

TOGO

*DU COUP D'ÉTAT MONARCHIQUE DU CLAN
GNASSINGBE AU JEU DE MASSACRE ÉLECTORAL*

5 février 2005 – 24 avril 2005

MÉ MORANDUM

Sur les violations des droits de l'Homme depuis le décès
du président Gnassingbé EYADEMA (5 février 2005)
Suivi du coup de force de Faure Essozimna GNASSINGBE et Abass BONFOH

Décembre 2005

Table des matières

Remerciements.....	5
Présentation.....	6
Introduction.....	7
PREMIERE PARTIE : AVANT L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DU 24 AVRIL 2005	8
Chapitre I : Le décès du Président Gnassingbé EYADEMA	
1. Un coup d'état militaire en trois actes.....	8
1.1 Acte I.....	8
1.2 Acte II.....	9
1.3 Acte III.....	10
Chapitre II : Le coup d'État militaire et Constitutionnel des samedi 5, dimanche 6, lundi 7 février 2005 et ses effets	
1. Le cadre constitutionnel.....	10
2. Les violations de la constitution.....	10
2.1 Première violation du droit : le coup d'État militaire.....	10
2.2 Deuxième violation par l'Assemblée nationale RPT : le coup d'État constitutionnel.....	11
2.3 Troisième violation par la Cour constitutionnelle. Forfaiture des membres de la Cour constitutionnelle.....	12
2.4 La mobilisation populaire contre l'autorité illégitime.....	12
2.5 L'organisation de l'élection présidentielle du 24 avril 2005.....	13
a. La période de révision des listes électorales.....	13
b. Le déroulement du scrutin présidentiel.....	14
Chapitre III : L'extension des violations des droits de l'Homme sur toute l'étendue du territoire national	
1. Contre les citoyens.....	15
1.1 Les exécutions sommaires.....	15
1.2 Les traitements cruels, inhumains et dégradants.....	16
1.3 Les arrestations arbitraires et les cas de tortures.....	16
1.4 La répression et les exactions dans les préfectures de l'intérieur du pays.....	17
1.5 Les harcèlements et les exactions.....	18
1.6 Le droit bafoué des blessés de recevoir des soins.....	18
1.7 La violation des franchises universitaires.....	18
1.8 Les mutations arbitraires.....	18
2. Les violations des libertés d'expression, d'opinion et de manifestation.....	18
2.1 La liberté de presse et le droit à l'information.....	18
2.2 Les libertés d'opinion.....	19
Chapitre IV : La répression féroce des marches pacifiques	
1. La répression de la marche pacifique du samedi 12 février 2005.....	20
1.1 L'assassinat de Jean Kossi DADZIE.....	20
1.2 Les enlèvements, les tortures et la tentative de liquidation physique d'un groupe de neuf jeunes gens.....	21
1.3 Le cas des citoyens pris au piège de la répression en revenant de leur travail.....	23
1.4 La généralisation de la répression dès le lundi 14 février.....	23
1.5 La répression de la manifestation du samedi 19 au 21 février.....	23
2. La répression de la marche pacifique des femmes, le dimanche 27 février 2005.....	24
2.1 Les premières échauffourées.....	24
2.2 La première descente punitive dans Bè, le soir du dimanche 27 février.....	24
a. La vague de répression.....	24
b. Les assassinats de la lagune de Bè.....	25
2.3 La seconde expédition punitive au quartier Bè, le lundi 28 février dans la matinée.....	26
2.4 Le bilan de la répression.....	26
a. Les décès.....	26
b. Les viols.....	27
c. Les blessés suite aux tirs sur la population et aux violences des forces de l'ordre dans les quartiers et à l'intérieur des maisons.....	27
2.5 Le profil des victimes.....	30
2.6 Les auteurs des exactions.....	30
2.7 Les violations des droits de l'Homme dans les hôpitaux et centres de santé publics.....	31
2.8 Les témoignages.....	31
a. Y.A.....	31
b. F.K.A.....	31
3. Mars 2005 : les violations des droits de l'Homme se systématisent.....	32
3.1 Y. T.....	32

Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH)

3.2 M. M.	32
3.3 Le journaliste J. A.	33
3.4 La descente punitive à Bè-Gakpoto dans la nuit de 10 au 11 mars 2005.....	33
Chapitre V : Les violences avant le scrutin du 24 avril 2005 : du 28 mars au 23 avril 2005	
1. Les violences lors des opérations de révision des listes électorales et de distribution des cartes d'électeurs du 28 mars au 05 avril 2005.....	34
2. La préparation du scrutin : distribution des cartes d'électeurs et révision des listes électorales.....	35
3. Les violences lors de la campagne électorale officiellement ouverte le 08 avril 2005	37
DEUXIÈME PARTIE : PENDANT L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DU 24 AVRIL 2005	
Chapitre I : Les violences pendant le scrutin du 24 avril 2005	
1. Le déroulement du scrutin du 24 avril 2005.....	44
2. Le décompte des voix et les anomalies relevées	44
2.1 Pendant le scrutin.....	45
2.2 La sous-préfecture d'Akébou, un lieu de fraude massive irréfutable	46
Chapitre II : L'observation du scrutin.....	47
1. La répression sanglante de la résistance aux fraudes massives du régime RPT au plan national.....	47
1.1. Dimanche 24 avril 2005 : jour du scrutin.....	49
1.2. La Préfecture de l'Ogou	49
1.3. La Préfecture de l'Oti.....	52
Chapitre III : Les résultats proclamés par la CENI et la Cour constitutionnelle, les violations qu'ils ont constituées et suscitées	54
1. Les signes annonciateurs de la violente répression	56
TROISIÈME PARTIE : APRÈS L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DU 24 AVRIL 2005	57
Chapitre I : Les violences après le scrutin du 24 avril 2005 : du 26 avril au 5 mai 2005	
1. La répression sanglante des manifestations de protestation de la population civile	57
Chapitre II : La Région Maritime	58
1. La Préfecture du Golfe	58
a. Lomé et ses environs : état de la situation.....	58
b. Baguida : état de la situation.....	63
2. La Préfecture des Lacs.....	64
a. Aneho : état de la situation.....	64
b. Dans le reste de la Préfecture des Lacs	68
3. La Préfecture de Vo.....	69
4. La Préfecture de Yoto.....	69
5. La Préfecture de Zio	70
a. Tsévié : état de la situation.....	70
6. La Préfecture de Haho	71
a. Notsè : état de la situation.....	71
Chapitre III : La Région des Plateaux.....	73
1. La Préfecture d'Agou.....	73
2. La Préfecture de Kloto.....	73
a. Kpalimé : état de la situation	73
3. La Préfecture de Danyi.....	77
4. La Préfecture de l'Amou	77
5. La Préfecture de l'Est-Mono.....	80
6. La Préfecture de l'Ogou.....	80
a. Atakpamé : état de la situation.....	80
b. Dans le reste de la préfecture : état de la situation	87
Chapitre IV : La Région Centrale.....	88
1. La Préfecture de Sotouboua	88
2. La Préfecture de Tchaoudjo	88
a. Sokodé : état de la situation	88
Chapitre V : La Région de la Kara	90
Chapitre VI : La Région des Savanes	91
1. La Préfecture de l'Oti.....	91
Chapitre VII : Bilan global	91
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	93

ANNEXES	104
Annexe 1 Le rôle de la France, des institutions sous-régionales (CEDEAO, Union Africaine) et internationales dans le coup d'État électoral de Faure GNASSINGBE et la répression sanglante de la population sans défense.....	105
Annexe 2 « Inquiétude au sein des populations togolaises ; les militaires français patrouillent-ils à Lomé » ?	108
Annexe 3 La situation des réfugiés et déplacés.....	109
Annexe 4 « Bénin-Togo : des milliers de réfugiés togolais vivent encore en exil ».....	111
Annexe 5 Mission dans les camps de réfugiés togolais au Ghana et au Bénin.....	113
Annexe 6 Les arrestations et les disparitions.....	118
Annexe 7 Les actions de la LTDH.....	119
Annexe 8 Liste non exhaustive des décès entre février et juin 2005.....	121
Annexe 9 La liste non exhaustive des blessés. NOTA BENE : Pour des raisons de sécurité cette liste ne peut être rendue publique	131

REMERCIEMENTS

La LTDH tient particulièrement à remercier tous ses militants, toutes les personnes et organisations de bonne volonté qui, par leur travail sur le terrain, leurs contributions morale et matérielle, ont accepté de tisser la chaîne de solidarité qui a permis d'assurer la publication de ce document.

En raison de la poursuite des violations des Droits de l'Homme au Togo, nous ne pouvons malheureusement les nommer ici.

Mais, confiants en l'émergence d'une culture des Droits de l'Homme au Togo, nous les assurons que, le moment venu, leur contribution sera rendue publique.

PRESENTATION

Le présent Rapport, élaboré par la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH), a pour objet de présenter les violations massives des droits de l'Homme commises au Togo, par les Forces armées togolaises (FAT), la Gendarmerie et la Police nationales soutenues par les milices à la solde du régime RPT ainsi que par les militants de l'opposition dans la période qui a suivi le décès du président Gnassingbé EYADEMA, le 05 février 2005. La période de référence considérée couvre les trois mois qui vont du 05 février au 05 mai 2005, période au cours de laquelle les violations des droits de l'Homme ont connu une grave recrudescence tout particulièrement avant, pendant et après l'élection présidentielle qui a eu lieu le 24 avril 2005.

Les faits collectés par la LTDH et présentés dans le présent rapport couvrent la période qui va de la répression des premières manifestations populaires qui ont suivi le décès du dictateur Gnassingbé EYADEMA jusqu'à la répression et les violences qui ont ensanglanté la campagne électorale et la proclamation des résultats ainsi que la période post-électorale.

Pour la période électorale, le rapport présente les événements tels qu'ils ont commencé avec les opérations de révision des listes électorales et de distribution des cartes d'électeurs. Il prend également en compte les faits survenus au cours de la période post-électorale, à savoir essentiellement entre le jour de proclamation de résultats provisoires de cette élection présidentielle et le 5 mai 2005, fin de la période de référence couverte par le présent document.

Nous exposons les faits tels que nous les avons constatés, que ce soit du côté du pouvoir, c'est-à-dire du régime RPT, que ce soit du côté de l'opposition et de ses sympathisants.

*Comme on le verra ci-après, la sauvagerie et la brutalité de cette répression qui se sont traduites par de massives exécutions extrajudiciaires, des actes atroces, cruels, inhumains et dégradants, donnent, rétrospectivement, raison au cri d'alarme que la LTDH a lancé dès le 1^{er} mars 2005 à travers une déclaration intitulée : « **La LTDH lance un cri d'alarme à l'ONU, l'Union Africaine, la CEDEAO, et l'Union Européenne pour l'intervention urgente d'une force d'interposition et la mise sur pied d'une commission d'enquête sur les crimes abominables perpétrés par les putschistes contre le peuple togolais depuis le 12 février 2005.** ». Dans cette déclaration, la LTDH alertait déjà l'opinion nationale et internationale sur le danger qui se profilait à l'horizon quant à la préparation d'affrontements à caractère inter-ethnique tendant vers un génocide comme au Rwanda, dès l'annonce de l'organisation d'une nouvelle élection pour doter le Togo d'un nouveau président, suite à la disparition du défunt président Gnassingbé EYADEMA.*

La LTDH tient tout particulièrement à saisir l'occasion de la publication de ce Rapport, pour remercier très sincèrement tous ceux qui, par leur remarquable dévouement, lui ont permis, souvent, au risque de leur vie, de rassembler les éléments permettant son élaboration.

Elle tient aussi et surtout à remercier toutes les personnes physiques et morales de bonne volonté : simples citoyens, personnalités, institutions humanitaires et démocratiques qui, par leur soutien moral et leurs dons, lui ont permis de venir en aide aux victimes, souvent cruellement démunies, en prenant en charge les frais de leurs soins médicaux, dans la mesure des moyens qui ont pu être réunis.

INTRODUCTION

Depuis le 5 février 2005, date du coup d'Etat du clan GNASSINGBE visant à maintenir le peuple togolais dans une situation d'oppression et de pillage, la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme ne compte plus les blessés, victimes de la répression militaire barbare.

La liste des morts s'allonge dans l'indifférence de l'ONU, de l'Union Africaine, de l'Union Européenne, de la CEDEAO, des États-Unis d'Amérique et de la France.

La LTDH tient à rappeler à la communauté internationale que le défunt dictateur, le Général Gnassingbé EYADEMA, a toujours opposé aux aspirations à la liberté et à la démocratie du peuple togolais, des menaces de guerre civile.

Le quarteron d'officiers putschistes du clan GNASSINGBE semble vouloir mettre en pratique les terribles menaces d'un régime liberticide contre un peuple aux mains nues.

Le 27 février 2005, les femmes de Lomé ont défilé par milliers pour dénoncer le coup d'Etat monarchique du clan GNASSINGBE.

Au lieu d'être attentifs aux exigences du peuple, ses bourreaux ont usé à son encontre d'une violence inouïe, disproportionnée.

Les 27, 28 février, 1^{er}, 2 et 3 mars 2005, des militaires ont défoncé les portails des maisons du quartier Bè de Lomé et s'y sont adonnés à des traitements inhumains, cruels et dégradants : assassinats, viols, actes abominables de torture et violence aveugle. Les corps de trois personnes ont été repêchés dans la lagune du quartier Bè et un autre décès a été recensé dans le même quartier.

Les forces de l'ordre s'en prennent aux ressortissants des pays membres de la CEDEAO dont les Chefs d'Etat ont dénoncé ouvertement le coup d'Etat.

Les morts, les blessés par balles et les disparus, dont la liste est longue, illustrent la férocité de la répression d'une armée qui se comporte comme une armée d'occupation étrangère.

En recoupant les faits collectés de diverses sources avec les témoignages des victimes de cette vague répressive parmi lesquels des rescapés des tueries qui ont eu lieu, la LTDH affirme qu'il s'agit d'opérations militaires à caractère politique, préméditées, minutieusement préparées et exécutées avec l'intention délibérée de tuer et de blesser.

C'est pourquoi la LTDH accuse formellement les gouvernements de Faure Essozimna Gnassingbé et de Abass Bonfoh, mis en place suite à la disparition du défunt président Gnassingbé Eyadéma, d'être coupables de crimes de sang et appelle le peuple togolais et l'ensemble de l'opinion internationale à en tirer toutes les conséquences – notamment de droit – qui en découlent.

La Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH), lance un cri d'alarme et place la communauté internationale et particulièrement la France, l'ONU, l'Union Européenne et l'Union Africaine devant leurs responsabilités pour obtenir des garanties de respect des droits humains et des principes démocratiques.

Attachée à la lutte contre l'impunité, la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH), demande instamment la mise sur pied, de toute urgence, d'une commission d'enquête internationale indépendante sur les crimes abominables qui se multiplient au Togo depuis le coup d'Etat du 5 février 2005. Composée de personnalités et organisations internationales de défense des droits de l'Homme connues pour leur indépendance, elle aura à procéder aux investigations approfondies et à établir un rapport rigoureux sur la réalité de la gravité des actes criminels dont les autorités togolaises actuellement en place sont coupables, à toute fin utile.

La Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH), tient à rappeler que, pour ne pas avoir agi avec célérité, la communauté internationale a encore aujourd'hui le génocide rwandais de 1994 sur la conscience. Espérant que toutes les leçons ont été tirées de ce tragique et douloureux précédent, elle ose croire qu'il n'en sera pas de même pour le Togo et son peuple.

C'est pour que nul n'en ignore que la LTDH a pris l'initiative de collecter et d'établir rigoureusement les faits afin d'élaborer le présent rapport pour porter à la connaissance de l'opinion nationale et internationale les graves violations des droits de l'Homme qui se multiplient au Togo depuis la disparition de feu le président Gnassingbé Eyadéma.

Par ce document, la LTDH voudrait que chacun puisse comprendre l'urgence de la mobilisation de tous pour exiger le respect des droits de l'Homme au Togo et la fin de l'impunité.

PREMIERE PARTIE

AVANT L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DU 24 AVRIL 2005

Situé sur la côte occidentale de l'Afrique subsaharienne, le Togo traverse depuis plus d'une décennie une crise socio-politique due au déficit démocratique.

La crise politique s'est davantage accentuée et a connu un tournant à la suite du décès, le 05 février 2005, du dictateur, feu le président Gnassingbé Eyadéma, après 38 ans de règne sans partage (1967-2005).

La violation des règles constitutionnelles par un groupe d'officiers des Forces Armées Togolaises qui avaient « décidé de confier » le pouvoir à l'un de ses fils, Essozimna Faure Gnassingbé pour lui succéder en lieu et place du successeur légitime, a failli plonger le pays dans un conflit violent.

F'kds!wuh#L#

LE DECES DU DICTATEUR GNASSINGBE EYADEMA

1. Un coup d'Etat militaire en trois actes

1.1 Acte I/ samedi 2005, 19 heures

Dans une allocution radio-télévisée, le Premier ministre du Togo, Koffi Sama, annonçait sur les ondes des médias officiels togolais que :

« Le président de la République, son Excellence Gnassingbé Eyadéma n'est plus. Il a rendu l'âme ce samedi matin 5 février 2005 alors qu'il était évacué d'urgence pour des soins à l'extérieur du pays. »

Porté à la tête de l'Etat togolais, le 14 avril 1967, après avoir dirigé le coup d'Etat militaire du 13 janvier 1963, Gnassingbé Eyadéma disparaissait ainsi après 38 ans de pouvoir.

Quelques instants après l'annonce, le Général Zakari Nandja, Chef d'État-major de l'armée togolaise, intervenait sur les mêmes médias officiels pour déclarer que l'armée avait décidé de désigner le fils du président défunt Faure Essozimna Gnassingbé comme président de la République, dans une intervention disant en substance :

« Le rôle des Forces Armées Togolaises est de préserver la paix et l'unité nationale dans l'esprit de celui qui nous a tous formés et que nous pleurons aujourd'hui.

Les Forces Armées Togolaises continueront comme par le passé à jouer leur rôle de garante de la paix, de l'intégrité territoriale.

Le communiqué du gouvernement que nous venons d'écouter dit entre autres que le peuple togolais dans toutes ses composantes politiques, sociales, traditionnelles et religieuses doit éviter de sombrer à nouveau dans le chaos, la division et l'anarchie.

Le gouvernement, les Forces Armées et de Sécurité veilleront à ce que l'ordre, la sécurité et la paix règnent sur toute l'étendue du territoire national.

A cet effet, les FAT trouvent à l'évidence que la vacance du pouvoir est totale, le président de l'Assemblée nationale étant absent du territoire national.

Pour ne pas laisser perdurer cette situation, les FAT ont décidé de confier le pouvoir à M. Faure GNASSINGBE à partir de ce jour.

*Fait à Lomé, le 5 février 2005
Les Forces Armées Togolaises »*

Puis étaient montrées à la Télévision togolaise, des images d'une parodie de cérémonie au cours de laquelle les chefs de corps de l'armée togolaise faisaient allégeance à Faure Essozimna Gnassingbé.

Faure Essozimna GNASSINGBE, ancien « député » de la circonscription électorale de Blitta, une préfecture de l'intérieur du pays, était ministre de l'Équipement, des Mines et des Postes et Télécommunications dans le gouvernement constitué par son père suite aux élections législatives d'octobre 2002 boycottées par l'opposition.

On apprenait par la suite que, par une lettre datée de ce même 5 février, Faure Essozimna Gnassingbé avait écrit au Premier ministre pour lui notifier ceci :

« J'ai l'honneur, par la présente, de vous adresser ma démission de mes fonctions de ministre de l'Équipement, des Mines et des Postes et Télécommunications. »,

et que le Premier ministre, Koffi Sama, y avait répondu par une lettre (N° 012/PM/CAB SP) datée du même 5 février 2005 disant notamment :

« J'accuse réception de votre lettre du 05 février 2005 m'annonçant votre démission du gouvernement. J'accepte cette démission. »

Ce grotesque montage était un coup d'Etat manifeste, fondateur d'un nouveau régime dictatorial dirigé par un civil, porté et maintenu au pouvoir par la haute hiérarchie de l'armée togolaise qui foulait au pied l'esprit et la lettre de la Constitution togolaise adoptée par référendum le 29 septembre 1992, promulguée par le Président de la République le 14 octobre 1992 et modifiée le 31 décembre 2002 par le régime au pouvoir.

En effet, cette Constitution dispose :

« Article 65 : En cas de vacance de la Présidence de la République par décès, démission ou empêchement définitif, la fonction présidentielle est exercée provisoirement par le Président de l'Assemblée Nationale.

La vacance est constatée par la Cour Constitutionnelle saisie par le gouvernement.

Le Gouvernement convoque le corps électoral dans les soixante jours de l'ouverture de la vacance pour l'élection d'un nouveau Président de la République pour une période de cinq ans. »

1.2 Acte II/ Dimanche 6 février 2005

Au lendemain du coup de force, alors que fusaient de toutes parts des condamnations unanimes tant au Togo qu'à l'échelle internationale, les députés de l'Assemblée nationale monocolor et illégitime étaient convoqués en toute hâte en session extraordinaire pour donner une façade légale à ce coup d'Etat constitutionnel.

Dans un communiqué publié à la suite de cette session, on peut lire notamment :

« A la suite de la disparition brutale du président de la République, l'Assemblée nationale togolaise s'est réunie ce 6 février 2005 en session extraordinaire. (...)

Elle a ensuite procédé, conformément à son règlement, à la destitution de son président.

Deux importantes modifications ont été apportées au code électoral et à la Constitution.

Le code électoral a été modifié pour permettre au député qui a transmis son siège à son suppléant pour cause d'incompatibilité, de le retrouver lorsque cesse la cause d'incompatibilité, notamment la cessation de fonction ministérielle.

L'article 65 de la Constitution a été rectifié pour régler la succession au pouvoir lorsque le mandat du président de la République est interrompu en cours d'exercice, notamment par décès ou empêchement.

Dans ce cas, le président de l'Assemblée Nationale assure la fonction de président de la République pendant la durée du mandat de son prédécesseur direct. Par la suite de ces modifications, Essozimna Faure Gnassingbé candidat démissionnaire de son poste ministériel a retrouvé son siège de député. Il a été élu président de l'Assemblée nationale et est donc devenu chef de l'Etat, président de la République togolaise. »

(Togo Presse, Quotidien national d'information, N° 6964 du lundi 7 février 2005)

Par un tour de passe-passe juridico-constitutionnel, Faure Essozimna Gnassingbé, après avoir donc démissionné de ses fonctions de ministre des Mines et des Postes et Télécommunications, puis miraculeusement retrouvé son siège de député après une modification de circonstance de la Constitution, était nommé Président de l'Assemblée nationale et par voie de conséquence Président de la République par intérim pour cause de vacance de ce poste, par décès de son père Gnassingbé Eyadéma.

Au préalable, le Président de l'Assemblée Nationale alors en exercice, Monsieur Ouattara Fambaré Natchaba, a été destitué de ses fonctions de Président de cette institution alors qu'il était devenu Président de la République de droit dès lors que le décès du Président de la République est constaté et publiquement annoncé. Il avait été empêché de rentrer au Togo, le 5 février 2005, par les généraux de l'armée togolaise auteurs du coup d'Etat qui ont interdit que l'avion d'une ligne régulière qui le ramenait de Paris à Lomé atterrisse à l'aéroport international de Lomé-Tokoin et ont ordonné qu'il soit détourné sur l'aéroport international de Cotonou, au Bénin.

Il s'agissait, là aussi, d'une violation flagrante de la Constitution togolaise. Cette Constitution avait fait l'objet d'une révision, le 31 décembre 2002, qui a introduit non seulement une disposition indiquant à l'article 144 nouveau que : *«...aucune modification constitutionnelle ne peut intervenir en période de vacance de la présidence»* mais aussi d'autres modifications anti-démocratiques portant notamment sur l'érection de critères de résidence interdisant de fait certains citoyens togolais de candidature aux élections.

Par ailleurs, par une **« DECISION C-N° 002/05 du 6 février 2005 »**, rendue *« Au nom du peuple togolais »*, la Cour Constitutionnelle :

« Constate :

Article 1^{er} : *Constate la vacance de la Présidence de la République par décès de Son Excellence Gnassingbé EYADEMA le 05 février 2005. »*

Par une Déclaration datée du 1^{er} mars 2005 la LTDH a dénoncé la mascarade visant à légitimer le coup d'Etat ainsi que la forfaiture des membres de la Cour Constitutionnelle.

1.3 Acte III/ Lundi 7 février 2005

Confirmant et parachevant cette montagne d'illégalité, la Cour constitutionnelle, aux ordres des factieux, entérina le coup de force en organisant la cérémonie de prestation de serment de Faure Essozimna Gnassingbé, ainsi investi comme nouveau Président de la République.

La condamnation du coup d'Etat était générale tant au plan national, au niveau des organisations démocratiques et du peuple tout entier, que dans le monde, au niveau de l'opinion internationale et des institutions sous-régionales et internationales.

Aussitôt, de multiples manifestations et prises de positions ont commencé à s'organiser et à s'exprimer pour exiger le retour à l'ordre constitutionnel et l'organisation d'élections libres et démocratiques.

Il faut noter qu'en acceptant le serment de Faure Gnassingbé, la Cour Constitutionnelle a participé au coup d'Etat et partant, a perpétré une forfaiture puisqu'elle est normalement chargée de veiller au respect de la Constitution et au fonctionnement régulier des institutions de l'Etat.

F'kds!wuh#II#

LE COUP D'ETAT MILITAIRE ET CONSTITUTIONNEL DES SAMEDI 5, DIMANCHE 6, LUNDI 7 FEVRIER 2005 ET SES EFFETS

1. Le cadre constitutionnel

Le Togo vit sous le régime de la Constitution de la IV^e République qui a été adoptée par référendum, le 27 septembre 1992, et promulguée, le 14 octobre 1992, par le Chef de l'Etat d'alors, feu Gnassingbé Eyadema.

Le 31 décembre 2002, la Constitution fut modifiée (Loi n°2002-09 du 31 décembre 2002) par l'actuelle Assemblée Nationale issue des élections législatives d'octobre 2002 qui ont été boycottées par les principaux partis de l'opposition.

Cette modification constitutionnelle des articles **59, 60 et 62** intervenue à quelques mois de la fin du dernier mandat du feu Général Gnassingbé Eyadéma, avait permis à ce dernier de se faire réélire pour un troisième mandat consécutif à l'élection présidentielle contestée de juin 2003. Ce toilettage de la constitution avait supprimé la limitation du mandat présidentiel à deux mandats. L'élection du président de la république à un seul tour de même que l'âge des candidats à 35 ans ont été les autres modifications arbitraires.

La révision de la Constitution en décembre 2002 va jouer un rôle déterminant dans la crise institutionnelle qui secouera le Togo à partir du 05 février 2005.

2. Les violations de la constitution

2.1 **Première violation du droit : le coup d'Etat militaire**

Le samedi 05 février 2005, Monsieur Koffi SAMA, Premier Ministre de la République Togolaise a annoncé officiellement la vacance de la présidence de la République par le décès du Chef de l'Etat, le Président Gnassingbé EYADEMA.

Dès l'annonce de cette vacance, un groupe d'officiers des Forces Armées Togolaises (FAT) avec à leur tête le Chef d'Etat major général, le Général Zakary NANDJA déclarait au mépris des dispositions constitutionnelles, avoir pris leurs responsabilités et « **décidé de confier le pouvoir** » à l'un des fils du président défunt, Essozimna Faure GNASSINGBE pour succéder à son père en violation totale et manifeste de **l'article 65 alinéa 1,2 et 3 de la Constitution** qui définit clairement les règles de succession en cas de vacance du pouvoir en ces termes « *En cas de vacance de la Présidence de la République par décès, démission ou empêchement définitif, la fonction présidentielle est exercée provisoirement par le Président de l'Assemblée Nationale* ».

« *La vacance est constatée par la Cour Constitutionnelle saisie par le gouvernement* ».

« *Le Gouvernement convoque le corps électoral dans les soixante jours de l'ouverture de la vacance pour l'élection d'un nouveau Président de la République* »

Ce fut le premier renversement de l'ordre constitutionnel par un putsch de certains officiers de l'armée.

2.2 Deuxième violation par l'Assemblée nationale : le coup d'Etat constitutionnel

Au moment du décès du Président de la République, Monsieur Faure GNASSINGBE n'était plus député à l'Assemblée, ayant démissionné conformément à la Constitution lorsqu'il fut appelé au Gouvernement, notamment en son **article 76 alinéa 2** : « *les fonctions de membre du gouvernement sont incompatibles avec l'exercice de tout mandat parlementaire, de toute fonction de représentation professionnelle à caractère national et tout emploi privé ou public, civil ou militaire ou de toute autre activité professionnelle* »

Mais au lendemain de la proclamation par l'armée de Faure GNASSINGBE comme Chef d'Etat, l'Assemblée Nationale illégitime (entièrement composée de députés issus du RPT) va perpétrer un deuxième coup d'Etat après celui des forces armées.

Le dimanche 06 février 2005, l'Assemblée Nationale RPT, réunie en session extraordinaire, a adopté deux propositions de loi :

- La première proposition portant modification des **articles 65 et 144** de la Constitution relatifs d'une part à la durée de l'intérim de la Présidence de la République en cas de vacance et, d'autre part, à l'interdiction de toute modification de la Constitution pendant la période de vacance.

- La deuxième proposition modifie le nouvel *article* 203 du Code Électoral issu de la loi N°2003-1/PR du 07 février 2003 en y ajoutant un cinquième alinéa relatif au régime des incompatibilités entre les fonctions de député et de membre du gouvernement en ces termes : « **Lorsque cesse la cause d'incompatibilité, le député retrouve de plein droit ses fonctions** ».

Ces deux propositions de loi avaient pour but d'écartier du pouvoir le Président en exercice de l'Assemblée Nationale, Monsieur Fambaré Ouataro Natchaba, qui devrait normalement assurer l'intérim de la Présidence de la République, constitutionnellement prévu pour durer soixante (60) jours aux termes de l'**article 65** de la Constitution

La destitution du Président intérimaire légitime a permis à Monsieur Faure GNASSINGBE d'être « élu » Président de l'Assemblée Nationale et de prendre le pouvoir pour terminer le mandat présidentiel en cours de son père défunt qui devait s'achever en juin 2008.

Toutes ces modifications ont été faites au mépris de l'article 144 alinéa 5 de la constitution qui dispose : « **Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie en période d'intérim ou de vacance ou lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire** ».

Mais, contre toute attente, ces propositions de loi ont été adoptées et promulguées le même jour, 06 février 2005 par Monsieur Faure GNASSINGBE avant de prêter serment devant la Cour Constitutionnelle comme Président de la République le 07 février 2005 en violation des dispositions de la Constitution qui a prévu les principes de mise en application des lois dans les articles ci-après. :

Article 67 : « **Le président de la République promulgue les lois dans les quinze (15) jours qui suivent la transmission au Gouvernement de la loi définitivement adoptée par l'Assemblée nationale ; pendant ce délai, il peut demander une nouvelle délibération de la loi ou de certains articles, la demande doit être motivée. La nouvelle délibération ne peut être refusée** ».

Article 87 : « **Les propositions et les projets de loi sont déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale qui les envoie pour examen à des commissions spéciales dont la composition et les attributions sont fixées par le règlement intérieur de l'Assemblée nationale.** »

Article 144 alinéa 1 : « **L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République et à un cinquième (1/5) au moins des députés composant l'Assemblée nationale.**»

L'élection de Monsieur Faure GNASSINGBE à la présidence de l'Assemblée nationale est absolument illégale aux regards des dispositions de l'**article 92 de la constitution** suivant lesquelles, « **les propositions ou projets de loi organique ne sont soumis à la délibération et au vote de l'Assemblée nationale qu'après leur dépôt.** » A ce titre, le **règlement intérieur** de l'Assemblée nationale, une loi organique, ne saurait être modifié dans les conditions du 06 février 2005, car l'**article 92 alinéa 2** de la constitution dispose : « **Les lois organiques ne peuvent être promulguées qu'après la déclaration par la Cour Constitutionnelle de leur conformité à la Constitution.**»

C'est dans ces conditions juridiques rocambolesques que la Cour Constitutionnelle a reçu le serment de Monsieur Faure GNASSINGBE le lundi 07 février 2005.

Le renversement de l'ordre constitutionnel dans les conditions sus rappelées, constitue un coup d'État, une violation flagrante de la Constitution togolaise.

2.3 Troisième violation par la Cour Constitutionnelle : forfaiture des membres de la Cour Constitutionnelle

La Cour Constitutionnelle, censée garantir la constitutionnalité des lois, siégeant en session irrégulière (six membres au lieu de sept prévus par la Constitution) reçoit, contre toute attente, le serment de Monsieur Faure GNASSINGBE, Président de la République **non élu** pour achever le mandat de son père en juin 2008.

Pour un seul et même mandat présidentiel (2003-2008), la Cour Constitutionnelle a reçu deux serments, notamment celui du père en juin 2003 et celui du fils en février 2005, lequel n'a pas été élu

Conformément à l'**article 59 alinéa 1** de la Constitution qui dispose : « **Le Président de la République est élu au suffrage universel et secret pour un mandat de cinq (05) ans renouvelable.** »

Monsieur Faure GNASSINGBE **n'a pas été élu et ne pouvait donc pas prêter serment.**

La prestation de serment le lundi 07 février 2005 fut une violation de l'**article 64** de la constitution qui dispose : « **Avant son entrée en fonction, le Président de la République prête serment devant la Cour Constitutionnelle réunie en audience solennelle à l'Assemblée nationale, en présence des députés convoqués en session extraordinaire en ces termes :**

Devant Dieu et devant le Peuple togolais, seul détenteur de la souveraineté populaire,

Nous,... ; **élu** Président de la République conformément aux lois de la République, jurons solennellement :

- de respecter et de défendre la Constitution que le Peuple togolais s'est librement donnée ;
- de remplir loyalement les hautes fonctions que la Nation nous a confiées ;
- de ne nous laisser guider que par l'intérêt général et le respect des droits de la personne humaine, de consacrer toutes nos forces à la promotion du développement, du bien commun, de la paix et l'unité nationale
- de préserver l'intégrité du territoire national ;
- de nous conduire en tout, en fidèle et loyal serviteur du Peuple.»

Celui qui jure devant le peuple (qui ne l'a pas élu) qu'il s'engage à « respecter et défendre la Constitution » la viole au même moment – fait paradoxal – en tronquant délibérément la formule de prestation de serment.

Au lieu de prononcer comme l'exige la Constitution (qu'il entend respecter) les termes suivants :

« Nous,..., **élu** Président de la République, conformément aux lois de la République, Monsieur Faure GNASSINGBE a plutôt choisi ses propres termes contrairement aux dispositions de la constitution en déclarant : « Nous, Président de la République jurons solennellement... »

Le mot « **élu** » omis volontairement et manifestement par le candidat a été une violation flagrante de l'article 64 de la Constitution.

Mais la Cour constitutionnelle a légitimé le tripatouillage de la Constitution par les députés du RPT en recevant le serment de Monsieur Faure GNASSINGBE en violation de l'article 104 alinéa 1 et 2 qui dispose : « **La Cour Constitutionnelle est la juridiction chargée de veiller au respect des dispositions de la Constitution.**

Elle Juge de la constitutionnalité des lois.»

Toutes ces irrégularités sus-mentionnées ont fait, entre le 05 et 07 février 2005, d'une seule et même personne précédemment Ministre, tout à tour Chef d'Etat proclamé par l'armée, député à l'Assemblée nationale, Président de cette même Assemblée et finalement confirmée dans la fonction de Président de la République pour achever le mandat de son prédécesseur.

2.4. La mobilisation populaire contre l'autorité illégitime

Devant une telle situation, les organisations de la société civile, les médias, les syndicats, la population et les partis politiques de l'opposition ont eu naturellement recours à leurs droits constitutionnels à travers des manifestations populaires de contestation pour exiger le retour à l'ordre constitutionnel conformément aux dispositions suivantes de la Constitution : **Article 45** : « Tout citoyen a le devoir de combattre toute personne ou groupe de personnes qui tenterait de changer par la force l'ordre démocratique établi par la présente constitution »,

Et l'article 150 alinéa 2 qui dispose : « Dans ces circonstances, pour tout Togolais, désobéir et s'organiser pour faire échec à l'autorité illégitime constituent le plus sacré des droits et le plus impératif des devoirs.»

En effet, les manifestations populaires de protestation contre le renversement de l'ordre constitutionnel, l'interdiction édictée par le Ministre de l'Intérieur d'alors, Monsieur François Akila-Esso BOKO (aujourd'hui en dissidence et exilé en France) et la répression brutale et meurtrière de ces manifestations par les forces de sécurité en violation de l'**article 49** de la Constitution qui dispose : « **Les forces de sécurité et de Police sous l'autorité du Gouvernement, ont pour mission de protéger le libre exercice des droits et des libertés, et de garantir la sécurité des citoyens et de leurs biens** », la fermeture arbitraire des radios et télévisions indépendantes, les nombreuses atteintes aux droits humains et libertés fondamentales constituent des violations graves et inacceptables des dispositions constitutionnelles.

La communauté internationale qui a unanimement condamné le coup de force en exigeant le respect de l'ordre constitutionnel et la mobilisation populaire sans précédent ont finalement eu raison des putschistes et contraint M.Faure GNASSINGBE à se retirer de la fonction présidentielle le soir du vendredi 25 février 2005.

Cependant, au lieu que ce soit le successeur légitime qui assure la période intérimaire, ce fut plutôt la nomination du Vice-Président de l'Assemblée nationale, Monsieur El Hadj Abass Bonfoh en lieu et place du président de l'Assemblée nationale contraint par les auteurs du coup d'Etat à l'exil au Bénin.

La nomination de Monsieur Abass Bonfoh comme Président intérimaire a été également une violation de **l'article 54 alinéa 2** de la constitution qui dispose : « *En cas de vacance de la présidence de l'Assemblée nationale ou Sénat, par décès, démission ou toute autre cause, l'Assemblée ou le Sénat élit un nouveau président dans les quinze (15) jours qui suivent la vacance, si elle/il est en session..* »

C'est dans ce contexte de violation répétée de la Constitution que sous l'égide de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), un accord est intervenu à Lomé le lundi 28 février 2005 entre le parti au pouvoir, le RPT et les partis de la Coalition de l'opposition démocratique.

La voie était donc ouverte pour l'organisation d'une élection présidentielle sous la présidence intérimaire de Monsieur Abass BONFOH en violation de **l'article 65** de la Constitution.

2.5 L'organisation de l'élection présidentielle du 24 avril 2005

Le choix de la date du 24 avril 2005 pour la tenue de l'élection ne respecte en rien les dispositions de la Constitution car, s'il faut compter la vacance du pouvoir à partir du 05 février 2005 après la mort du Président Gnassingbé EYADEMA, l'élection présidentielle aurait dû normalement être organisée le 04 avril 2005 pour respecter le délai constitutionnel de 60 jours.

Par ailleurs, tous ceux qui ont participé au coup d'état militaire et constitutionnel des 05, 06 et 07 février 2005 ayant porté Monsieur Faure GNASSINGBE au pouvoir, sont présumés coupables de crime contre le peuple et passibles de peines au regard de l'article 148 de la Constitution qui dispose : « *Toute tentative de renversement du régime constitutionnel par le personnel des Forces Armées ou de Sécurité publique, par tout individu ou groupe d'individus, est considérée comme un crime imprescriptible contre la nation et sanctionné conformément aux lois de la République* »

a. La période de révision des listes électorales

Le code électoral a subi en cinq ans, trois (03) modifications :

Code électoral d'avril 2000 : **Loi n°2000-007 du 05 avril 2000**, modifiée par :

- la loi n°2002-001 du 12 mars 2002 ;
- la loi n° 2003-01 du 07 février 2003 ;
- la loi n° 2005-001 du 21 janvier 2005.

La période de révision des listes électorales (retrait des cartes d'électeurs et inscription à la main de nouveaux électeurs) a été donc ouverte sur la base d'un code électoral taillé sur mesure et contesté par l'opposition bien avant le 05 février 2005. Les quelques jours (du 28 mars au 05 avril 2005) qu'a duré la révision des listes électorales fut une grande pagaille et a été caractérisée par des violations massives des droits des citoyens. Cette période a été marquée par l'intrusion partisane des responsables administratifs, politiques et militaires qui ont semé la terreur au sein des populations en violation de **l'article 41 alinéa 2** du Code électoral qui dispose : « **Au sein des Commissions administratives et des comités administratifs des listes et cartes siègent en qualité d'observateurs deux (02) représentants des partis politiques légalement constitués à raison d'un représentant pour la majorité et d'un représentant pour l'opposition** » ;

L'article 55 alinéa 1 du code électoral dispose : « *L'inscription sur la liste électorale est un droit pour tout citoyen togolais remplissant les conditions requises par la loi.* »

Mais la distribution des cartes d'électeurs a été sélective selon que les régions sont jugées favorables au parti au pouvoir ou à l'opposition en violation de l'article 80 du Code électoral qui dispose : « La commission administrative délivre à chaque électeur inscrit sur la liste électorale sa carte d'électeur. »

Beaucoup d'électeurs se sont ainsi retrouvés sans cartes d'électeur alors que certains en avaient plusieurs en violation de l'article 81 du code électoral qui dispose : « *Les Comités administratifs des listes et cartes procèdent à la remise individuelle des cartes à chaque électeur, selon les modalités prévues à l'article 65 de la présente loi.* »

L'analyse du document relatif au fichier électoral rendu public par le Ministère de l'Intérieur lors d'un point de presse le jeudi 07 avril 2005 à Lomé, révèle un dysfonctionnement au niveau de la croissance démographique du Togo, caractéristique des fraudes électorales en préparation. En effet, selon les chiffres donnés par l'administration électorale (Ministère de l'Intérieur) ce jour-là, **le nombre d'électeurs passe de 2 544 837 en 2004 à 3 552 845 en 2005, soit une croissance de la population en âge de voter de 39, 61 %, ou une différence de 1 008 008** (un million huit mille huit nouveaux électeurs en un an).

Le nombre de **3 552 845 électeurs** sur une population totale estimée à 5 212 000 habitants en avril 2005 par la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN), ne répondait à aucune logique et violait les principes universels d'établissement de fichier électoral en Afrique et ailleurs par rapport au nombre d'habitants du pays. Si l'on estime que la population togolaise essentiellement jeune représente plus de 60 %, le nombre d'électeurs ne saurait donc dépasser (tout au plus) 2 millions.

Toutes ces irrégularités et manquements graves aux lois de la République, aux principes démocratiques et de l'Etat de droit vont remettre en cause le processus électoral et le scrutin du 24 avril 2005.

b. Le déroulement du scrutin présidentiel

Le scrutin du 24 avril 2005 a consacré la forfaiture et le déni de la démocratie.

En effet, avant même l'ouverture de certains bureaux de vote à Lomé, et ailleurs à l'intérieur du pays, des électeurs démasquent des urnes bourrées d'avance, notamment au centre de vote du Collège Protestant, au CEG des Étoiles, à Tokoin Solidarité de Lomé et dans les villes du pays comme par exemple à Kougnohou (sous-préfecture de l'Akébou) où le vote a été carrément suspendu. Certains présidents des bureaux de vote (tous désignés par le pouvoir RPT) ont refusé aux électeurs, nouvellement inscrits lors des opérations de révision de listes électorales, le droit de voter pour absence de registres d'émargement.

Au cours des opérations de vote, certains individus ont été appréhendés pour vote multiple notamment dans le bureau de vote de Soviébé à Lomé et ailleurs en violation de **l'article 146 du Code électoral**.

Le vote de mineurs et d'étrangers à Lomé et ailleurs en violation des **articles 71, 144, 145 alinéas 2, du Code électoral** a été également une atteinte aux principes démocratiques.

Le vote a été, à plusieurs endroits, influencé en faveur du candidat du RPT dans plusieurs villes par l'achat des consciences avec de l'argent en violation de l'article 144 du code électoral qui dispose : « **Il est interdit de distribuer ou de faire distribuer, sous peine de sanction, le jour du scrutin des bulletins de vote et d'autres documents de propagande.** » et de **l'article 157 du code électoral**.

Par ailleurs, dans la plupart des cas, les représentants du candidat de l'opposition ont été exclus des bureaux de vote et des opérations de dépouillement dans la région de la Kara (supposée à tort être un fief du RPT), Maritime, Centrale et des Savanes en violation des **Accords du 29 mars 2005** entre l'opposition et le RPT sous l'égide de la CEDEAO, de l'article 110 du code électoral qui dispose : « **Tous les membres du bureau de vote doivent être présents pendant la durée des opérations de vote. En cas d'absence d'un membre du bureau de vote, le président du bureau de vote saisit le président de la Commission administrative en vue de son remplacement. Mention de ce remplacement est faite au procès-verbal** » et des **articles 117, 118, 119, 120, 121, 122, et 123** du Code Électoral.

L'intrusion des miliciens armés du RPT, des gendarmes et des militaires à coups de grenades lacrymogène, de gourdins cloutés et balles réelles dans certains bureaux de vote (favorables au changement démocratique) au soir du scrutin et l'enlèvement des urnes de force par des militaires togolais constituent une violation flagrante de **l'article 174** de la Constitution qui dispose : « *Les Forces Armées Togolaises sont une armée nationale, républicaine et apolitique. Elles sont entièrement soumises à l'autorité politique constitutionnelle régulièrement établie* »

En faisant irruption dans les bureaux de vote, les militaires et autres miliciens ont violé **l'article 111 alinéa 2** du Code Electoral qui dispose : « *Nul ne peut pénétrer dans la salle du scrutin, porteur d'une arme apparente ou cachée, à l'exception des membres de la force publique légalement requis.* »

L'objectif des forces armées qui ont été à l'origine des violences le jour du scrutin, était de faire annuler les résultats des zones acquises au changement démocratique.

La proclamation des résultats provisoires par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) dirigée par un membre du Bureau politique du RPT, Madame Kissem TCHANGAI-WALLA, le mardi 26 avril 2005, s'était faite de manière irrégulière.

En effet, la CENI a proclamé les résultats du scrutin en violation de l'article 123 alinéa 1 et 2 du Code Electoral qui dispose : « **Tous les membres du bureau de vote doivent recevoir un exemplaire du procès-verbal. L'original du procès-verbal des opérations électorales, accompagné des pièces qui doivent y être annexées, est transmis par les soins du président du bureau de vote directement au président de la Commission Électorale Locale Indépendante.** »

Au vu de tous les procès-verbaux de vote de la préfecture ou de la commune de Lomé, la Commission Électorale Locale Indépendante effectue le recensement des votes de la préfecture à son siège et en publie les résultats. Il en est dressé procès-verbal dont copie est immédiatement adressée au président de la Commission Électorale Nationale Indépendante et au représentant de chaque candidat ou liste de candidats. »

Par rapport donc à cette disposition du code électoral, la CENI ne pouvait pas administrativement et techniquement parlant, proclamer les résultats à la date du 26 avril 2005 compte tenu de l'interruption des opérations de dépouillement dans certains bureaux de vote, notamment à Lomé, Aneho, Kpalimé, Tsévié par des militaires et des milices du RPT, la coupure de tous les réseaux et systèmes de communication depuis le soir du 24 avril 2005, jour du scrutin.

Dans ce contexte d'absence de communication dans tout le pays, l'on peut se demander par quels moyens la CENI a pu collecter les résultats avant de les avoir proclamés ?

En se référant à **l'article 123** du code électoral sus-cité, les CELI devraient normalement centraliser les résultats au niveau préfectoral et les proclamer avant de les transmettre à la CENI, mais les CELI n'ont jamais proclamé les résultats dans les commissions administratives après le scrutin.

Contrairement à ce qui s'observe dans la plupart des pays au lendemain des élections par la publication des résultats du vote zone par zone permettant de connaître les tendances, dans le cas du Togo, aucune tendance n'a jamais été annoncée ni par les CELI ni par la CENI avant le 26 avril 2005.

En proclamant les résultats de l'élection présidentielle le 26 avril 2005, la CENI a violé non seulement l'alinéa 3 de l'article 123 du code électoral qui dispose « **Dès réception des procès-verbaux de recensement en provenance des préfectures et de la commune de Lomé, la Commission Électorale Nationale Indépendante effectue le recensement général au plan national à son siège** », mais aussi certaines dispositions de son propre règlement intérieur en son **article 15** qui dit : « *Il est requis un quorum de sept (07) membres pour que la CENI siège valablement. Les décisions sont prises par consensus. A défaut de consensus, on procède au vote, et, dans ce cas, les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier et à la majorité relative au second tour.* »

Ce qui, en outre, est encore plus flagrant, c'est que les membres de la CENI n'ont jamais eu de séance préalable avant la proclamation des résultats du scrutin.

La synthèse de tout ce qui précède, notamment les techniques utilisées avant le jour du scrutin (*gonflement du fichier électoral, création de bureaux de vote fictifs*), les méthodes utilisées pendant le vote (*bourrage d'urnes, enlèvements d'urnes par des militaires*), les mesures d'embargo avant et après le vote (*climat de peur et de psychose générale, suspension des moyens de communication, interruption des décomptes des voix*) révèlent que le processus électoral a été vicié par des violations répétées de la Constitution, du Code Electoral et des droits et libertés fondamentales des citoyens par le RPT(parti au pouvoir), l'armée et la CENI et dans une certaine mesure avec la complicité de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Les résultats issus donc de l'élection présidentielle du 24 avril 2005 ne reflètent pas l'expression de la volonté du peuple, en témoignent les violences consécutives aux mouvements de contestations populaires qui ont suivi la proclamation des résultats provisoires par la CENI.

Malgré toutes ces irrégularités, la Cour Constitutionnelle siégeant au nombre de cinq (05) juges en violation de l'**article 3** de son propre règlement intérieur qui dispose : « **Pour délibérer, la Cour doit réunir au moins six juges** », valide les résultats de l'élection présidentielle cautionnant une fois encore le coup de force.

F'kds lwuh#III#

L'EXTENSION DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME SUR TOUTE L'ETENDUE DU TERRITOIRE NATIONAL

1. Contre les citoyens

1.1 Les exécutions sommaires

7 février 2005 : Répression sanglante de la mutinerie à la prison civile de Lomé :

Un témoin raconte :

« C'est à 17H 20 qu'on a entendu un premier « Holà ! », très fort. C'est un cri de protestation contre le rappel à l'ordre des prisonniers par le chef crieur des détenus, un ancien sergent de l'armée togolaise, un béret rouge (para-commando) qui, pour repousser les gens au-delà d'une ligne qu'il a tracée au sol avec son ceinturon, les chicote.

Mais, avec un effectif de 1 705 détenus à l'époque, la prison était surpeuplée ce qui obligeait les pensionnaires à envahir même les petites allées à l'intérieur de la prison.

C'est pourquoi, malgré ce rappel à l'ordre, les gens se sont encore avancés, cherchant toujours de l'espace dans cette forte promiscuité et c'est là où il y a eu un nouveau rappel à l'ordre suivi du deuxième « Holà ! ».

Du coup, on a vu le Chef-prison adjoint entrer dans l'enceinte de la Prison civile pour s'enquérir de ce qui se passait. Il était suivi, 2 à 3 minutes après du Chef-prison et du Régisseur.

Lorsque le Chef crieur et le Capitaine Adjimon, un militaire emprisonné, informait le Chef-prison adjoint qui était arrivé le premier, au loin, dans la foule, un prisonnier l'a insulté.

Le Chef-prison adjoint en bluffant a dit : « Tiens, je t'ai reconnu, tu as intérêt à venir me dire pourquoi tu m'insultes ». Il n'y a pas eu de réponse.

Et là, visiblement, à la suite, pour ne pas perdre la face, le Chef-prison adjoint a ordonné au Chef-crieur de faire crier « Allez-Go ! » ce qui signifiait que les prisonniers devaient rentrer pour être enfermés dans leurs bâtiments et cellules.

*A cet ordre, les prisonniers ont répondu : « Zéro ! Nous ne regagnerons pas nos cellules ! »
Sur ce, le Chef-prison adjoint a fait demi-tour ainsi que le Chef-prison Adjoint et le Régisseur.*

A partir de ce moment-là, pendant que certains prisonniers chantaient des chants religieux, puis d'autres chants demandant : « On veut rentrer à la maison ! », d'autres ont commencé à monter sur les toits, à enlever les tôles de couverture, à faire tomber un pan de mur dans la prison pour en faire des cailloux à lancer, à brûler la grande paillote qu'il y avait au centre de la cour intérieure.

Il s'est écoulé au moins une heure de temps avant que les militaires (bérêts rouges, brigades anti-émeutes avec des boucliers, tous estimés à environ 500) et les sapeurs pompiers n'arrivent.

Pendant que les militaires commençaient à tirer à balles réelles sur les prisonniers, le prisonnier Nico Amouzou, un ancien militaire réformé, identifié comme le « meneur », a été appelé puis s'est rendu au grand portail où il a eu une conversation avec le Chef-prison.

Lorsqu'il regagnait sa cellule, il a été à nouveau interpellé alors qu'il était au milieu de la cour et, en se retournant, il a été tiré comme un lapin. Il a reçu une balle en pleine mâchoire. Il est tombé par terre et est mort sur le coup. D'autres ont été atteints à l'épaule, au bras. Ce sont les prisonniers militaires accusés de complicité avec Bitenewé qui ont porté les premiers secours aux blessés, en extrayant les balles de leurs épaules et bras.

Commencé vers 17H 30, la révolte a été maîtrisée vers 22H par les militaires sous le Commandement du Colonel Ati de la gendarmerie nationale, bien connu par certains prisonniers pour sa méchanceté. Sa présence signifiant qu'il y avait une nette volonté de réprimer de façon impitoyable cette révolte. L'enceinte de la prison était alors noyée dans une épaisse fumée de gaz lacrymogène.

Ils ont évacué les blessés et le corps de Amouzou Nico.

Après cela, le Chef-prison et les gardiens de préfecture (GP) sont entrés et ont fait sortir les prisonniers des cellules dont les portes avaient été démolies pour les répartir dans les autres cellules qui étaient déjà surpeuplées. Il s'en est suivi au lendemain matin 2 morts par asphyxie et une douzaine en état de suffocation qu'on a essayé de réanimer puis on les a amenés à l'Hôpital de Tokoin. »

1.2 Les traitements cruels, inhumains et dégradants

— Ils ont été les faits des éléments des forces de l'ordre, des militaires et des miliciens en ville et au siège du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), parti au pouvoir.

— Ils se sont traduits par des agressions physiques d'une rare violence, des coups et blessures graves, des insultes, des menaces, des viols de femmes persécutées jusque dans leurs chambres à coucher et certaines dans leurs salles de bain entre février-mai 2005.

1.3. Les arrestations arbitraires et les cas de tortures

— Kodjo AKPOSSOGNA et Kokou TSEVI (deux étudiants soupçonnés d'être proches de l'opposition)

Arrêtés le 11 février alors qu'ils revenaient d'une réunion du Collectif des Associations de la Société Civile et des Organisations Syndicales tenue au siège de la LTDH, ils ont été torturés à la Gendarmerie nationale de Lomé où ils ont passé 4 jours. Ensuite, ils ont été déferés à la Prison civile de Lomé où ils ont passé 14 jours.

Le 1^{er} mars 2005, à l'issue d'un procès expéditif, ils ont été condamnés à 6 mois d'emprisonnement avec sursis pour association de malfaiteurs en violation de leur droit de défense. Aucun avocat n'a été constitué pour les défendre.

Témoignage de Kokou TSEVI :

« Le vendredi 11 février 2005, aux environs de 19 heures, mon ami Akpossogna et moi avons quitté le siège de la LTDH pour nous rendre à Kodjoviakopé pour une rencontre avec les autres camarades étudiants ; c'est en nous rendant au lieu de rendez-vous que nous avons été interpellés par un groupe de gendarmes stationnés dans la station d'essence Mobil à Kodomé. Par respect nous avons répondu à leur interpellation ; ils nous posèrent la question de savoir qui nous sommes et nous avons répondu que nous étions des étudiants et qu'on se rendait à la maison. Rien qu'en écoutant le mot « étudiant », ils crièrent : « Voilà, c'est eux-ça ! ». Ils nous rouèrent alors de coups avec des gourdins et des matraques.

C'est à ce moment que mon ami révéla son identité et ce fut le comble car son papa fut gendarme et a la réputation d'être un opposant au camp de la gendarmerie.

Ils nous ont bien roués de coups avant l'arrivée de leur chef de bataillon qui nous demanda de partir. Mais à notre grande surprise, les éléments refusent cet ordre de leur supérieur, et c'est là qu'on nous embarqua pour le camp de la gendarmerie ; là, ils nous ont bien maltraités, surtout moi, car j'ai une forte corpulence et, selon eux, c'est moi qui soulevait le campus universitaire. Là, ils m'ont cassé la tête et tout m'a été refusé. Nous avons été gardés là jusqu'au lundi 14 février 2005, date où le colonel ALI de la gendarmerie est venu donner l'ordre au capitaine KONDI du Service de Recherche et d'Investigation (SRI) d'écrire notre procès-verbal pour qu'il donne des consignes au Procureur de la République pour notre incarcération. Ce fut alors qu'on a été déferé à la prison civile de Lomé aux environs de 17H 30. »

— **Sena NOMENYO**, secrétaire général de l'Organisation Nationale pour l'Unité Totale de l'Afrique (ONUTA), membre du Collectif des Organisations de la Société civile et syndicale du Togo, a été enlevé par les forces de l'ordre ou des éléments de la milice du RPT en tenue civile à bord d'un véhicule 4x4 noir, dans la matinée du 14 février 2005, dans le quartier de Bè. Il était en train de filmer des étudiants demandant à la population de suivre la journée « ville morte » appelée par l'opposition démocratique.

Plus tard, dans la même journée du 14 février, ce fut le tour de Kombiagou BANFITI, le président de l'ONUTA, d'être arrêté le 14 février à Bè.

1.4. La répression et les exactions dans les préfectures de l'intérieur du pays

— **Kara : (Préfecture de la Kozah, Région de la Kara) :**

Karouming ATCHO :

Cet agriculteur de 60 ans est victime d'une chasse aux sorcières depuis le 31 janvier 2005. Arrêté, il a été amené de force chez un charlatan à Kéméni dans la préfecture de la Kozah pour qu'il le débarrasse soi-disant de ses sortilèges. L'intéressé, originaire de Pya Akei (canton de Pya), sera blessé par balle dans la nuit du dimanche 13 février 2005 par des hommes non identifiés qui l'accusent désormais d'être à l'origine de la mort du Chef de l'Etat. Admis au CHR de Sokodé, il fut transféré à Kara où il devait décéder dans les circonstances ci-après décrites dans un article publié sur le site internet *Togoforum.com* et signé de **Justin Hèzu Tiyé** sous le titre « Assassiné pour avoir tué le Général Eyadema Gnassingbé ». On y lit notamment que :

« Dans la nuit du 6 au 7 mars, des hommes armés en blouses de médecin sont arrivés à l'hôpital (Centre Hospitalier Régional de Tomdè, communément connu sous le nom de l'Hôpital Chinois - ndr). Dans son sommeil, ils ont tiré 18 balles sur le sieur Atcho Karouming. Seule une balle l'a atteint, affirme-t-on. Atcho Karouming est décédé au centre Hospitalier de Tomdè abattu dans son sommeil par une balle. Parce qu'il serait à l'origine de la mort du général, un général dont on savait qu'il était grabataire.

Parfois le destin tire la langue à certaines personnes. Madame Kolou Amah, se trouvait dans la même chambre que le sieur Atcho Karouming. Elle venait d'être libérée parce que les médecins avaient estimé qu'elle était guérie. Mais madame Kolou n'avait pas d'argent pour payer ses frais d'hospitalisation. Sa cousine qui est retournée au village chercher lesdits frais n'était pas encore de retour. Mais lorsque les assassins du sieur Atcho sont arrivés, ils ont d'abord tiré pour accomplir leur mission, puis pour effrayer et pouvoir s'enfuir. Une de ces balles a atteint également madame Kolou Amah qui en est morte. Morte de pauvreté. Triste destin !

Les assassins se sont enfuis sans que personne ne tente d'empêcher leur fuite. Aucune enquête n'a été ouverte. C'est à croire que c'est un coup préparé à un sommet très haut perché où toute curiosité serait suicidaire. »

— **Sokodé : (Préfecture de Tchaoudjo, Région centrale) :**

Intimidations et menaces des populations de Tchaoudjo par le préfet Batandao

Par la déclaration ci-après, la LTDH portait les informations suivantes à la connaissance de l'opinion publique :

« Le samedi 12 février 2005, répondant à l'appel à la mobilisation lancé par le Mouvement Populaire pour la Libération du Togo » (MPLT), les forces vives de la préfecture de Tchaoudjo ont organisé une grande marche de protestation pour dénoncer le coup de force et réclamer le retour à l'ordre constitutionnel sur la Terre de nos Aïeux.

Cinq jours après cette marche dont le souci objectif était d'user des droits que la constitution octroie à tout citoyen lorsque la Patrie est en danger, le Préfet de Tchaoudjo, Mba BATANDAO a convoqué les principaux organisateurs pour une « réunion » le jeudi 17 février 2005.

En fait de réunion, les participants auraient plutôt subi des menaces de la part des autorités de la préfecture. Selon un participant que nous avons contacté, « des discussions se sont échangées sous forme de tohu-bohu durant près de deux heures d'horloge sous la menace du capitaine Sakparakpa, Chef de l'unité centrale de la gendarmerie et du Commissaire de police Essossolame TCHEDRE qui, tour à tour, prirent la parole pour des menaces et intimidations »

Face à cette situation, la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH) tient :

— à rappeler au préfet de Tchaoudjo l'article 150 de la Constitution dont le peuple togolais s'est dotée en 1992 et qui octroie à chaque citoyen le droit de « désobéir et s'organiser pour faire échec à l'autorité illégitime » ;

— à interpeller le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation pour que des mesures soient prises en vue de garantir la sécurité des personnes ayant subi les menaces des autorités préfectorales de Tchaoudjo ;

— à attirer l'attention de la communauté nationale et internationale sur les menaces proférées à l'encontre des vaillants citoyens et déclare tenir les autorités togolaises pour responsables de tout ce qui adviendrait aux personnes impliquées dans la marche du 12 février 2005.

Ci-joint après la liste des personnes en cause : El Hadj ABOU Tchédjéwo, TCHAGNAOU Seydou (barbu), FOFANA Bakalawa Amza, MAMAN Yaya, ABI Tchassa, ABDOULAYE Ibrahim, APOU Atcha BAYE, ADAMOU Alassani, AGORO Samah, MAMAN Sedi Mourtala, ZAKARI Fousséni, ALI- ZATCHI Moumouni, BASSABI Alassani. »

1.5. Les harcèlements et les exactions

Rançonnement des passants, des motocyclistes et des chauffeurs de taxi battus et dépouillés de leurs sous et de leurs téléphones cellulaires.

1.6. Le droit bafoué des blessés de recevoir des soins

Selon certains blessés graves, des consignes auraient été données à l'hôpital secondaire de Bè de n'administrer aucun soin d'urgence aux blessés durant cette période. Au CHU-Tokoin, l'accueil est hostile et peu cordial. Cela frise la non-assistance à personne en danger.

1.7. La violation des franchises universitaires

Le 21 février 2005, une horde de miliciens armés de gourdins a débarqué sur le campus universitaire en menaçant et tirant des coups de feu en l'air pour disperser avec l'intention d'intimider les étudiants de l'Université de Lomé qui étaient réunis en Assemblée Générale. Certains de ces activistes portaient des cagoules et d'autres opéraient à visage découvert.

1.8. Les mutations arbitraires

Par décision en date du 10 février 2005, signée de Komi Selom KLASSOU, Ministre des Enseignements Primaires et Secondaires, M. Komi Edem ABOTSI, N° mle 020600-S, professeur d'enseignement général précédemment **Proviseur** du Lycée d'Amlamé est mis à la disposition de la Direction de la Région Maritime en tant que simple « chargé de cours ».

De la même façon, M. Ali Baba OURO-SAMA, N°mle 028950-G, est relevé de son poste de surveillant et mis à la disposition de la Direction Régionale de l'Enseignement Maritime en tant que simple « chargé de cours ».

Aucune raison officielle n'a été évoquée pour la mutation de ces deux fonctionnaires, mais selon certaines indiscretions, ils n'auraient pas ouvert leur établissement lors des journées « Togo, pays mort ». Du coup, ils ont été soupçonnés d'avoir contribué au succès de ces journées organisées par l'opposition.

2. Les violations des libertés d'expression et d'opinion

2.1 La liberté de presse et le droit à l'information

Le coup d'Etat perpétré depuis le 05 février 2005 a déclenché une nouvelle vague d'intimidations à l'encontre des médias indépendants et des partis d'opposition visant à museler toute voix dissidente au cours de la transition du pouvoir au Togo.

Alors que le gouvernement interdit toute manifestation publique pendant deux mois, officiellement en vue d'observer dans la sérénité le deuil national décrété, plusieurs stations de radios privées font l'objet de menaces et de pressions de la part des autorités togolaises. Dans la foulée, cinq radios privées furent fermées. Selon le capitaine Moïse Oyome KEMENCE, certaines de ces radios seraient coupables d'« incitation à la révolte et à la haine tribale ». Il a été relayé par la HAAC qui a organisé une rencontre avec les responsables des médias le 10 février 2005.

Les responsables de ces radios et les journalistes qui animaient les émissions et les débats furent menacés et intimidés. Le lot de pressions et de harcèlements subis par les médias togolais se résume aux faits suivants :

- menaces et atteintes à l'intégrité physique et morale des journalistes
- fermeture des radios et TV privées
- confiscation des médias publics à des fins de manipulation des consciences et de lavage de cerveaux.
- coupures et brouilles des lignes téléphoniques.
- destruction de bien matériels (en rapport avec radio lumière)

La chronologie de ces atteintes à l'encontre des médias se présente comme suit :

- Le 06 février 2005 au soir, le président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a personnellement interdit à *Kanal FM*, une radio privée, la rediffusion d'une émission diffusée au cours de la journée.

La plupart des émissions diffusées par cette station radio, depuis le décès du Président Eyadema, ont trait aux modalités de choix d'un nouveau président en cas de vacance de la présidence.

- Le 07 février 2005, les autorités togolaises avaient annoncé l'interdiction de toute manifestation publique durant les deux mois de deuil national.

Suite à la diffusion de l'appel des six partis de l'opposition demandant à la population d'observer deux journées « Togo mort », des menaces et intimidations ont été proférées contre le personnel de la radio *Nana FM* par des appels téléphoniques anonymes. Plus tard, dans l'après-midi, la direction de *Nana FM* fut convoquée par le Président de la HAAC Georges Combévi AGBODJAN pour se voir reprocher d'accorder trop de temps d'antenne aux opposants.

Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH)

Le Ministre de la communication et de la formation civique M. Pitang TCHALLA a, dans un entretien public avec les correspondants des médias internationaux, accusé *Radio France International (RFI)* de s'être « lancée dans une campagne de désinformation et de déstabilisation ».

- Le 8 février, la radio *Kanal FM* fut sommée par le président de la HAAC d'interrompre immédiatement un débat organisé sur la situation nationale.

Radio Nostalgie reçut, le même jour, deux appels du président de la HAAC interdisant la diffusion d'une émission en cours.

Dans l'après-midi, deux gendarmes armés ont fait irruption dans les locaux de *Radio Nostalgie*, et ont demandé d'un ton menaçant à parler à l'animateur d'une émission-débat consacrée à l'actualité. Les deux gendarmes ont estimé que ce dernier a insulté leur chef, le Président Eyadema. Ils s'en sont pris verbalement à lui et ont proféré des menaces à son encontre avant de quitter les lieux.

Les deux émetteurs de RFI cessent d'émettre en FM durant plusieurs jours, officiellement suite à une panne technique. En fait, il s'agit d'une censure.

De même, l'envoyé spécial de RFI s'est vu refuser son visa d'entrée sur le territoire togolais au moment où les autres journalistes ont été autorisés, à la frontière béninoise, à entrer au Togo.

Le 10 février 2005, le matériel de diffusion de *Radio Lumière* à Aného a été saisi sur ordre des autorités togolaises. Il lui a été reproché de diffuser des émissions « incitant à la haine ». Le Vice-Président de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme, monsieur Etsri Hihédéva CLUMSON-EKLU devait animer une émission consacrée à l'actualité dans la matinée. Le même jour, les responsables des radios privées ont été convoqués et menacés par le président de la HAAC en présence du chargé de la communication des Forces Armées Togolaises (FAT) ; celui-ci a nommément cité certaines radios privées en proférant à leur encontre des menaces non voilées : « Nous avons ciblé certaines stations que je vais nommer : Nana FM, Radio Nostalgie, Kanal FM et Radio Maria. Nous voulons porter à leur connaissance que nous avons les moyens de mettre fin à cela. Il appartient à tout un chacun de prendre ses responsabilités. »

- Le 11 février 2005, quatre stations, *Kanal FM*, *Nana FM*, *Radio Nostalgie* et *TV7* ont été fermées pour une durée d'un mois sur ordre des autorités. Celles-ci évoquent des raisons fiscales et ce en dépit du remboursement de la redevance effectué ou proposé par certains dirigeants de ces stations.

Ces stations et chaînes de télévisions sont accusées de porter atteinte à l'ordre public à travers les émissions diffusées sur la situation nationale.

Témoignage : Le cri d'alarme du Directeur et du Personnel de Kanal FM

Poussée à bout, *Kanal FM*, par exemple, a dû publier un appel pour prendre la communauté nationale et internationale à témoin ; il ressort de la « Lettre ouverte » publiée à cet effet le 11 février 2005, lettre dont copie a été adressée à la LTDH, qu'après plusieurs « rappels » à l'ordre infructueux, les autorités de la Haute Autorité de l'Audio-Visuel et de la Communication ont convoqué jeudi 10 février une réunion à laquelle ont assisté le président de l' Union des Radios et Télévisions Libres du Togo (URATEL) et le Secrétaire Général de l' Union des Journalistes Indépendants du Togo (UJIT). Outre ces personnalités, les discussions auraient été « particulièrement marquées par l'intervention inopinée et imprévue d'un homme en treillis, le Capitaine KEMENCE, Chargé de la communication des Forces Armées Togolaises. Le militaire en question a confié sur un ton musclé que des radios sont ciblés, notamment Kanal FM, Nana FM, Radio Nostalgie et Radio Maria : elles se livrent à un jeu très dangereux aux conséquences imprévisibles, nous avons tous les moyens de mettre fin à cela ici ».

2.2 Les libertés d'opinion

Yao TENOU, Direction de la Police Judiciaire (DPJ)

Pour le simple fait d'avoir été soupçonné d'avoir émis une opinion, l'intéressé a été arrêté, torturé et détenu à la prison civile de Lomé.

#

LA REPRESSION FEROCÉ DES MARCHES PACIFIQUES

A propos des marches pacifiques, il convient de rappeler que la Constitution togolaise adoptée par référendum, le 27 septembre 1992, promulguée par feu le Président Gnassingbe EYADEMA, le 14 octobre 1992, et révisée par la loi n° 2002-029 du 31 décembre dispose que :

« Article 30 : l'État reconnaît et garantit dans les conditions fixées par la loi, l'exercice des libertés d'association, de réunion et de manifestation pacifique et sans instrument de violence »

A la mort du président Gnassingbé EYADEMA, le droit pour les citoyens de manifester en toute quiétude a été dans un premier temps refusé pour cause de « deuil national ».

C'est ainsi que les premières manifestations seront sauvagement réprimées comme celle du samedi 12 février 2005, appelée par les partis de l'opposition démocratique qui, face à l'interdiction qui leur a été notifiée, l'ont annulée peu avant sa tenue.

Cependant, face à la pression nationale et internationale et aussi parce qu'elles voulaient organiser une contre-manifestation parallèlement à celle que prévoyaient les partis de l'opposition, pour les samedis, les autorités du régime RPT ont été contraintes à un premier recul en se voyant obligés de lever leur interdiction pour concéder la tenue de la marche de l'opposition du 26 février 2005.

Mais, comme on le verra par la suite, cette « autorisation » n'était que purement formelle, car dans la réalité, les marches pacifiques qui seront organisées par les forces démocratiques par la suite seront presque toutes sauvagement réprimées par le régime RPT. Ce dernier déchaînera contre elle, non seulement les forces de l'ordre qu'elles utilisent habituellement pour réprimer : police, gendarmerie, armée mais aussi les milices du parti au pouvoir, le RPT, auxquelles le régime fera systématiquement recours, inaugurant ainsi une évolution nouvelle dans la situation togolaise.

1. La répression de la marche pacifique du samedi 12 février 2005

Bilan officiel : 3 morts, 3 blessés graves dont 2 gendarmes, selon les autorités togolaises.

Il ressort cependant des témoignages recueillis que le bilan est bien plus lourd. En effet, il est à préciser que certains corps auraient été ramassés sur les lieux des manifestations par des véhicules militaires et des véhicules banalisés des forces de l'ordre, le samedi 12 et lundi 14 février 2005 vers une destination inconnue, selon les témoignages qui ont été transmis à la LTDH.

D'autres cas de décès ont été signalés à la LTDH par des parents auxquels l'accès à la morgue aurait été refusé.

Certaines cliniques affirment avoir enregistré plusieurs cas de décès et de blessés, mais refusent de donner la moindre information sur leur nombre pour des raisons de sécurité.

1.1 **L'assassinat de Jean Kossi DADZIE**

35 ans, père d'une fille au CM (cours primaire), a été tué, laissant une veuve enceinte.

Il a été fauché par deux balles, la première à la poitrine, la seconde aux reins alors qu'il voulait juste lever une barricade, ne faisant même pas partie des manifestants. Le retrait de son corps a fait l'objet d'intenses tractations entre la famille et les autorités administratives.

Il a été enterré à Lomé, le 17 février 2005, dans un des cimetières du quartier Bè

Les témoignages :

Ce 12 février, la LTDH a recueilli le témoignage suivant d'un habitant du quartier :

« Après le décès du président de la République, le samedi 05 février 2005, et ce qui s'en est suivi (allégeance des forces armées à son fils, le tripatouillage de la constitution, la nomination de son fils comme Président de l'Assemblée et en même temps Président de la République avec prestation de serment devant la cour constitutionnelle), l'opposition, après avoir lancé deux jours de «Togo mort », a appelé la population à une marche pacifique le samedi 12 février 2005. Avant même le démarrage de la marche, les manifestants ont été violemment chargés par les forces de l'ordre appuyées par presque tous les corps de l'armée (béret vert, béret rouge et autres...). Ceux-ci ont déjà investi tous les coins de rue et des grenades lacrymogènes, des tirs nourris d'armes de guerre, des gourdins tombaient sur les manifestants comme sur du gibier. Dans le quartier d'Amoutivé, des militaires sont rentrés dans des maisons, les portes ont été brisées, les habitants molestés, des crânes défoncés. Tout passant portant un tee shirt rouge ou habit rouge est suspecté d'avoir participé à la marche et est tabassé et déshabillé au besoin. Ceux-ci sont appuyés par des milices qui ont des machettes, de longs couteaux et des gourdins cloutés.

Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH)

Au niveau des latrines communautaires d'Amoutivé- Doulassamé, un jeune homme appelé DADZIE Jean, mécanicien de son état a été rafalé par un militaire comme sur un champ de guerre. Monsieur KOUGBLENOU Masso, artiste de la chanson âgé de 31 ans qui lui venait en aide a aussi été tué. Un jeune garçon d'une dizaine d'années qui sortait de la latrine a eu sa jambe fracturée par le tir du militaire (maison face à l'école primaire catholique Notre Dame des Apôtres, rue de Paris) ; un élève de 21 ans appelé NOUWOATI Ayaovi Agossou, visé, a aussi eu la jambe fracturée. Il y a eu plusieurs blessés au quartier Bioissé et au bord de la lagune après la pharmacie Akofa.

« Il y a du gibier ». Aussitôt ceux-ci accoururent à la rencontre du convoi avec leurs gourdins, leurs fouets et autres. Ils nous ont fait tous sortir des véhicules avec des bastonnades à la devanture du siège.

Propulsé comme une boule, je me retrouvai au sol entre une dizaine de massacreurs, des coups de pied dans le ventre, d'autres me piétinaient de toutes leurs forces. L'un d'entre eux s'assit sur ma poitrine et, tenant dure ma mâchoire, remplissait ma bouche ensanglantée de sable. Je ne cessais de crier : « Qu'ai-je fais ? » quand j'entendis de loin : « Gorille » et ils répondirent tous « Chef ». La même voix répliqua : « D'ailleurs, amenez-les au Boulevard de la mort ». Nous avons été réintroduits de nouveau dans les véhicules. Je me suis retrouvé dans le même taxi avec d'autres victimes qui n'étaient pas à bord de ce taxi à l'arrivée au siège du RPT. Le scénario à la devanture du siège a duré au moins un quart d'heure.

Ce fut alors la route pour « Le boulevard de la mort ». Nous avons emprunté la rue de Air Burkina qui mène vers le quartier de Kégué. Les tortures ont continué. Ils nous ont demandé de mettre nos têtes entre nos jambes, et sur mon dos c'était des coups avec le manche d'un couteau. Celui qui me frappait de la sorte disait ces mots : « Nous allons vous enterrer aujourd'hui avant le vieux ». En plus des coups et des gifles, il y avait toutes sortes de tortures psychologiques et morales : « Aujourd'hui, c'est nous qui régnons et si quelqu'un bronche, nous allons l'éliminer ». Tout ceci se passait dans une très mauvaise conduite : les véhicules, à toute allure, filaient vers la résidence présidentielle (Lomé2), le convoi s'est arrêté et ils ont passé des coups de fil d'une durée moins dense. Arrivé environ à un km de l'entrée de la résidence présidentielle, le convoi s'est arrêté et ils ont passé des coups de fil d'une durée de moins de 10 mn, puis nous repriment notre itinéraire jusque derrière le Stade de Kégué où nous nous étions encore bien avancés dans une brousse déserte et très calme. Pour une troisième fois, le convoi s'arrêta et nous étions au « Boulevard de la mort » comme le disait l'un d'entre eux.

Après avoir passé et reçu de même des coups de fil de quelques minutes, ils nous ont fait sortir l'un après l'autre et nous bastonnaient. Je ne sais plus le nombre exact de détenus que nous étions sur ce « boulevard » ; j'estime moins d'une dizaine, mais eux, ils étaient plus nombreux que nous. Ils nous ont tous déshabillés. Je portais une chemise Lacoste kaki et un pantalon Tergal noir avec une chaussure dorsale café. Lorsqu'on me faisait sortir, un camion de guerre dans lequel se tenait debout un militaire accroché à grand fusil arriva. Ils descendirent du camion et commencèrent de même à nous battre. On me déchira ma chemise et mon pantalon à l'aide d'un couteau et on me demanda d'enlever immédiatement mes chaussures ; pendant tout ce temps, des coups de fouet de fil de fer me parcouraient le corps. Ils ont retrouvé dans ma poche mon téléphone mobile qu'ils ont consigné. L'un s'écria : « Il est même étudiant ! » quand il a retrouvé ma carte d'étudiant. Du coup, quelqu'un m'a assené d'un coup de massue à la hanche et je me retrouvai immédiatement au sol, sec et épineux. Ils m'ont mis de côté et me torturaient tous plus cruellement : des coups de pied au ventre, des coups de fouets sur le corps et surtout entre mes jambes que 2 hommes tenaient bien écartées. Et, je vous rappelle bien que ces fouets étaient de fil de fer. Un autre venait vers moi tenant une bouteille pleine d'un liquide et versa un peu sur ma poitrine en disant : « Toi, aujourd'hui, nous allons te mettre en cendre » et il me dépassa. Ce liquide avait l'effet d'un liquide inflammable (essence). Pendant tout ce temps ceux-ci tiraient et tripotaient mon sexe me menaçant de me l'arracher et on a même blessé le dessus de ma verge avec un couteau.

Je sentis tout de suite une grande chaleur ; c'était du feu en toute flamme à quelques mètres de moi. Ils menaçaient en disant : « Nous allons tous vous brûler ». Après quelques minutes d'entrevue, j'entendis de loin : « Eh ! vous là, courez sans regarder derrière ». A ce moment, j'étais toujours avec d'autres malfaiteurs qui ne cessaient de me battre. Je me retrouvais au sol presque « KO » quand j'entendis : « Qui sont ceux-là ? Occupez-vous d'eux ». C'étaient des paysans de passage qui étaient au spectacle. Voulant les arrêter, ces malfaiteurs m'ont presque abandonné. C'est de là qu'une force vive revint en moi. Et j'ai pris, de même, la fuite. J'ai remarqué que 2 de ces assassins me poursuivaient mais quand je fus bien avancé je ne retrouvais plus personne derrière moi. J'ai pourtant continué ma course jusque dans un champ de manioc où j'ai rencontré un vieil homme dans son champ. Pris de peur le vieil homme s'écria : « Qui es-tu ? ». Écroulé au sol je lui répondis : « Sauve-moi, je suis poursuivi par des assassins ». Immédiatement, il laissa sa houe et courut vers moi, il m'a allongé et couvert de feuilles de manioc qu'il a cassé précipitamment. Après une heure de temps environ, lorsque le vieil homme s'assura du calme total, il est revenu vers moi et a voulu m'héberger chez lui, mais je lui demandai plutôt de m'appeler mes parents et je lui ai communiqué leur numéro de téléphone. Le vieillard a cherché quelqu'un d'autre qu'il a envoyé appeler mes parents et est resté auprès de moi. Mon père et mon petit frère sont arrivés un peu tard, environ 45 mn après et, avec l'aide de certains paysans, ils ont ramené mon corps, abattu, jusqu'à la voiture de mon père. Arrivé à la maison, les premiers soins ont été faits par mes parents. C'est après une semaine que j'ai pu saisir, grâce à un ami victime de notre arrestation, l'un des membres de la LTDH (Ligue Togolaise des Droits de l'Homme). (...)

Certes aujourd'hui, je parais reprendre une marche normale et mes blessures sont presque cicatrisées. Mais, il m'arrive toujours de ressentir temporairement des malaises cérébrales et surtout une douleur extrême à la hanche sans toutefois ignorer quelles peuvent en être les répercussions dans les jours à venir. Bien sûr qu'il est vrai que j'ai échappé à une tragédie fatale, je me vois, à l'instant même, plus exposé au danger. Je suis plus inquiet de mon insécurité d'autant plus que ces malfaiteurs détiennent ma carte d'étudiant. Les preuves de ma recherche le prouvent. Je mène aujourd'hui une vie de cachette et tout ceci interrompt mes activités sociales, économiques et surtout mes études d'autant plus que je n'arrive plus à me rendre sur le Campus Universitaire qui, indubitablement devient un territoire ciblé. Voilà pourquoi je crie haut et fort aujourd'hui au monde entier et aux organismes internationaux de constater les faits et de porter secours. »

1.3. Le cas des citoyens pris au piège de la répression en revenant de leur travail

C'est celui, typique de Ayao Aurélien ZOZO-AGLAMEY, 39 ans, manutentionnaire à la Compagnie Africa Ouest de l'aéroport international de Lomé-Tokoin, père d'un enfant de 3 ans, sauvagement passé à tabac ce 12 février 2005, décédé au CHU-Campus, le dimanche 20 mars 2005, et inhumé le vendredi 1^{er} avril 2005. Ce 19^e mort de la répression du régime Faure GNASSINGBE-Abass BONFOH a finalement succombé aux graves blessures qui lui ont été causées par les coups violents de matraque que lui ont portés à la tête les forces de l'ordre qui l'ont sauvagement battu dans le quartier de Bè.

Ce 12 février 2005, Ayao Aurélien ZOZO-AGLAMEY, revenait de son travail à son domicile, sur sa moto, aux environs de 18 heures, lorsqu'il est malencontreusement tombé sur une escouade de forces de l'ordre engagée dans une sauvage répression des paisibles populations des quartiers proches du lieu du meeting appelé par la coalition de six partis de l'opposition démocratique. Ce meeting avait été annulé en toute dernière minute par cette coalition suite à son interdiction par le gouvernement illégal de Faure Essozimna GNASSINGBÉ issu du coup d'Etat militaire du 5 février 2005.

Arrivé au niveau des forces de l'ordre, ceux-ci lui ont demandé de s'arrêter, ordre auquel il a obtempéré sans hésitation. Puis, les agents lui ont demandé d'où il venait, ce à quoi il a répondu qu'il revenait de son travail et leur montra, pour témoigner de sa bonne foi, son badge professionnel.

Ce fut alors que, sans aucun motif, les forces de l'ordre, qui étaient au nombre de plus d'une quinzaine, se sont jetées sur lui et ont commencé à le passer à tabac, le rouant de coups violents, surtout portés à la tête. Puis ils lui ont volé son téléphone portable et enlevé sa moto qui a, par la suite, été jetée quelque part avant d'être récupérée par des témoins qui ont suivi la scène et l'ont ramenée à son lieu de travail.

Laissé inanimé au sol, Ayao Aurélien ZOZO-AGLAMEY a été secouru par la Croix Rouge Togolaise qui l'a conduit au Centre hospitalier universitaire de Tokoin (CHU-Tokoin) où il n'a pu bénéficier des soins adéquats que nécessitait son état de santé. Ses parents l'ont alors emmené à la Clinique de l'Espérance puis à la Clinique Novissi, ensuite chez le Dr Tété et finalement au Centre hospitalier universitaire Campus (CHU-Campus).

C'est au CHU Campus qu'il a rendu l'âme, le dimanche 20 mars 2005, soit après 37 jours de l'irréversible coma duquel il n'a jamais pu sortir et dans lequel l'ont plongé les coups qui lui ont été portés à la tête et qui lui ont causé un traumatisme crânien avec hémorragie interne.

Témoignage d'un parent de Kamirou ISSAKA :

« C'était en revenant du travail vers 16H, le 28 février 2005, avec un zémidjan qu'arrivé dans le quartier Bè, près du cimetière, il est descendu de la moto qu'il avait prise auparavant pour en prendre une autre. C'est en montant sur la deuxième moto qu'on lui a tiré dessus. Il a reçu la balle au pied gauche et est tombé de la moto. Après cette chute, les militaires se sont rapprochés de lui en le tabassant. Il a même reçu des coups sur la tête. Les militaires l'ont menacé de le tuer. C'est sur ces menaces, qu'il avait sorti 4 000 FCFA de la poche pour leur remettre afin qu'ils lui laissent vie sauve. Après avoir reçu l'argent, les militaires l'ont laissé. Il a rampé jusqu'au cimetière, a escaladé le mur et est tombé dans des cactus. Il a été grièvement blessé par les épines du cactus.

Actuellement, il a une épine dans le bras gauche qu'on n'a pas pu enlever. Les médecins disent qu'on doit l'anesthésier d'abord mais qu'il est fort probable que l'épine tombe toute seule si la plaie se cicatrise.

Après sa chute au cimetière, il avait crié au secours. C'est là que le gardien du cimetière lui disait que la porte est fermée mais avant qu'il aille chercher la clé, il doit d'abord payer quelque chose. Alors mon père lui a remis 1 000 F CFA. Le gardien est allé chercher la clé et a ensuite appelé les agents de la Croix Rouge qui sont venus l'amener à l'hôpital. »

1.4 La généralisation de la répression dès le lundi 14 février :

Un autre manifestant a été tué, selon les autorités.

14 février 2005 : F. K. A.

Blessé par balles à la jambe et amputé par la suite raconte la scène du décès de son patron Souley O., un Burkinabè

1.5 La répression de la manifestation du samedi 19 au 21 février

Une grande marche pacifique qui a rassemblé plusieurs milliers de participants, s'est déroulée, sans incident, à Lomé, pour dénoncer, notamment le coup d'Etat de Faure Gnassingbé, exiger sa démission et le rétablissement de la légalité constitutionnelle.

Dimanche 20 février 2005

Dans la soirée, une horde de miliciens du RPT armée de gourdin et de bâtons cloutés et à bord de plusieurs véhicules automobiles et d'engins à deux roues, a déferlé sur la ville de Lomé, à vive allure, menaçant et agressant les citoyens avant d'être arrêtée par les forces de sécurité à l'entrée du quartier Bè.

Lundi 21 février 2005

Une horde de miliciens du RPT a débarqué sur le campus de l'Université de Lomé où ils ont lancé des grenades de gaz lacrymogène, dispersé et passé à tabac les étudiants qui étaient rassemblés en Assemblée générale extraordinaire devant le restaurant universitaire. Ces exactions ont fait deux blessés graves. A ce jour, les autorités de l'Université de Lomé qui ont pris en charge les blessés, refusent de livrer leurs noms. Mais il faut relever que le SEST (Syndicat de l'Enseignement Supérieur du Togo) et les Mouvements étudiants exigent que les auteurs de ces actes de barbarie, dont certains sont très bien connus dans les milieux étudiants, soient traduits devant les instances compétentes.

2. La répression de la marche pacifique des femmes, le dimanche 27 février 2005

A l'initiative d'un collectif d'associations de femmes et de membres des partis politiques toutes tendances confondues, selon les estimations, près de 40 000 à 50 000 femmes de Lomé, toutes de rouge vêtues, ont manifesté à travers les rues de Lomé. L'invitation pour la marche disait notamment :

« Femmes, mères et citoyennes quels que soient notre statut et notre condition socio- économique, ce coup de force nous interpelle.

Femmes, enfants, jeunes, nous sommes les premières victimes de la crise dans laquelle nous enfonçons davantage cette situation.

Notre Constitution nous fait le devoir et l'obligation de nous mobiliser pour dire non et exiger le retour à l'ordre constitutionnel. »

La marche avait, entre autres, pour objet d'exiger le plein rétablissement de la légalité constitutionnelle, qui passe, selon elles, par le retour au pays de M. Fambaré Ouattara NATCHABA, Président de l'Assemblée Nationale en exil à Cotonou au Bénin.

Partie du niveau du Restaurant La Pirogue, sur le boulevard circulaire, cette grande marée humaine rouge, a déferlé jusqu'au Stade de Béniglato où s'est tenu le meeting populaire.

2.1 Les premières échauffourées

Vers la fin du meeting, on a commencé à entendre des bruits d'explosion de gaz lacrymogènes à l'extérieur du stade. Les organisateurs ont, dans un premier temps, appelé les manifestants à ne pas paniquer et à rester à l'intérieur du stade. Mais très vite, dans la panique, beaucoup ont commencé à courir et, dans la fuite, ils sont malheureusement tombés entre les mains des forces de l'ordre.

Ce fut la débandade et un sauve-qui-peut général.

Les militaires ont commencé à s'en prendre aux manifestantes avec sauvagerie dans tous les sens.

Il n'en fallait pas plus pour embraser tout le quartier de Bè et ses environs. Comme à l'accoutumée, les jeunes ont réagi par des jets de pierres et en brûlant des pneus. C'est alors qu'ils ont déclenché la foudre, foudre qui valu à toute la population de Bè et des quartiers périphériques deux expéditions punitives des forces de l'ordre

2.2 La première descente punitive dans Bè, le soir du dimanche 27 février

Si au début des affrontements, aux jets de pierre répondaient des tirs de grenades lacrymogènes des unités de la gendarmerie, la répression prendra rapidement un caractère d'une extrême gravité avec une volonté manifeste de tuer du fait du recours aux tirs à balles réelles qui ont commencé à occasionner des blessés graves et des morts.

a. La vague de répression

La répression prendra un caractère gravissime dans tout le quartier de Bè, aux abords de la lagune, dans les

C'est le cas de Gilles AMOUZOU, un gérant de boîte de nuit, qui a paisiblement quitté sa famille à 20H et qui, après s'être retrouvé parmi une vingtaine de militaires, a été passé à tabac, soupçonné d'appartenir à une famille d'opposant. La question à lui posée par les militaires était assez révélatrice : « *dis-nous, es-tu de la famille Olympio ou Amarin ? Dis-nous !* ». Il s'est finalement retrouvé avec une fracture à la main, trois dents cassées, des hématomes sur tout le corps.

Alors qu'il était à la maison, en train d'étudier, un lycéen de 18 ans a été grièvement blessé par des militaires qui ont fait brutalement irruption dans la maison et se sont mis à le passer à tabac...

Selon des témoignages concordants recueillis auprès des victimes, les militaires étaient arrivés au quartier Bè, décidés à punir cette population pour son « audace », animés par une véritable folie meurtrière nourrie par une nette volonté de tuer pour des raisons politiques, s'identifiant sans ambiguïté comme étant au service du régime RPT et se présentant comme les défenseurs de la pérennité du pouvoir de feu Gnassingbé Eyadéma et des nouvelles autorités illégales portées au pouvoir depuis sa disparition pour préserver les prérogatives et privilèges du régime.

Pour illustrer ce point, il convient de rappeler quelques morceaux choisis des propos que ces militaires tenaient à ceux qu'ils réprimaient :

« Vous voulez le changement, non ? Les opposants sont quelque part ; nous on va vous tuer ici et ils vont venir vous sauver ! »

« Qu'est ce que Natchaba vous a promis ? Vous réclamez son retour ; quel poste va-t-il vous donner s'il revient pour que vous en veniez à le réclamer au lieu d'Abass ? »

b. Les assassinats à la lagune de Bè

Ce dimanche 27 février 2005, à la fin du meeting qui a clôturé la marche pacifique des femmes de Lomé et durant la hargne punitive contre les populations de Bè, les forces de l'ordre ont délibérément noyé de jeunes manifestants dans la Lagune de Bè, exactement comme cela s'était passé au même endroit, il y a près de 14 ans, le 10 avril 1991. Comment les choses se sont-elles passées ? Voici les témoignages respectifs d'un rescapé et d'un témoin :

Le rescapé : M. V. K, 31 ans :

« J'étais revenu du culte le dimanche 27 février 2005. Je me déshabillais quand j'ai appris par mes voisins que les maisons de fortune au bord de la lagune ont été cassées. Je me suis donc précipité sur les lieux, comme bien d'autres personnes, pour constater les dégâts quand les soldats étaient venus nous encercler de tous côtés, de sorte que la lagune constituait pour nous en ce moment la seule échappatoire. C'est ainsi que nous y sautions n'ayant aucune autre solution.

Dans la lagune, il y avait à côté de moi un petit garçon nommé EFO et âgé de 12 ans environ. Dans le souci de le sauver d'une probable noyade, je le portai sur mon cou et à peine émergeai-je de l'eau avec l'enfant que les militaires lancèrent des pierres pour nous empêcher de sortir. C'est en essayant de parer une de ces pierres que je me suis replongé dans l'eau avec l'enfant que j'ai perdu de vue aussitôt.

L'enfant sera récupéré juste après par D. E, un artiste musicien qui était également dans l'eau. Les militaires ont recommencé la même opération en lui lançant des pierres sur la tête et, en se sauvant, il a relâché l'enfant qui, malheureusement s'est noyé et ne sera récupéré mort que le lendemain. Nous autres, nous avons eu la vie sauve parce que nous savons nager.

Les militaires continuèrent de proférer des menaces à notre rencontre, comme quoi ils nous extermineront dans la lagune. Nous sommes cependant arrivés à sortir de l'eau grâce à l'intervention d'autres manifestants qui avaient réussi à repousser les militaires par des jets de projectiles.

Le lendemain, c'est-à-dire le lundi 28 février 2005, outre le cas de l'enfant dont mention a été faite plus haut, nous avons appris que trois autres corps ont été retrouvés dans la lagune. On pouvait identifier parmi ces cadavres le jeune Gbadoé, artiste et membre du groupe « Les Princes du Kamou » et Têko, menuisier demeurant à Blanc – Blanc (Togognon), le troisième étant inconnu puisqu'il ne réside pas dans le quartier.

J'ai personnellement été blessé à plusieurs endroits, notamment à la tête et aux bras.

Il faut noter que c'est le propriétaire de l'Hôtel Napoléon, de nationalité française, qui a sollicité et hébergé les militaires qui ont commis les exactions contre nous. »

Le témoin : « C'était aux alentours de 14H 30 – 15H.

C'est un groupe de jeunes gens qui lançaient des pierres aux policiers. Ils étaient environ une dizaine. Ils jouaient au chat et à la souris avec les soldats. A un moment donné, ils ont été pris en embuscade au niveau de la lagune. Les soldats étaient descendus simultanément de deux rues venant des rails derrière l'Hôtel Napoléon. Le seul recours des jeunes était de se jeter à la lagune. Visiblement, ils ne savaient pas nager. Les soldats, qui étaient au nombre d'environ une vingtaine, se sont alors approchés du bord de la lagune. Ils ont commencé d'abord par lancer des grenades lacrymogènes sur les jeunes dans la lagune puis, après, ils ont commencé à les lapider en prenant les cailloux qu'il y avait au bord de la lagune. Nous les voyions, de l'autre côté de la rive, nous criions mais nous ne pouvions pas intervenir, nous nous sentions impuissants. Cela a duré une bonne vingtaine de minutes. Les jeunes, ne savaient visiblement pas nager, c'était clair et ils recevaient les coups de pierre que leur lançaient les soldats.

Après un moment, nous avons dû fuir l'endroit et nous n'avons pas pu assister à la fin de la scène parce que les renforts de soldats ont commencé à intervenir en venant de la colline vers la station d'épuration en tirant des grenades lacrymogènes et nous faisant la chasse avec les gros camions bleu de transport de troupes de la gendarmerie nationale. Entre temps, deux piroguiers s'étaient quand même lancés au secours des jeunes en venant de Bè-Kpota.

Ils ont pu récupérer un noyé qui n'était pas mort et qu'ils ont emmené dans une clinique à Bè pour qu'on le soigne. Nous n'avons pas pu voir ce qui s'est passé après mais le tout a duré environ une heure à une heure et demi de temps. »

La répression a continué jusque très tard dans la nuit.

GNAZO Gbadoé Nicolas, un des assassinés de la Lagune de Bè

Né le 19 février 1980 et âgé de 25 ans, **GNAZO Gbadoé Nicolas** est artiste musicien et photographe de profession. C'est un cousin direct du célèbre dramaturge togolais Kangni ALEMDJRODO.

Orphelin de père peu avant sa naissance, il fut récupéré dès le bas âge par sa tante, mère de Kangni ALEM, et sera élevé par cette dernière jusqu'au dimanche 27 février 2005 dernier où le drame survint.

Qu'est-ce qui s'est passé exactement ?

L'intéressé a quitté son domicile à la mi-journée du dimanche 27 février 2005 pour suivre son habituel cours de guitare à Bè mais sera retrouvé mort dans la Lagune de Bè le lendemain, c'est-à-dire le lundi 28 février aux environs de 16 heures.

Selon les informations reçues de la part des membres de sa famille, un proche l'aurait vu pour la dernière fois dans l'après-midi du dimanche 27 février 2005 aux alentours de 16 heures.

Alertée par l'information, la famille qui s'est rapidement rendue sur les rivages de la lagune (coté Nord), ne retrouvera le corps de ce jeune homme qu'après qu'il ait été ramassé et déposé à la morgue du CHU de Lomé-Tokoin par les forces de l'ordre.

A la morgue, le constat qu'on pouvait à l'examen du corps de ce jeune permettait d'établir qu'il a manifestement été molesté avant d'être jeté dans la lagune : son œil droit a été enlevé, il avait une blessure à la nuque et plusieurs autres un peu partout sur le corps. Il était tellement défiguré qu'il n'aurait même pas été reconnu par les membres de sa propre famille si le signe distinctif qu'est la cicatrice qu'il porte sur la joue gauche ne permettait de l'identifier formellement. Car, en fait, son teint clair s'était tellement noirci après les sévices qu'il a subis et le séjour prolongé de son corps dans l'eau qu'il était devenu complètement méconnaissable.

Il est à signaler qu'au moment où Gbadoé disparaissait, il était en train de préparer la sortie de son premier album que l'artiste de la chanson togolaise, **King Mensah**, aurait accepté de produire courant mars-avril 2005.

Face à la douleur extrême dans laquelle se trouvait sa famille, elle a préféré procéder à l'inhumation du disparu

Vers 18 heures 15 mn, Têko était revenu chez moi quand je commençais à installer les marchandises de ma mère. Ne sachant pas qu'il a déjà mangé, je lui demandais d'attendre afin que nous puissions manger ensemble. Mais il me répondait qu'il va aller se doucher d'abord et revenir très vite.

Quelques minutes après son départ, les gens commençaient à crier : « Ils sont là ; fermez vos portes ». Mais les soldats ont déjà envahi le quartier de Bè Kpota , or la maison de Têko est tout juste à côté de la lagune dit « Blanc-Blanc » près de l'Hôtel Napoléon dans le quartier. La nuit de dimanche a été très mouvementée. Dans la journée de lundi, les soldats continuaient à tabasser la population de Bè ; donc pour nous, Têko ne reviendra pas car les soldats ont occupé la route de Bè-Kpota. Vers 15 heures déjà, les rumeurs ont commencé à circuler dans le quartier qu'on est en train de retrouver des cadavres dans la lagune. Nous sommes allés sur les lieux pour voir si c'est vrai. C'est avec beaucoup de peine que nous avons constaté que parmi les trois cadavres allongés par terre, il y avait notre ami Têko qui nous a quittés le dimanche soir vers la nuit, son visage était couvert de sang et ses deux mains étaient attachées. »

— **Gloria AKAKPO** : une étudiante de 19 ans, revenant de chez sa sœur à Adakpamé, a été tuée par balles (date 27 février 2005).

— **Souley OUEDRAOGO** : un entrepreneur en transport, est décédé sur le coup après avoir été mortellement fauché, le 14 février 2005, victime de tirs à balles réelles à la station Sun Agip de Bè-Kpota. Propriétaire d'un camion, il était l'employeur de M. François Komi Agboli, le conducteur dudit camion, qui était revenu de Tabligbo à 5H du matin, avec du ciment qu'ils faisaient décharger par des jeunes du véhicule dans leur magasin aux abords de la station-service Sun-Agip de Bè-Kpota.

Rescapé de la tuerie qui eut lieu, M. François Komi Agboli raconte ainsi ce qui s'était passé :

« Ce 14 février 2005, en revenant de Tagligbo avec mon camion rempli de ciment, j'ai été surpris par l'encerclement du quartier Bè Kpota par les forces de l'ordre. Or je dois effectuer mon déchargement dans ce quartier, ce qui m'oblige à être dans les environs. Nous avons commencé le déchargement depuis quelques minutes quand, subitement, deux jeeps remplies de bérets rouges ont fait irruption et ont commencé à tirer sur tout ce qui bougeait. Mon patron Souley OUEDRAOGO, de nationalité burkinabè, a été atteint et est mort sur le coup dans la station Sun-Agip de Bè-Kpota.

Après que les soldats eurent quitté les lieux, un zémidjan m'a conduit à l'Hôpital d'Adakpamé. Là, ils m'ont dit qu'ils n'étaient pas équipés pour me donner les soins nécessités par la gravité de mon état. Ils m'ont immobilisé le pied avec une planche et m'ont dit d'aller au CHU-Tokoin. C'est là où j'ai été amputé plus tard de la jambe blessée par manque de soins appropriés. »

Quant à M. Souley OUEDRAOGO, sa famille est rentrée avec sa dépouille mortelle au Burkina-Faso pour l'y enterrer, selon son employé, François Komi Agboli, que l'épouse du défunt a été voir à l'hôpital.

— **M. Yao (Kokouvi) AKPAKA** :

Le dimanche 27 février 2005, le nommé Yao AKPAKA dit Agama et son petit frère Koffi AKPAKA dit Agamatsè, demeurant au quartier Nukafu à Lomé sont sortis pour rendre visite à un membre de leur famille. Arrivé à Lomé chez ce dernier, qui n'était pas chez lui, ils ont rebroussé chemin. C'est ainsi qu'arrivés au niveau de la station service Mobil, non loin de la lagune de Bè (Bè Aklassou), ils ont été pris dans une fusillade des forces de l'ordre qui pourchassaient des manifestants dans le quartier. Le nommé Yao AKPAKA dit Agama reçut une balle à la tête et mourut sur le champ. Le corps fut transporté et déposé à la morgue du CHU-Tokoin et le 03 mars 2005, la famille, sur sa demande, obtint une autorisation du Procureur de la République de retrait du corps pour inhumation dans son village, WLI-MEDUIE, dans la préfecture de Zio.

b. Les viols

La LTDH a recueilli des témoignages qui confirment que des femmes ont subi des viols. Voici par exemple ce qui ressort de la scène qui a eu lieu à Bè-Adjrometi, au cours de l'intrusion des militaires dans les maisons.

*« Les militaires sont rentrés le soir dans notre maison où il y avait quatre femmes et un Haoussa. L'une des femmes était sous la douche, elle se lavait. Deux autres femmes étaient dans la chambre et la troisième dehors. C'est alors que les militaires ont défoncé quatre portes et ont fait irruption sur les occupantes des chambres. Certains de ces militaires sont restés avec deux femmes qui se trouvaient dans les chambres. **Quant à celle qui se trouvait sous la douche, elle tenta d'escalader le mur en vain lorsqu'elle fut surprise par le militaire qui avait fait irruption sur elle, au mépris de tout respect pour elle.** »*

Depuis, les victimes sont en état de choc et les habitants de la maison, traumatisés.

Lorsqu'on leur demande : « Qu'est ce qui s'est passé ? », tous répondent : « On ne veut pas le dire... »

La maison avait été identifiée auparavant comme ayant en son sein des militants de l'opposition.

c. Les blessés suite aux tirs sur la population et aux violences des forces de l'ordre dans les quartiers et à l'intérieur des maisons

La LTDH a recueilli les témoignages suivants :

Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH)

— **Y. A.**, âgé de 23 ans, s'est retrouvé avec deux balles respectivement dans les testicules et dans le bas-ventre.

— **Yao .A.**, a reçu une balle dans l'œil gauche, qui a éclaté, défigurant complètement son visage. Il est donc devenu aujourd'hui borgne après avoir subi une intervention chirurgicale.

— **F.A.**, un jeune homme atteint d'une balle dans le tibia. Malheureusement les médecins du CHU-Tokoin ont mis un plâtre sur la balle qui est dans la plaie et celle-ci s'est infectée quelques jours après ; aujourd'hui ce jeune homme se retrouve avec la jambe complètement amputée alors que seule la partie inférieure de la jambe était atteinte.

— **K. G. A.**, un enfant de quatre ans, a lui aussi, été atteint à l'œil gauche alors qu'il était à la maison avec ses parents ; au demeurant, il serait difficile de soutenir raisonnablement que cet enfant était lui aussi parmi les manifestants.

— **A. K. L.**, ce jeune homme a reçu des balles dans le bras gauche.

— **E. K.**, il a la jambe fracturée, plâtrée et est obligé de marcher avec une canne

— **J. A. A.**, a été atteint d'une balle à la jambe. Battu alors qu'il était dans sa propre chambre ; il a été traîné par terre. Avant de le laisser, les militaires lui tirèrent une balle dans la jambe en disant: « *Vous voulez la guerre, non ? Gilchrist va venir vous sauver !* »

— **A. K.**, enfant de trois ans :

« Les forces de l'ordre sont venues fracasser cinq portes dans leur maison. Quand ils étaient rentrés chez la famille KOUGNAMI, ils ont demandé d'après le père qui était absent. Croyant qu'il était caché sous les coussins, ils tirèrent des coups de rafales sur tous les coussins de fauteuil. Quand ils partaient, ils ont enlevé l'enfant Azi KOUGNAMI avec l'intention d'obliger son père à sortir et ont signifié à la dame de venir prendre son enfant au camp. C'est grâce aux cris de supplication de la maman du bébé et d'autres femmes qu'ils ont été obligés de laisser l'enfant. Tout ceci se passait à Bè-Agodo. » A ce jour, l'enfant est très traumatisé par cet événement.

— **Komi A. et Koami A.**

« La manifestation des femmes le dimanche, a été un coup dur pour la population de Bè. Vers 18H 30 mn, les soldats ont envahi le quartier de Bè. Ils entraient dans toutes les maisons pour battre et tirer sur tout ce qui bougeait. Même les enfants n'étaient pas épargnés. Notre maison est proche du Centre Communautaire de Bè (CCB). Il y a un terrain derrière notre maison. C'est sur ce terrain que les choses ont commencé.

Ils ont encerclé les gens en donnant des ordres de se coucher par terre et ensuite ont donné des coups de bâton ; les cris des hommes, et même des enfants nous parvenaient à la maison. A la moindre tentative de fuite, leur chef donnait des ordres en disant « tirez sur lui » et nous entendons des coups de fusil. Ils entraient dans les maisons et lançaient des gaz dans les chambres. Chaque personne qui ose sortir est tabassée.

Une maison en face de la nôtre a aussi été attaquée et presque toutes les portes défoncées. Ils ont même tiré sur un homme qui habite dans notre maison ; entre temps, le repas que notre maman a préparé pour aller vendre a été renversé et leur chef cria : « Vous voulez Gilchrist, non ? Lui, il est à l'étranger, on va tout casser, on va vous tuer et il viendra vous sauver ». Aucun homme dans le quartier ne pouvait plus dormir dans sa maison, même nous les garçons de la maison, avons dû tous escalader les murs de nos voisins pour fuir. Tout le monde était parti rester dans la forêt de Bè mais les soldats continuaient par lancer les gaz. Dans la maison Avolagni, il y avait une femme et ses enfants ; les militaires n'arrivaient pas à enfoncer la porte ; c'est alors qu'ils ont lancé le gaz en plein dans la chambre et la chambre a pris feu. Ils ont fait irruption sur les femmes et jeunes filles et ont aussi emporté l'argent dans certaines maisons. »

Témoignage de M. N.

« Dimanche, le 27 février 2005, à 19 H 30, je revenais du travail sur ma moto, arrivé au niveau du Collège Notre Dame des Apôtres sur le Boulevard de 13 janvier, une voiture personnelle sans plaque d'immatriculation roulant à toute allure, s'arrêta devant moi et les quatre portières s'ouvrirent et six personnes descendent avec des cordelettes, des bâtons et des massues. Le responsable du groupe réclame ma carte d'identité nationale. Après avoir lu le nom, il dit que je suis Sudiste et dit de me frapper, ils se sont jetés sur moi et m'ont roué des coups de bâtons et de cordelettes ; j'ai des plaies au dos et à la tête, et après ils m'ont arrosé des gaz sur ma figure et dans mes yeux, cassé ma moto et emporté ma carte d'identité. »

Pour sa part, dans un document, dont il a transmis copie à la LTDH, l'Observatoire National pour l'Unité Totale de l'Afrique (ONUTA) a recueilli les « *Témoignages* » à travers les 9 cas suivants, résultat d'« *investigations et enquêtes diligentées dans le seul quartier Bè* » :

1^{er} CAS

M. K. N : Le dimanche 27/02/2005 à 18h, j'étais sorti sur la route, je n'avais même pas eu le temps de traverser la route quand un soldat s'était jeté sur moi sans raison. Il m'a traîné de force jusqu'aux autres. Ils étaient en tout huit soldats. Ils m'ont frappé jusqu'à ce que j'ai perdu connaissance et ils sont partis en me laissant là.

2^e CAS

M. M. A. : Le lundi 28/02/2005, à 10h, j'étais allé donner un coup de fil. De retour, je suis allé acheter à manger. Je repartais quant à un moment, j'ai entendu les gens crier : « les militaires, les militaires ». Le temps que je constate ce qui se passe, ils sont venus m'attaquer, ils m'ont torturé. Regardez sur mon corps les traces des coups de matraque et de ceinturon.

3^{ème} CAS

Mme M. A. : Le lundi 28/02/2005, ma fille n'ayant pas pu se rendre à son service pour raisons de trouble depuis la veille, était assise à côté de moi. **Un caillou est tombé dans la maison.** Nous nous sommes précipitées pour nous cacher dans la chambre quand je reçus une bouteille de gaz dans ma camisole. Cela m'a déchiré le corps comme un vieux pagne. Je ne pouvais plus respirer en ce moment et je me suis étouffée.

4^{ème} CAS

Mlle A. : Je suis infirmière à l'hôpital de Bè, après qu'ils eurent blessé ma maman avec les gaz lacrymogènes, je suis sortie pour me rendre à mon service. Juste à l'entrée de l'hôpital où je travaille, j'ai rencontré deux soldats, ils m'ont donné des coups de bâton sans raison.

5^{ème} CAS

M. A. T. : Le lundi, à 9h, j'étais assis chez moi. J'ai entendu claquer la porte de force, le temps de sortir voir ce qui se passe, j'ai rencontré quatre soldats, sans même me poser de questions, ils ont commencé à me tabasser, sous mes gémissements, mon petit frère malade est sorti, ils m'ont laissé et se sont jetés sur lui aussi et l'ont battu comme moi.

6^{ème} CAS

Mlle A. K. : Le lundi vers 10h, je faisais la vaisselle quand un groupe de soldats est entré dans notre maison, ils se sont dirigés vers les autres portes, un s'est avancé vers moi, il m'a giflée violemment. Les autres se sont dirigés vers ma chambre où était couché mon bébé, ils ont piétiné mon enfant avant de jeter les gaz lacrymogènes partout dans la maison. Ma voisine était à la douche, ils sont entrés sur elle dans la douche, elle a eu peur et a tenté d'escalader le mur avant de tomber et s'est gravement blessée.

7^{ème} CAS

Mlle A. T. : Les hommes habillés en treillis militaires sont rentrés vers 20h à notre domicile, vu la situation, depuis le matin, tout le monde était dans sa chambre, porte hermétiquement fermée, ils ont commencé à casser les portes et sont entrés sur nous, ils ont arraché les portes. Chez moi, ils m'ont dérobé une somme de 52 000 F CFA. Ils m'ont menacée de mort avant de me tirer une balle blanche sur ma joue.

8^{ème} CAS

M. K. A. : Le lundi soir, je sortais pour acheter quelque chose au bord de la route, à peine sorti du couloir de chez moi, j'ai reçu un coup de feu au pied, je ne sais pas si ce sont des balles ou des gaz, toutefois, je suis gravement blessé au pied.

9^{ème} CAS

M. B. S. : J'étais avec ma famille dans la cour de la maison où nous habitons. Un moment nous avons entendu crier : « *Les militaires vont nous finir* ». Nous sommes allés tous nous cacher dans la chambre, moi je suis allé me cacher derrière un bâtiment non achevé ce qui me permettait de voir dans ma cour tout ce qui se passait. Les hommes habillés ont fait irruption dans ma maison, ils ont lancé des gaz dans ma maison, ils ont pris un jeune, ils le battaient, le jeune leur demandait pardon et subitement, ils ont tiré sur lui et lui ont tordu le cou. Toute cette scène se passait sous mes yeux. Regardez, c'est le sang de la victime.

Par ailleurs, la LTDH a reçu une requête qui lui a été adressée par lettre datée du 4 mars 2005 (Réf. 015/05/BR/AY) de **Me G. K. A.** qui lui relate le passage à tabac dont il a été victime dans les termes suivants :

« Monsieur le Président,

Je viens par la présente vous saisir des faits ci-après :

Le Dimanche 27 février 2005 aux environs de 15 heures 30 minutes, j'étais dans mon domicile lorsque j'entendais des coups de grenades lacrymogènes, des cris et des pas sonores, et même j'humais dans ma chambre des odeurs ou fumées dégagées par les engins explosifs lancés par les militaires.

Ma femme me disait que ce sont les militaires qui pourchassaient les jeunes dans le quartier.

J'avais laissé mon véhicule RT-7934-S au dehors, devant le domicile ; j'étais sorti pour mieux l'arranger afin d'éviter que les pare-brises et vitres ne soient endommagées.

J'avais noué à la hanche un pagne et étais torse nu.

Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH)

Au moment où j'étais sorti de la maison, j'avais vu un groupe de militaires courir en tout sens, et même certains rentraient dans une maison voisine.

Je démarrais mon véhicule lorsqu'un des militaires que je pouvais bien identifier me demandait de sortir du véhicule.

Sans ménagement, il a commencé par m'asséner des coups avec du caoutchouc au cou, derrière, au dos et à la tête et un autre militaire me donna des coups de gourdin aux genoux.

Je leur demandais ce que j'avais fait ; en dépit de ma carte de visite qui se trouvait dans le véhicule que je leur avais tendu, ceux-ci ont trouvé en moi, un homme avec qui il faut en finir.

C'est très barbare et sauvage.

Ils m'ont laissé inanimé dans mon véhicule et ont cabossé la portière avant côté non-chauffeur dudit véhicule et ils ont continué leur basse besogne en pourchassant même les enfants jusque dans la lagune qui se trouvait à peine à 100 mètres de mon domicile à Bè-Gakpoto.

Quinze (15) minutes plus tard, j'étais arrivé dans mon Cabinet où j'avais appelé un Capitaine à qui j'avais expliqué ma mésaventure.

Ce dernier me faisait comprendre que les éléments m'ont confondu avec les gens.

Et je lui avais demandé sa position et il me disait qu'il se trouvait au niveau de Mobil lagune non loin de mon domicile et de le rappeler après.

J'avais été consulté à la Polyclinique Internationale Saint Joseph aux environs de 16 heures où les soins m'ont été administrés.

Monsieur le Président, ce qui m'avait intrigué dans le comportement de nos frères militaires était l'acharnement avec lequel ils manœuvraient les pauvres citoyens aux mains nues, et pour avoir quel prix ?

De tout ce qui précède, il y a eu violation flagrante de mes droits car c'est sans raison que les militaires à la solde du régime m'ont tabassé.

Je joins à toutes fins utiles, copie de ma photo démontrant les traces des coups reçus ainsi que copie du Certificat Médical délivré par la clinique.....

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments distingués. »

Lomé, le 27 Février 2005

A sa requête, Me G. K. A. a joint le certificat médical ainsi libellé :

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Dr A. (*reste du nom occulté pour des raisons de sécurité – Note de la LTDH*), Médecin à la clinique.....certifie avoir reçu en consultation et traité ce jour M. A. K. G., né le

Il aurait reçu des coups et blessures volontaires trente (30) minutes avant l'admission. Il présente une tuméfaction cutanée douloureuse avec des ecchymoses et des écorchures à la face postérieure du cou et au dos.

Ailleurs le reste de l'examen somatique était sans particularité.

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Dr A.

2.5. Le profil des victimes

Aucune catégorie d'âge, aucune couche socio-professionnelle, aucune nationalité n'a été épargnée. Les listes publiées en Annexe au présent document donne une idée plus précise de l'état des lieux.

Mais de façon plus générale, il faut relever qu'il y a eu parmi les victimes :

— des enfants : sur les nombreux cas signalés, on peut relever un enfant qui a 3 ans et un autre 4 ans ; par peur de représailles, certains parents ont été réticents à signaler les cas arguant qu'ils ne veulent pas se créer de problèmes en traitant avec « les gens des droits de l'homme ». En outre, plusieurs enfants ont souffert des effets des gaz lacrymogènes lancés dans leurs maisons.

— des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des étrangers : La répression qui s'est abattue sur les populations togolaises n'a pas épargné les ressortissants étrangers, notamment des pays de l'Afrique de l'ouest. (Voir les cas Souley Ouedraogo et Wahabou M'BOW)

2.6. Les auteurs des exactions

A en croire les témoignages recueillis par la LTDH, les victimes auraient subi des exactions de la part de deux catégories de tortionnaires :

— les forces de l'ordre, les policiers, les militaires. Dans la plupart des cas, c'est à l'issue des manifestations organisées par l'opposition (marche pacifique du 12 février 2005, journée ville morte du 14 février et « marche rouge » des femmes du 28 février 2005) que la vague de répression s'est déchaînée alors que les forces de l'ordre étaient censées encadrer les manifestations.

— les miliciens du RPT, parti au pouvoir : leurs sorties les plus remarquées ont été notées le dimanche 20 février : ce jour, après une « caravane de la JRPT » (selon l'expression utilisée le même jour par TV2, une télévision privée proche du pouvoir) organisée dans la ville de Lomé, ils ont tenté de pénétrer dans le quartier de Bè, fief de l'opposition. Ils étaient munis de gourdins cloutés, de bâtons, de massues et d'autres armes. Était-ce un avertissement en vue de ce qui devait se dérouler des jours après ? Personne ne peut le dire. Toujours est-il qu'une semaine après cette tentative, les populations de Bè ont subi les répressions et les exactions que l'on sait.

Beaucoup de ces miliciens ont participé à l'identification des personnes ciblées comme proches de l'opposition. Dans le quartier Bè-Kpéhénou N°1, un certain Ata MIGAN, tailleur de profession, aurait amené des hommes armés pour venir « chercher » le journaliste Justin Komlan ANANI des journaux *Le Point de la semaine* et *Forum de la Semaine*, le 28 février 2005 aux environs de 23 heures 30 mn. Depuis lors, ce dernier n'arrive plus à dormir à la maison.

Un certain Kokou AGBOKOU, militaire réformé, originaire de Bè, serait un indicateur pour les cas d'exactions sur les femmes à Bè-Adjrométi.

A Bè Aklassou, par contre, c'est un certain Nossa TRETU qui s'adonne à la basse besogne d'identification des partisans de l'opposition pour les indiquer aux forces de l'ordre.

2.7 Les violations des droits de l'Homme dans les hôpitaux et centres de santé publics

Les droits les plus élémentaires à bénéficier de soins de la part des structures sanitaires publiques sont foulés au pied. Non seulement des consignes auraient été données de n'administrer aucun soin aux blessés qui arrivent par exemple à l'hôpital Secondaire de Bè, mais en plus l'attitude d'une partie du personnel médical vis-à-vis des blessés amenés au CHU-Tokoin frise la méchanceté.

2.8 Les témoignages

a. Y. A.

« On m'a amené ici (au CHU) depuis 11 heures ; personne ne se souciait de moi et le sang continuait de couler sur moi jusqu'à 14 heures ; j'ai dû quitter le CHU pour venir à la LTDH. De là, j'ai été conduit vers une clinique qui m'a administré les soins urgents. Vu la gravité de mon état qui nécessite une opération pour extraire la balle qui se loge dans mes testicules, le médecin a jugé que je devais être amené vers des structures spécialisées. C'est dans ces conditions que j'ai été amené à revenir au CHU. »

b. F. K. A.

Ce qui est arrivé à l'Hôpital de Lomé-Tokoin à M. François Komi AGBOLI, conducteur de camion semi-remorque, le 27 février 2005, est révélateur du traitement réservé dans les hôpitaux et centres de santé publics aux victimes de la répression et des exactions des forces de l'ordre. Voici son témoignage :

*« Blessé par balle à la jambe droite, j'ai souffert atrocement depuis mon arrivée au CHU-Tokoin où j'ai demandé au docteur présent dans le service où j'ai été reçu de me sortir les balles du pied parce que je sentais ces balles dans mon pied. Ce docteur a répliqué : « Tu es venu ici pour nous apprendre notre travail ou bien quoi ? » C'est ainsi qu'ils m'ont conduit dans la salle de plâtre et, après avoir nettoyé la plaie du sang qui s'y trouvait, ils ont mis du plâtre par dessus. Après un calvaire de trois jours, où le pied me faisait très mal dans le plâtre, mon pied s'est gangrené et avait une telle puanteur que presque tous les autres malades qui se trouvaient dans la même salle que moi et qui pouvaient se déplacer préféraient sortir parce qu'ils ne supportaient pas cette odeur nauséabonde. Après, un médecin est passé me voir et a hoché la tête. Puis ils ont ordonné après qu'on m'amène au bloc. J'ai été mis sous anesthésie et ce n'est qu'en me réveillant au bloc que j'ai constaté que l'on m'avait amputé de toute ma jambe droite jusqu'au haut de la cuisse. Mais personne ne m'a prévenu de ce qu'on allait me faire... J'ai eu beaucoup de peine pour cela, car, en fait, ils auraient pu juste se contenter d'amputer la seule partie inférieure ! C'est comme si vous aviez mal au doigt et que l'on vous coupait le bras. Huuummm ! Par la suite, il y a particulièrement l'un des infirmiers qui a fait preuve d'une grande méchanceté envers moi. Lorsqu'il venait me faire les pansements, en désinfectant ma plaie, il me faisait sciemment très mal. Cela a même entraîné des disputes avec ses collègues, à un moment donné, le médecin-chef a dû lui intimer l'ordre de ne plus me **toucher, ni de m'approcher.** »*

« Est-ce que vous avez vu la famille de Gnininvi à la marche, la famille de Gilchrist ou Agboyibo à la marche ? Qu'est ce que vous êtes allés chercher là-bas ? »

« On ne se soucie pas de désinfecter ma plaie ; les médicaments que la Ligue m'a fait acheter servent à soigner d'autres personnes ; la dernière désinfection de la plaie dont j'ai bénéficié date du 15 février alors que nous sommes au 08 mars. La seule solution, c'est de me faire partir d'ici car à cette allure, j'ai comme l'impression que l'on voudrait nous éliminer à petit feu. »

Cette inacceptable situation a poussé la LTDH à adresser la lettre de protestation ci-après à Mme le Ministre de la Santé pour lui demander d'intervenir afin d'y mettre fin :

A
Madame le Ministre de la Santé

Lomé

N.Réf. : 149/LTDH/P/EN/05

Objet : Demande d'intervention

Madame le Ministre,

Il nous est revenu plusieurs fois de constater qu'une partie du personnel de certains centres hospitaliers de Lomé, notamment le CHU-TOKOIN, l'hôpital de Bè, réservent un très mauvais accueil, frisant parfois l'hostilité, aux blessés des répressions des récentes manifestations pacifiques.

Ce comportement est en totale violation de la déontologie médicale qui préconise même de soigner les blessés ennemis en période de guerre.

Madame le Ministre, la gravité de ce type de comportement ne peut vous échapper. Aussi la Ligue Togolaise des Droits l'Homme vous demande-t-elle de rappeler à l'ordre les responsables des établissements hospitaliers et les agents indécents, et de prendre les sanctions qui s'imposent.

La Ligue se garde pour l'instant de porter l'affaire sur la place publique en comptant sur votre disponibilité habituelle pour la résolution de ce douloureux problème qui n'honore pas notre pays.

Veuillez agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Président,
Adoté Ghandi Akwei

3. Mars 2005 : les violations des droits de l'Homme se systématisent

A la suite des événements de fin février, sur simple soupçon de participation de près ou de loin aux manifestations des jours précédents, de nouveaux cas d'arrestations, de tortures et de menaces ont été portés à la connaissance de la LTDH.

On peut citer entre autres :

3.1 Y. T.

La LTDH a été saisie le 1^{er} mars 2005 du cas de M. Yao TENOU qui a été arrêté pour le simple fait d'avoir été accusé par un collègue de service de propos diffamatoires à l'encontre des autorités. Il ressort du document de la saisine introduite par la femme de l'intéressé, que Yao TRENOU aurait été accusé par un de ses collègues d'avoir dit : « *maintenant que Eyadema est mort, les populations de Bè reprendraient leurs terrains* ». Sur ce, il aurait été arrêté et un officier du nom de Titikpina serait impliqué dans son cas.

Le malheureux a été détenu plusieurs semaines à la Direction de la Police Judiciaire sans que la raison officielle de son incarcération ne soit connue.

3.2 M. M. (25 ans)

Le mardi 1^{er} mars 2005, j'avais quitté la maison à Doulassamé autour de 12h30 pour me rendre à Hédzranawoe où je travaille. A 16h, j'ai quitté le lieu de travail pour aller manger dans le quartier, à côté du lycée de Hédzranawoe. Après avoir mangé, je rentrais quand, dans une rue, deux individus descendirent et me poussèrent à l'intérieur d'un bus à bord duquel il y avait déjà trois personnes. Nos kidnappeurs étaient cinq à bord ; l'un d'eux détenait un pistolet.

Assis au sol dans le bus, sans être en mesure de repérer le parcours, nous avons été emmenés dans une villa qui semble être isolée. Nous avons été enfermés dans une chambre où il y avait déjà sept autres personnes. Nous étions au total onze personnes. Sans lumière, sans eau, nous sommes restés enfermés du mardi 1^{er} mars à 17 h au mercredi 02 mars 2005 à 8h30.

Le mercredi matin, ils sont alors revenus nous chercher quatre par quatre. Je me suis retrouvé dans la troisième vague avec deux autres. Amenés dans une voiture Toyota 4x4, type Tercel, nous avons été déposés sur la route qui va de Kégué à Agoué.

3.3 Le journaliste J. A.

Identifié par certains miliciens du parti RPT au pouvoir comme étant un journaliste proche de l'opposition, il a reçu plusieurs visites suspectes à son domicile qu'il a dû fuir.

3.4 La descente punitive à Bè-Gakpoto dans la nuit du 10 au 11 mars 2005

Dans la nuit du 10 au 11 mars 2005, les populations de Bè ont recommencé à faire les frais de leur « témérité à aspirer au changement et à la liberté ». Fait surprenant, alors qu'aucune manifestation n'avait eu lieu qui puisse justifier encore une descente des forces de l'ordre, les jeunes du quartier ont encore subi de graves exactions de la part d'un détachement des forces de l'ordre à la tête duquel se trouvait un lieutenant déterminé à en finir avec les jeunes et l'ensemble des habitants.

Une des victimes, qui a été atteinte au point d'uriner du sang pendant 24 heures raconte :

— Témoignage de **A. V., 19 ans, élève en Informatique :**

« C'était le 10 mars 2005 où je rentrais à la maison, à Bè-Gakpoto, vers 22 heures. Les forces de l'ordre en treillis vert m'ont demandé ma carte d'identité. J'ai alors répondu que je n'en avais pas. Puis, ils m'ont demandé d'aller derrière la Station Texaco.

Là j'ai vu des jeunes garçons et un adulte qui étaient assis par terre. Après moi, il y a eu 3 autres filles qui sont arrivées et nous étions au total 4 filles et près de 15 garçons.

Puis, on nous a séparés entre filles et garçons. Nous étions assises par terre. Et on nous a demandé de nous tenir par les bras en faisant basculer notre torse en arrière en comptant de 1 à 100. On nous a averti que si nous nous trompions dans le comptage, tout ce que nous aurions fait jusque-là serait ramené à 0.

Fkds lwuh#Y#

LES VIOLENCES AVANT LE SCRUTIN DU 24 AVRIL 2005, DU 28 MARS AU 23 AVRIL 2005

Il convient de rappeler qu'au moment où débutait la préparation du processus électoral avec le démarrage des opérations de révision des listes électorales et de distribution des cartes d'électeurs, le 28 mars 2005, la LTDH avait déjà recensé 21 morts et 163 blessés comme victimes de la répression du régime RPT depuis la disparition du président Gnassingbé EYADEMA.

Dans une déclaration datée du 22 avril 2005, soit deux jours avant l'élection présidentielle du 24 avril 2005 et intitulée : « **La LTDH approuve la déclaration du ministre BOKO et dénonce l'irresponsabilité d'Abbas BONFOH** », la LTDH indiquait :

« La Ligue togolaise des Droits de l'Homme a accueilli avec satisfaction la déclaration du ministre de l'intérieur

Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH)

Les manifestations spontanées organisées à Lomé et à l'intérieur du pays à partir des bureaux de distribution des cartes d'électeurs par les citoyens spoliés de leurs cartes d'électeurs ainsi que celles qui ont été organisées par les partis d'opposition à ce même sujet ont été accueillies par un déchaînement de violence par les miliciens du régime RPT, relayés par la suite par une répression systématique des forces de l'ordre.

A Tabligbo, la répression sera sanglante : contre une marche pacifique spontanée de citoyens partis réclamer au Préfet leurs cartes d'électeur, celui-ci fait intervenir les gendarmes qui ont tiré sur la foule faisant 7 morts, selon les informations concordantes.

Ainsi donc, cette répression aura été marquée par de nombreux morts et blessés graves, des arrestations et disparitions recensés par la LTDH qui les a dénoncées dans une déclaration datée du 5 avril 2005, intitulée : « **Appel à la vigilance du peuple togolais pour s'opposer au coup d'Etat électoral en préparation** » disant notamment :

« Non contents d'empêcher les citoyens d'entrer en possession de leurs cartes d'électeur, le régime militaire et son paravent civil, le RPT, sèment la terreur avec des milices armées d'armes à feu, de gourdins cloutés, de cordelettes militaires et autres instruments de mort.

De paisibles citoyens partis chercher leurs cartes d'électeur ont été tabassés jusqu'au sang. Les chairs ont éclaté sous les coups furieux. Les plus gravement atteints ont les chairs déchirées en lambeaux par les clous des gourdins. Certaines victimes ont conservé des clous dans la chair enfoncés jusqu'aux os. Quel est le tort de ces compatriotes ? Vouloir élire démocratiquement le futur président de la République ? »

Mais les exactions se sont poursuivies comme l'indique ce témoignage de Mme B.A :

« *J'étais au portail de ma maison ce mercredi 6 avril 2005, à 13 heures précises, quand un groupe de militaires passait. L'un du groupe avait une plaie à la figure, deux d'entre eux dont celui qui avait la blessure s'approchaient de moi. Celui qui était blessé me montrait son visage, me demandant de constater comment nos maris l'ont blessé et qu'il est venu pour me rendre le coup. C'est alors qu'il me donna des coups de matraque qu'il tenait en main au visage et ne me quitta que lorsque je suis tombée. Je suis sortie de cette barbarie du militaire à mon endroit avec de large plaies au front et en haut de la paupière* »

2. La préparation du scrutin : distribution des cartes d'électeur et révision des listes électorales

Les opérations de révisions des listes électorales ainsi que celle de la distribution des cartes ont été marquées par un gonflement spectaculaire du fichier ; en effet, l'analyse des listes électorales fait apparaître un écart considérable entre le nombre des inscrits et l'estimation de la population en âge de voter.

En effet, ce que met à jour le « mémoire ampliatif à la plainte en invalidité en date du 27 avril 2005 » de M. Emmanuel Akakpovi Bob AKITANI, candidat de la coalition des 6 partis de l'opposition, est assez édifiant lorsqu'il confronte les données fournies dans le tableau ci-après qui fait le point sur les statistiques électorales.

« *Cette liste électorale est artificiellement gonflée d'environ 1 008 008 électeurs, si on se réfère d'une part, aux données statistiques de la Direction Générale des Statistiques et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) qui estime en 2004 la population togolaise des plus de 18 ans à 2 544 837 et d'autre part, aux déclarations du Ministre de l'Intérieur Monsieur BOKO François, rapportées par l'hebdomadaire Jeune Afrique l'Intelligent n° 2307 du 27 mars au 2 avril 2005, dans lequel il estimait le nombre d'électeurs à 2,5 millions.*

La manipulation du chiffre de ce surplus d'électeurs fictifs fausse tout le scrutin électoral basé sur ce fichier électoral excessivement gonflé, ce qui a été le cas dans les 13 préfectures figurant au tableau ci-dessous.»

Tableau du gonflement frauduleux du fichier électoral par le RPT dans quelques préfectures

	Préfecture	Population globale en 2004 (source DGSCN)	Fichier électoral 2005 (nbre d'électeurs inscrits)	Part des inscrits/ population globale (pourcentage)
1.	SOUTOUBOUA	134 000	164 674	122,89 %
2.	BINAH	65 000	68 318	105,10 %
3.	KOZAH	209 000	221 586	106,02 %
4.	DANKPEN	73 000	67 629	92,64 %
5.	DOUFELGOU	83 000	76 509	92,17 %
6.	TCHAMBA	79 000	65 813	83,30 %
7.	BLITTA	107 000	84 137	78,63 %
8.	TCHAOUJJO	164 000	137 418	83,79 %
9.	BASSAR	103 000	85 617	83,12%
10.	OTI	137 000	83 686	63,88 %
11.	AMOU	100 000	74 416	74,41 %
12.	WAWA	157 000	120 981	77,05%
13.	KLOTO (KPELE)	187 000	151 012	80,75 %

Rapprochement des chiffres fournis par la DGSCN, l'Administration électorale et la CENI

Région/Préfecture	Population totale 2004 (DGSCN)	Fichier électoral 2003	Fichier électoral 2005	Nombre d'inscrits publié par la CENI le 28 avril 2005	Écart entre le fichier électoral 2005 et le nombre d'inscrits publié par la CENI
Lomé Commune	882 000	512 795	601 188	494 525	-106 663
Avé	89 000	49 047	52 203	17 499	-34 704
Golfe	374 000	199 389	226 564	221 300	-5 264
Lacs	223 000	119 997	125 464	123 842	-1 622
Vo	215 000	104 566	107 392	107 852	+460
Yoto	155 000	92 017	98 384	94 454	-3 930
Zio	253 000	130 139	137 406	122 736	-14 670
Région maritime	1 309 000	1 207 950	1 348 601	1 182 208	-166 393
Agou	84 000	52 451	58 175	49 712	-8 463
Amou	100 000	73 807	74 416	34 323	-40 093
Danyi	42 000	27 318	29 289	27 318	-1 971
Est-Mono	77 000	55 503	56 462	19 763	-36 699
Haho	188 000	113 358	120 356	116 606	-3 750
Kloto	187 000	135 478	151 012	125 428	-25 584
Moyen –Mono	74 000	36 443	39 095	16 788	-22 307
Ogou	258 000	147 025	160 449	99 433	-61 016
Wawa	157 000	115 539	120 981	77 689	-43 292
Région des plateaux	1 167 000	756 922	810 235	567 060	-243 175
Blitta	107 000	79 183	84 137	85 638	+1 501
Sotouboua	134 000	142 257	164 674	161 819	-2 855
Tchamba	79 000	59 595	65 813	66 180	+367
Tchaoudjo	164 000	124 396	137 418	116 204	-21 214
Région centrale	484 000	405 429	452 042	429 841	-22 201
Assoli	51 000	30 568	37 040	35 445	-1 595
Bassar	103 000	80 816	85 617	81 849	-3 768
Binah	65 000	61 841	68 318	69 996	+1 678
Dankpen	73 000	62 619	67 629	69 451	+1 822
Doufelgou	83 000	67 169	76 509	75 926	-583
Kéran	70 000	38 381	42 840	42 366	-474
Kozah	209 000	192 870	221 586	220 510	-1 076
Région de la Kara	654 000	534 264	599 539	595 543	-3 996
Kpendjal	115 000	56 447	56 447	64 714	+ 8 267
Oti	131 000	74 460	83 683	85 175	+ 1 489
Tandjouare	88 000	34 678	39 104	40 193	+ 1 089
Tone	262 000	153 203	163 191	168 469	+ 16 123
Région des savanes	596 000	318 788	342 428	358 551	+ 16 123
Ensemble du pays	5 092 000	3 223 353	3 552 845	3 133 203	- 419 642

Il convient alors de faire remarquer que les chiffres alignés dans ces 13 préfectures font sourire parce qu'ils relèvent de la mascarade pure et simple et témoignent de la grossièreté de la fraude électorale. En effet, si l'on considère la composition démographique du Togo, caractérisée par la jeunesse de la population, il ressort qu'à l'instar des autres pays africains, le nombre de personne en âge de voter (18 ans et plus) oscille entre 43 et 45 % de la population.

En consultant le fichier électoral qui donne le nombre d'électeurs inscrits en 2005 par rapport aux chiffres de 2004 de la Direction Générale des Statistiques et de la Comptabilité Nationale (DGSCN), un organisme officiel, la tricherie est flagrante. Tout simplement parce que le nombre d'électeurs est anormalement élevé. Non seulement plus élevé que les personnes en âge de voter mais encore plus élevé que la population globale des préfectures.

Il est à rappeler, au demeurant, que le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation, principal organisateur de l'élection présidentielle, avait annoncé publiquement que le nombre d'électeurs inscrit s'élevait à plus de 3.500.000. Or, un petit calcul nous montre que, compte tenu du taux d'électeurs globale du Togo devrait dépasser les 7.000.000 en 2005, ce qui ne correspond nullement à la réalité. En effet, la population actuelle du Togo, en 2005, n'est que de 5.212.000 habitants en avril 2005.

« L'analyse des listes électorales fait apparaître un écart anormal entre le nombre d'inscrits et l'estimation de la population en âge de voter (+34% soit 900.000 électeurs présumés fictifs) », (...)

« Ces écarts sont particulièrement importants dans les régions réputées favorables au parti au pouvoir (+ 75%, soit 440.000 électeurs présumés fictifs) », poursuit le document. (...). C'est dans ces régions que le taux de distribution des cartes d'électeurs est exceptionnellement élevé (80 à 95 %), que le taux de participation est exponentiellement élevé (80 à 99 %) et que le score de Faure GNASSINGBE est exceptionnellement élevé (75 à 95 %). A contrario, sur Lomé, zone favorable à l'opposition, le taux de distribution des cartes d'électeurs est de 41 % et le taux de participation de 35 % seulement (390.000 électeurs inscrits n'ont pas voté ou n'ont pas pu voter. »

3. Les violences lors de la campagne électorale officiellement ouverte le 08 avril 2005

Officiellement ouverte le 08 avril 2005, la campagne électorale a été marquée pendant toute la première semaine par un déploiement exclusif de la machine électorale de Faure Essozigna GNASSINGBE, le candidat du RPT. Quant aux autres candidats déclarés : Emmanuel Bob AKITANI de la Coalition des six partis de l'opposition (ADDI, CAR, CDPA, PSR, UDS - TOGO, UFC), Harry OLYMPIO du RSDD, Nicolas LAWSON du PRR, ils s'abstenaient à l'époque de faire campagne parce qu'exigeant le report de l'élection présidentielle au regard des fraudes massives constatées lors des opérations de révision des listes électorales et de distribution des cartes d'électeurs.

Au cours de cette période, on assista à un déchaînement sans précédent de la violence des miliciens du RPT contre d'innocents citoyens indexés comme étant des sympathisants des partis de l'opposition ou ceux qui osaient critiquer les conditions dans lesquelles se déroulait la campagne du RPT. Armés de gourdins cloutés, d'armes automatiques, de coups de poings américains, de coupe-coupe, de haches, etc., ces miliciens s'attaquaient à des citoyens dont la LTDH a recueilli nombre de témoignages pour avoir eu à prendre en charge les soins médicaux des blessés.

En voici quelques exemples dont nous n'indiquons que les initiales des témoins dans un souci évident de sécurité :

K.E. :

« Ce vendredi, le 08 avril à 14 heures précises alors, que je mangeais du riz chez une revendeuse, j'ai été molesté par les militants du RPT en campagne.

On me reprochait que de par ma forme, je dois faire partie de ceux qui lancent des pierres, c'est-à-dire des « EKPEMOG ».

Après avoir essayé en vain de me retirer ma moto, j'ai été dépouillé de tout ce que j'avais sur moi : argent montre, etc. »

IKS :

« Samedi le 9 avril à 23 heures alors que j'étais en train de préparer mes fiches dans l'enceinte de mon établissement (École Évangélique de Hanoukopé), une équipe composée de militaires et de miliciens du RPT (habillés de T-Shirts à l'effigie de Faure GNASSINGBE) escaladèrent les murs de l'enclos et avait commencé à m'administrer des coups. Après qu'ils m'avaient sauvagement molesté, je fus transporté dans un état inconscient et déposé dans un champ très éloigné de la ville. Je n'ai eu la vie sauve que grâce aux passants. ».

Mme A.E. :

« C'était le 13 avril 2005 au soir vers 19 heures-20 heures ; nous revenions mon mari et moi de la prière quand un de nos cohabitants communément appelé « papa E ». nous a interpellés, demandant à mon mari celui qui a enlevé le poster de Faure GNASSINGBE qui était collé à notre mur. Mon mari lui a fait savoir que ce n'était pas lui. Il lui rétorqua d'aller trouver le poster et de venir le coller à sa place s'il ne voulait pas de problème. Mon mari, ayant essayé de lui expliquer en vain qu'il n'était pas l'auteur de ce qu'il disait, nous l'avons quitté et étions rentrés dans notre chambre. Vers 21 heures, nous avons reçu la visite de certaines personnes qui frappaient à notre porte qui était fermée déjà. Quand ma femme a exigé à connaître qui c'est, ces personnes ont menacé de tout casser. Ma femme a été obligée d'ouvrir et nous étions devant plus de 10 gaillards armés de gros bâtons, de gourdins cloutés, de cordelettes qui, sans me poser de questions, ont commencé par nous battre sauvagement. Quand j'ai commencé par crier, ils ont traîné mon mari et se sont mis ensemble à le battre par terre comme un serpent. Mon mari a eu la vie sauve grâce à un des leurs qui leur demanda de le laisser pour qu'il aille mourir lui-même. Et quand ils partaient, notre cohabitant s'est exclamé en ces termes : « Rendez-vous demain soir ». Actuellement, j'ai les maux de vas-ventre parce qu'ils m'ont donné des coups de pieds au bas-ventre ; mon mari, lui, n'arrive plus à s'asseoir et pisse du sang. Actuellement, nous avons trop peur de demeurer encore dans ce quartier parce que ne sachant surtout pas le motif qui les a poussés à agir de la sorte envers nous ».

L'objectif visiblement poursuivi par toute cette campagne de terreur était, au-delà de la population, de tenter de dissuader les autres formations politiques d'entrer en campagne et de laisser ainsi le terrain libre au seul candidat du RPT.

Dans cette situation que la décision tardive des autres candidats d'entrer en campagne, à seulement une semaine du scrutin pour le candidat de la coalition des six partis de l'opposition, a totalement bouleversé le contexte politique d'alors. C'est massivement que les partisans de la coalition ont répondu à l'appel des dirigeants de cette coalition à s'engager dans la campagne surtout avec la multiplication des meetings.

Désarmé par cette irruption, qui a totalement submergé la campagne qu'elle avait engagée, le régime du RPT, ses miliciens, les forces de l'ordre à leur solde, déchaînèrent une violence sans précédent contre les citoyens qui réclamaient le changement démocratique. Ce fut la période où les morts par balles réelles commencèrent à se multiplier de façon inquiétante conduisant la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme et le Collectif des Associations de la Société Civile et des Organisations Syndicales du Togo à prendre l'initiative d'une « Lettre ouverte au Président de la République par intérim » datée du 13 avril 2005 disant notamment :

« En ce qui concerne l'environnement politique et la situation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, le Collectif constate que depuis le coup d'Etat constitutionnel, le peuple togolais continue d'exprimer sa soif de démocratie et son aspiration à un Etat de droit réel. (...) Les manifestations multiples et massives de la Coalition de l'opposition en vue d'obtenir de votre gouvernement les conditions acceptables d'une élection libre, égale et régulière, transparente et propre sont brutalement réprimées par les forces de l'ordre, notamment l'armée, la police et la gendarmerie qui n'hésitent pas à tirer à balles réelles sur de paisibles citoyens sans défense qui expriment pacifiquement leur soif de liberté et de démocratie. Selon les sources de bonne foi, on dénombre 25 morts et des centaines de blessés graves depuis le 05 février 2005. »

Par ailleurs, dans une « **Note d'information datée du 19 avril concernant les violences perpétrées sur les militants et sympathisants de l'opposition** » dont elle a fait parvenir une copie à la LTDH, la Coalition de 6 partis de l'Opposition (ADDI, CAR, CDPA, PSR, UDS, UFC,) fait le point suivant :

« Les actes de violences signalés à la coalition du samedi 16 avril à ce mardi 19 avril 2005 sont les suivants :

A. SAMEDI 16 AVRIL 2005

1- Quartier ATIKOUME-KLIKAME (Lomé)

(i) Vers 13 H 30, un jeune portant un T-Shirt aux couleurs de la Coalition (jaune) et se rendant au meeting organisé par cette dernière pour le lancement de sa campagne a été atteint de balles réelles tirées d'un véhicule transportant des miliciens du RPT.

(ii) Des miliciens du RPT positionnés au niveau de la station d'essence MOBIL (Atikoumé), avec des gourdins, des bâtons à têtes garnies de clous et des armes à feu, sommèrent tous ceux qui portaient des tricots ou des foulards aux emblèmes de la Coalition à les enlever avant de les battre sauvagement.

2- Quartier Cassablanca-Todman (Lomé) : Des « caravaniers » du candidat du RPT sillonnant la ville de Lomé à bord de véhicules de campagne s'attaquèrent à toute personne habillée en jaune. Les agents des forces de sécurité appelés à la rescousse, loin de chercher à maîtriser les assaillants, s'en prenaient plutôt aux populations présentes sur les lieux à coups de gaz lacrymogène et de matraques.

3- Quartier Adidogomé-Ajinomoto (Lomé) : une dame de plus de 50 ans, habillée en jaune, remorquée par un taxi-moto, a été arrêtée et tabassée par des miliciens du RPT arborant des T-Shirt à l'effigie du candidat Faure GNASSINGBE. Le conducteur du taxi-moto a été violemment frappé et sa moto endommagée.

4- Quartier Djidjolé (Lomé) : A l'entrée du quartier, au niveau des rails, des miliciens du RPT armés de fusils, s'en sont pris à un jeune homme habillé en jaune. Ils lui ont passé une corde au cou et se sont amusés à le traîner par terre.

5- Quartier Avé maria (Lomé) : Un jeune homme, habillé en jaune et qui passait aux alentours de 19 H fut attaqué par un groupe de miliciens du RPT qui lui ont sérieusement lacéré le corps avec des machettes

6- Quartier Adidogomé (Lomé) : Une jeune fille et son frère ont été battus par des miliciens du pouvoir sous le faux prétexte qu'ils auraient déchiré un poster du candidat Faure GNASSINGBE. Les deux jeunes pourchassés, durent se réfugier dans une église.

7- Quartier Agbalépédo (Lomé) : Un conducteur de taxi- moto portant une palme (emblème de l'UFC) a été arrêté par des miliciens du RPT. Ces derniers, après l'avoir sauvagement tabassé, ont brûlé sa moto.

8- Quartier Adidogomé (Lomé) : Vers 13 heures, un groupe d'individus habillés de t-shirt à l'effigie de Faure GNASSINGBE, se sont introduits dans la maison de M.KOTSOLE Toussaint, militant de l'opposition. Ils clamèrent qu'ils voulaient en finir avec de dernier. Ils ont forcé l'épouse de M. KOTSOLE à leur ouvrir les portes de toutes les chambres de la maison. Et après avoir vainement recherché l'intéressé, ils saccagèrent toutes les pièces, cassèrent les vitres, nacos, portes, ainsi qu'un salon de coiffure et une cabine téléphonique desservant le quartier.

La famille KOTSOLE a dû se réfugier ailleurs depuis ce samedi.

B. Dimanche 17 avril 2005

1- Quartier Gbadado (Lomé) : Vers 15 H 30 une caravane des jeunes arborant les T-shirt de Faure, s'est arrêté au carrefour du feu tricolore de Gbadado. Ils se sont attaqués à tous les passants habillés en jaune. Les jeunes du quartier, exaspérés sont sortis à leur tour armés de coupes (massues, coupe-coupe) pour se défendre. Les forces de l'ordre, alertées, sont arrivées sur les lieux pour disperser la foule à l'aide de gaz lacrymogène. (...)

2- A Kévé ((Préfecture de l'Avé) : Une manifestation pacifique de la coalition a été sauvagement réprimée par des agents de forces de l'ordre, à coups de matraque et gaz lacrymogène, n'hésitant pas à rentrer dans les maisons pour s'en prendre à tous ceux qu'ils rencontraient.

On dénombre plus de 30 blessés dont une femme enceinte de 8 mois sérieusement molestée. Certains des blessés ont été évacués sur Lomé.

C. Lundi 18 avril 2005

1- Des miliciens du RPT sillonnant tous les quartiers de Lomé dans des véhicules de 15 places, agressèrent et blessèrent à leur passage toute personne portant un t-shirt jaune.

Des groupes de jeunes de l'opposition entreprirent à leur tour sur eux, une marche spontanée en se munissant pour leur protection de bâtons cloutés et des machettes. Ils ont été aussitôt rattrapés par les forces de l'ordre qui les ont dispersés.

2- Morétan (préfecture de l'Est-mono) : Un chauffeur circulant avec un jeune plant de palmier sur le capot de son véhicule a été intercepté et battu par les forces de l'ordre. La population ayant cherché à savoir si l'intéressé a commis une faute en dehors de la circulation avec le jeune plant de palmier, a été vivement attaquée à son tour par les forces de l'ordre. Il en est résulté des blessés.

D. MARDI 19 avril 2005

1- Agoènyivé (préfecture du Golfe) : Des participants à un meeting de campagne organisé par la Coalition ont été sauvagement dispensés au gaz lacrymogène par les forces de l'ordre.

2- Baguida (préfecture du Golfe) : Des militants et sympathisants de l'opposition, de retour d'un meeting de campagne, ont été durement pris à partie par des activistes du RPT se trouvant dans un véhicule au numéro masqué, avec à leur tête M. ATTIPOE, membre du comité central du RPT ;

3- Sokodé (préfecture de Tchoudjo) : La ville a été confrontée à des scènes de violence après le meeting de campagne organisé par la Coalition.

Comment se présente la situation dans les différentes préfectures ?

Préfecture de l'Amou :

Le « Rapport d'activité de la section Amou », envoyé à la LTDH, donne les informations suivantes :

« En prélude au meeting de campagne qu'organise l'opposition le 19/04/05, M. EKOUKPO Koffi a été tabassé par M. IHOU Yaogan, IHOU Koffi Odjolo, Améwouho Seth et SAMPE (militaire au 3è RIA de Témédjà), le 18 avril 2005, alors que ce dernier plantait des jeunes plants de palmier à l'entrée de l'EPP Central où devait se tenir le meeting.

N'étant point satisfaits de leurs actes, ils sont partis tabasser le vendeur de café, M Batcha Djafanou et un de ses clients qui prenait du café, leur occasionnant des blessures graves et emportant les recettes de la journée. Cet acte sort du cadre politique. C'est un acte de vandalisme et de vol. Les victimes portent plainte à la justice d'Amlamé afin que réparation soit faite. Les agresseurs se réclament du parti RPT et ont agi en son nom. La question est de savoir : le RPT est-il devenu une association de malfaiteurs ? »

Ce rapport est accompagné d'une requête ainsi libellée :

« Amlamé, le 19 avril 2005

Suite au meeting organisé par l'opposition le 19 avril 2005, dans le cadre de la campagne électorale présidentielle le 24/04/05, les jeunes du quartier Ananoè et Ouko sont menacés, leur vie est en danger ; ils ne peuvent plus dormir à la maison. Ils sont listés et poursuivis par le député OMOU et ses acolytes.

Il s'agit de Dénago Kossi Mawuli, Adatchi Roger, Ewouanmé Kossi, Hawathi Edem, Diabo Magloire, Akossi Séna, Akossi Dodji, Misso Tete, Douti Kossi, Dovi Lébéné, Patasé Kodjo, Afotsé Komi, Amoudji Komlan Tata, Nayo Kossi, Nayo Pap, Medigbé Komlan, Amédigbé Chawa, et Nikoé Atsou.

Ils sont traqués par des membres du RPT avec, à la tête du groupe : M.Kossi OMOU, député à l'Assemblée Nationale. Les autres acolytes sont Amevor Seth, Mélafo Edoh, Mélafo Koudjo, Awoéssi dit président, Lawaï et Olympio.

Suite à ces problèmes, les jeunes se posent la question de savoir où se trouve la démocratie au Togo ? N'avons-nous pas le droit d'appartenir à un parti politique de notre choix ? Où se trouve la garantie de la sécurité des citoyens avant, pendant et après ses élections du 24/04/05 »

Préfecture d'Ogou :

Dans cette préfecture voisine de celle de l'Amou, un climat délétère régnait dans le contexte de la préparation de l'élection présidentielle du 24 avril 2005, tout particulièrement à Atakpamé, chef lieu de la préfecture. A propos de ce climat, un responsable local d'un parti membre de la coalition des six partis de l'opposition a porté à la LTDH le témoignage suivant :

« Tout est parti des élections de 2003 où un groupe de miliciens est venu incendier ma maison causant des dégâts matériels et brûlant grièvement ma fille. Nous avons porté les faits à la connaissance de la Police, sans suite.

Le 13 avril 2005, 12 jeunes se sont nuitamment introduits à mon domicile, armés de machettes, de gourdins pour m'assommer. Mais les voisins, parmi lesquels il faut déplorer 4 blessés, ont réussi à les repousser ».

De fait, la nouvelle dégradation de la situation à Atakpamé a commencé lors de la révision des listes électorales au cours de laquelle le Major **KOULOUNE** a mis tous les moyens en place pour en empêcher le bon déroulement.

Il fait intervenir les miliciens à sa solde pour multiplier des incidents lors de cette opération, ce qui a suscité la colère de l'opposition et de la population d'Atakpamé.

Un rescapé des affrontements fait le récit suivant du déroulement des événements :

« Depuis le 08 avril 2005 lors des opérations de distribution des cartes d'électeurs et de révision des listes électorales, le RPT refusait de distribuer les cartes à ceux qu'ils considéraient comme étant des opposants. Certains parmi ces derniers se sont soulevés et le Major KOULOUNE a envoyé les gens du RPT pour venir les tuer. Dans tous les quartiers nous nous sommes organisés et, chaque nuit, on veillait »

Les premiers incidents ont conduit à la fermeture de certains centre tels ceux de l'EPP de Djama, Aféyé-Kpota, du quartier Gnagnan, de la Mairie. Il y eut de graves affrontements, ce qui a amené à la tenue d'une première réunion les représentants des partis de l'opposition à la Préfecture en présence du Préfet lui-même

L'ordre du jour n'avait même pas encore été proposé lorsque M. KOULOUNE trouva un motif quelconque pour mettre en accusation l'opposition.

Monsieur ATSIKI (un ex-gendarme) qui faisaient partie de la délégation de la Coalition de six partis de l'opposition démocratique s'était opposé à lui et ne lui avait pas ainsi permis de vilipender sa délégation. La rencontre a alors dégénéré en une véritable dispute qui les a vus se jeter l'un sur l'autre jusqu'au balcon et finalement dans la rue. Tous les citoyens de la préfecture présents sur les lieux en ont été témoins.

Mais cette rencontre n'aura rien réglé car le protocole d'accord qui en est sorti, s'il a été signé par tous les autres présents, ne l'a pas été par les membres de la délégation de la Coalition de six partis de l'opposition démocratique qui l'ont déclaré insatisfaisant.

La réunion s'est donc terminée en queue de poisson.

Et effectivement, violence et intimidation ont continué à faire leur chemin, apportant la preuve de la fausseté des belles paroles tenues par le Premier Ministre, Koffi SAMA, comme on le verra concrètement plus tard. Mais le climat étant de plus en plus tendu, les deux parties ont dû se réunir à nouveau pour trouver des solutions d'apaisement.

On peut comprendre rétrospectivement qu'il s'agit d'un acte prémédité visant à faire perdre du temps aux membres de la Coalition afin de les empêcher de mieux s'organiser pour sensibiliser la population.

En fait, la tension n'a jamais cessé de monter à tel point que toute la ville d'Atakpamé a décidé de marcher sur KOULOUNE pour faire baisser la tension. Elle a réussi à obtenir que la même réunion soit reprogrammée vu que de graves incidents se multipliaient toujours les uns après les autres dans toute la ville.

Cette deuxième rencontre qui s'est tenue dans la salle de réunion de la SOTOCO peu avant la clôture de la révision des listes électorales, a rassemblé un plus grand nombre de personnalités de la préfecture en présence du Premier Ministre Koffi SAMA qui, en tant qu'originaire de la préfecture, a été invité à venir sur place pour rassurer la population et s'engager à prendre les dispositions permettant de mettre fin aux exactions du Major KOULOUNE et du Libanais ABOU Kérim. Outre les membres du Bureau exécutif de la coalition de six partis de l'opposition démocratique, le Major KOULOUNE et ses collaborateurs précités pour le RPT, il y avait le Préfet, le Procureur de la République, le Commissaire de Police, le Commandant de la Gendarmerie et de la Brigade anti-émeute, le président du Tribunal, des chefs et chefs de cantons ;

Le Premier Ministre y a tenu des paroles rassurantes, affirmant qu'il ne cautionnera pas la destruction de sa propre préfecture.

Au cours de cette rencontre, de nouvelles garanties ont été ajoutées au protocole d'accord qui, initialement proposé lors de la précédente rencontre, n'avait pas été signé par la délégation de la représentation locale de la coalition de 6 partis politiques de l'opposition.

Et ce n'est qu'ainsi amendé que le document, se présentant comme un pacte de non-agression a été signé par tous à la fin de la rencontre et a été lu à la radio-télévision

Il a notamment mis en place une commission de contrôle de la ville composée de deux membres de l'opposition et de deux membres du RPT. Son fonctionnement, qui a été sans cesse émaillé de toutes sortes d'incidents, n'aura finalement été que temps et peine perdus en vaines discussions.

Par la suite, le Premier Ministre retournera à Atakpamé lors de cette période de distribution des cartes d'électeurs -, non plus en visite officielle mais comme responsable du RPT ; accompagné du Major KOULOUNE, de Fabien Arouna, Tabo, du Commissaire de Police et de quatre policiers, il n'aura pas contribué à l'apaisement. Il ne fit que verser de l'huile sur le feu en choisissant notamment d'aller dans les centres où il y a eu de graves affrontements, par exemple à l'EPP du Camp (en face du stade d'Atakpamé). Là, le Premier Ministre Koffi SAMA a tenu les propos suivants qui sont d'une extrême gravité :

« Nous avons appris que les gens d'ici ont la tête dure. Nous avons eu à casser des maisons dans ce pays. Nous avons eu à tuer des gens dans ce pays. Il est dit dans la bible : « Si quelqu'un te gifle, il faut lui retourner la seconde joue ». Mais moi je donne trois répliques. S'il le faut, nous allons tuer des gens, nous allons rentrer dans les maisons et y semer la terreur. »

Il a ensuite demandé à ses sympathisants de bien travailler, en leur donnant une somme de 50.000 FCFA. Et Monsieur KOULOUNE d'ajouter : *« On ne prend pas notre argent pour rien. »*

Ainsi commencée, la visite des différents bureaux de vote s'est poursuivie dans toute la commune avec la distribution de la même somme d'argent dans tous les centres visités.

En visite à l'EPP Lom-Nava dit École du Camp, un après-midi, le même Premier Ministre, Koffi SAMA, accompagné du député FOMBO Loumon et du Major KOULOUNE a demandé une réunion aux Affaires Sociales. Après sa tenue, ils ont remis 50.000 FCFA aux groupes RPT et 20.000 FCFA aux jeunes de la Coalition qui ont refusé de les prendre en leur répondant qu'ils ne faisaient pas de la politique pour de l'argent.

Très en colère, après avoir reçu cette réponse, le Premier Ministre SAMA aurait donné comme consigne aux gens du RPT : *« Plus tard, vous les battez bien ! battez-les bien ! »* Quant à FOMBO Loumon, il leur aurait dit : *« Si vous rentrez dans les maisons, violez leurs femmes ! Violez-les bien ! Violez leurs filles ! »* Et le major KOULOUNE de rajouter : *« Nous ne prenons pas de l'argent sans faire le travail, il faut bien écouter ce qu'on vous a dit et au moment opportun, vous devez le faire ! »*

Ces propos auraient été tenus en public, devant témoins à une période où les informations circulaient déjà indiquant qu'on entraînait des miliciens au siège du RPT, situé derrière l'hôtel Miva, une maison achetée par feu GNASSINGBE Eyadéma à un certain M. AWESSO et qui sert d'habitude au Libanais ABOU Kérim qui la lui aurait rachetée.

Quant aux opérations de distribution des cartes d'électeurs, elles s'étaient terminées sans qu'elles n'aient été distribuées à la plupart des citoyens supposés être favorables à l'opposition.

Cette visite du Premier Ministre a donc eu des conséquences très négatives sur la population d'Atakpamé.

Quelques jours après, de tous les coins de la préfecture, circulaient des informations au sujet de préparatifs paramilitaires entrepris par le major KOULOUNE et ABOU Kérim.

En effet, KOULOUNE encadrait simultanément deux groupes de miliciens en formation.

Le premier groupe était formé en pleine ville, dans la splendide maison du Feu Président Gnassingbé Eyadéma, derrière la piscine de la SOTOCO. Là étaient donnés aux miliciens des consignes, un plan d'action et un entraînement au maniement des armes blanches. Le nombre de miliciens devenant de plus en plus important, une partie de la formation a été délocalisée au siège du RPT, proche du Lycée d'Atakpamé ;

Le deuxième groupe était formé plus loin, probablement dans une autre des propriétés de feu le Président GNASSINGBE Eyadéma à Atakpamé, car KOULOUNE a toujours utilisé les camions et les véhicules bâchés de la SOTOCO pour ses activités.

Il a recruté des jeunes garçons et filles un peu partout : Blitta, Kara, Bassar, Sotoubouua, Adjengré, Pagala, Elavagnon, Tsèti (République du Bénin) et les villages environnants jusqu'à Anié où on les a armés de machettes, matraques, gourdins et autres armes blanches ;

Arrivés par centaines à Atakpamé, ces miliciens étaient aussi armés de fusils d'assaut. Parmi eux, on compte aussi des militaires en tenue civile dont certains seraient venus de Kara et d'autres seraient des militaires retraités employés à la SOTOCO, dans la région de l'Ogou.

Rassemblés par KOULOUNE ou ABOU Kérim ; ces derniers les avait trompés en les assurant de « l'incontestable » victoire de Faure GNASSINGBE et il leur avait été expliqué qu'ils allaient être convoyés à Lomé pour des marches de soutien pour fêter sa victoire à Lomé. Ils ont été véhiculés par les camions de transport de coton de la SOTOCO jusqu'à Atakpamé où ils ont été débarqués au lieu de Lomé.

Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH)

Ils auraient ensuite été séparés : les garçons étaient armés pour être envoyés à la chasse aux opposants dans la ville, sans signe d'identification particulier, alors que les filles étaient gardées au siège du RPT pour leur préparer à manger.

Des témoignages font état de ce que les parents de ceux d'entre eux qui sont portés disparus ne cessent de réclamer, jusqu'à ce jour, au Major KOULOUNE et aux préfets des localités où ils ont été recrutés (Blitta, Elavagnon, Anié, etc) pour des marches de soutien à Lomé, leurs enfants dont ils sont sans nouvelles.

Préfecture de l'OTI

Lors des opérations de révision de listes électorales et de distribution des cartes d'électeurs, les cartes n'ont pas été distribuées à leurs propriétaires mais auraient été gardées, prétendument pour être distribuées le jour du scrutin.

C'est alors que des incidents auraient été fomentés par le sieur MANGOURA, président national du mouvement Génération Faure Gnassingbé, un douanier, arrivé de Lomé avec des miliciens du RPT. Ils se réunissaient à son domicile situé derrière le Lycée de Mango pour se préparer et recevoir une formation sur place ;ils auraient recruté d'autres jeunes miliciens de la ville qui se sont ajoutés au groupe venu de Lomé et des pistolets auraient été distribués à tous.

DEUXIEME PARTIE

Pendant l'élection présidentielle du 24 avril 2005

FkdsIwuh#L#

LES VIOLENCES PENDANT LE SCRUTIN DU 24 AVRIL 2005

C'est dès le début des opérations électorales que les actes de violence des miliciens et des forces de l'ordre à la solde du régime RPT ont commencé dans les bureaux de vote, dans les localités et régions considérées comme étant les fiefs du RPT avec l'expulsion des délégués des candidats des autres partis politiques de ces bureaux de vote alors que, selon les dispositions du Code électoral, leur présence conditionne la régularité des opérations électorales. Leur expulsion constitue une violation du Code électoral et entache le scrutin d'irrégularité.

Comme a pu le constater Olivier Rogez, journaliste de Radio France Internationale (RFI), dans un article publié le 03 mai 2005 sur son site Internet sous le titre : « Les cinq jours qui ébranlèrent le Togo », :

« Lomé, le 24 avril 2005 : les coordinateurs des centres de vote désignés par l'administration ont , un peu partout à Lomé , exclu des bureaux les délégués des partis politiques. Une demi-heure plus tard, ils avaient fait marche arrière, mais le mal était fait(...) »

Mais c'est surtout au moment du dépouillement qu'on assista aux plus graves et sanglantes violations des Droits de l'Homme commises par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT.

Dès 17 H, heure à laquelle devaient se clôturer les opérations de vote, les forces de l'ordre, convoyées jusque dans les enceintes mêmes des bureaux de vote par des véhicules de la gendarmerie, de la police mais surtout des Forces Armées Togolaises (FAT), notamment des jeeps montées de fusils mitrailleurs, ont fait brutalement irruption dans les salles où se faisaient le décompte des voix, passant sauvagement à tabac, à coups de gourdins cloutés, de crosses de fusil, de cordelettes, non seulement les membres des bureaux de vote, mais aussi tous les citoyens présents sur les lieux ,allant jusqu'à tirer sur eux des rafales de fusils mitrailleurs, pour finalement s'emparer des urnes qu'ils emportaient , brûlaient ou cassaient sur place. Ces images, comme chacun le sait, firent le tour du monde.

Vers 17 H 15, au Collège Protestant de Tokoin, près du Centre hospitalier universitaire de Lomé, des militaires armés et cagoulés, secondés par des miliciens du RPT dirigés par une fille de feu Gnassingbe EYADEMA qui s'est distinguée par de multiples assassinats dont nombre de citoyens ont été témoins dans la capitale, ont fait irruption dans l'enceinte de l'établissement qui est un bureau de vote. Ils ont commencé à tirer partout des balles réelles tuant net un agent de la FOSEP 2005 (corps chargé de la sécurité dans les bureaux de vote) qui, en s'écroulant, s'est écrié : « *Je suis mort, je suis mort !* ».

Ceux qui, scandalisés par cette intrusion violente et sanglante, surtout les jeunes, ont tenté d'y résister par des jets de pierres, des pneus brûlés ou l'érection de barricades, ont subi une répression encore plus sauvage comme le souligne le journaliste de RFI:

« (...) A 17 heures, Lomé retient son souffle. L'air surchauffé de mille passions s'embrase au moment du dépouillement. Dans une école d'Akodéwessa, une foule hurle sa colère. Des hommes armés ont tenté de voler les urnes (...) »

A Bè, le quartier fief de l'opposition, les forces de l'ordre interviennent. A Bè-Gare, des militaires emmènent des urnes après avoir chassé les gendarmes de la Fosep. Dans ce quartier, le dépouillement tourne à l'affrontement. L'armée utilise des balles en caoutchouc, mais aussi des balles réelles. Douze blessés arrivent à l'hôpital du troisième district de Bè-Gare dont deux ont été atteints par des balles.(..)

21 H, le calme revient peu à peu à Bè. Mais le quartier est bouclé ; A Bè, comme dans d'autres quartier de la ville, le dépouillement n'a pas pu avoir lieu. Des militaires ont emporté des urnes, comme en témoignent les premières images diffusées par AITV-RFO. »

Par ailleurs, les « Documents confidentiels rédigés par la Délégation de l'Union Européenne au Togo le 27 et 28 avril 2005 » sur l'élection présidentielle indiquent « qu'un diplomate a été témoin de l'enlèvement de trois cadavres devant un bureau de vote à Lomé ».

1. Le déroulement du scrutin du 24 avril 2005

Le 24 avril 2005, les électeurs se sont mobilisés pour accomplir leur devoir de citoyen. Sur l'ensemble du territoire national, la mobilisation est partout la même, en témoignent les longues files d'attente devant les bureaux de vote. Mais très tôt, des problèmes surgissent.

En effet, avant même l'ouverture de certains bureaux de vote à Lomé, et ailleurs à l'intérieur du pays, des électeurs démasquent des urnes bourrées d'avance, notamment au centre de vote du Collège Protestant, au CEG des Étoiles, à Tokoin Solidarité de Lomé, etc ;

A l'intérieur du pays et plus précisément à Kougnohou, dans la sous-préfecture d'Akébou, des urnes bourrées d'avance ont été retrouvées chez des enseignants et saisies par des électeurs, ensuite confiées au Lieutenant de FOSEP (Forces de Sécurité de l'Élection Présidentielle) de la localité. Par ailleurs, les Présidents de bureaux de

Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH)

Le candidat Bob AKITANI lui, s'est vu attribuer 20 649 voix au lieu des 30 904 obtenus, il y a donc eu 10 255 voix qui lui ont été volées tandis que 40 248 voix ont été abusivement attribuées au candidat du RPT.

Les mêmes constats ont été faits dans les préfectures de Zio, Ave, Yoto, Wawa, etc.

- Le bourrage des urnes : les exemples de bourrages d'urnes ont été largement constatés dans les bureaux de vote où le candidat de la coalition a obtenu zéro (0) voix (cf Tchamba : BV 1033, 1034, 1053 ; Blitta : BV1042, 1018, ; Toe : BV 2026).

Dans d'autres bureaux de vote, le nombre de votants inscrits au moment du vote est supérieur au nombre d'inscrits publiés avant le vote. Par ailleurs, dans ces mêmes bureaux de vote, le pourcentage de participation déclaré par la CENI avoisinerait les 100 %.

Rien qu'en se fondant sur ces exemples, on peut établir que les résultats tels qu'annoncés par la CENI et entérinés par la Cour constitutionnelle ont été purement et simplement fabriqués en inversant globalement les résultats obtenus par les candidats Bob AKITANI et Faure GNASSINGBE.

La LTDH a été également informée par ses observateurs du vote de mineurs et d'étrangers à Lomé et ailleurs en violation des articles 144, 145, 146 du code électoral.

Le vote a été influencé en faveur du candidat du RPT dans plusieurs villes par l'achat des consciences avec de l'argent en violation de l'article 157 du Code électoral.

Le « rapport général sur le processus de l'élection présidentielle 2005 dans la préfecture de Wawa » fait à la LTDH sur ce qui s'est passé dans cette préfecture, pourtant l'une des plus reculées des montagnes de la Région des plateaux est particulièrement significatif des problèmes qui se sont posés sur toute l'étendue du territoire national.

Il indique ceci :

« Période préélectorale :

Cette période marquée par les campagnes électorales a connu quelques graves affrontements qui présageaient le climat très hostile que connaît tout le Togo pendant et après les élections du 24 avril 2005. C'est surtout avec l'entrée en campagne de l'opposition démocratique que les affrontements ont commencé. Ils étaient causés par des jeunes militants du RPT sous l'égide des responsables de ce parti qui voulaient à tout prix empêcher l'opposition de sensibiliser les populations qui, auparavant, n'avaient pas été du tout favorables aux passages du parti au pouvoir.

Parmi ces responsables du RPT, on peut citer : M. ADADE, ancien Ministre de l'environnement, natif de Kessibo ; M. ELIA, ancien Ministre, natif de Anonoe, M. DZAGBAVI Bernard, membre zélé du Comité Central du RPT et Responsable de la jeunesse de ce parti (JRPT). Ces affrontements eurent lieu, notamment à Kessibo où M. ADADE, le commanditaire, fut blessé et même hospitalisé, à Wobé où M. ELIA, l'auteur d'un massacre organisé par le RPT sur des militants de l'opposition fut gravement blessé : en effet, une femme furieuse se servit d'un tabouret de cuisine et lui cogna la tête .

2.1- Pendant le scrutin

Beaucoup d'irrégularités ont été constatées :

- des bureaux de vote furent privés d'urnes et de matériel comme à Kpédzima (Akloa) et dans beaucoup de villages de l'Akebou ;

- des urnes ont été bourrées, ce qui a entraîné des contestations violentes dans certaines localités des 1^{ère} et 2^{ème} circonscriptions électorales : Dzogbe – Kope, Ikpeni, Soukou-Kpodzi, Menou, Tomegbe-Dzigbodi, Bethel...

* Dzigbodi : presque tous les bulletins votés Bob AKITANI furent déclarés nuls pendant le dépouillement ;

* Ikpeni : des électeurs munis de leur carte d'électeur furent renvoyés du bureau de vote parce que reconnus être de l'opposition ;

* Béthel et Odomi-Abra : les délégués de la coalition furent chassés des bureaux de vote.

* Soukou-Kpodzi : un militant zélé du RPT fut grièvement blessé au cou à l'aide d'un coupe-coupe par les villageois . Celui-ci a été surpris avec le président du bureau de vote (RPT aussi) avec des dizaines de cartes d'électeur et des bulletins de vote. Le président, lui, a pris la fuite et s'est réfugié à la préfecture de Badou. Sa maison fut complètement saccagée.

* Badou : à l'école catholique, les responsables des bureaux de vote (RPT) décidèrent d'arrêter le dépouillement des urnes parce que l'opposition était largement victorieuse. Ils ont dû fuir pour échapper au lynchage.

* A l'école évangélique presbytérienne : un ancien député nommé M. SAPON, fit venir le matin, très tôt, dans une même maison, des adolescents Kabyè des montagnes de Badou et leur distribua des cartes d'électeur qu'il détenait par centaines, bien que ceux-ci n'eurent pas l'âge de voter. Un accident grave se produit dans les locaux de l'École Evangélique de Badou où ce député amena ces mineurs pour voter pour le RPT. Ils furent arrêtés et sauvagement battus par les jeunes de l'opposition jusqu'à ce qu'ils dénoncent les manœuvres de M. SAPON. Le député fit venir des soldats qui tirèrent à balles réelles. Plusieurs blessés furent évacués à l'hôpital.

* A Mempeassem : des urnes bourrées par le RPT furent saisies et saccagées par les militants de la coalition démocratique. Un violent affrontement s'ensuivit et le scrutin fut annulé.

* A Doume : le chef du village détenait des cartes et bulletins de vote qu'il distribua aux Kabyè. Et ceux-ci pliaient trois à cinq bulletins et même plus, pour les introduire difficilement dans l'urne.

* A Gobe : les bureaux furent ouverts avant 5 heures 30 mn et, avant que les électeurs n'arrivent, les urnes étaient déjà pleines, à plus de la moitié.

Les forces de sécurité réagirent violemment aux contestations des villageois et, par peur, ces derniers laissèrent passer les fraudes.

* A Dzogbe-Kope, Odomi-Abra, Aboreh, Danyi-Konta, Katchibo : des électeurs furent ramenés du Ghana pour voter pour le RPT. Lorsqu'on interrogeait ces hommes, ils ne pouvaient parler ni l'akposso, ni l'ewé, ni le Français. Même s'ils pouvaient parler l'ewé, ils se sont gardés de le faire par crainte de révéler l'accent particulier des Ewé du Ghana.

A Dzogbe-Kope, un homme qui a fait plus de 30 ans dans ce village et connaît très bien toute la région de Wawa a porté le témoignage suivant :

« j'ai vu voter aujourd'hui (24 avril 2005) des hommes que je n'ai jamais vus dans ce village depuis que j'y suis venu. Je suis acheteur de produits (café et cacao), et j'ai sillonné toute la préfecture de Wawa, mais je n'ai jamais connu ces gens. C'est regrettable que des électeurs aient togolais ont été ramenés du Ghana, pays voisin, pour voter pour le RPT ».

et c'est pourquoi dans beaucoup de ces villages frontaliers, les électeurs ont même dépassé le nombre ordinaire des habitants. Ce fut le cas de Eketo (village de M.DZAGAVI Bernard) où le vote fut annulé.

2.2- La Sous-préfecture d'Akébou, un lieu de fraude massive irréfutable

C'est dans l'Akébou, dans la 3^{ème} circonscription électorale avec 71 bureaux de vote, que les mascarades électorales ont été à leur comble.

Les habitants de Kougnohou, chef lieu de la sous-préfecture, ayant été informés que les bâtiments de la sous-préfecture abritaient des urnes bourrées, se levèrent, mobilisés par les jeunes, très tôt le matin du dimanche 24 avril 2005 (entre 5 heures et 6 heures), et mirent à sac les bureaux de la sous-préfecture. La preuve de ces fraudes était palpable : les jeunes découvrirent des urnes ne contenant que des bulletins votés Faure GNASSINGBE. Les urnes furent brûlées et les bulletins déchirés et disséminés sur toutes les principales rues de Kougnohou. Quand la délégation de la CENI est venue de Badou, conduite par le juge de Badou, elle a échappé de justesse au lynchage par les jeunes de Kougnohou. C'est par la forêt et les montagnes que la délégation a parcouru plus de 10 km à pied pour sortir par le village d'Adape avant de trouver un taxi pour Badou. La voiture du juge fut saccagée et entièrement brûlée.

Après les élections :

Des délégués des bureaux de vote où le scrutin s'était bien déroulé sans fraude majeure constatée, qui acheminaient les résultats et les procès-verbaux vers la préfecture de Wawa et Badou, furent interceptés en cours de route par les responsables du RPT en l'occurrence M. DAGBAVI Bernard.

Celui-ci remettait 15.000 FCFA aux délégués et leur échangeait les résultats originaux contre des fiches de résultats conçus par le RPT et qui donnaient la victoire à Faure GNASSINGBE. Ainsi, les délégués corrompus, arrivés aussitôt à la préfecture, allaient tout d'abord rencontrer le préfet pour remplacer les urnes conformément aux résultats truqués, avant de se rendre à la CENI. C'est ainsi qu'apparemment, le RPT remporta les élections dans le Wawa, ce qui, en effet, était loin d'être un rêve.

En conséquence, des habitants des villages furent révoltés à l'annonce de la victoire du candidat du RPT et commencèrent alors la chasse aux militants du RPT dans les villages tels que Soukou-Kpodzi, Okou, Ounabé, où même une barricade fut érigée, empêchant toute entrée et toute sortie de véhicules dans le Wawa.

#

F'kds\wuh#II#

L'OBSERVATION DU SCRUTIN

La CEDEAO a envoyé 150 observateurs. Cependant ceux-ci n'ont pu être déployés que le 23 avril 2005, la veille du scrutin et n'ont observé que le scrutin proprement dit.

Témoignage d'un observateur de la CEDEAO : « *j'ai peur des fusils, à tout moment, on pouvait nous fusiller* ». (M. Martin ASSOGBA du Bénin).

De toute évidence, le scrutin du 24 avril 2005 est loin de remplir les conditions de régularité et de transparence comme l'ont reconnu beaucoup d'institutions internationales et de journalistes présents sur le terrain au moment des faits. Contrairement à l'avis émis par le staff de la CEDEAO selon lequel le scrutin se serait déroulé dans des conditions « globalement satisfaisantes », plusieurs observateurs de la CEDEAO et des institutions internationales ainsi que des et journalistes ont relevé les nombreuses irrégularités qui ont émaillé le scrutin.

Nous pouvons citer notamment la RADDHO et ALCRER (Association de lutte contre le racisme, l'ethnicisme et le régionalisme) de M. Martin ASSOGBA du Bénin. Lors d'une émission sur Golfe TV au Bénin, ce dernier s'est déclaré, « *enfin libre* » de donner son point de vue sur le déroulement du scrutin auquel la CEDEAO l'a fait assister en tant qu'observateur.

Voici quelques extraits des propos tenus par M. Martin ASSOGBA sur Golfe TV la semaine qui a suivi l'élection du 24 avril au Togo :

« *Ce sont des élections qui appellent à beaucoup de réflexions ; l'encre n'était pas indélébile (le candidat AKITANI en a publiquement fait la démonstration devant les médias le jour même du scrutin), le formulaire d'observation que les instructeurs de la CEDEAO nous ont distribué était mal rédigé ; on se demande où la CEDEAO a trouvé ces experts ; de deux choses l'une : ou bien ils l'ont fait exprès.*

Dans les zones favorables à l'opposition, beaucoup d'électeurs n'ont pas trouvé leurs noms : certaines listes ont été envoyées dans d'autres bureaux de vote à des dizaines voire des centaines de kilomètres.

La veille du scrutin, le Ministre de l'Intérieur par intérim a publié un communiqué intimant formellement l'ordre aux électeurs de quitter les lieux, juste après le scrutin et de ne pas assister au dépouillement alors que le Code électoral prévoit que ce dépouillement est public.

Autre fait extraordinaire, la HAAC (Haute Autorité de l'Audiovisuel de la Communication) a interdit aux médias togolais de couvrir tout ce qui a trait aux élections au Togo ; est-ce que vous croyez que cela peut se passer au Bénin, en France ou dans un autre pays ? Ce qui s'est passé au Togo doit nous faire réfléchir et il faut remettre les choses en place le plus tôt si nous ne voulons pas que cela fasse tâche d'huile et que ce pays donne le mauvais exemple »

Évoquant les résultats publiés par la CENI et avalisés par le Communiqué du staff de la CEDEAO, il relève :

« *Nous ne savons pas d'où ces résultats viennent ; d'où sont sortis ces chiffres. Quant au communiqué de la CEDEAO, il a été rédigé dans les bureaux ; les chefs de délégations de la CEDEAO n'étaient pas avec nous ; ils ne nous ont pas consultés. Si je n'ai pas pu parler, c'est au nom de la discipline de groupe.*

De plus, les conditions de sécurité étaient alarmantes même pour nous observateurs étrangers. J'ai peur des fusils ! Le soir vers 17 H 30 (période où les enlèvements et cassages d'urnes ont commencé, nous avons été gardés à vue, soi-disant pour notre sécurité. On nous a dit de ne pas sortir. Tous les observateurs béninois avaient peur. A tout moment, on pouvait nous fusiller. Quand je voulais parler, mes collègues me disaient :

« **Attention, Martin, on n'est pas au Bénin ici** ».

1. La répression sanglante de la résistance aux fraudes massives du régime RPT au plan national

A l'heure des opérations de dépouillement des bulletins de vote dans la soirée, des coups de feu retentissaient à plusieurs endroits du pays.

De grenades lacrymogènes sont lancées contre des électeurs et les militaires (corps habillés) envahissent les bureaux de vote. Les urnes sont emportées dans des jeeps militaires ou des véhicule de transport de troupe.

Au centre de vote du Collège Protestant de Lomé, les militaires fortement armés et portant des gilets pare-balles investissent le secteur tirant à balles réelles sur les gens, deux personnes seraient mortes et transporté au siège de la LTDH.

Ce même constat d'exactions et exécutions extrajudiciaires sommaires par les militaires a été fait par Olivier Rogez, journaliste de Radio France internationale (RFI) dans son article : « Les cinq jours qui ébranlèrent le Togo » du 03 mai 2005 où il écrit :

« **Lundi 25 avril**

(...)

Mais les jeunes signalent que durant la nuit, les forces de l'ordre ont commencé à pénétrer dans les maisons pour bastonner au hasard. Plusieurs personnes signalent des cas d'exécution arbitraire. Dans une maison pauvre transformée en clinique privée, un jeune chirurgien opère à même le sol deux personnes blessées par balles. L'une d'entre elle souffre d'une hémorragie interne qui nécessite un transfert à l'hôpital. Mais les gendarmes rôdent dans le coin et personnes n'ose sortir. Le chirurgien ne dispose que d'une aiguille recourbée, d'un bistouri et d'un peu de bistouri et d'un peu de bétadine pour désinfecter les plaies. Pas de table d'opération, pas de lit, pas d'anesthésie, pas de champ opératoire, ni de médicaments ».

Dans le reste du pays, cette résistance a touché presque toutes les préfectures du sud au nord du Togo. Quelques exemples particulièrement révélateurs pour illustrer cette situation d'ensemble.

Dans la préfecture de Kloto, la LTDH a reçu du rapport d'un responsable de la représentation de la coalition des 6 partis politiques de l'opposition qui témoigne de ce qui s'est passé dans les termes suivants :

« Nous avons sillonné les bureaux de vote : le premier constat était le refus de certains présidents des bureaux de vote à des citoyens d'accomplir leur devoir civique. Nous avons eu à nous rapprocher d'eux pour les raisonner ; certains en ont pris acte mais d'autres nous disaient qu'il leur avait été donné des instructions. Quand bien même nous leur faisons comprendre qu'il leur faut suivre le code et le guide électoraux qui ont été mis à leur disposition, ils ne nous écoutaient même pas, nous avons alors compris même certains dérapages revenaient de temps à autres.

A 18 heures, heure à laquelle devait prendre fin le processus électoral, le vote s'est poursuivi jusqu'à 18 H 30 mn comme nous avons accusé un retard le matin pour l'ouverture de certains bureaux .

Il faut rappeler que ces informations ne couvrent pas seulement la Région de Kloto, car c'est une situation générale constatée sur toute l'étendue du pays comme nous l'avons appris de nos contacts téléphoniques, de même que de nos radios locales pour empêcher la circulation des informations ;

A l'heure du dépouillement, alors que partout ailleurs le dépouillement d'une élection présidentielle se fait devant le public, nous étions surpris de voir certains responsables administratifs demander de ramener les urnes dans les locaux des préfectures pour cette opération ; et notre surprise était d'autant plus grande que les observateurs accrédités mandatés au Togo pour cette élection n'ont pas réagi quand bien même ils ont été saisis.

Dans tous les endroits que nous avons sillonnés, le dépouillement avait commencé bel et bien avec des résultats en faveur du candidat de la coalition. Ce qui faisait que, déjà, des chansons de gloire et de victoire résonnaient.

Il était 22 heures où certains bureaux de vote rendaient leur verdict final et qu'on attendait les résultats des autres bureaux quand nous apprenions que l'insécurité s'installait partout en ville. Paniqués nous étions obligés d'aller à la source de cette information et c'est là où nous avons été saisis du fait que certains présidents des bureaux de vote refusaient de signer les procès-verbaux pour les délégués de la coalition après le dépouillement.

Entre-temps nous avons été saisis du fait que les présidents des bureaux de vote imposaient aux citoyens d'accomplir leur devoir civique en exigeant d'eux la présentation des cartes d'identité alors que ce sont eux-mêmes

De même, expliqua-t-il, si par contre, le RPT gagnait, il leur permettrait de s'approprier les terres sur lesquelles ils sont employés comme métayers au détriment de leurs propriétaires.

Il leur a également dit que, le jour du scrutin, les jeunes de Tsiko viendront les superviser dans les fermes et tenteront d'empêcher les fraudes qui se commettront. Que s'ils le faisaient, ils n'ont qu'à les battre à mort pour les en empêcher.

Il leur a également recommandé de s'armer de gourdins et de massues pour ce jour. Certains de ces Kabyè menaçaient d'utiliser des armes qui étaient déjà en leur possession.

Lorsque les jeunes de Tsiko ont été informés de tous ces faits, ils les ont rapportés au Chef Régent de Tsiko. Le soir, le Régent de Tsiko a appelé la population à une réunion sur la place publique de Tsiko pour lui dire de ne plus s'approcher des Kabyè jusqu'à la fin de la période électorale. C'est dans cette ambiance tendue qu'a eu lieu le scrutin du 24 avril.

1.1 Dimanche 24 avril 2005 : jour du scrutin

Les jeunes de Tsiko partis superviser le déroulement du scrutin dans les fermes font le constat de l'ampleur des fraudes : des enfants de 10 ans et de moins de 18 ans ont voté en masse, les mêmes personnes votaient plusieurs fois alors qu'un grand nombre de villageois de Tsiko n'avaient pas eu leurs cartes d'électeur. Lorsque les superviseurs voulaient les empêcher de voter, ils étaient menacés par le gardien de préfecture Paouli et par certains jeunes Kabyè armés de gourdins qui se sont cachés dans les broussailles aux alentours des bureaux de vote. Dans cette situation, malgré les renforts de jeunes qu'ils ont reçus, ils ne pouvaient pas faire face et ont été contraints de se replier sur le village de Tsiko.

Au soir du scrutin, au moment du dépouillement, les résultats ont donné le RPT gagnant sur les 4 bureaux de vote de la localité qui se répartissent comme suit : 2 à Tsiko, 2 sur les fermes.

A Tsiko, n'avaient pu voter que 220 personnes dans le Bureau de vote de l'EPP Tsiko, les seules qui ont eu leurs cartes, alors que, dans ce même bureau de vote, en 1998, il y a eu plus de 480 votants.

Tout cela a contribué à faire monter la tension.

1.2 La Préfecture de l'Ogou

La période de l'élection présidentielle du 24 avril 2005 a été émaillée de difficultés de toutes sortes dans la préfecture, marquée par deux enlèvements quelques jours avant le scrutin. Cette opération qui a eu lieu à Awagomé, un village situé à 15 km d'Atakpamé, a été réalisée avec un véhicule de marque Nissan-Patrol immatriculé RT 5443 AB. Après que l'une des victimes eut été relâchée, elle a révélé qu'elles ont été conduites à Lomé II mais la deuxième victime y est restée sans qu'on ait de ses nouvelles jusqu'à ce jour.

La veille du scrutin, vers 21 H 00, les responsables locaux de la coalition des six partis de l'opposition démocratique ont été alertés au sujet de cinq gros camions de la SOTOCO et une dizaine de bus de 15 places remplis d'hommes qui avaient pris la route en direction de Lomé. Tout devait être entrepris pour que leurs collègues de Notsè et Tsevié soient avertis pour qu'ils les interceptent, mais la nuit était trop avancée pour que cette opération puisse être réalisée.

Le dimanche 24 avril 2005, le scrutin s'est déroulé dans de très mauvaises conditions à Atakpamé, marqué qu'il était par de nombreuses irrégularités. Instruits par les enseignements tirés du déroulement des votes antérieurs, les jeunes activistes de l'opposition démocratique étaient aux aguets et s'étaient mobilisés pour démasquer toutes ces fraudes.

Ainsi, par exemple, dans le bureau de vote d'Agbonou-Kpalimé, ils ont arrêté à 15 reprises, des jeunes du RPT qui votaient dans plusieurs bureaux de vote à tour de rôle. Ces bourreurs d'urnes étaient immédiatement remis aux agents de la FOSEP 2005 (aux brassards blancs) qui les évacuaient sur le poste de la gendarmerie, à côté de la CNCA, en face des travaux publics à Nyekonakpoè.

Mais, ces malfaiteurs étaient relâchés aussitôt arrivés au poste et recommençaient leurs opérations de fraude.

Ces arrestations ont suscité la colère et la honte des jeunes de la JRPT qui ont promis une « correction » à la population du quartier Agbonou-Kpotamé.

Ces arrestations ont également confirmé l'irrégularité du vote et ont conduit les jeunes activistes de l'opposition démocratique à arraisonner le camion de la SOTOCO qui était parti chercher les urnes de villages avoisinants, et à poser des barricades dans les rues.

Ailleurs, au quartier Lom-Nava, dans une file d'attente que formaient les électeurs devant le bureau de vote n°18 de l'école primaire publique, ce dimanche 24 avril, jour du scrutin, se trouvait une jeune fille qui était là aussi pour voter comme tout autre citoyen. Elle laissa tomber son sac d'où s'éparpillèrent sur le sol 15 cartes d'électeur lors d'une bousculade.

C'était la fille d'un certain GARBA Rachid, conseiller spécial à la mairie d'Atakpamé, qui avait en main une carte d'électeur sur laquelle il y avait comme prénom : « Adjo » (prénom en usage dans le Sud du Togo) alors qu'on la savait du Nord et de confession musulmane. Quelqu'un lui a alors demandé : « *Depuis quand une musulmane porte le nom « Adjo »* et certains, sur place, savaient qu'elle avait déjà voté par ailleurs à Zongo.

Plus grave, parmi les cartes d'électeurs qu'elle avait en sa possession se retrouvaient justement celles de certains électeurs qui n'avaient pas retrouvé les leurs lors des révisions et qui étaient revenus au bureau de vote ce dimanche pour essayer de les chercher une fois de plus.

Ainsi surprise en flagrant délit de détention frauduleuse de cartes d'électeur appartenant à d'autres personnes, la jeune fille, au lieu de répondre calmement à ses interlocuteurs qui n'étaient autres que les propriétaires des cartes tombées de son sac, les a plutôt menacés de rendre compte à qui de droit de ce qui lui arrivait.

On lui a alors retiré les cartes et les jeunes activistes de l'opposition démocratique, en colère l'ont giflé et bousculé avant de la laisser partir. En partant, elle a proféré à nouveau des menaces en disant : « *Je reviendrai et vous allez voir !* »

Ces menaces n'ont pas tardé à être suivies d'effet.

C'est ainsi que, quelques instants plus tard, vers 10 H du matin, un grand véhicule bâché de transport de bois, camion à 8 roues appartenant à la compagnie d'ABOU Kérim et conduit par un militaire est arrivé sur les lieux de l'incident avec à son bord des hommes armés.

Alertés, les jeunes gens ont voulu empêcher le camion d'avancer. Le conducteur, ne voulant pas obtempérer a essuyé des jets de pierres et les jeunes se sont mis à le poursuivre en lui lançant des cailloux en criant : « *Voilà la voiture ! voilà la voiture !* ». Dans sa fuite, arrivé devant la maison Atchrimi, au quartier Atchrimi, sur la colline Oké Ekpa, le véhicule, quelqu'un a pris un coupe-coupe pour déchirer la bâche pour sortir parce que ceux qui étaient à l'intérieur entendaient les jeunes crier à l'extérieur qu'il leur fallait de l'essence pour brûler le véhicule. Le chauffeur est donc sorti du véhicule et, prenant ses jambes à son cou, commença à gravir la colline. Il a été rattrapé et battu ainsi que les autres occupants qui ont commencé à sortir en courant pendant que les jeunes les battaient. Ils en ont blessé 4 sur les 20 environ qu'ils étaient et, après ces affrontements, on voyait trois corps de ces miliciens gisaient par terre. Ils étaient bien armés de fusils, machettes, gourdins cloutés.

Après leur fuite, les jeunes ont trouvé dans le camion deux cartons de machettes neuves, des gourdins cloutés, des frondes dont les projectiles étaient des billes en fer forgé, des pierres et au moins une vingtaine de fusils et des munitions. Le camion a été brûlé mais les armes à feu et les munitions ont été remises à la police lorsqu'elle est venue constater les dégâts. Toutefois, les jeunes ont gardé les gourdins qu'ils ont trouvés en disant qu'ils s'en serviraient pour se défendre.

D'autres cas de violences ont été signalés de part et d'autre dans la ville.

C'est ainsi que Mme IHOU Apolline, présidente nationale de l'Union Nationale des Femmes du Togo (UNFT), organisation liée au RPT organiquement, revenant de Témédja, a été arrêtée par les jeunes activistes de l'opposition qui ont brûlé son véhicule appartenant au Major KOULOUNE.

4 autres véhicules ont été brûlés dont l'un appartenant à l'ancien ministre MEYISSO qui a, lui aussi, organisé des fraudes massives à Hihéatro.

A partir de 14 H 00, la machine à fraude s'est accélérée avec d'incroyables fraudes s'enregistrant dans tous les bureaux de vote.

Cette nouvelle escalade a été inaugurée par l'entrée dans la ville d'une camionnette pleine d'étrangers originaires du Mali et du Niger qui vivent dans les locaux du barrage Nangbéto et dont la principale activité est la pêche. Il y avait aussi des éleveurs de bovins. La camionnette a été interceptée à Atchrimikomé et la grande bataille a donc commencé. En effet, étant armés, ils avaient commencé à tirer dans la foule tuant quelques citoyens et semant ainsi la terreur sur place dans l'espoir de pouvoir prendre la fuite. Mais les jeunes ont pu arrêter le véhicule qu'ils ont brûlé et tué trois d'entre eux.

Ailleurs, on peut citer plusieurs exemples d'incidents comme ceux occasionnés par M. ADJANKARI, Chef d'Ahoyo, qui a cru devoir s'arroger le droit de s'installer dans l'isolat pour forcer les habitants du village à voter en faveur du RPT.

La même chose s'est passée à Awagomé où un gendarme a tiré une balle dans l'épaule d'un membre de bureau de vote.

Il en fut de même dans les bureaux de vote d'Agbonou-CEET où le chef de file des nervis de KOULOUNE, surnommé « Zorro » a tiré dans les bureaux de vote à partir de 16 heures. Les membres des bureaux de vote ont également pris la fuite.

La nature des résultats dans ces centres confirme ce qui vient d'être relaté.

Dès lors, la fusillade a commencé, surtout à Agbonou, le fief de KOULOUNE et ABOU Kérim, et il était devenu impossible aux membres de la coalition de se communiquer les résultats et les procès-verbaux, les communications téléphoniques étant coupées.

En effet, le major KOULOUNE a ordonné à ses miliciens armés, au premier abord, de gourdins d'empêcher les représentants de la coalition de 6 partis de l'opposition dans les différents bureaux de vote de centraliser les résultats, tous les itinéraires de leur collecte qu'ils avaient antérieurement établis étant très perturbés.

Les activistes de la coalition de 6 partis de l'opposition démocratique ont alors été appelés en renfort pour protéger les personnes déléguées pour faire la collecte des résultats.

Malgré toutes ces dispositions, il y eut des incidents graves.

Les trois personnes qui apportaient les résultats de Gléï et d'Avètè à Atakpamé pour le compte de cette coalition de 6 partis furent assassinés à l'entrée d'Agbonou. Ce fut un carnage. Les miliciens du Major KOULOUNE les avaient interceptés et mis en morceaux à la hache et aux coupe-coupe.

Deux d'entre eux étaient morts sur place, mais il était impossible d'enlever leurs corps qui avaient été découpés en tout petits morceaux. Il aura fallu qu'on ramasse leurs restes dans des bassines. La troisième personne a succombé avant d'arriver à l'hôpital.

La même pression a été exercée sur la population des villages éloignés. Les membres du RPT de réaliser facilement toutes ces opérations, car tous les véhicules de la SOTOCO étaient au service de KOULOUNE et ses miliciens, en complicité avec certains agents de cette société.

Un rescapé des affrontements qu'il y a eus dans la ville d'Atakpamé indique :

« C'est en raison de ces actes barbares des gens du RPT que les jeunes sympathisants de la coalition se sont soulevés à leur tour et ont marché sur la Radio « La Paix », qui appartient au RPT, et l'ont saccagée ainsi que l'Hôtel Relais des Plateaux qui appartient à KOULOUNE. C'est la deuxième fois que KOULOUNE a envoyé les miliciens du RPT venus du nord du pays pour tuer avec des armes et brûler des membres de la coalition qui ont été capturés. »

Un rescapé des affrontements témoigne :

« La nuit de ce dimanche-là a été difficile pour les sympathisants de la coalition et les miliciens du RPT en ont tué et blessé plusieurs.

Ce sont ces miliciens du RPT qui ont tué le directeur de l'EPP Midoudou et DOSSOU Yakpon d'Agbofon. M. MADOU Ametaladjo a été blessé, M. AKOTCHAYE, transporteur de sacs de maïs à Akpeseme a été grièvement blessé.

Les miliciens du RPT ramassaient les corps de ceux qu'ils tuaient non pas pour aller les enterrer mais pour aller les brûler derrière leur siège, au niveau des rails, derrière l'INADES-FORMATION. Ils les brûlaient avec de l'essence et des pneus qu'ils passaient autour d'eux ».

Cette information a été confirmée par Django, un RPTiste, qui est à Agbofon et dont le petit frère a été tué parce qu'il portait un bandeau de la coalition. Ayant appris l'événement, il est allé le voir ses camarades pour retirer le corps de son frère et il a raconté que ceux-ci lui ont dit : « Toi, tu es du RPT, donc on va te rendre le corps de ton frère mais les autres, on va les brûler ! »

« C'est en raison de ces actes barbares des gens du RPT que les jeunes sympathisants de la coalition se sont soulevés à leur tour et ont marché sur la Radio « La Paix », qui appartient au RPT, et l'ont saccagée ainsi que l'Hôtel Relais des Plateaux qui appartient à KOULOUNE. C'est la deuxième fois que KOULOUNE a envoyé les miliciens du RPT venus du nord du pays pour tuer avec les armes et brûler des membres de la coalition qui ont été capturés. »

Mais les miliciens du RPT ont eu aussi de sérieuses pertes de leurs membres. C'est ainsi qu'après les affrontements qu'il y a eu, le 25 avril, vers 16 heures, au quartier Achrimikomé où une cinquantaine d'entre eux ont attaqué les jeunes de l'opposition, on voyait trois corps de ces miliciens par terre.

Maintenant, ils ne veulent plus voir les membres de la coalition dont on a apprécié l'action dans le déroulement de l'élection. La population d'Atakpamé a été affaiblie du fait de la fuite de ses habitants surtout d'une grande partie de la jeunesse : il ne reste que des femmes et quelques personnes âgées.

Le commanditaire de tout cela est le major KOULOUNE. »

Les membres de la coalition n'ont jamais pu travailler en paix à leur siège, car les miliciens de KOULOUNE n'ont jamais cessé de les harceler, mais la population a toujours pu les refouler.

Il faut donc relever que tout ce qui s'était passé à Atakpamé était prémédité, programmé et bien planifié par KOULOUNE et ses compagnons. Tout ceci étant délibérément organisé pour liquider les membres actifs de la coalition, et ceci de façon synchronisée. Il s'est également agi pour eux de faire tuer les personnes habillées en jaune lors de la grande campagne de l'élection présidentielle.

En définitive, c'est un massacre qui a été organisé car, pour pouvoir identifier la plupart des membres actifs de l'opposition démocratique basés au quartier Djama, fief des opposants, comparable au quartier Bè de Lomé, une organisation incroyable a été mise en place. Trois jours avant l'ouverture de la campagne de l'élection présidentielle, un camion citerne blanc a été envoyé dans le quartier où il a pris la direction du faisceau hertzien. Arrivé au niveau du grand carrefour, le camion s'y était immobilisé. Il n'avait pas de plaque d'immatriculation mais était seulement identifiable par sa marque : UNIC. Peu après, six militaires, tous armés, sont arrivés venant du Camp Témédja.

Ils ont prétendu que le chauffeur s'était trompé de chemin, qu'il se rendait normalement à Témédja avec de l'essence spéciale pour avion et que, malheureusement, le camion est tombé en panne.

Il s'agissait en fait d'un alibi servi pour tenter de justifier la présence à répétition de militaires dans le quartier. En fait, à la lumière des actes posés, il est permis de comprendre rétrospectivement qu'il s'agissait d'un montage orchestré pour faire une reconnaissance, portail par portail, des domiciles des responsables politiques et principaux activistes vivant dans le quartier. Il importe de signaler en effet que deux gendarmes enquêteurs n'avaient pas pu s'installer pour vivre dans le quartier, car ils ont été vite démasqués grâce à la vigilance des jeunes activistes de l'opposition démocratique.

1.3 La Préfecture de l'Oti

Le 24 avril, jour du vote, la Commission administrative avait refusé la présence des représentants des partis de l'opposition dans les bureaux de vote.

Les cartes d'électeurs n'ayant pas été distribuées à leurs propriétaires lors des opérations de révision des listes électorales et de distribution des cartes d'électeurs, on voyait des enfants de 8, 10, 12 ans voter avec des cartes ne pouvant nullement leur appartenir.

Plus grave : M. Issifou Kantchati, ministre du gouvernement d'Abass BONFOH, après avoir voté avec plusieurs cartes, aurait nargué ceux qui étaient présents en tapant sur l'urne en disant : « *Qu'est-ce que les gens peuvent faire ?* »

Ainsi poussé à l'exaspération, les activistes de la coalition de 6 partis de l'opposition ont réagi surtout pour refuser de concéder le droit de voter aux enfants qui venaient le faire avec des cartes d'électeur appartenant à d'autres. Après s'être opposé ouvertement à toutes ces infractions et s'être battus pour que constat en soit fait au procès-verbal, ils ont été confrontés à une vive opposition des partisans du RPT. » Ce fut à ce moment-là, aux environs de 10 H, que la situation dégénéra, les miliciens du RPT étant entrés en action en tirant dans tous les sens.

Voulaient-ils faire fuir les gens pour s'emparer des urnes ? Toujours est-il qu'ils ont emporté les urnes avant de les ramener plus tard après les avoir bourrés. Puis le vote a continué jusqu'à la clôture.

Alors qu'on s'approchait de l'heure de la clôture des bureaux de vote, le préfet arriva et fit interpellé par les forces de l'ordre tous les responsables des partis de l'opposition dont M. DOUTI Pakidamba, responsable du CAR et directeur du CEG-Ville 1, sous le fallacieux prétexte que ce serait eux qui auraient monté les jeunes activistes des partis de l'opposition pour qu'ils sèment des troubles en ville. Ils ont été détenus au siège de la Préfecture de 10H du matin jusqu'au petit matin du lendemain.

Il est à préciser que les miliciens formés par le RPT se sont déchaînés contre des maisons, cases et biens des responsables et activistes des partis de l'opposition qu'ils ont saccagés et brûlés sur leur passage.

C'est ainsi que toutes les affaires de M. DJATOTI, professeur de philosophie au Lycée de la ville, ont été sorties de sa maison et brûlées, notamment tous ses papiers : acte de naissance, diplômes (licence, etc.)

Il y eut des dégâts matériels importants partout.

Puis, les incidents s'aggravèrent, dégénéralent des affrontements électoraux en affrontements entre les deux principaux clans ethniques de la ville de Mango qui s'opposaient de longue date.

En effet, d'anciens différends ayant pour origine des problèmes de terrains opposaient le clan des N'DJE (auquel appartient l'ancien ministre Moumouni BABA) au clan des DONZO (auquel appartient le ministre KANTCHATI et le douanier MANGOUA).

Ces différends clanico-fonciers furent donc transposés sur le terrain politique où deux camps se constituèrent rassemblant, d'une part, ceux qui étaient pour le RPT, d'autre part, ceux qui s'opposaient à lui tant pour des raisons politiques que claniques. Ils dégénéralent en affrontements qui ont commencé dans le quartier de la résidence de l'ancien président de l'Assemblée nationale NATCHABA Ouattara Fambaré, vers le Lycée de Mango et s'étendirent à toute la ville.

Au terme de ces affrontements, le chef du clan N'DJE a été destitué, accusé d'avoir été de ceux qui les auraient provoqués et monté des jeunes pour faire des casses.

A toutes ces exactions, il faut ajouter celles dont a été victime, dans la soirée de ce 24 avril, un jeune activiste de l'opposition du nom de Sadjia. Habitant le quartier du Lycée de la ville et originaire du village de Fiégou, il allait centraliser les résultats d'un bureau de vote lorsqu'il a été intercepté dans le quartier du ministre KANTCHATI par les miliciens du RPT qui l'ont violenté pour les lui retirer, les déchirer avant de les brûler de même que les urnes du bureau de vote dans lequel ils se sont rendus pour les brûler.

Ce forfait serait particulièrement révélateur de la tendance générale qui se serait dégagée du scrutin de ce jour indiquant que la plupart des électeurs auraient voté contre le RPT, raison pour laquelle la violence aurait été organisée pour inverser et détourner leur vote. Le bilan de ces affrontements est de 21 blessés dont 14 blessés par balles, 5 blessés par un véhicule des forces de l'ordre.

Par ailleurs nombre de citoyens de la ville de Mango ont eu leurs maisons incendiées.

Parmi ceux-ci : MOUSSA Adam, MOUSSA Mohamed, MOUSSA Fousséni, MOUSSA Abdou, TCHATOTI Abdoukadir, ALI Arouna, ABDOULAYE Daouda, N'BENOLI Issifou, LAKA Ibraïm, OUMOROU Sékéri, KOKORE Bassirou, DAOUDOU Ali, DJATOTI Aboukari, LATE

Bien que les autorités aient tout mis en œuvre pour tenter de faire un black-out sur les informations à propos de cette forte résistance qui bat en brèche sa campagne ethnico-régionaliste présentant toute la région septentrionale du Togo comme étant entièrement acquise au régime RPT, elles ont finalement été contraintes de les évoquer, face à l'ampleur de leur échos.

En effet, sous le titre « L'OCDI-Dapaong et la CRT (Croix rouge togolaise) au secours des victimes des violences électorales post-électorales », le quotidien gouvernemental Togo-Presse a publié un article dans son numéro 7034 du vendredi 20 mai 2005 qui nous apprend ceci :

« Mango – L'organisation de la Charité pour un Développement Intégral (OCDI) de Dapaong et la Croix-Rouge Togolaise (CRT) ont fait don le 13 mai de denrées alimentaires et produits pharmaceutiques aux victimes des violences liées à l'élection présidentielle du 24 avril 2005.

(...) M. Georges Touré (...) a indiqué que le don est destiné à soulager les peines de 500 victimes de l'Oti, en attendant qu'elles se prennent en charge.

Les produits pharmaceutiques sont offerts par la CRT en collaboration avec l'OMS et l'UNICEF à l'hôpital de Mango pour aider cette institution à faire face à l'urgence. Le lot de médicaments, constitué entre autres d'antibiotiques, d'antalgiques, de seringues et d'épiveine, a été remis par le coordinateur de la CRT-Région des Savanes, M. LASSISSI Arémou. (...)

Le Préfet de l'Oti, le commandant Awaté Hodabalo, qui a présidé ces cérémonies de remise, a adressé, au nom du gouvernement togolais, ses reconnaissances aux donateurs pour leur geste en faveur de toutes les victimes des troubles. Il a remercié les uns et les autres pour la promptitude et la disponibilité avec lesquelles ils ont agi lors de ces violences. (ATOP) »

Cet article suscite deux observations :

1- Le quotidien gouvernemental confirme donc bel et bien qu'il y a eu des victimes dans l'Oti ; il va même plus loin en donnant le chiffre, assez précis au demeurant, de 500 victimes.

Si dans la seule préfecture de l'Oti, il y a eu 500 victimes, qu'en est-il pour l'ensemble du pays et de ses 31 préfectures ? S'il y avait eu 500 victimes dans chacune d'entre elles, n'aurait-on pas au minimum un total de 15500 victimes au plan national et plus particulièrement dans les préfectures du Golfe, des Lacs, de Vo, de Yoto, d'Agou, de Tchaoudjo, où les affrontements ont été d'une considérable gravité ?

2- Quelle est la nature réelle des victimes dont parle le quotidien gouvernemental Togo-Presse ? S'agit-il des personnes qui ont été blessées par balles, battues, torturées ou de citoyens dont les parents ont été tués et qui se retrouvent orphelins ? Le Préfet de l'Oti, M. Awaté Hodabalo, s'est-il posé la question de savoir ce qui est exactement arrivé aux « victimes » ?

Dans cette situation d'ensemble, c'est donc avec raison que, dans une déclaration intitulée : « Une mascarade électorale confirmée », datée du 25 avril 2005, la LTDH dénonçait cette mascarade électorale dans les termes suivants :

« Comme prévu par le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation Akila-Esso BOKO, qui est arrivé aux mêmes conclusions que la LTDH, l'élection présidentielle s'est déroulée dans une pagaille indescrivable et une violence inouïe qui a contrasté avec la discipline et la détermination des électeurs. Malheureusement, des dirigeants, dépourvus de sens du patriotisme et aveuglés par leurs intérêts égoïstes, ont décidé de faire fi des recommandations du Ministre BOKO.

Les bourrages d'urnes, les listes électorales tripatouillées, des électeurs privés du droit de vote, les intimidations, les lynchages, des opérations commando de militaires dans les bureaux de vote pour emporter ou détruire des urnes occasionnant des pertes en vies humaines et des blessés, le dépouillement des bulletins de vote en l'absence des délégués de l'opposition et des électeurs, les votes parallèles et multiples, l'absence des listes d'électeurs des détenteurs de cartes nouvellement inscrits, la vente des cartes d'électeur par des partisans du pouvoir, les arrestations arbitraires etc sont les incidents qui ont émaillé l'élection sur toute l'étendue du territoire.

La Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH), eu égard à toutes ces violations scandaleuses du droit de vote qui constituent des violations de la souveraineté du peuple togolais à travers son droit d'élire librement les dirigeants de son choix, considère que l'élection présidentielle du 24 avril 2005 est une énorme mascarade visant à donner un habillage faussement démocratique à un coup d'Etat électoral après l'échec relatif du coup d'Etat constitutionnel de Faure Gnassingbé et du quarteron d'officiers du clan Gnassingbé.

La LTDH exhorte la communauté internationale à ne pas reconnaître les résultats d'une escroquerie électorale aussi flagrante orchestrée par les putschistes.

La LTDH tient à informer la communauté internationale que les putschistes ont même coupé ou brouillé les communications téléphoniques les 24 et 25 avril en vue d'empêcher les délégués des bureaux de vote de l'opposition de communiquer les résultats à leur quartier général. Même des médias privés ont été fermés arbitrairement.

La LTDH dénonce l'immixtion violente et frauduleuse de l'armée dans le processus électoral en vue d'en fausser les résultats ainsi que la complicité criminelle de la CEDEAO aux ordres de la France ».

F'kds lwuh#III#

LES RÉSULTATS PROCLAMÉS PAR LA CENI ET LA COUR CONSTITUTIONNELLE, LES VIOLATIONS QU'ILS ONT CONSTITUÉES ET SUSCITÉES

Le 26 avril 2005, la CENI rendait public ses résultats (voir tableau page suivante).

Le 3 mai, la Cour Constitutionnelle confirmait globalement ces résultats qui ne reflétaient nullement les suffrages exprimés par les citoyens.

Dans le cadre des activités du Collectif des Associations de la Société Civile et des Organisations Syndicales du Togo (CASCOST), la LTDH a pris part au déploiement des observateurs de la Société Civile dans les préfectures et sous-préfectures ; ces observateurs indépendants ont pu observer le déroulement du scrutin et les opérations de dépouillement dans la plupart des bureaux de vote. C'est grâce à ces observateurs nationaux de la Société Civile que la LTDH a pu obtenir des informations sur le déroulement de l'élection.

Elle a pu établir, à partir des observations faites par les membres du Collectif des Associations de la Société Civile et des Organisations Syndicales du Togo, que les résultats tel qu'annoncés par les deux institutions précitées ne correspondent nullement aux suffrages exprimés par les citoyens.

Il s'agit clairement d'une grave violation du droit des citoyens à exercer librement leur souveraineté à travers des élections libres, transparentes et démocratiques.

C'est ici le lieu de rappeler que la CENI et la Cour Constitutionnelle sont considérées par la dictature militaire comme des sections du RPT, le parti du général EYADEMA, en fait le paravent civil de la machine militaire au service du clan GNASSINGBE.

Le 05 février, date du décès du défunt dictateur et de la proclamation du coup d'Etat du clan GNASSINGBE intronisant Faure GNASSINGBE comme successeur de son père à la tête du pays alors que le monde entier condamnait le crime, la Cour Constitutionnelle se fit complice du putsch en fermant les yeux sur toutes les violations de la Constitution dont elle est pourtant garante, en adoubant Faure GNASSINGBE, le 07 février 2005. Ce fut un acte de forfaiture de plus à l'actif des membres de cette Cour Constitutionnelle aux ordres du RPT. Son Président Atsu Koffi AMEGA est un dignitaire du parti RPT et un ancien ministre du régime.

Quant à la CENI, ces différents présidents se sont toujours illustrés par la même forfaiture en truquant les résultats des différents scrutins. Ils se sont invariablement comportés comme des personnes aux ordres du RPT. Ce qui n'est pas étonnant lorsqu'on sait que l'actuelle présidente de la CENI, Mme Kisseem WALLA-TCHANGAI est une ancienne ministre du général Eyadéma, bien qu'étant par ailleurs présidente du GERDES Afrique.

La Cour Constitutionnelle et la CENI sont des éléments essentiels de la machine à fraude du RPT et, de ce fait, sont co-auteurs du coup d'Etat électoral de Faure GNASSINGBE.

Sur la base donc de toutes ces observations, il est fondé de demander, comme cela a été fait de toutes parts, au lendemain de la proclamation des résultats de cette mascarade électorale, qu'elle soit purement et simplement annulée.

Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH)

TABLEAU COMPARATIF DES RÉSULTATS GLOBAUX PUBLIÉS PAR :

**1. CENI
(Commission électorale nationale indépendante)**

Inscrits : 3.599.036

Votants : 2.288.279

Bulletins nuls : 83.932

Suffrages exprimés : 2.88.261

Candidats	Voix	%
AKITANI Bob	841.797	38,19
GNASSINGBE Faure	1.327.535	60,22
LAWSON Nicolas	22.991	1,04
OLYMPIO Harry	12.033	0,55

2.Cour Constitutionnelle

Inscrits : 3.599.306

Votants : 2.288.279

Bulletins nuls : 88.005

Suffrages exprimés : 2.200.274

Candidats	Voix	%
AKITANI Bob	841.642	38,25
GNASSINGBE Faure	1.323.622	60,15
LAWSON Nicolas	22.979	1,04
OLYMPIO Harry	12.033	0,55

**3. Coalition de 6 partis de l'opposition
démocratique**

(Résultat du dépouillement de 2.815/5.311 bureaux de vote soit 53 %)

Inscrits : 3.599.306

Votants : 1.114.103

Bulletins nuls : 56.925

Suffrages exprimés : 1.114.103

Candidats	Voix	%
AKITANI Bob	631.604	59,74
GNASSINGBE Faure	406.135	38,42
LAWSON Nicolas	8.995	0,85
OLYMPIO Harry	10.444	0,99

1. LES SIGNES ANNONCIATEURS DE LA VIOLENTE REPRESSION

D'entrée de jeu, il convient de relever que, bien avant le déroulement du scrutin et durant la campagne, le Ministre de la défense, Assani TIDJANI, avait expressément menacé les populations de représailles au cas où elles voteraient pour le candidat de l'opposition. Ces mêmes menaces auraient été reprises par plusieurs autorités dont le préfet du Zio, M. ALLAGBE.

Durant la période de révision des listes électorales, le Ministre TIDJANI aurait expressément déclaré :

« C'est Eyadema qui nous empêchait de tirer sur vous ; maintenant qu'il est mort, si vous ne votez pas pour le candidat du RPT, nous allons vous tuer ». Dans sa déclaration en date du 04 avril 2005, le Collectif des Associations de la Société Civile et des Organisations Syndicales du Togo (CASCOST), collectif dont la LTDH assure la coordination, a dénoncé ces menaces et pris à témoin les autorités togolaises et la communauté internationale quant à la gravité de ces menaces. Sur interpellation des journalistes, le Ministre TIDJANI a accordé une interview à la radio Kanal FM ; cette interview a été reprise par le journal Nouvel Échos, n°341 du 1^{er} avril 2005 qui titre à la une : « Menaces sur les populations des Lacs et de Vo : Le Général TIDJANI se défend sans convaincre ». En effet, à la question de savoir s'il avait réellement proféré des menaces de mort à l'encontre des populations, le Ministre de la Défense, le Général TIDJANI répond : j'ai eu à dire que pour ces élections, les forces armées togolaises déploient, aux côtés des forces de sécurité, presque 3500 hommes qui ont une mission spécifique... que de grâce le Président Eyadéma nous a appris la culture de la non violence, que la paix, la stabilité, la sécurité sont plus chères que tout, que nous devons nous faciliter la tâche.

Si Kofi et Ablu se lèvent, ça veut dire Kodjo et Kossi vont se lever ; là, il va y avoir des affrontements. Moi TIDJANI, je connais ma place, je n'ai pas l'aura du président Eyadéma qui tempore, qu'à partir d'aujourd'hui, chacun doit respecter les règles, sinon la force sera la loi ».

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le Ministre de la Défense a confirmé avoir bel et bien menacé les populations.

En outre, les propos du Ministre BOKO lors de sa « sortie nocturne » du vendredi 22 avril 2005, confirment que le parti au pouvoir avait bel et bien mis en place une stratégie de répression très violente de toute velléité de contestation des résultats imposés par le régime. Mieux placé que toute autre personne et institution, le Ministre de l'intérieur qu'était Akila Ezzo BOKO disait disposer d'informations sûres selon lesquelles l'opposition mettait tout en place pour prendre le pouvoir par la rue alors que du côté du pouvoir, toutes les options, y compris par les armes, étaient envisagées pour imposer l'élection du candidat du RPT ; les chefs de l'armée assuraient d'ailleurs être en mesure de quadriller les quartiers sensibles ; et le Ministre BOKO de s'interroger sur la question de savoir jusqu'à quand ils (le RPT) continueraient de chercher l'ennemi fictif du dedans alors que cet ennemi n'existe pas.

En définitive, il faut dire que les élections se sont déroulées telles que le pouvoir les avait planifiées.

Force est de constater que l'ensemble de cette situation ne pouvait conduire qu'à de vives réactions mettant le pays au bord d'une explosion.

En effet, comme l'indique le « Rapport confidentiel de la Délégation de l'Union Européenne au Togo, le 27 et 28 avril 2005 » précité :

« Les militants d'opposition ont réagi à l'annonce des résultats en sortant dans la rue pour manifester leur colère. Des émeutes ont éclaté à Lomé et dans plusieurs villes de province, donnant lieu à une violente répression, en cours ce 27 avril. L'opposition a déclaré qu'elle ne reconnaissait pas le résultat des élections et a dénoncé les fraudes. En milieu de journée M. Akitani Bob s'est auto-proclamé président et le mouvement de contestation se développe dans le pays ».

le spectre du « suicide » évoqué par le ministre Akila-Ezzo BOKO lors de sa conférence de presse nocturne du 22 avril 2005 se concrétisait, tragiquement.

TROISIEME PARTIE

Après l'Élection Présidentielle du 24 avril 2005

FkdsIwuh#L#

LES VIOLENCES APRES LE SCRUTIN DU 24 AVRIL 2005 : DU 26 AVRIL AU 05 MAI 2005

C'est avec une inquiétude légitime qu'on attendait la proclamation des résultats de cette mascarade d'élection présidentielle du 24 avril 2005.

Le mardi 26 avril 2005, aux environs de 11 heures du matin, la proclamation par la Commission Électorale Nationale dite Indépendante (CENI) du résultat provisoire du scrutin du 24 avril désignant Faure Essozimna GNASSINGBE comme élu, déclencha spontanément un vent d'indignation et de révolte sur toute l'étendue du territoire national. L'écrasante majorité de la population, forte de la certitude d'avoir exprimé un vote qui ne correspondait en rien aux résultats annoncés, s'insurgea contre cette violation flagrante du verdict des urnes.

1. La répression sanglante des manifestations de protestation de la population civile aux mains nues

A cette révolte spontanée, le régime RPT opposa une répression sanglante qui s'est généralisée sur toute l'étendue du territoire national, se singularisant par des actes d'une rare barbarie et sauvagerie avec une ampleur dramatique dans certaines localités où enfants, femmes, hommes, vieillards, jeunes ont été tués ; des femmes, jeunes femmes et même des personnes âgées violées.

Les soldats ont commis des tueries massives et autres actes cruels, inhumains et dégradants. Comme le confirme Olivier ROGEZ, le journaliste de RFI dans son article « Les cinq jours qui ébranlèrent le Togo » du 03 mai 2005 :

« 13h. Quelques minutes à peine après l'annonce de ces résultats, Lomé s'embrace. Kodjoviakopé, Tokoin, Nyekonakpoé, Klikamé, Hanoukopé, Amoutivé, Ablogamé, Bé, Akodewessa, Baguida, etc. Tous les quartiers de la ville s'enflamment. Le feu ne tarde pas à gagner la province. Tsévié, Tabligbo, Kpalimé, Atakpamé, Vogan et Aného s'embrasent à leur tour. A Lomé, les forces de l'ordre prépositionnées se déploient instantanément. Les bérets-rouges, les fantassins, les gendarmes et les policiers investissent les quartiers. Ils n'y vont pas avec le dos de la cuillère. Des observateurs de la Croix-Rouge Internationale assistent à des exécutions sommaires ».

Dans un article publié quelques jours plus tôt, le 28 avril 2005, sous le titre « Togo : le bras de fer est engagé », un autre journaliste de RFI, Olivier Bras, indiquait :

« Un afflux de blessés par balles (...)

Selon un bilan encore provisoire, au moins 22 personnes ont été tuées depuis mardi dans la capitale togolaise et une centaine d'autres blessées. L'envoyé spécial de RFI a pu constater la présence de nombreux blessés par balles au Centre hospitalier universitaire (CHU) Tokoin, situé dans le nord de la capitale. Un chirurgien militaire lui a d'ailleurs confié que certaines blessures avaient été causées par des balles explosives. Et face à cet afflux de victimes, le CHU-Tokoin manque des fournitures médicales pour prodiguer des soins d'urgence. Les affrontements entre forces de l'ordre et émeutiers ont été particulièrement violents dans les quartiers de Bè et Dékon, fiefs de l'opposition, où de nombreuses barricades ont été érigées.

(...)

Ainsi, à Aného, une ville frontalière du Bénin située à environ 45 km à l'est de Lomé, des affrontements se sont produits entre forces de l'ordre et militants de l'opposition, au cours desquels le commissariat central a été saccagé puis incendié. Un bilan précis de ces violences reste difficile à dresser, l'accès à la ville par la route qui relie Lomé à Cotonou étant quasiment impraticable en raison des barrages. RFI a pu recueillir des témoignages d'habitants togolais réfugiés dans la cathédrale d'Hillacondji, une ville béninoise située à la frontière. Ils expliquent qu'Aného a été le théâtre de fusillades au cours desquelles plusieurs personnes auraient été tuées. »

Voici le tableau qu'on peut présenter de cette gigantesque tragédie sanglante au plan national :

F'kds lwuh#II#

LA RÉGION MARITIME

1. La Préfecture du Golfe

a. Lomé et ses environs : état de la situation

Spontanément, des barricades, des tranchées, des pneus brûlés, des arbres abattus furent dressés aux carrefours, dans les rues et sur les routes dans tout le pays pour exprimer le rejet du résultat annoncé, par la population qui indiquait ainsi sa détermination à ne pas l'accepter.

Au déploiement des miliciens et des forces de l'ordre du régime RPT pour réprimer ce soulèvement à caractère insurrectionnel, la population, surtout les jeunes, opposa à nouveau une résistance farouche par des jets de pierres, l'érection de barricades, de pneus brûlés, etc.

On assista alors à une escalade dans la répression qui devint plus impitoyable et sanglante : aux jets de pierres répondaient des rafales de fusils mitrailleurs. Les auteurs en étaient surtout les para-commandos (bérets rouges) du Camp LANDJA de Kara d'où ils ont été spécialement envoyés sur Lomé, les soldats du régiment commando de la garde présidentielle (bérets verts du RCGP) du Palais présidentiel de Lomé II, les soldats des camps militaires de Lomé : Camp de la Force d'intervention rapide (FIR) d'Agoènyivé, les soldats du 1^{er}

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

Parmi la vingtaine de personnes enlevées, il y avait 13 femmes et 7 hommes dont un couple de personnes âgées aux cheveux blancs qui semblaient être des époux.

Le bus prit la route de Kpalimé et après un long trajet, il quitta la route goudronnée pour prendre un chemin dans la brousse. Nous arrivâmes dans une clairière entourée de vieux pneus et dont le sol était brûlé et noirci. Là se trouvaient d'autres hommes cagoulés et vêtus du tricot à l'effigie de Faure GNASSINGBE.

Nous descendîmes du bus sous une pluie de coups de bâton et d'insultes. Nous étions obligés de répondre à des questions du genre : « Entre Faure GNASSINGBE et Gilchrist OLYMPIO qui a gagné l'élection présidentielle ? ». Chaque fois que nous répondions Gilchrist OLYMPIO, nous étions battus sauvagement. Finalement quand la même question revenait, nous répondions Faure GNASSINGBE mais nous étions quand même battus.

Nous fûmes installés à même le sol et l'on nous rossait à tout bout de champ, selon les caprices des ravisseurs.

Nous les femmes, nous vécûmes l'enfer. Ils déchirèrent nos habits, nous abandonnèrent nues et nous violèrent à la chaîne sans condoms. Nous étions immobilisées par plusieurs gaillards très costauds qui nous écartaient les bras et les jambes pendant qu'un autre posait son pied sur notre cou comme pour le briser.

Quant aux hommes enlevés, les tortionnaires passaient leur temps à les flageller cruellement sur la verge. Il leur est arrivé plusieurs fois de se révolter pour porter secours aux femmes violées. Chaque fois, ils ont été torturés. Plusieurs eurent les poignets, le bras et les jambes brisés par les gourdins cloutés. Les articulations étaient particulièrement visées.

Outre les viols, certaines femmes aussi avaient été torturées et connurent le même sort que les hommes en se révoltant. Elles eurent les membres brisés et de graves blessures.

Tous les blessés demeurèrent sans soin. Tenaillés par la faim, nous réclamâmes de la nourriture. Ce que les tortionnaires nous refusèrent en nous obligeant à ingurgiter de la bière de mil (Tchoukoutou). Ceux qui refusaient ce breuvage très alcoolisé étaient forcés de le boire par des coups de bâton.

Les blessures les plus graves dégageaient une odeur nauséabonde au bout de trois jours de captivité sans soin. Les femmes écartelées n'arrivaient plus à marcher et souffraient d'atroces douleurs au bas ventre et leur sexe saignait. La vieille dame était brisée physiquement et se traînait par terre, car ses jambes ne pouvaient plus la porter. Le vieil homme, son mari peut-être, fut souvent flagellé au sexe et torturé.

Une autre forme de torture consistait à faire crier aux victimes, la victoire de Faure GNASSINGBE.

Notre calvaire dura trois jours. Le troisième jour, tous les ravisseurs embarquèrent à bord du bus et nous abandonnèrent. Nous fûmes cinq à prendre la fuite : quatre hommes et une femme, moi. Nous nous traînâmes après une longue marche douloureuse dans la brousse jusqu'à ce que nous arrivâmes sur la route goudronnée Lomé – Kpalimé. Après de nombreuses tentatives pour arrêter des véhicules, un homme nous prit en pitié et nous ramena à Lomé. Il nous débarqua au nord de la ville et nous dit de nous débrouiller pour rejoindre nos domiciles, ce que je fis avec un taxi-moto.

Nous les fugitifs, nous nous séparâmes sans même nous connaître.

Mais que sont devenues toutes les personnes demeurées là-bas et incapables de marcher ? Je ne suis malheureusement pas capable de reconnaître le lieu de notre séquestration en pleine brousse.

En fuyant nous avons laissé trois morts dont deux femmes et un homme.»

Voici quelques exemples des témoignages reçus par la LTDH

A.C.

« Je revenais du marché GBOSSIME, vers 17 heures ce 16 avril 2005, quand j'ai rencontré le cortège de campagne du RPT (habillé en T-shirts blancs à l'effigie de Faure). Je voulais les dépasser quand j'ai reçu un coup de bâton clouté sur la tête et je suis tombée évanouie. Quand j'étais revenue à moi, j'ai constaté que mon bébé que je portais au dos était très loin de moi et pleurait sans cesse. Je n'avais pas non plus de force pour aller le chercher. J'avais aussi mal partout et avais sur mon corps des plaies. L'habit que je portais était totalement déchiré avec un couteau. Quand la mascarade s'est un peu apaisée, quelques courageux du quartier sont sortis et nous ont transportés, mon bébé et moi à la clinique du docteur B. Nous en sommes sortis mon bébé et moi avec de larges plaies suturées à la tête et sur le corps. Ce qui me chagrine, c'est l'état de mon bébé qui est très critique. Les témoins de ce spectacle aberrant ont attesté que ces jeunes, après leur forfait, s'écriaient : « Nous l'avons déjà tué, l'enfant est sur la route, allez ramasser votre chose sur la route ». C'est après que je me suis aperçue que je portais, ce jour-là, un corsage jaune clair ; c'est vraiment bizarre car, c'était pour moi un habit que je portais habituellement et que je me suis fait faire chez ma couturière. Je n'aurais pas cru un seul instant que j'avais porté une tenue qui posait problème. C'est triste pour notre pays. Je rappelle aussi que mon oncle paternel est membre actif du RPT, et nous tous aussi nous avons toujours voté Eyadéma et même des réunions du RPT auxquelles nous participons tous se tiennent chez l'oncle, qui est le chef de Casablanca ».

S.K.

« Le mardi 26 avril, j'étais chez moi quand les femmes de ma maisonnée m'ont dit de fermer nos portes. C'est alors qu'une bande de 3 miliciens est entrée dans notre maison. L'un était torse nu, le 2^e portait un T-shirt blanc, le 3^e tenait une machette et les deux une machette et un gourdin clouté.

Ils se sont mis à tabasser les gens en fracassant les portes. En me frappant, les clous d'un gourdin se sont enfoncés dans mon poignet qu'ils ont déchiqueté et fracturé.

Le grand frère de notre propriétaire vit dans la maison ; c'est un malade. Il a été frappé et blessé partout. Un autre jeune homme (K D) de la maison a également été frappé à coups de gourdin, son dos et ses bras étaient tout percés par les clous, les miliciens lui ont même donné des coups de machette, l'un au front, l'autre au pied. Il a été transporté dans son village dans le Kloto ».

Couple S. K. et L.

« Mon mari et moi étions à la maison, le 28 avril, quand plusieurs miliciens du RPT, habillés en T-shirt blanc à l'effigie de Faure ramassaient des pneus brûlés sur la route. Mon mari, lui, était sur le balcon en train de filmer la ville quand les miliciens l'ont aperçu au balcon. Il lui ont intimé l'ordre de disparaître à la minute du balcon ce que mon mari a accepté de faire. Quelques instants plus tard, ces jeunes miliciens bizarres sont rentrés dans la maison et sont montés jusqu'à l'étage. Ils ont commencé à frapper mon mari à coups de gourdins, de cordelettes et lui administraient des coups de pieds. Ils lui demandèrent de leur donner sa caméra ; quand mon mari leur a dit qu'il n'avait pas de caméra, les bastonnades ont repris et mon mari fatigué sous le poids des coups, leur a demandé de tirer sur lui : « Tirez sur moi, c'est mieux que ce que vous faites, tirez sur moi, je peux mourir maintenant ». Quand j'ai entendu les cris de mon mari et je suis monté, les miliciens ont commencé par me donner des gifles. C'est quand ils avaient réussi à fracasser les portes pour prendre ce qu'ils voulaient, qu'ils ont donné, à tout de rôle, des coups de pieds sur le sexe de mon mari en s'exclamant : « Chiens ! vous pouvez tout faire, vous serez toujours sous notre domination, nous serons toujours vos chefs, vos rois... »

Mon mari s'en est sorti avec les testicules enflés et des douleurs au bas-ventre. Moi, j'ai des maux d'yeux et d'oreilles. »

Le témoignage du père d'un bébé de trois mois, tué de façon atroce :

« Le premier jour de la sortie en campagne du candidat Bob AKITANI à Fréau Jardin, je fais partie de l'équipe chargée d'assurer la sécurité des participants sur les lieux.

Nous avons appris que des hommes armés étaient sur les lieux pour semer des troubles. Nous avons alors décidé de renforcer les mesures de sécurité.

C'est ainsi que j'ai vu deux suspects, je les ai approchés pour les fouiller. A ma grande surprise, ils possédaient des armes. J'ai fait appel à mes camarades et nous avons réussi à leur soutirer les armes que nous avons remises aussitôt à nos leaders sur le podium.

Depuis lors, poursuivi par les forces de l'ordre, j'évite de rester longtemps à la maison.

C'est alors que le 26 avril 2005, après la proclamation des résultats provisoire par la CENI, en mon absence, les militaires ont envahi mon domicile. Ils ont cassé tout ce qui se trouvait dans la maison à savoir les portes, les télévisions, les radios, les meubles.

Lorsqu'ils sont entrés dans la maison, ma femme venait de laver notre bébé de trois mois, AKOUESSON Adoté Germain, qu'elle avait couché sur une natte, à l'entrée de notre appartement et elle est partie se laver à son tour. Arrivés devant le bébé, un des militaires l'a saisi par les deux pieds et a violemment fracassé sa tête contre le mur, le tuant aussitôt.

Lorsque mes deux petits frères : AKOUESSON Adoté Philippe, un élève en classe de première et AKOUESSON Adovi Norbert qui est, lui aussi, un élève en classe de sixième ont voulu protester contre cet acte barbare, les militaires les ont tout simplement arrosés de rafales de leurs armes, les tuant sur le coup.

C'est donc trois membres de ma famille que j'ai perdus d'un seul coup !

Devant la panique que cela a créée dans la maison, ma femme, qui était sous la douche, est sortie et s'est rapidement échappée pour n'y revenir que lorsque les militaires sont partis.

Le cas de mon enfant m'a beaucoup touché.

Comment ces personnes que nous considérons comme les forces de l'ordre ont-elles pu commettre un tel acte : tuer un bébé de trois mois ! et de cette manière !

Aujourd'hui, même après tout ce qu'ils m'ont fait, ils ne cessent de me poursuivre.

Des gens proches des milices du RPT m'ont alerté que ma vie est toujours menacée.

S'ils m'arrêtent, ils vont éliminer un à un les autres membres de ma famille. »

Le père d'un autre enfant, le jeune F. M. (enfant de 6 ans), a fait le témoignage suivant sur l'assassinat de son fils :

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

« C'était le mardi 26 avril, après la proclamation des résultats de l'élection présidentielle. Nous n'étions pas sortis de la maison. Nous étions à l'intérieur en train de regarder la télé. Vers 15 h, comme il faisait chaud, j'ai étendu un pagne devant notre chambre, au dehors, pour faire la sieste au frais. Je n'arrivais pas à dormir. Notre fils était en train de jouer dans la cour de la maison avec les enfants des autres locataires.

Vers 16 h 30 mn, sa mère l'a appelé pour lui faire prendre sa douche. Après la douche sa mère lui a demandé de dormir à côté de moi. Puis sa mère a commencé à faire prendre son bain à sa petite sœur devant l'entrée de notre chambre. Elle était en train de finir de lui donner le bain quand nous avons entendu crier : « Ils arrivent ! Ils arrivent ! ».

C'est alors que je me suis levé et ai dit à mon fils de se lever aussi pour que nous restions nous enfermer dans la chambre. Dans la chambre, nous avons avancé, ma femme et moi vers la fenêtre du fond pour la fermer. C'est une fenêtre haute qui a été percée sur le mur mitoyen qui donne sur la rue. Dès notre arrivée près du mur nous avons vu qu'une main venait de se poser dessus et on nous interpellait en même temps en nous disant : « Sortez ici ! Sortez ici ! ».

Puis nous avons entendu : « Kpa » c'était un coup de feu qui avait été tiré entre ma femme et moi. Nous avons plongé sous le lit ma femme et moi et j'ai tiré mon fils par le pied par terre vers nous. C'est lorsque je l'ai tiré à moi que je me suis aperçu qu'il ne respirait plus. J'ai mis ma main sur son ventre, là je n'avais aucun signe de vie. Inquiet, j'ai remonté ma main vers sa poitrine puis vers son cou et là, j'ai senti que ma main trempait dans du sang. J'ai l'ai appelé 3 fois, il ne m'a pas répondu. J'ai dit à sa mère : « on a tué l'enfant ».

Lorsque la situation s'est un peu calmée, j'ai ouvert la porte et nous l'avons emmené dehors. Nous avons constaté que la balle l'a touché à la mâchoire, qu'elle a fait éclater et l'a quasiment détachée du reste du corps.

Hébété, j'ai pris l'enfant dans mes bras et suis sorti dans la rue avec lui en criant : « On a tué mon enfant ! On a tué mon enfant ! » Puis, je me suis ressaisi pour revenir à la maison. A peine venais-je de déposer mon fils dans notre chambre qu'on criait à nouveau : « Ils arrivent ! Ils arrivent ! ».

J'ai alors regardé par la fenêtre de notre chambre (celle que nous allions fermer quand le drame est survenu et là j'ai vu un véhicule pick up 4x4 de couleur vert olive (véhicule utilisé par l'armée) dans lequel et autour duquel il y avait des hommes en civil portant les T-shirts à l'effigie de Faure GNASSINGBE.

Puis j'ai fermé la fenêtre et la porte de ma chambre dans laquelle j'ai laissé le corps de mon fils et nous sommes partis nous cacher chez un voisin locataire dans la même concession.

Les hommes avec les T-shirts de Faure sont passés par l'autre portail pour entrer dans la maison chez notre propriétaire où ils ont cassé les nacos du bâtiment en disant qu'ils sont à la recherche de jeunes qui sont entrés dans la maison.

Ce n'est que quand on leur a dit que personne n'est entré qu'ils sont partis.

Par la suite, un de mes neveux qui a appris la triste nouvelle, est venu nous voir et nous sommes partis rester chez lui en attendant que la situation se calme dans notre quartier.

Au retour de notre propriétaire, qui est chauffeur à la CEDEAO, informé, il a fait venir un responsable de son service qui est venu avec un photographe faire le constat des faits sur place. C'est lui qui nous a demandé de saisir la DPJ qui est venu faire le constat.

Ensuite est venue aussi une équipe de journalistes américains qui sont venus couvrir l'élection présidentielle. Ils sont restés avec nous jusqu'à l'enterrement de notre fils au cimetière de Tokoin – Dogbéavou, à côté des rails, le mercredi 27 avril ».

A.A.

« Le jour du scrutin présidentiel, le dimanche 24 avril 2005, vers 17 heures, un groupe de jeunes, à bord de 3 véhicules sont descendus au niveau de l'EPP Hédzranawoé et ont commencé par tirer à balles réelles.

Le jeune a reçu une balle au dos et à la jambe droite. Les balles ont été extraites à la clinique St Joseph de Lomé. Il souffre actuellement de traumatismes. On dénombrait 3 morts au moins ce soir-là dans le secteur, tous mort par balles ».

K.-S. :

« C'était le mardi 26 avril, jour de la proclamation des résultats, quand une dizaine de miliciens du RPT, habillés en noir, ont forcé en vain le portail de notre maison puis ont escaladé le mur pour faire irruption dans la maison. Ils ont laissé entendre qu'ils allaient nous tuer tous et nous ont demandé de sortir. Nous sommes allés nous cachés dans la chambre et avons refusé de sortir. Face à ce refus, ils ont mitraillé ma voiture de marque « Audi », les portes, les fenêtres et des balles ont atteint les meubles de la chambre en l'occurrence deux postes téléviseurs, le buffet et ont endommagé les murs, les vitres de l'atelier et la porte. »

Les proches de MATREVI Kokou :

Selon la déposition faite à la LTDH par ses proches, il revenait du marché fuyant les troubles quand un militaire lui avait tiré dessus ; il est mort immédiatement. Le 26 avril 2005.

Y.K.

« J'étais venu chez mon frère et nous discutons lorsque, subitement, nous avons entendu les forces de l'ordre fracasser le portail d'entrée de la concession puis les portes des chambres.

Puis les soldats sont entrés dans les chambres. Dans l'une d'elles, ils ont trouvé une femme et son enfant d'environ 5 ans puis ils lui ont demandé où était son mari. Elle leur a répondu qu'elle n'avait pas de mari et ils lui ont dit de sortir.

Puis ils sont arrivés devant la porte de la chambre de mon grand-frère en demandant si nous voulions l'ouvrir ou si c'est eux-mêmes qui doivent le faire. Nous étions alors obligés de l'ouvrir nous-mêmes et ils nous ont demandé de sortir. Immédiatement, ils ont commencé à nous passer à tabac, c'étaient des bérêts rouges (para-commando venus de Kara).

Puis ils nous ont demandé d'aller dans la rue pour boucher les tranchées que les jeunes avaient creusé pour empêcher les véhicules des militaires de circuler librement. Ils se tenaient derrière nous en nous battant et en nous posant des questions pour lesquelles nous étions obligés de donner des réponses qui violaient notre conscience par exemple : « Qui a gagné l'élection présidentielle : Faure ou Bob Akitani ? » Et ils nous donnaient sauvagement des coups de gourdin dans le dos jusqu'à ce que nous répondions : « Faure ! » Il y avait un très gros tronc d'arbre en travers de la rue. Ils ont demandé, à seulement deux d'entre nous, de le transporter.

Lorsque nous avons fini, ils nous ont menacé en nous disant que, si à leur retour les tranchées étaient creusées à nouveau, ils nous abattraient purement et simplement ».

T. E

« C'était le jeudi 28 avril, vers 16 heures, je venais de rentrer à peine à la maison. Quelques minutes plus tard, nous avons été prévenus que notre quartier a été envahi par des soldats qui avaient été repartis dans les rues par groupes de 6.

J'étais alors au salon en train de regarder la télé quand j'ai entendu des cris au dehors de gens disant : « Les soldats arrivent ! ». Lorsque je suis arrivé devant ma porte, j'ai vu que tous les locataires entraient précipitamment dans leurs chambres qu'ils fermaient.

Puis, deux jeunes ont escaladé le mur de clôture sur la rue pour entrer dans notre maison qu'ils ont traversée pour aller escalader le mur du fond pour tomber dans une autre maison. Peu après, des soldats ont escaladé à leur tour le même mur de clôture sur la rue et sont entrés dans notre maison. C'est à ce moment-là que je refermais la porte de notre appartement.

Je les entendais demander au dehors à une femme : « Qui y a-t-il dans cet appartement ? », en désignant de toute évidence notre porte. Presqu'aussitôt, ils ont fracassé la porte d'entrée donnant sur notre salon. J'étais parti à ce moment-là me réfugier dans notre chambre, au fond de l'appartement et, après avoir cassé la porte du salon, ils ont cassé celle de la chambre et y sont entrés. L'un d'entre eux m'a alors pris par le collet pour m'entraîner dehors où il m'a violemment donné un coup de crosse au ventre. Je sentais qu'ils pouvaient très fortement l'alcool.

Dehors, il y avait deux de ses camarades qui ont commencé à me frapper. L'un m'a frappé sur la tête avec un gourdin clouté qui m'a fait saigner aussitôt pendant que l'autre me donnait un violent coup de poing à la mâchoire qui gonfla aussitôt. Puis, ils me donnaient de violents coups de pied pour que je tombe mais je résistais. Enervé par ma résistance, le soldat qui me frappait a fait mouvement en arrière pour charger son arme et allait tirer sur moi quand ma femme s'est interposée entre nous pour me protéger. Il l'a violemment giflée et l'a fait tomber avant de reculer à nouveau pour tirer. C'est alors que l'un de ses chefs est arrivé et il a dit à ce dernier : « Chef on l'amène ! » puis il m'a tiré dehors devant son chef. Dehors j'ai encore fui pour revenir à la maison, suivi par son chef qui lui a crié dessus : « Qu'est-ce qui se passe au juste ? Va voir s'il n'y a pas quelqu'un la bas ! »

En partant, le soldat qui s'acharnait sur moi m'a dit : « Assieds-toi là bas ! ». A ce moment-là, mon visage était couvert de sang et le chef, qui semblait être quelqu'un du Sud Togo, m'a dit de rentrer prendre une douche pour me laver du sang qui me couvrait. Je suis alors rentré prendre la douche et nous nous sommes enfermés à l'intérieur ».

O E E

« Le 26 avril au soir, un groupe de miliciens du RPT dirigé par un jeune homme se nommant Babanam qui est entretenu par un enfant de Feu Eyadema et l'épouse du commandant KATANGA, a fait irruption au domicile de M. OHIAMI William, un militaire retraité, et ont bastonné tous ceux qui étaient présents dans la maison ce jour-là. Ils prétendaient rechercher le fils aîné d'un autre milicien qui aurait représenté la coalition des 6 partis de l'opposition lors des opérations de révision des listes électorales. Enyonam, une des filles de M. OHIAMI, femme mariée qui était venue dire bonjour à ses parents a été également battue au niveau de la hanche, bien qu'étant enceinte. Les miliciens ont promis de revenir dans le cas où ils ne trouveraient pas celui qu'ils recherchaient. Ils sont revenus, cagoulés, dans la nuit du lendemain, 27 avril, pour piller la maison et ont volé de l'argent et des cartes de recharge des compagnies de téléphone portable Togocel et Télécel ».

A.K.M.

« Le mardi 26 avril 2005, juste après la proclamation des résultats et la mobilisation populaire dans le quartier, il y a eu des exactions et actes de violence commis par les militaires et forces de sécurité sur les populations civiles, peu après 10 H du matin.

Vers 18 heures 00, ABOTSIVI Kodjo Magloire, qui était à la devanture de sa maison à Adidogomé, reçut une balle sous l'aisselle gauche et, le bras gauche fracassé, a été conduit à une clinique. Il mourut en chemin des suites de ses blessures par balles.

Il a été enterré à Adidogomé ».

b. Baguida : état de la situation

Les témoignages suivants en donnent une parfaite illustration :

ADIGO Jean-Marie

« Il a été froidement abattu à son domicile, entre 22H et 23H, le 1^{er} mai 2005. Selon la déposition faite par ses connaissances, les miliciens du RPT de Baguida ont menacé M. ADIGO qu'ils viendraient l'assassiner cette nuit-là. Il a pris le soin d'en informer certains de ses proches, mais compte tenu de ses moyens limités, il n'a pas pu fuir. Il a été assassiné de 2 balles explosives dans l'abdomen qui lui ont arraché des morceaux de peau du bas-ventre. Puis il a eu le côté gauche de la tête arrachée à la hache ou un outil tranchant ».

Scènes d'horreur à Baguida, le témoignage d'une victime, A.A. K, qui raconte les faits :

« C'était le 29 avril 2005 lorsque, vers 23 h, j'ai entendu frapper à la porte de mon appartement alors que le portail était bloqué. Je me suis tu une première fois. Une deuxième fois, j'ai entrouvert la porte et aperçu des inconnus. J'ai refermé aussitôt. C'est alors que ma fenêtre a été défoncée et ils ont braqué sur moi deux fusils. Ma femme m'a alors conseillé de garder mon calme supposant qu'ils pourraient être des soldats. Je leur ai donc demandé de me permettre de me revêtir. J'ai enfilé mon survêtement et un t-shirt et je les ai suivis. A peine au portail, ils m'ont entouré le cou de leur cordon qu'ils ont serré et ils m'ont tiré comme un chien dehors. Ils étaient deux à être entrés dans la maison. C'est alors que leurs autres compagnons sont sortis de divers coins où ils étaient cachés. Ils m'ont tiré comme une chèvre jusqu'au CEG-Baguida avec des menaces du genre : « Nous allons le terminer aujourd'hui ». J'étais seul entre les 7 qu'ils étaient, armés d'un pistolet et d'un fusil-mitraillette.

Pendant longtemps, ils ont proféré des menaces à mon endroit du genre : « Si tu bouges, on te tire », « Là aujourd'hui tu es terminé », « C'est vous qui avez brûlé les véhicules de M. ATTIPOE. Vous savez combien ces véhicules coûtent ? »

De temps en temps, ils serraient la corde et j'étouffais. Les uns me bastonnaient avec leur cordelette, les autres m'assénaient des coups de pied, partout, et d'autres encore sautaient carrément, avec les deux pieds, sur moi.

Tout mon corps a commencé par saigner et l'un d'eux a demandé qu'ils arrêtent. Ils m'ont demandé alors de dire la vérité. Il m'a alors dit que si je donnais les noms de 10 personnes qui ont participé à la casse du véhicule d'ATTIPOE, je serai libéré. Je leur ai répondu que je ne connaissais personne, que ce n'est qu'arrivé au lieu du vote que moi aussi j'apprenais que le véhicule a été cassé. Il a répliqué que je mentais et qu'il m'a bel et bien vu. Je lui ai dit que je n'étais là que pour voter. J'étais en convalescence et je n'avais même pas participé à la campagne. Lorsque j'étais debout, un autre s'est approché de moi pour éteindre sa cigarette sur mon bras et m'ordonna une fois encore de dire la vérité. Je lui ai répondu que j'étais sincère dans ce que je disais. Il reprit : « Si tu ne dis pas la vérité, on te termine ! ».

Ils parlaient un français mélangé d'Ewe. Ils s'appelaient entre eux : « Sorcier » et « Sergent ». Deux des miliciens étaient cagoulés quand ils étaient arrivés pour me sortir de chez moi.

Ils m'ont demandé où habitait un certain maçon dans le quartier. Je leur ai répondu que je ne savais pas. Ils m'ont remis la corde au cou puis nous avons pris le chemin qui mène à la maison d'ATTIPOE.

Arrivés au niveau où sa voiture Benz a été brûlée, ils me répétèrent : « Vous savez combien ça coûte ? Vous voulez devenir président vous ? Ne pouvez-vous pas vous contenter de votre petit boulot ? » C'est sur ces mots que nous arrivâmes chez le maçon Kofi.

Ils m'ont enroulé davantage la corde au cou puis ils m'ont attaché à un poteau avant d'aller sortir Kofi, le maçon. Ils m'ont enfoncé un pistolet dans la bouche et m'en ont pointé un autre sur la nuque en me prévenant que si je bougeais, ils allaient tirer sur moi. Un moment après, ils ont sorti le jeune maçon Kofi de chez lui, de la même manière qu'ils l'ont fait pour moi.

Kofi vivait ensemble avec sa petite sœur que les miliciens du RPT ont traînée aussi avec nous. Elle était nue, juste dans sa petite culotte, nue, complètement nue, je vous dis. A elle aussi, on donnait des coups.

Les miliciens nous traînèrent jusqu'au CEG-Baguida. Avant d'entrer dans l'établissement, ils avaient aussi été chercher un jeune commerçant qui habitait en face du CEG et qui a subi le même sort que nous.

Arrivé dans le CEG, deux des miliciens, nous ont séparés de la sœur de Kofi qu'ils ont emmenée loin de nous. Ils nous ont passé à tabac comme ils le pouvaient. Ils fumaient et éteignaient leurs cigarettes sur nous. C'était un calvaire, très horrible, cette épreuve de cigarette. Après, ils nous ont demandé d'embrasser les troncs de cocotiers de telle sorte que nos pieds ne touchent pas le sol. Dans cette position, ils nous ont battus, à la cordelette jusqu'à ce que nous tombions évanouis.

Ils ont demandé après que nous nous couchions à plat ventre, nos visages enfoncés dans le sable et en nous tenant les pieds les uns des autres. Ce à quoi nous avons dû nous plier.

Après, les deux miliciens qui se sont occupés de la sœur de Kofi l'ont ramenée vers nous avec des plaies sur tout le corps. Puis, ils ont donné l'ordre à la fille de violer son frère ! Quand elle tentait de leur expliquer que c'était son frère et que cela ne se faisait pas, ils lui criaient dessus. Terrorisée, la fille a dû s'exécuter. Avec une cynique ironie, les miliciens ricanaient devant ce spectacle affreux, torturant moralement la fille, en lui demandant si c'est de cette manière qu'elle couche avec lui dans leur chambre.

Puis, après un bon moment, ils ont fini par se résoudre à partir et nous ont tous demandé d'enfoncer encore plus le visage dans le sable en attendant qu'ils soient à 400 mètres au moins de nous avant de lever la tête sinon ils nous arroseraient tous de tirs par balles. Nous avons attendu là, le visage dans le sable jusqu'au petit matin avant d'avoir le courage de nous lever. Tout le monde s'est rendu chez lui avant d'être transporté à la clinique ».

Dans la préfecture du Golfe, le bilan provisoire des victimes de la répression de la population civile organisée par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT ainsi que des affrontements qui les ont opposés donne une estimation globale de plus de 500 morts et plus de 3000 blessés qui se répartissent ainsi :

- * Dans la commune de Lomé : une estimation de plus de 400 morts, 2000 blessés ;
- * Dans le reste de la Préfecture du Golfe (environs de Lomé) : une estimation de plus de 100 morts et plus de 1000 blessés ;
- * Une estimation de plusieurs centaines de disparus et d'arrestations sur l'ensemble de la Préfecture ;
- * De nombreuses maisons privées et institutions publiques saccagées et pillées par les manifestants en colère protestant contre les résultats annoncés par la CENI ;
- * Un nombre incalculable de maisons privées saccagées et pillées lors de la répression organisée par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT ;
- * Une estimation de plus de 40.000 exilés au Ghana et au Bénin.

A l'intérieur, dans le reste du pays, les soldats des brigades locales et compagnies de la Gendarmerie nationale et des camps militaires de l'intérieur du pays, notamment les bérets noirs du camp militaire de Témédja dans l'Amou, étaient chargés de l'exécution des ordres reçus du gouvernement d'Abass Bonfoh et des officiers supérieurs quant à la planification et à l'exécution méthodique d'une implacable répression sanglante contre la population civile.

Voici l'état de la situation dans les différentes préfectures tel que la LTDH a pu l'établir

2. La Préfecture des Lacs

a. Aného : Etat de la situation

C'est un hélicoptère de l'armée togolaise qui a été dépêché pour réprimer la résistance de la population, appareil du haut duquel les soldats tiraient sans distinction dans les maisons, sur la population civile. L'activité criminelle des occupants de cet aéronef s'aggrava davantage lorsque, dès le 27 avril 2005, ils pulvérisaient un acide brûlant la peau. Cette répression aveugle finira par pousser l'écrasante majorité de la population de cette ville située à la frontière du Togo à s'exiler au Bénin voisin où de nombreux blessés par balles et à l'acide ont été dénombrés parmi les réfugiés accueillis dans les camps ouverts par le Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) des Nations-Unies.

M.J.A. a fait parvenir à la LTDH, le rapport suivant sur ce qui s'est passé dans cette ville :

« Le 23 avril 2005, la veille du scrutin, il y a eu un affrontement entre un groupe de jeunes et certains militaires au nombre de 10.

Après l'annonce des résultats du scrutin, il y a eu mobilisation de contestation populaire dans la ville d'Aného. Un groupe de jeunes a cherché à régler des comptes au Commissaire de police et s'en sont pris violemment à son boy dans sa maison qu'ils ont saccagée. Le commissariat a été saccagé et certaines armes emportées par les jeunes furieux.

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

Mercredi 27 avril, à 11 h 45, des gens armés sont revenus saccager sa maison. Le véhicule, les meubles et les matériels ont été mis hors d'usage et ils ont volé 70.000 FCFA et des objets de valeur.

D'autres maisons ont été également saccagées. Les produits de première nécessité ont été emportés. Un hélico militaire survolait la ville et des individus armés mettaient à sac les maisons, tiraient à balles réelles sur certaines personnes.

Le chef supérieur de la ville d'Aného, l'honorable LAWSON Savado a été emmené de force de sa maison par un groupe de gens armés qui l'ont frappé et menacé de mort. Son fils qui prenait son bain a subi le même sort. On dénombre plusieurs blessés par balles, un exode massif des populations vers le Bénin. »

Dans un document intitulé : « COMPTE RENDU DES EVENEMENTS MALHEUREUX SURVENUS DANS LA VILLE D'ANEHO ET AU PALAIS ROYAL LOLAN LES 23, 24, 26 et 27 Avril 2005 à Aného », le Chef ZANKLI LAWSON VIII raconte, lui-même, les traitements cruels, humiliants et dégradants qu'on lui a fait subir. Nous jugeons nécessaire de le publier intégralement ci-après :

Le Samedi 23 Avril 2005 aux environs de 23 h 30 min, j'ai été informé qu'un incendie ravageait le Cyber « Stop – Over » sis au quartier Yessouvito appartenant au chef traditionnel du village ANIMAGNA (Préf. Lacs). J'ai aussitôt signifié cela au Préfet des Lacs M. AGBODJI Koffi qui avait à ses côtés le Président de la Délégation Spéciale de la Commune d'Aného M. AYIVI Ayayi Patrice. Ces derniers ayant déclaré être dépassés par les événements en ont appelé à mon aide. J'ai lancé alors un premier message téléphonique connecté par Radio – LUMIERE dans lequel j'ai invité les populations avoisinantes à apporter secours pour maîtriser le feu. Au même moment un groupe de jeunes a conduit dans mon Palais un homme en tenue pantalon treillis, torse et pieds nus et qui serait l'un des policiers qui tentait d'arrêter un jeune nommé AJAVON Ayité. Je l'ai fait ramener à mon domicile puis j'ai quitté pour me rendre sur le lieu de l'incendie afin de constater si mon appel a été suivi. En cours de route, j'ai rencontré au niveau du pont de la mairie un groupe de jeunes qui avait érigé des barricades et enflammé des pneus dans le tournant de Landjo. J'ai réussi à les convaincre à libérer la route et ils se sont dispersés. Le même scénario s'était produit un peu plus loin à Yessouvito avec un second groupe. Proche du lieu incendié. J'ai rencontré un groupe de forces de l'ordre dont le chef, le lieutenant DONTEMA Tchaa Kokou Casimir, m'aborda et m'expliqua les désordres engendrés par les jeunes. Je l'ai prié et supplié de garder le calme. J'étais allé en même temps du côté d'Amadoté renvoyer un troisième groupe et lancer un second appel à la Radio. Pendant ce temps les forces de l'ordre ont été rejointes par un renfort venu de Lomé et aussi par les autorités administratives (Préfet, et Maire). Je les ai conviées tous dans mon Palais pour régler le cas du policier qui y était conduit. A notre arrivée nous retrouvions un second policier ce qui portait leur nombre à deux policiers arrêtés par la population et conduits chez moi. Après quelques questions d'information sur la reconnaissance des policiers par leurs chefs, ceux-ci ont déclaré que ces derniers étaient en mission commandée. Ils furent remis aussitôt au Préfet et au Maire et nous nous sommes cordialement séparés vers 3 heures du matin du 24 Avril 2005.

Dans la matinée du 24 Avril 2005, j'ai fait un tour dans les bureaux de vote puis lancé un troisième appel au calme, au respect de l'autorité et des corps habillés, et au bon comportement du citoyen avant, pendant et après les élections. Ce message était diffusé toute la journée sur la Radio OCEAN FM.

Le mardi 26 Avril 2005, après la proclamation des résultats provisoires par C.E.N.I, j'ai été informé quelques heures plus tard que des jeunes seraient en train de poser des actes très déplorables (casse et incendie). Ayant appris cela j'ai lancé de nouveau un quatrième message à la population en invitant les parents à faire ramener leurs enfants qui participaient aux troubles afin d'éviter le désordre dans la ville. Le soir à la tombée de la nuit, les marchandes qui n'ont pas pu rentrer chez elles ainsi que certains voyageurs ont pris refuge au palais à cause de l'insécurité et des barricades érigées sur les routes. Parmi eux se trouvait le policier KAO. Ce dernier, agressé sur la route de Lomé au niveau du péage par les jeunes et ne pouvant pas rentrer chez lui, était venu sur sa propre moto se réfugier dans mon palais. Il a été bien accueilli, soigné, nourri par l'adjutant chef à la retraite LAWSON Body Ismaël et logé sur l'étage MIBELO situé dans l'enceinte du palais royal.

Notons que la communication téléphonique étant totalement coupée durant cette période, il nous a été impossible de joindre qui que ce soit du refuge du policier KAO. Une autre alternative de le ramener par ambulance a échoué par manque de carburant.

Le mercredi 27 Avril 2005, très tôt le matin, nous entendions des coups de feu tirés de partout dans la ville d'Aného. Vers 13 heures, ces tirs ont approché mon palais et les forces de l'ordre ont quelques instants après donné l'assaut sur mon domicile privé situé dans l'enceinte du palais. Les murs ont été escaladés par certains soldats fusil au poing, d'autres ont défoncé la petite porte de sortie donnant accès sur la place BOKA. Depuis ma vitrine, j'ai aperçu un autre qui traînait un de mes fils qui se baignait et dont le corps nu était couvert de mousse. A la vue de cette scène, je me présentai sur ma terrasse et au même moment le lieutenant DONTEMA Tchaa qui commande la troupe a donné l'ordre en ces termes : « c'est lui ; emmenez-le ». Puis il s'adressa à moi : « où sont les armes ? » Perquisition.

Je n'ai pas eu le temps de répondre car je fus aussitôt roué de coups de par tout le corps et traîné hors du palais par la petite porte de sortie, brisée. Avant d'atteindre le gros camion au bord duquel j'allais voyager, j'ai été envoyé sous des coups de botte prendre un bain froid dans le caniveau à côté du palais rempli de sable et de boue le tout dans une eau stagnante et puante.

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

Embarqués ensemble avec mon neveu LAWSON Gervais, journaliste à Radio-LUMIERE, qui était de passage chez moi, nous étions conduits à la brigade de la gendarmerie située dans l'enceinte des bureaux de la Préfecture des Lacs. Là, nous étions encore roués de coups puis mis en caleçon et enfermés dans une même cellule.

Quelques instants après j'entendais depuis la cellule les soldats parler de la disparition du policier KAO. Je m'étais approché de la fenêtre pour leur signifier que KAO était venu se réfugier dans mon palais et qu'il était toujours là avant mon arrestation.

Vers 17 heures nous avons été tous les deux libérés sur ordre du chef d'Etat Major des forces armées. Avant de rentrer chez moi, j'étais conduit au bureau du lieutenant DONTEMA où il me signifia les raisons de mon arrestation à savoir :

- Séquestration du policier KAO
- Détention des armes à feu
- Incitation aux troubles.

J'ai rejeté immédiatement toutes ces accusations qui sont sans fondement. Je les remerciai et rentra chez moi à pieds.

OBSERVATIONS

1. Aucune des trois raisons évoquées sur mon arrestation n'est fondée

- Le policier KAO était venu de lui-même sur sa moto se réfugier dans mon palais et il a reçu une bonne hospitalité : (logé, nourri et soigné). Pourquoi m'accuse-t-on de séquestration du policier KAO ?

- Après la perquisition de mon domicile par le Lieutenant DONTEMA et ses agents aucune arme à feu n'a été trouvée.

- Le mardi 26 Avril 2005 j'étais dans mon palais à la proclamation du résultat provisoire. Comment pourrais-je en tant qu'autorité et depuis mon palais donner des ordres aux jeunes d'aller causer des dégâts ?

2. Deux observateurs Nigériens de la CEDEAO qui ont pris refuge également au palais à cause des coups de feu ont été témoins de mon arrestation.

3. Les dégâts causés dans mon domicile par les forces de l'ordre (voiture, portes, etc.) sont consignés dans le rapport de l'huissier joint au présent compte rendu.

4. Je n'ai pas retrouvé après ma libération mon bâton de commandement.

5. Ces événements malheureux ont souillé tout le peuple Guin et ses divinités.

Il faut que justice soit faite.

**Togbé Ahuawoto Savado
ZANKLI LAWSON VIII**

Par ailleurs, il ressort, de la déposition faite par le président de la délégation spéciale de la commune d'Aného, M. Patrice Ayayi C. AYIVI à une délégation de la LTDH que :

« Le 23 avril 2005, la veille de l'élection présidentielle, un enseignant de la localité a été appréhendé pour détention illégale de cartes d'électeur dans son domicile. Grâce à un système codifié de coups de sifflet, les populations se sont mobilisées pour saisir les cartes d'électeur et parer aux fraudes électorales en préparation. La police est intervenue et la situation a dégénéré en des affrontements entre forces de l'ordre et des populations en colère qui ont répliqué aux lancés de grenades lacrymogènes par des jets de pierre. Au cours des affrontements, certains manifestants armés de pierre, de massues ont réussi à prendre deux policiers en otage qui sont confiés au Roi LAWSON ZANKLI VIII.

C'était le premier épisode des événements violents avec comme caractéristique la ville coupée en deux par des barricades.

Les troubles ont pris fin après 3 heures du matin.

Le 24 avril 2005 : jour du scrutin

Tout s'est bien passé toute la journée. Mais, après 17 heures, au cours des opérations de dépouillement des bulletins de vote, les violences ont repris. Selon le Président de la Délégation spéciale de la ville d'Aného, un groupe de jeunes a chassé tous les représentants des bureaux de vote. Dans un quartier, à Messankondji, le groupe de jeunes s'est emparé des deux urnes du Bureau de vote qu'ils ont emmenées dans les locaux de la préfecture. Jusqu'à minuit, la ville était toujours mouvementée.

Entre temps, le Préfet a envoyé son véhicule à Kpémé (village minier proche d'Aného) pour ramener des urnes mais le chauffeur a été accueilli par des jets de pierre des populations.

Le 26 avril 2005 : jour de la proclamation des résultats provisoires par la CENI

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

Les violences post-électorales ont immédiatement suivi la proclamation des résultats provisoires du scrutin par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI). Barricades, pneus enflammés ont été la réaction des jeunes à l'annonce des résultats.

Vers 13 heures de l'après-midi, un groupe de jeunes prend d'assaut le domicile du commissaire à l'immigration (en poste à la frontière Togo-Bénin à Hilacondji), la maison a été saccagée et un fusil mitrailleur emporté.

Vers 15 heures, le domicile du président de la Délégation spéciale a été assailli par les jeunes armés de machettes, coupe-coupe qui ont saccagé les portes et les fenêtres ; réfugié à l'intérieur de sa chambre, il réussit à s'enfuir par une issue mais a été très vite rattrapé par une foule qui a encerclé la maison. La foule l'accusant d'avoir fabriqué et envoyé de faux résultats du scrutin présidentiel à la CENI, lui a versé de l'essence pour le brûler vif, et, pendant ce temps, quelqu'un le menaçait par un fusil braqué sur lui. Mais, par un coup de hasard, la foule lui a demandé d'indiquer l'autorité auprès de laquelle il souhaiterait être emmené. C'est ainsi que, sur sa demande, il a été emmené chez un chef de quartier, échappant au lynchage de la foule. Il reviendra plus tard pour constater le saccage et le pillage de sa maison, de son véhicule personnel de marque Ford Mondéo calciné, des effets personnels brûlés ou volés, des appareils téléphoniques portables et électroménagers emportés, une importante somme de plus de 1.000.000 FCFA volés et plusieurs autres dégâts matériels.

Dans la nuit de ce 26 avril 2005, un groupe d'individus non identifiés sont partis défoncer les portes des bureaux de la Mairie et piller le bureau du Président de la délégation spéciale. Des micros-ordinateurs, imprimantes, effets personnels et de l'argent ont été volés.

Le commissariat de police de la ville a été mis à sac et 8 fusils ont été emportés par les jeunes, des policiers molestés.

Les maisons de l'ancien ministre Gachin MIVEDOR, de la présidente de l'UNFT et l'Hôtel de l'Union ont été saccagés. Les violences se sont poursuivies jusqu'au lendemain, 27 avril 2005 ».

Le 27 avril 2005 : Intervention de l'hélicoptère et des bérêts rouges

Le 27 avril 2005 (date de l'anniversaire de l'indépendance nationale), l'intervention des bérêts rouges a pu mettre fin aux événements et rétablir l'ordre dans la ville.

Cette sortie des bérêts rouges a été également suivie de l'intervention d'un hélicoptère militaire qui assurait la protection d'un convoi de ressortissants français vers la frontière du Bénin (selon les propres termes du président de la Délégation Spéciale). Cet hélicoptère reviendra tout de même par trois fois successives durant la semaine pour faire des patrouilles de reconnaissance sans jamais tirer sur la population, selon le Président de la Délégation spéciale.

C'est suite à l'intervention des bérêts rouges et de l'hélicoptère que l'exode des populations a commencé. Le président de la Délégation reconnaît qu'il y a eu beaucoup de morts lors des événements d'Aného mais en ignore le nombre. Il affirme savoir qu'un jeune lycéen a été tué par balles le 27 avril 2005 ».

Un cas symptomatique parmi tant d'autres de ces exécutions extrajudiciaires sommaires de pauvres citoyens jusque dans leur domicile est celui de Mme MESSANVI Amélé Jeanne Senavon dont son mari a décrit les circonstances dans lesquelles elle a été tuée par balles dans une requête adressée à la LTDH qui dit :

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance un drame dont j'ai été victime dans la journée du mardi 26 avril 2005, vers 18 heures.

En effet, je suis personnel de la santé, infirmier auxiliaire permanent en service à l'Hôpital psychiatrique de Zébé. Dans la journée de ce mardi 26 avril 2005, j'ai été l'un des aides qui ont travaillé avec la Croix Rouge pour ramasser les blessés et les cadavres. Vers 18 heures, je suis rentré chez moi. A peine rentré, j'ai fermé toute ma famille à l'intérieur. Voilà qu'environ 5 minutes, les militaires à la tête desquels se trouve le Secrétaire Général de la Préfecture des Lacs (M. Edoh KANGNI – note de la LTDH), ont défoncé les portes sur nous et ont tiré plusieurs balles réelles dont l'un a frappé ma femme à la poitrine et elle est morte sur champ dans sa chambre à coucher. Décédée le 26 avril 2005 et inhumée le 07 mai 2005 à Masséda (préfecture des Lacs).

Moi-même, j'ai failli être tué si le Secrétaire Général du Préfet n'a pas donné l'ordre à ce qu'ils ne tirent pas sur moi. Malgré qu'il m'a reconnu, les militaires nous ont molestés et torturés, mes enfants et moi. (...) »

Là, comme dans tout le reste de la ville d'Aného, les forces de l'ordre, prenant d'assaut les maisons, tiraient à balles réelles, passaient à tabac les populations, occasionnant nombre de victimes : morts et blessés. Devant la persistance de la répression, la population des différents quartiers (Badji, Kpota, Zongo, etc.) parmi lesquels nombre de blessés ont préféré fuir en traversant la Lagune d'Aného pour aller se réfugier de l'autre côté de la frontière, à Hilacondji, au Bénin.

Dans son n°723 du 02 au 08 juin 2005, le journal Crocodile a apporté d'utiles précisions sur le film des événements ; nous en re prenons de larges extraits au regard de leur pertinence :

« Déjà, le 23 avril, la tension monte au sein de la population de cette localité. La population, en majorité les jeunes, observait les mouvements des autorités locales. Des mouvements d'intimidation, des gestes de fraudes. Justement, la nuit du 23, des hommes en treillis ont tenté d'enlever A. AJAVON, Professeur de mathématique au CEG d'Akoumapé et premier responsable de l'Union des Forces de Changement (UFC) d'Aného. Très rapidement les jeunes ont riposté permettant à M. AJAVON de prendre la fuite. Dans la foulée, un soldat est arrêté et conduit au commissariat de la ville. Là, M. KOMAHE Jonas, un soldat à la retraite, vivant dans le milieu le retire. Retrouvé en ville, les jeunes furieux le rattrapent et le conduisent chez Togbé Ahuawoto Savado Zankli LAWSON VIII qui le garde pour sa sécurité (...)

C'est dans cette atmosphère surchauffée que la journée du 24, le jour du vote se lève. Toute la population est aux aguets, guettant le moindre faux pas dans les bureaux de vote. Les votes se sont alors déroulés sans heurts. Mais le soir des décomptes les tensions se sont ravivées. Tout le monde a pris d'assaut les bureaux de vote pour assister aux décomptes. Au bureau de vote du quartier Amadoté, les soldats ont réussi à disperser la foule. Alors une femme de ce bureau a refusé de signer le procès-verbal frauduleux, elle fut mitraillée sur-le-champ. La tension remonte.

Le 25, le tout-puissant lieutenant, chef de la compagnie de gendarmerie d'Aného, Lieutenant Dontema Kokou Tchaa sillonne la ville en intimidant et terrorisant la population. Mais il n'a fait que verser de l'huile sur le feu.

Le 26 avril, Mme Kissem Tchangai Walla proclame les résultats et désigne Faure Gnassingbé vainqueur. Dix minutes plus tard, la ville d'Aného s'est transformée en un champ de guérilla. Les jeunes surtout ont rejeté catégoriquement ces résultats « taillés sur mesure » selon leur propre expression. Ils se prennent alors à tout ce qui est symbole de l'autorité. Comme une couleuvre, un groupe fonce sur la gendarmerie située à 200 mètres le met à sac et à feu, s'empare de quelques rares armes. C'est le même groupe qui a détruit la mairie qui se trouve à 10 mètres de là. Un groupe, aidé des femmes, part en direction de la maison du vieux Ayité G. Mivedor. Là, cinq minutes ont suffi pour réduire en poussière le petit bâtiment. Après quoi, direction, hôtel de l'Union où le Général Tidjani fait ses réunions.

Un troisième groupe va mettre à sac la maison d'une femme responsable du RPT. Toute la ville fumait de pneus brûlés. Les jeunes tenaient alors bon face aux militaires et gendarmes qui, parfois, fuyaient devant leur détermination.

Le 27, Aného se « réveille » dans le feu et le sang. Selon des sources concordantes, un officier, accompagné de 4 militaires, mitraillait à balles réelles tout ce qui bougeait sur son passage. Parfois, il s'arrête, entre dans une maison au bord de la route, en sort avec un jeune et le mitraille puis s'en va. C'est l'exemple d'un jeune homme vendeur d'essence en face de l'Hôtel la Becca. Encore, les jeunes s'organisent et ripostent.

Quelques heures plus tard, un renfort de bérets rouges arrive (...). On compte de nombreux morts. Face à la puissance de feu, les jeunes survivants capitulent.. Depuis l'hélicoptère, les militaires tiraient des rafales sur des gens qui ont plongé dans la lagune.

Après quoi, ils se sont pris à radio Lumière qui était déjà dans leur collimateur. Ils ont mis en cendre cette station.

Selon nos informations, l'officier avait un plan pour raser toute la ville mais il en a été dissuadé par Lomé. Alors, les jeunes ont pris la poudre d'escampette pour se réfugier au Bénin voisin. Les quelques rares qui ne sont pas partis sont arrêtés. (...)

Deux semaines plus tard, les soldats sont allés au Lycée de Zébévi arrêter des élèves en pleine classe. Ils sont embarqués pour une destination inconnue. »

b- Dans le reste de la Préfecture des Lacs

Comme à Aného, la répression du soulèvement de la population contre les résultats proclamés le 26 avril s'est généralisée à la plupart des localités de la préfecture.

De Goumou-Kopé, Djassémé, Agbodrafo, Gbodjomé, Agbodan-kopé, Agbata, Aklakou, Sakpové, Avévé, les forces de l'ordre, arrivées dans les localités, ont fait irruption dans les maisons et même jusque dans les chambres, tirant à balles réelles sur les populations civiles sans défense, se déchaînant contre nombre de maisons qui ont été brûlées et saccagées.

A Agbodrafo, à partir du 26 avril 2005, tous les jeunes arrêtés ont été torturés à la Gendarmerie.

Dans les localités proches du fleuve Mono (Aklakou, Sakpové, Avévé), face à la sauvagerie de la répression, les populations parmi lesquels de nombreux blessés ont fui leur localité de résidence pour traverser le fleuve afin d'aller se réfugier de l'autre côté, en territoire béninois en passant par Vodomé.

Dans la préfecture des Lacs, le bilan provisoire des victimes de la répression de la population civile organisée par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT ainsi que des affrontements qui les ont opposés donne une estimation globale de plus de 50 morts et plus de 150 blessés qui se répartissent ainsi :

* Dans la ville d'Aného : une estimation de plus d'une quarantaine de morts, une centaine de blessés parmi lesquels des cas extrêmement graves de blessés par balles. Certains, parmi ces derniers, arrivés dans les camps de réfugiés dans la Région du Mono au Bénin (Agoè, Comé), se sont fait soigner par les structures mises en place par le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) ;

* Dans le reste de la préfecture : une estimation de plus de 10 morts, 50 blessés qui se répartissent sur les localités où des affrontements ont eu lieu, notamment : Djassémé, Gbodjomé, Agbata, Agbodan-Kopé, Kpémé, Agbodrafo, Goumou-Kopé, Aklakou, Sakpove, Aveve ;

Plusieurs disparus et cas d'arrestations sur l'ensemble de la Préfecture ;

* De nombreuses maisons privées et institutions publiques saccagées et pillées sur l'ensemble de la Préfecture par les manifestants en colère protestant contre les résultats annoncés par la CENI ;

* De nombreuses maisons privées saccagées et pillées sur l'ensemble de la Préfecture lors de la répression organisée par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT ;

* Des milliers d'exilés principalement au Bénin.

Et, au décompte provisoire des victimes enregistrées par la LTDH :

Dans la ville d'Aného : 11 morts, 52 blessés ;

Dans le reste de la Préfecture des Lacs :

- à Kpémé : 1 mort, 13 blessés ;
- à Agbodan-Kopé : 4 morts ;
- à Aklakou : 1 mort

3. La Préfecture de Vo

Dans la Préfecture de Vo, le bilan provisoire des victimes de la répression de la population civile organisée par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT ainsi que des affrontements qui les ont opposés donne une estimation globale de plus d'une quinzaine de morts et plus d'une trentaine de blessés qui se répartissent ainsi :

* Dans la commune de Vogan : une estimation de plus de 5 morts et plus d'une dizaine de blessés essentiellement par balles.

* Dans le reste de la préfecture :

- A Akoumapé : Une estimation de plus de 5 morts et plus d'une dizaine de blessés essentiellement par balles.;

- A Hahotoé : une estimation de plus de 5 morts et plus d'une dizaine de blessés essentiellement par balles dont certains, au regard de la gravité de leur cas, ont été évacués sur l'Hôpital d'Afagnan.

Et, au décompte provisoire des victimes enregistrées par la LTDH :

Dans la commune de Vogan : 2 morts, 9 blessés ;

Dans le reste de la Préfecture de Vo :

- A Akoumapé : 2 morts ;
- A Hahotoé : 2 morts ; 3 blessés

4. La Préfecture de Yoto

Après la sauvagerie de la répression meurtrière qu'il y a eu, le 08 avril 2005, à Tabligbo, contre le soulèvement de la population civile, mécontente des opérations de révision des listes électorales et de distribution des cartes d'électeur, la proclamation des résultats par la CENI, le 26 avril 2005, a conduit à un nouveau soulèvement.

Se généralisant à toute la préfecture jusque dans les localités les plus reculées, notamment des cantons d'Ahépé et de Tchêkpo Dédékpôé, ce soulèvement a marqué les journées des 26 et 27 avril 2005 avec une répression d'une rare brutalité et sauvagerie s'illustrant par des tirs à balles réelles qui ont alourdi le bilan des décès dans la préfecture et un passage à tabac de la population civile par les forces de l'ordre et la milice du RPT.

Ainsi, certains citoyens, arrêtés par les forces de l'ordre, ont-ils été tellement fessés qu'ils n'arrivaient même plus à s'asseoir comme ce fut le cas pour M. MENSA Tsipotou.

Au total, sur la préfecture de Yoto, le bilan provisoire des victimes de la répression de la population civile organisée par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT ainsi que des affrontements qui les ont opposés donne une estimation globale de plus d'une vingtaine de morts et plus d'une cinquantaine de blessés qui se répartissent sur les localités suivantes :

* A Tabligbo : plus d'une dizaine de morts, plus de 30 blessés ;

* A Ahépé : plus de cinq morts, plus de 10 blessés ;

* Tchêkpo Dédékpôé : plus de cinq morts, plus de 10 blessés.

Et au décompte provisoire des victimes enregistrées par la LTDH :

* A Tabligbo : 8 morts, 3 blessés ;

* A Ahépé : 1 mort, 4 blessés ;

* A Tchêkpo Dédékpôé : 6 blessés

5. La Préfecture du Zio

a. Tsévié : état de la situation

Dans cette ville, la LTDH a reçu deux rapports sur les événements qui ont eu lieu pendant et après les élections du 24 avril 2005.

Le premier rapport indique :

« C'était dans l'après-midi du 24 avril 2005 que tout a commencé.

Monsieur Thomas WOAMEY KUKU, âgé de 51 ans, qui est membre du RPT, a été grièvement blessé à la tête. D'après sa déposition, il s'est dit victime d'attaques de la part des jeunes des partis de l'opposition. Mais après analyse, il ressort que celui-ci, ensemble avec les autres miliciens du parti au pouvoir, le RPT, ont créé un bureau de vote clandestin dans le quartier Mangiali, plus précisément dans la maison du sieur Thomas NOUSSODZE, afin de pouvoir frauder les élections.

C'est lorsque les jeunes de la localité ont été mis au courant de ces faits qu'il y a eu affrontement et mise à feu de la maison du sieur Thomas NOUSSODZE et de ses deux voitures avec blessure grave à la tête de Monsieur Thomas WOAMEY KUKU. Un jeune homme du nom de Kodjo ANAGBA qui passait tout près de cette maison pour se rendre chez son oncle a été blessé à la jambe gauche par des balles réelles venant des militaires qui sont arrivés sur les lieux et tiraient sur les gens.

Dans le quartier Daviémodji, plus précisément à l'EPP Daviémodji où les gens ont voté, les forces de sécurité voulaient tirer sur la foule parce que cette dernière ne voulait pas céder aux fraudes.

Les nommés : Yao AGBENYIDO (28 ans), Lazare AMENOUNGA (31 ans), Tognenou ABOTSI (39 ans) ont tous été blessés par des tirs de fusils à balles réelles et des coups de gourdin de la part des forces de l'ordre dans la paisible ville de Tsévié.

Tout le monde est animé d'un esprit de crainte et se demande comment on va s'en sortir pour que les droits civiques ne soient plus violés. »

Quant au deuxième « Rapport des événements après la proclamation des résultats des élections du 24 avril 2005 », il précise :

« C'est après la proclamation des résultats du scrutin présidentiel 2005, ce mardi 26 avril 2005, que l'armée soi-disant républicaine commença à violer les droits fondamentaux des pauvres populations de Tsévié. Les soldats tiraient sur des gens, les battaient, les poignardaient et même allaient jusqu'à casser les portes des maisons et battre les gens dans leurs propres maisons. Tout cela a eu lieu à travers toute la ville de Tsévié plus précisément dans les quartiers : Assiama, Dévé, Didomé, Monénou, Daviémodji, Adanlékpodzi, Hétsiavi, Tiapé, etc.

A la tête de cette équipe, il avait : l'Adjoint au CB et autres soldats (environ 03). Tous étaient à bord de la voiture du Lieutenant, armés de fusils, ils tiraient sur les gens. Il y a eu plusieurs victimes dont nous ne citerons que certaines pour le moment :

- Le sieur ESSOUGBO Kokou âgé de 21 ans a été poignardé dans sa chambre à son domicile.

- Le nommé DOUVON Beau-Gard, a été battu au bord de la route Tsévié-Tabligbo dans le quartier Wagba par des soldats armés. Actuellement, il est dans un état critique (dans le coma).

- Une femme âgée de 55 ans du nom de Akossiwa AMEGAN a reçu des coups de gourdin au niveau du visage de la part des soldats après que ces derniers ont défoncé la porte de sa case lorsqu'elle était à l'intérieur. Tout se passait dans le quartier Didomé .

- « Dans le quartier Assiama, non loin de la maison AZIGLOSSOU, nous entendions les cris de 02 jeunes hommes qui disaient « pardon, nous ne sommes pas dedans » ; ces derniers, innocents qu'ils sont, en passant, ont été arrêtés et bien battus depuis derrière la maison AZIGLOSSOU jusqu'à la gendarmerie de Tsévié et relâchés. Toujours dans le même quartier, une femme âgée de la quarantaine environ du nom de AMLIMA Eya, qui prenait sa douche, a reçu des coups de gourdin sur ses cuisses au niveau de la hanche parce qu'elle criait à l'aide pour son fils Eli ADJENYO, âgé de 9 ans, que les soldats (au nombre de 04) battaient dans leur chambre. Non loin de là, c'était une femme âgée de la trentaine du nom de Ama LOSSINO et son enfant Eyram TENGUE (du sexe féminin), âgée de 1 ans 6 mois, qui sont battues par les soldats.

- A Adanlékpodji, vers 16 H 30, un jeune homme âgé de 21 ans du nom de AKOUTOR Komi Agbéko, électricien auto de profession, prenait calmement son repas sur son lit de malade en présence de sa femme. Les soldats rentrant dans leur maison avaient défoncé les portes de deux chambres et ne trouvaient que des femmes âgées. C'est en défonçant la troisième porte qu'ils ont trouvé le sieur AKOUTOR Komi Agbéko. Les soldats l'ont fait sortir de la chambre et l'ont violemment battu jusqu'au sang. Lorsque ces derniers (soldats) sortaient de la maison AKOUTOR, l'un d'entre eux a sorti son pistolet et a fusillé le jeune AKOUTOR Komi Agbéko. Son ventre était criblé de balles et tout ce qui est à l'intérieur (estomac, intestin et autres) était sorti dehors. Le jeune a rendu l'âme dès que ses parents arrivèrent à l'hôpital avec lui. Le tueur est connu par les témoins.

- Dans le quartier Dédé, c'est la même chose ; des gens battus tels que le jeune AZIALE Mawuli qui fabriquait des paniers dans son champ non loin de sa maison et Aholou (menuisier, qui revenait du champ) ; des portes des maisons cassées jusqu'à ce que le Chef du quartier Togbui AHONTO III sortit pour dire aux soldats de lui laisser sa population tranquille et celui-ci avec le gong à la main, marchait derrière les soldats et informait sa population de ne pas fuir les soldats mais de rester chez soi et de bien fermer sa porte derrière. Il y a eu plusieurs victimes et la population est traumatisée par cet acte de violation que l'armée soi-disant républicaine vient de poser dans la paisible ville de Tsévié.

Nos informations nous disent que le jeune DOVON Beau-gard est mort et déjà enterré sur conseil du Préfet de Zio et aussi l'arrestation de trois (03) hommes dans le quartier Dédé pendant la nuit du 29 au 30 avril 2005 (ci-joint les requêtes de leurs familles).

Dans la préfecture du Zio, le bilan provisoire des victimes de la répression de la population civile organisée par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT ainsi que des affrontements qui les ont opposés donne une estimation globale de plus d'une dizaine de morts, plus d'une trentaine de blessés qui se répartissent sur les localités suivantes :

- * Tsévié : plus de 5 morts, plus d'une vingtaine de blessés ;
- * Dalavé : plus de 3 morts, plus de cinq blessés ;
- * Davié : plus de 2 morts, plus de cinq blessés.

Et, au décompte provisoire des victimes enregistrées par la LTDH :

- * Tsévié : 3 morts, 29 blessés ;

6. La Préfecture du Haho

a. Notsè : état de la situation

Du rapport qui est parvenu à la LTDH, il ressort qu'après la proclamation des résultats, les jeunes, mécontents, s'en sont pris à la Mairie qu'ils ont saccagée et où il y a eu beaucoup de dégâts. Deux véhicules y ont été brûlés : une voiture de marque MERCEDES BENZ de la mairie immatriculée RTG (voiture officielle) et une voiture de marque OPEL appartenant à M. AGBOYIBO, directeur de l'Ecole centrale de Notsè, connu comme étant un farouche militant du RPT.

Les forces de l'ordre ont alors été dépêchées à Notsè et y ont organisé une répression d'une rare sauvagerie, jamais vue dans la ville, tirant sans distinction sur la population, passant à tabac nombre de citoyens innocents. C'est ainsi qu'une femme, revendeuse au bord de la route, a eu la cheville fracassée et risque une amputation.

On aurait dénombré 46 blessés graves qui ont été admis à l'Hôpital de la ville de Notsè parmi lesquels les cas très graves ont été évacués d'urgence sur Lomé.

Les forces de l'ordre s'en seraient tout particulièrement prises à la famille de M. GREEM, dont l'épouse grande commerçante dans la ville, est une militante active de l'UFC qui a animé très activement la campagne électorale de la coalition des 6 partis de l'opposition démocratique lors de l'élection présidentielle du 24 avril 2005.

Sous le prétexte que c'est elle qui aurait poussé les jeunes à ériger des barricades dans les rues de Notsè, les militaires auraient investi leur domicile, fait sortir tous les habitants de leurs chambres, M. GREEM lui-même, son épouse et leurs domestiques qu'ils auraient sauvagement passé à tabac. Ils se seraient tout particulièrement acharnés sur M. GREEM, lui donnant des coups de botte au ventre, sautant sur son abdomen en lui disant : « Tu n'as qu'à mourir ! Tu n'as qu'à mourir !. »

Grièvement blessé après le traitement bestial qu'il a subi de la part des forces de l'ordre, M. GREEM, qui n'est pas décédé sur le coup, a été évacué d'urgence sur Lomé où il devait décéder au lendemain de son arrivée.

L'état de santé d'un autre jeune homme vivant dans la même maison où il a subi le même passage à tabac serait grave.

Pendant ce temps, Mme GREEM, ses parents et domestiques présents sur les lieux auraient été arrêtés et déportés à la Gendarmerie de Wahala pour y être incarcérés sur ordre de M. Hope AGBOLI, un ancien ministre du régime RPT.

Sur la tragédie qu'elle a vécue avec sa famille, Mme GREEM porte le témoignage suivant :

« Le 24 avril 2005, jour du scrutin présidentiel, j'avais préparé à manger pour les délégués des bureaux de vote sans distinction. Après leur avoir donné à manger, ils ont mangé et continué le travail. J'étais restée pour voir comment les choses se passaient. J'ai constaté que certaines personnes ne votaient pas parce que tout simplement on leur a refusé de le faire car ils étaient des opposants. J'étais surprise et j'ai cherché à savoir le pourquoi. Les délégués du RPT ne nous ont pas donné du temps et ont commencé par nous menacer. Alors, j'ai tout de suite ramassé mes plats et suis rentrée chez moi.

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

Le lendemain, les rumeurs couraient qu'on devait saccager ma boutique et casser ma maison. Ceci étant, certains jeunes courageux étaient venus me porter secours en me gardant la boutique. Le mardi 26 avril 2005, nous avons appris que les militaires étaient arrivés et se promenaient dans les quartiers pour arrêter tous les jeunes. Alors la nuit, j'ai demandé aux jeunes qui gardaient ma boutique de venir dormir avec nous dans la maison sinon les militaires pouvaient les arrêter. Ceci a été fait aux environs de 20 H 30. nous étions tous couchés et on était en tout 16 personnes (mes enfants et moi nous sommes 9 en plus des 7 jeunes). Aux environs de 23 H 30, j'ai entendu la voix de mon mari et je m'étais levée et je me suis dirigé au salon quand mon mari demandait qui c'était car on frappait à la porte. J'ai dit à mon mari que ce sont les militaires donc il n'a qu'à faire doucement pour leur ouvrir la porte sinon ils vont la défoncer, mais en attendant, je vais me cacher. Alors je me suis réfugiée sous la table centrale du salon et j'ai entouré la table des chaises.

Après quelques minutes, mon mari, n'ouvrant pas la porte parce que pris de peur s'est un peu reculé. Aussitôt reculé de quelques pas de la porte, les militaires défoncèrent le portail et ensuite la porte elle-même. Ils ont en même temps commencé à battre mon mari en lui demandant où je me trouvais. Il ne répondait pas. Ils l'ont fait sortir au dehors et continuaient à le battre. En ce moment, certains d'entre eux s'acharnaient à battre les autres jeunes et mes enfants et les embarquaient. Ceci fini, je n'entendais plus de bruit et pensais alors qu'ils étaient partis alors j'étais sortie de la table et aussitôt un militaire surgit sur moi. Il a commencé à me battre et criait en appelant les autres. Lorsqu'on sortait de la chambre un autre militaire arriva et le premier disait « La voici, mon capitaine ». Le capitaine me donna un coup de pied, rentra au salon et se mit à défoncer toutes les autres portes. Après avoir fini, on m'embarqua dans le véhicule et on était parti. On nous a conduits à la brigade de Notsè. Arrivé là, on était descendu et assis au sol. C'est là que j'ai remarqué l'absence de mon mari et là je me suis dit qu'on ne l'a pas arrêté. Le Capitaine m'a soumis à quelques interrogatoires. « N'as-tu pas préparé des boissons avec du poison que tu as distribuées aux gens, n'as-tu pas payé de l'essence ? » (...) A toutes ces questions, ce en quoi je me reconnais est que j'ai préparé pour tous les délégués des bureaux de vote sans distinction. Le Capitaine me disait suite à ma réponse ceci : « C'est parce que tu as l'argent que tu prépares pour les voyous non, on va vous emmener à Kara et tu vas t'expliquer là-bas ». Le mercredi 27 avril 2005 aux environs d'une heure du matin, on nous a de nouveau embarqués pour Kara. Arrivé à Wahala, on nous a descendu à la brigade. Là, on nous a encore posé les mêmes questions. Ma réponse était toujours la même. Aux environs de 4 heures du matin, le préfet de Notsè, Monsieur Ouro-Bossi Akpo accompagné de l'ancien ministre AGBOLI Hope étaient arrivés ; ils nous ont posé les mêmes questions et ma réponse fut toujours la même. Après ils nous ont conduit, mon fils et moi, à l'hôpital de Notsè. Après nous avoir administré des soins, on nous a ramenés à la maison. C'est là que j'apprenais que mon mari était à l'hôpital lui aussi. Je me suis rendue à l'hôpital pour le voir. Arrivée là-bas, ça n'allait pas et on l'a évacué au CHU-TOKOIN à Lomé. Le 28 avril 2005, il rendit l'âme à 59 ans. Les obsèques se sont déroulées du jeudi 5 mai 2005 au dimanche 8 mai 2005. Les autres ont été libérés le mardi 03 mai 2005.

Il faut préciser que mon fils avec qui on m'a emmenée à l'hôpital de Notsè avait la tête cassée sous les coups des gourdins. Aussi faut-il ajouter que le capitaine se nomme M. BOLDJA Rémi. L'ancien ministre M. AGBOLI Hope après les obsèques de mon mari était revenu me voir sot-disant que c'était pour me saluer et en partant m'a dit ceci : « Est-ce que tu as fréquenté ? Veux-tu devenir ministre ou député ? Et tu fais la politique, voilà qu'on a battu et tué ton mari, qu'est ce que tu as trouvé dedans maintenant ? Or bien avant les élections, il avait dit qu'il va me faire fesser à la gendarmerie.

Voici les étapes du couloir de la mort que ma famille et moi avons traversé et dans lequel mon mari a trouvé la mort. Présentement, nous sommes encore menacés et victimes de beaucoup de provocations ».

Depuis lors, devant la terreur et la chasse à l'homme déclenchée par les forces de l'ordre contre les partisans du changement démocratique, nombre de démocrates ont dû fuir la ville depuis plusieurs semaines.

Dans la Préfecture du Haho, le bilan provisoire des victimes de la répression de la population civile organisée par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT ainsi que des affrontements qui les ont opposés donne une estimation globale de plus de 5 morts et plus d'une soixantaine de blessés dont :

* A Notsè : une estimation de plus de 3 morts, plus d'une cinquantaine de blessés.

Et, au décompte provisoire des victimes enregistrées par la LTDH :

* A Notsè : 1 mort, 26 blessés.

#

Fkds lwuh#III#

LA RÉGION DES PLATEAUX

1. La Préfecture d'Agou

Sur la Préfecture d'Agou, le bilan provisoire des victimes de la répression de la population civile organisée par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT ainsi que des affrontements qui les ont opposés donne une estimation globale de plus de 5 morts et plus d'une quinzaine de blessés qui se répartissent ainsi :

- * A Agou-Nyogbo : une estimation de plus de 3 morts, d'une dizaine de blessés.
- * Dans le reste de la préfecture : une estimation de plus de 2 morts, plus de 5 blessés ;

Et, au décompte provisoire des victimes enregistrées par la LTDH :

* A Agou-Nyogbo : 2 morts dont les corps ont été déposés au centre médico-social (Hôpital) ; 2 pasteurs et leurs femmes ont été sauvagement passés à tabac.

2. La Préfecture de Kloto

A propos des préfectures du Grand Kloto, le rapport d'un responsable de la représentation locale de la coalition de 6 partis dont la LTDH a obtenu copie expose ce qui suit concernant la répression sanglante des manifestations de contestation des résultats provisoires proclamés par la CENI :

« Nous déplorons des morts et des blessés graves dans les préfectures suivantes : Danyi, Kpélé-Akata et Kpalimé où les hommes en treillis tapaient, tuaient, cassaient tout ce qui bougeait et, surtout, causaient des dégâts matériels dans les maisons. Il faut rappeler que ces massacres ont continué jusqu'au 1^{er} mai 2005 et se poursuivent jusqu'à ce jour dans certaines préfectures ainsi que des enlèvements de jeunes, de fonctionnaires, ce qui entraîne tous les jours un exode vers les pays voisins. Nous n'allons pas passer sous silence les noms de ceux qui organisent ces chasses à l'Homme.

Nous avons par exemple le major KOULOUNE, résidant à Atakpamé et ABOU KERIM (un Libanais) qui continuent par faire des victimes dans la région d'Atakpamé. »

a. Kpalimé : état de la situation

Sur la ville de Kpalimé, le Rapport précédemment cité fait par le démembrement préfectoral de la coalition de 6 partis de l'opposition fait le point suivant :

« Le 26 avril 2005, nous avons commencé à assister à d'autres scénarios de la part des soldats qui consistent à passer de quartier en quartier et de maison en maison pour taper, voler, violer filles et femmes en leur reprochant d'être à l'origine des barricades et des jets de pierre. Cette chasse à l'homme s'est poursuivie jusqu'au 1^{er} mai 2005.

Dans un hôtel de la place nommé « Évasion », situé à côté de l'Eglise Zionto, quatre jeunes ont été molestés jusqu'au sang parmi lesquels une jeune fille de 25 ans, mise à nue et fessée jusqu'au sang par les miliciens du RPT armés de fusils de guerre, ceci en complicité avec le Pasteur Adjaho, fondateur de l'Eglise Zionto.

Voici le film de ce drame : à 22 heures, arrivées dans l'enceinte de l'hôtel, trois personnes en civil ayant eu une conversation avec le gardien, ont demandé à ce dernier à voir le gérant et, comme celui-ci était absent, le gardien a dû faire recours à la réceptionniste pour qu'elle puisse les servir comme clients. A son arrivée, quelques minutes après la conversation, un autre soi-disant client était devenu rude et ces derniers ont demandé à la réceptionniste de les suivre vers une destination donnée. Arrivés au lieu, on lui demanda de dire la vérité. C'est là où elle demanda quelle vérité pourrait-elle dire alors qu'elle ne comprenait rien à ce dont il s'agissait. A la suite de cela, elle a été mise à genoux et, ensuite, une quatrième personne arriva et lui posa la question de savoir si c'est elle qui a fourni les bassines aux jeunes pour ramasser les cailloux afin de casser son église en compagnie de quatre filles qu'elle connaissait. Ensuite des coups ont commencé à pleuvoir sur elle et des fessées par la suite. Selon les informations des victimes, le pasteur a demandé aux miliciens du RPT de tirer sur l'un des jeunes sinon il ne les payerait pas. N'eut été l'arrivée des forces de l'ordre, l'exécution sommaire aurait dû avoir lieu. C'est ainsi qu'ils ont été conduits à la Gendarmerie pour interrogatoire et ce n'est que par la suite que le directeur de l'Hôtel est intervenu pour obtenir leur libération. »

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

Dans l'entretien ci-après avec une autre victime, la LTDH a également recueilli un témoignage sur des exactions qui mettent en cause et corroborent les agissements du Pasteur Adjaho :

« Le dimanche passé, vers minuit, je dormais chez moi, quand un groupe a débarqué dans notre maison, située en face de l'hôtel EVASION. Ils étaient accompagnés de militaires et ils étaient tous armés de gourdins cloutés et de fusils. Ils ont défoncé ma porte et m'ont déclaré qu'ils me cherchaient. Je n'ai pipé mot et ils m'ont emmené. Je n'avais sur moi pour tout vêtement que ma serviette. Arrivés au niveau de l'hôtel EVASION, ADJAHO est sorti de l'hôtel et s'adressa à moi en ces termes : « Vous voici enfin, le fameux menuisier que je cherchais tant ! Allons dans l'enceinte ! »

Question : Qui est ADJAHO ?

« ADJAHO Luc Russel, huissier de justice, est le fondateur de l'Eglise dont la radio et la télévision portent la mention « ZION TO » (entendu la montagne de Zion). Nous avons continué le chemin quand je me suis rendu compte que d'autres personnes du groupe attendaient dans l'enceinte de l'église. Ils portaient des treillis et tenaient des gourdins aussi. ADJAHO leur intima l'ordre de m'amener au rez-de-chaussée. Dans le noir, ils ont commencé par me tabasser sans aucun procès. J'ai entendu ADJAHO leur dire que s'ils ne faisaient pas proprement le boulot qu'il leur a confié, ils ne seront pas rémunérés. Il leur a même donné carte blanche pour qu'ils me tuent. Ils ont recommencé à me bastonner de plus belle avec les gourdins cloutés. Ils m'ont ainsi fracassé le crâne. J'ai reçu des coups en plein visage, sur l'œil, un peu partout. Puis ils m'ont traîné devant ADJAHO qui, lui-même, prit alors des pierres pour me lapider et ils ont tous recommencé par nous bastonner. Je rappelle qu'ils avaient là aussi le gardien de l'hôtel EVASION et la servante qui ont subi le même sort que moi. Lorsque nous avons commencé par perdre beaucoup de sang, ils nous ont embarqués dans un véhicule qui nous a conduit à la brigade. Il n'y avait là qu'un seul gendarme. Ils lui ont dit de nous garder jusqu'au lendemain où ils viendront expliquer les faits. Le lendemain matin, le CB a pris du temps pour arriver. Un de mes frères est alors allé à la justice se plaindre. Le juge a alors appelé le commissariat qui a déclaré n'avoir personne en détention à son niveau. Il a ensuite appelé la gendarmerie, puis le camp de peloton qui ont donné la même réponse et précisé qu'il n'y avait même pas de patrouille cette nuit. Suite aux investigations du CB, il s'est avéré que les éléments sont venus de Lomé et étaient en mission commandée pour le compte du pasteur ADJAHO. Quand ils nous ont libéré et que nous sommes revenus, on a constaté qu'ils avaient vandalisé l'hôtel et emporté une somme de 400.000 F CFA. Ils ont cassé les boissons, volé les pagnes de la servante.

Voilà ce qui se passe dans notre ville. On vous envahit chez vous, on vous tabasse. Ils nous reprochent à nous d'avoir démolit ZION TO alors que nous n'en étions pour rien. Je voudrais lancer un appel à la vigilance pour que d'autres ne soient plus victimes de ses actes. Merci.

Question : Peux-tu nous rappeler la tenue de vos agresseurs ?

Certains étaient en tenue civile et d'autres en treillis militaire. C'était des militaires ; ils étaient armés de fusils de militaire. Ils ne portaient pas de casque. Je voudrais rappeler que lorsqu'ils nous tabassaient dans l'enceinte, ils avaient mis un pneu au cou du gardien de l'hôtel. Ils ont réclamé de l'essence pour le brûler et moi ABALLOVI ensuite. Et c'est quand ADJAHO est allé chercher l'essence, que le gardien a commencé par parler Kabye. L'un des soldats lui a alors enlevé le pneu du cou et a refusé qu'on nous brûle ».

Dans toute la préfecture, la répression s'est généralisée jusque dans les plus petits villages poussant un nombre indéterminé de blessés à aller se réfugier en brousse ou à travers la frontière pour aller trouver refuge au Ghana voisin.

C'est ainsi que :

- de Kpélé-Akata, la LTDH a eu copie du rapport suivant fait par un responsable local :

« Après la proclamation des résultats de la présidentielle, le 26 avril, la population de Kpélé-Akata est spontanément descendue sur la route Kpalimé-Atakpamé manifestant son mécontentement. Soudain, nous apprenions que des militaires armés de gourdins cloutés sont arrivés à Akata tirant dans la foule tuant une personne sur le coup ; parmi les blessés atteints au pied et au bras, certains, admis à l'Hôpital de Kpélé-Tsiko sont amputés de leurs membres.

A Kpélé-Bémé, ce furent les mêmes choses ; bien que la population était dispersée (...) ; ces militaires, une fois à terre, rentrent dans les maisons, fracassent portes et fenêtres, tabassent femmes, hommes, jeunes et même les vieillards, bref toutes les personnes trouvées à l'intérieur de la maison dont les portes sont fracassées. Ainsi, plus de dix personnes sont grièvement atteintes. »

- A Adéta, un gendarme a été tué : alors qu'il avait tiré sur la population sur laquelle il venait de vider le chargeur de son arme, la population s'est saisie de lui et l'a lynché, à mort.

Sur cet incident la LTDH a été saisie par une requête de M. Maxime ETSE, un proche du Ministre Maurille AGBOBLI.

Elle est ainsi libellée :

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

« Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance un événement malheureux qui s'est passé à Adéta dans la sous-préfecture de Kpélé-Akata, le lundi 25 avril 2005 au lendemain des élections présidentielles du 24 avril 2005.

En effet, l'équipe de campagne qui accompagnait Monsieur AGBOBLI, Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, pour le compte du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) était rassemblé dans sa maison sise sur la route de Dayes près de l'inspection du 1^{er} degré. Une information lui était parvenue que les jeunes de Tsiko étaient en train d'empêcher les populations allogènes d'Agamé-Tsiko qui allaient au marché d'Adéta en cassant leurs pots de Tchouk aux autres produits à vendre pour la simple raison qu'ils avaient voté le candidat Faure GNASSINGBE du RPT.

Pour éviter que ce phénomène se développe, Monsieur AGBOBLI a demandé à un détachement de la FOSEP 2005 qui était en patrouille d'aller expliquer aux enfants d'arrêter cette pratique dommageable à l'intérêt commercial des uns et des autres. Dès l'arrivée du détachement à Tsiko, celui-ci a été accueilli, semble-t-il, par des jets de pierres suivis de quelques coups de fusils de chasse. Le détachement riposta par des tirs en l'air pour les disperser et dégager les barricades sur la route.

Au retour du détachement, celui-ci a rendu compte à Monsieur AGBOBLI qui leur a demandé de veiller à ce que la convivialité règne entre les communautés. Malheureusement, vers 13 H 30, il a été constaté l'érection de barricades au centre ville d'Adéta vers le domicile du Ministre AGBOBLI que l'on n'expliquait pas. Le détachement FOSEP, ayant constaté cela est parti pour les empêcher d'ériger ces barricades en les repoussant vers le centre ville. Une fois leur mission accomplie, le détachement s'est retiré à son campement. Mais à partir de 13 H 55 mn, un groupe de plus de 300 jeunes se sont organisés pour attaquer la villa où étaient le Ministre AGBOBLI, son épouse, son équipe de campagne (une dizaine de personnes) et le personnel domestique.

Par des jets de pierres, de bouteilles enflammées, ils ont commencé par procéder à une tentative de destruction systématique en défonçant les portails pour leur permettre d'entrer dans la maison malgré la présence du chef de brigade de Goudévé, de la sécurité rapprochée du Ministre, qui n'utilisaient pas leurs armes à feu. Les assaillants entrés dans la villa ont incendié la voiture marque BMW n°0541 Y de Madame qui comportait des effets multiples (vestimentaires, photographiques, téléphones, etc.), brisé les vitres de trois autres voitures, mis le feu à une partie de la cuisine et de la véranda intérieure et procédé à la destruction de certains produits vivriers : sac de maïs, de riz, des tubercules d'igname et des boissons qu'ils ont bu avant de casser les bouteilles.

Les jets de pierres ont endommagé tous les lampadaires de la cour, les tuiles de la paillote et la plupart des lames nacos des fenêtres. Pour éviter des victimes, la garde rapprochée du Ministre n'a pas voulu faire usage de ses armes qu'en cas de nécessité si la pression d'assassinat de tout le personnel se faisait sentir. Grâce à l'intervention de la FOSEP 2005 qu'un des membres du groupe de campagne de Monsieur AGBOBLI a pu contacter en s'échappant par le mur de la cour intérieure, la fureur des manifestants a pu être contenue et ils furent refoulés loin du domicile.

Il est regrettable que de tels actes soient posés alors même que les résultats de l'élection ne sont pas encore diffusés. J'ai tenu à porter ses informations à votre aimable attention afin que vous puissiez apprécier cette attitude antidémocratique de certains de nos jeunes qui confondent l'action politique et le vandalisme en s'en prenant aux personnes et aux biens de certaines personnalités et autres citoyens. (...)

Connaissant votre intérêt pour la sauvegarde des droits de l'Homme, je reste convaincu que vous ferez les enquêtes nécessaires pour que justice soit faite à l'endroit de Monsieur AGBOBLI qui a tant fait pour notre localité et dont nous ne comprenons pas les motivations des assaillants. »

La réception de cette lettre a conduit la LTDH à diligenter une enquête pour savoir ce qui s'est exactement passé afin de bien identifier et situer les responsabilités.

S'il s'avère, au terme de cette enquête, que c'est bien les tirs à balles réelles sur la population qui a provoqué les graves incidents survenus dans la sous-préfecture, il importe de rétablir les faits dans leur chronologie et enchaînement :

Alors que c'était le jour du marché de Tsiko, il n'y avait pas la grande affluence qui marquait habituellement ces jours-là : les activités étaient au ralenti, eu égard à la situation générale d'incertitude qui prévalait.

Dans le village, les jeunes, rassemblés au bord de la route, étaient en colère en raison de tout ce qui s'était passé la veille, lors du scrutin, où ils n'avaient pas pu voter à cause de la distribution sélective des cartes d'électeur. En effet, les cartes qui devaient normalement leur être délivrées ont été envoyées sur les fermes où résident les métayers Kabyè et qui sont, toutes supposées à tort ou à raison, acquises à la cause du RPT.

C'est pourquoi, sous le coup de leur colère, ces jeunes empêchaient les paysans Kabyè et leurs épouses de traverser le village pour porter leurs produits (Tchoukoutou, bananes, avocats, etc.) au marché pour les y vendre et les renvoyaient. Ils leur expliquaient, par ailleurs, que parce qu'ils menaçaient les populations, ils ne pouvaient pas les laisser venir vendre leurs produits surtout leurs boissons parce qu'ils étaient susceptibles de les avoir empoisonnées.

Ainsi, une revendeuse de bière de mil (Tchoukoutou), arrivée la première, a d'abord été renvoyée mais n'a pas voulu obtempérer. Cependant, devant la détermination des jeunes, elle a été obligée de repartir. D'autres paysans Kabyè qui voulaient traverser le village ont également été renvoyés mais ceux qui y sont arrivés en passant par les petits chemins ont pu aller au marché sans problème.

Informé de cette situation à relents tribalistes dans son village, le régent de Tsiko, est venu, lui-même, demander aux jeunes de rentrer chez eux et de laisser les Kabyè tranquilles, car « Ils sont nos frères », a-t-il lancé aux jeunes en colère. Les jeunes, obéissant au Régent, sont rentrés chez eux.

C'est alors qu'un RPTiste a pris un taxi-moto et est parti informer le Ministre AGBOBLI, à Adéta. Celui-ci envoya un détachement de soldats de la FOSEP 2005 à Tsiko, dans sa propre voiture, une 4x4 Mitsubishi, suivie par sa voiture personnelle de marque Honda, conduite par son chauffeur. Avec quel ordre ? Nous ne saurions le dire. A leur arrivée dans le village, la voiture qui transportait les soldats a remonté le village et, en revenant, les soldats ont sauté de la voiture et chargé leurs armes. Leur premier acte de « sécurisation des lieux » a été de passer à tabac un conducteur de taxi-moto originaire d'Adéta qu'ils ont jeté à terre en le frappant violemment avec une crosse de fusil qui lui a fracturé le bras. D'autres jeunes ont également été frappés. C'est à ce moment que certains jeunes présents sur la place et énervés par cet acte, ont commencé par ériger des barricades en disant : « Nous n'allons pas nous laisser faire ! ». C'est à ce moment-là que le gardien de Préfecture Paouli, garde du corps du Sous-préfet, a tiré, d'abord deux coups en l'air puis directement sur les jeunes, tous ceux qui étaient présents alentour et même dans des maisons. Les balles ramassées par les villageois dans leur cour en sont la preuve.

Pendant plus de 45 minutes, les soldats tiraient dans tous les sens sur la population. Certaines femmes, sous l'émotion, sont tombées évanouies, et la majorité des jeunes s'est enfuie dans la brousse.

Lorsqu'ils n'avaient plus de balles, les soldats ont sauté dans leur véhicule et se sont retirés de Tsiko à Adéta, dans la maison du ministre AGBOBLI.

Pendant ce temps, les jeunes érigeaient des barricades à Adéta, après avoir été informés, par le conducteur de taxi-moto blessé par les soldats à Tsiko, de ce qui lui était arrivé.

A Tsiko, les délégations des villages voisins (Kpélé-Govié, Kpélé-Konda, Kpélé-Atimé, Kpélé-Toutou) arrivaient pour s'enquérir de ce qui se passait après avoir entendu les coups de feu.

Informées des événements, ces délégations, accompagnées des jeunes de Tsiko se sont rendus à Adéta où ils ont rejoint une marche de protestation de la population d'Adéta devant laquelle il y avait une femme, nue, en direction de la maison du Ministre AGBOBLI, marche à laquelle ils se sont associés.

Cette marche avait pour objectif d'aller protester auprès du ministre AGBOBLI pour avoir fait passer à tabac le jeune conducteur de taxi-moto d'Adéta à Tsiko et pour avoir fait tirer sur la population à Tsiko.

Devant la maison d'AGBOBLI, les soldats préposés à la garde ont pris peur à la vue de la marche spontanée de la population conduite par une femme nue et sont rentrés dans la maison dont le portail métallique a été fermé.

Mais, sous l'effet de la colère, les manifestants ont défoncé le portail et sont rentrés dans la maison où ils ont déchaîné leur colère en y saccageant et brûlant des effets et biens dont un de ses véhicules, une BMW.

Toute la Sous-préfecture de Kpélé était plongée dans la désolation.

Dans la soirée, un véhicule transportant toujours des soldats s'est immobilisé à l'entrée du village de Tsiko. Les jeunes sont sortis des maisons, pierres, coupe-coupe et haches en main.

Deux soldats, sûrement de haut rang, sautent du véhicule et expliquent aux jeunes pourquoi ils sont là : constater eux-mêmes les faits, car le premier détachement a juré n'avoir tiré dans aucune maison. Après leur inspection tout était clair : Tsiko a bel et bien été attaqué par les soldats envoyés par le Ministre AGBOBLI. Les deux soldats ont exprimé leurs regrets et excuses à la population.

Mardi 26 avril - mercredi 27 avril

La CENI proclame Faure Gnassingbé vainqueur de l'élection présidentielle. Toute la sous-préfecture bouillonne. D'Elé à Akata, des jeunes, des hommes et des femmes descendent dans la rue pour manifester leur mécontentement.

Des délégations sont venues à Adéta venant de toutes les localités de la Sous-préfecture pour protester contre les résultats annoncés.

Regroupés au carrefour de la station-service, elles ont marché jusqu'à la Sous-Préfecture. Voyant la foule et sachant que les soldats de la division des gardiens de préfecture de la localité avaient des armes mais pas de munitions, le Chef de division, originaire du Canton de Yikpa, dans la Préfecture de Danyi, a pris un taxi-moto auquel il a demandé de rouler à toute allure pour aller en chercher. A son retour, il a distribué les munitions aux soldats, devant la foule sur laquelle ces derniers ont commencé à tirer.

Devant cette situation inouïe, la foule avança sur les soldats qui tiraient : les gens tombaient mais la foule continuait à avancer. Les blessés étaient évacués par les taxi-motos sur l'Hôpital de Tsiko.

Lorsque les munitions des soldats ont été épuisées, certains d'entre eux ont pris la fuite pour aller se cacher dans la brousse.

Le Chef de division, lui, n'a pas pu s'échapper, n'arrivant pas à courir en raison de son embonpoint. Saisi par la foule, il a été immédiatement décapité.

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

La foule a alors investi les locaux de la Sous-Préfecture qu'elle a entièrement saccagés et brûlés.

Au total nous sommes environ 2100 personnes réfugiées selon le rapport du Ghana Deseasters Organisation at Hohoè. »

Un autre rapport précise par ailleurs :

« Ce qui a mis le feu aux poudres, c'est le fait qu'au cours de ces manifestations, le lieutenant de Gendarmerie de l'escadron de Kpalimé dépêché dans la préfecture à la tête d'un contingent de gendarmes ait tué une fillette de 9 ans, Parfaite EKLOU et M. Senyo DOTSI ; blessé une quinzaine de citoyens dont 11 cas graves avant de prendre la fuite après avoir fait opérer de nombreuses arrestations.

Toute la population s'est alors soulevée encore plus massivement que lors des manifestations de protestation avec les guerriers traditionnels, appelés « ABRAFOS » qui se sont mis sur le pied de guerre pour aller affronter les gendarmes.

Mais comme le veut la tradition, tout départ en guerre doit avoir l'accord du chef du village. C'est ainsi que le Régent du trône royal du Canton d'Atigba dont le chef lieu est Danyi Apéyéomé, chef lieu de la Préfecture de Danyi, a dissuadé la population de déclencher la guerre à ces gendarmes.

Cela parce que les informations étaient parvenues sur ce qui s'était passé dans la sous-préfecture de Kpélé-Akata où un commissaire qui est originaire de la Préfecture de Danyi a été décapité à Adéta, son lieu de travail et de résidence.

Pour faire baisser la tension qui avait monté de façon inquiétante, le régent du Canton, M. FOLLY-BASSAH Yao, est allé voir le préfet, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie (CB), le commissaire de police et le Député VOULE-FRITITI, pour négocier et obtenir le départ du contingent de gendarmes qui avait été convoyé sur la préfecture depuis Kpalimé sous le commandement du lieutenant assassin fuyard.

Mais depuis cette date, la répression n'a cessé contre les citoyens partisans du changement démocratique

A Yao-Copé

Des militants venus de Témédja ont attaqué le Directeur de l'École Primaire Publique de Yao-Copé. L'intervention des jeunes au secours de leur Directeur a abouti à des confrontations entraînant plusieurs blessés graves du côté des militants du RPT de Témédja.

M. ZOLI est le nom du Directeur en question.

A Amouta

L'après-élection a été très mouvementé dans le milieu. La proclamation des élections a suscité des heurts entre les populations surtout les Kabyè, les Ewé et les Akposso. Les rapports concordants font état de plusieurs blessés graves admis au centre de santé d'Amou-Oblo sur ordre du chef Kabyè TASSOU Koffi pour détruire et fusiller les Akposso et les Ewé. Si le bilan des blessés est important, il en est de même pour le bilan matériel assez préoccupant car des fermes entières ont été saccagées ou brûlées. »

A nouveau à propos de Témédja, la LTDH a reçu la plainte suivante de M.Y.K.B. :

« En prélude aux préparatifs du meeting de la coalition de l'opposition à Témédja, le 19 avril 2005, j'ai été chargé de planter symboliquement trois jeunes plants de palmiers à huile à l'entrée de l'EPP Centrale Témédja, le 18 avril 2005, à 19 heures.

A la deuxième mise en terre du deuxième plan IHOU Yaogan, militant du RPT, m'interpelle en me demandant quelle autorité j'ai pour planter le palmier à Témédja. Du coup, il me prend par le col puis commence la bastonnade occasionnant des lésions sur mon corps.

N'étant pas satisfait de son acte, il traverse la route pour aller avec un groupe tabasser le vendeur de café BATCHA Djafarou et son client HOR Papa assis devant sa tasse de café. A ce dernier, il lui ont cassé la tête.

Notre malheur est de ne pas appartenir à leur parti, puis ils nous ont tapés sans riposte.

Nous vous prions de faire diligence pour nous rendre justice et nous protéger car notre sécurité est sérieusement entamée. Pire, nous continuons par souffrir des coups de blessures occasionnés. Votre intervention nous permettra de recouvrer rapidement notre santé. »

La requête d'une autre victime au sujet des événements survenus dans la même préfecture indique :

« C'était dans la nuit du mardi au mercredi le 27 avril 2005. Des hommes armés sont rentrés et ont commencé à tirer sur ma maison, la maison a reçu neuf coups de balles, dans la chambre, nous avons eu la chance de ne pas être atteints ; après ses coups de balles, ils ont brûlé ma moto de marque Vespa, ma maison a été détruite. Le lendemain matin j'ai fais appeler la gendarmerie. Ils sont venus constater les faits et ont reçu sept (07) balles. Et j'ai gardé un jusqu'au jour où je suis arrivé auprès de vous. De là, j'ai pris la fuite passant par la brousse, accompagné d'un ami frère jusqu'à arriver à Amou-Oblo avant d'avoir la chance de gagner l'occasion pour Kpalimé.

De Kpalimé, je suis arrivé en fin de compte à Lomé pour me réfugier, sans sécurité, sans protection. Donc je crains pour ma vie et celle de ma famille, je suis marié à 3 femmes, père de quatre (04) enfants. Les enfants ne peuvent plus aller à l'école pour des raisons de sécurité. Ils sont partis pour brûler le bar « La Trompette » dont je détiens la responsabilité. Ces personnes armées sont des gens formés par un certain M. KOULOUNE et son collaborateur M. ABOU-KERIM de nationalité libanaise, résidant à Atakpamé.

Ces miliciens sont rentrés dans la ville d'Atakpamé venant de Blitta, Sotouboua, ils sont convoyés par des camions de la SOTOCO (Société Togolaise des Cotons).

Je déclare une perte d'une somme de 585.000 F qu'ils ont pu ramasser sous le tapis de ma table plus un portable de marque SIEMENS ; les dégâts sont trop importants : leur valeur estimative est de plus de 6.000.000 FCFA.

Tout ça parce que je suis militant de l'opposition. »

Au terme des enquêtes qu'elle a entreprises sur les événements survenus dans la localité de Hihéatro, la LTDH a pu en reconstituer le déroulement comme suit.

En réalité, lors des événements, tout a commencé à Atakpamé et Hihéatro a suivi.

Dans cette ville, un responsable du RPT, M. BONI, aurait auparavant indexé des gens en menaçant de les liquider physiquement le jour où le RPT gagnerait l'élection présidentielle.

Le 26 avril, jour de la proclamation des résultats, tôt le matin, les jeunes activistes de l'opposition démocratique qui sillonnaient la localité avec des bandeaux rouges au bras, au torse et à la tête, sont venus entourer une maison contre laquelle ils lançaient des cailloux en criant : « *Il est ici ! Il est ici !* »

Quelques temps après, ils sont ressortis avec un individu, inanimé, qu'ils sont partis jeter sur la route : il s'agissait précisément de M. BONI, le principal responsable du RPT de la localité.

Puis, 4 militaires sont venus le prendre et l'auraient conduit au dispensaire du Camp Témédja.

C'est sur ces entrefaites que, dès que les événements ont commencé à Atakpamé, les membres de la coalition de 6 partis de l'opposition démocratique dans la localité ont été alertés que les militaires du Camp Témédja avaient été appelés pour envoyer des renforts supplémentaires à Atakpamé.

Les jeunes activistes de l'opposition ont alors dressé des barricades et brûlé des pneus sur la route allant de Kpalimé à Atakpamé en passant par Hihéatro, de l'Eglise presbytérienne jusqu'au carrefour, pour les arrêter afin de s'assurer qu'ils ne transportaient pas d'armes dans leurs véhicules. Leur intention était d'arrêter tout convoi d'armes et de munitions sur Atakpamé.

A l'arrivée des militaires, ils se sont garés et ont appelé les jeunes activistes qui leur ont demandé ce qu'ils transportaient. Ils leur ont répondu qu'ils transportaient des armes et des munitions (balles, grenades, grenades lacrymogènes, etc.), ce que les jeunes activistes ont voulu constater de visu, ce qui fut fait.

Puis, ils leur ont intimé l'ordre de dégager le passage, injonction à laquelle les jeunes activistes de l'opposition ont refusé de se plier.

Ce fut à ce moment que les miliciens du RPT, qui les ont pris à revers, ont commencé à lancer des pierres dans leur dos.

Le groupe des jeunes activistes de l'opposition s'est alors scindé en deux : un premier groupe allant affronter les miliciens du RPT à Kablècondji, un quartier non loin de là, le deuxième groupe étant resté sur place pour affronter les militaires du Camp Témédja. Ces derniers leur ont demandé de libérer le passage pour qu'ils aillent à Atakpamé, ce qu'ils ont refusé.

Pendant ce temps, les miliciens du RPT tiraient sur les activistes de l'opposition à Kablècondji.

Le lieutenant appela alors Fofu NYATSO qui dirigeait le groupe des jeunes activistes de l'opposition pour lui demander ce qui se passait à Kablècondji. Après qu'il lui eut répondu qu'il ne le savait pas puisqu'ils étaient ensemble au même endroit, le lieutenant lui demanda de l'y accompagner, ce qu'il fit.

Sur place, il n'arriva pas à calmer les miliciens du RPT et la situation dégénéra. L'officier appela alors des renforts du Camp Témédja qui arrivèrent peu de temps après avec des chars, des auto-mitrailleuses Dacia, 4 fourgons cellulaires, 4 camions de transport de troupes de marque Mercedes Benz.

Dès leur arrivée, ils commencèrent à tirer, et les jeunes activistes de l'opposition continuèrent à les affronter en leur lançant des pierres.

Les chars tiraient en l'air et les militaires se sont déployés dans Hihéatro, certains d'entre eux, qui cherchaient manifestement à en découdre, criaient pour provoquer la population en disant : « *Vous voulez la guerre civile, sortez !* »

L'ambulance du camp Témédja faisait alors des va-et-vient.

De 9H 30 du matin, ces affrontements ont duré jusqu'aux environs de 16H, heure à laquelle les jeunes activistes de l'opposition ont décroché de leurs positions pour emmener les blessés à l'hôpital et les faire soigner. Parmi ceux-ci, Fofu NYATCHO, le dirigeant des jeunes activistes de l'opposition démocratique qui avait été passé à tabac par les militaires dans le quartier Zongo et jeté dans un quartier situé à l'opposé de la ville, proche du CMS. Ils ont cru qu'il était mort : il avait la tête fracassée, en sang, mais était encore vivant.

Parmi les blessés, on compte également un jeune de Hihéatro qui, touché par 18 balles, dont une à la colonne vertébrale, est paralysé et a dû être évacué dans un centre hospitalier de Lomé.

Après donc que les jeunes activistes eurent décroché de leurs positions, les soldats commencèrent à entrer dans les maisons pour tuer, passer à tabac tous ceux qu'ils trouvaient et tout saccager sur leur passage.

Et c'est seulement à ce moment-là que les renforts venus de Témédja ont pu poursuivre leur route pour aller à Atakpamé. Leur blocage à Hihéatro par les jeunes activistes de l'opposition a empêché d'aggraver la répression à Atakpamé qui aurait été encore plus sanglante s'ils avaient pu y convoier les hommes et les matériels comme ils en avaient été chargés.

Depuis lors, la paix n'est pas revenue à Hihéatro.

Aux miliciens du RPT ont été distribués, dans tous les quartiers, des téléphones portables dont ils se servent pour dénoncer aux forces de l'ordre, tout activiste de l'opposition qui revient dans la localité ou la préfecture afin de le faire arrêter.

C'est ainsi que la Prison civile d'Atakpamé où ils sont détenus est remplie de jeunes arrêtés dans ces conditions parmi lesquels de nombreux blessés arrêtés lors des événements.

Quant au bilan des personnes précisément indexées par les militaires qui ont incendié leurs maisons et biens, on peut compter :

— M. Tafa qui, parce qu'il était accusé d'être de l'opposition, a eu sa boutique incendiée par les militaires, en plein midi, au moment où le char tirait pour faire fuir les gens ; elle a brûlé jusqu'au lendemain ;

— M. BOKO, président de la section locale de l'UFC, a eu sa maison brûlée par les militaires après la boutique de M. Tafa ;

— M. MAWUSSI, inspecteur à la retraite, responsable du CAR, a eu sa maison, sa voiture et sa moto Vespa saccagées puis brûlées ;

— M. AMEWOHA dit « Jésus t'aime », responsable de l'UFC, a eu sa maison saccagée à deux reprises et brûlée.

A partir du 26 avril, M. BONI, responsable du RPT, après avoir repris connaissance au dispensaire du camp Témédja, indexerait les personnes à liquider physiquement ou à arrêter et les militaires exécuteraient ces opérations.

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

Depuis lors, tous les jeunes ont quitté Hihéatro parce que les arrestations et enlèvements y continuent et que les militaires du Camp Témédja qu'ils ont affrontés jurent de les tuer s'ils revenaient même plus de 20 ans après.

Dans la Préfecture de l'Amou, le bilan provisoire des victimes de la répression de la population civile organisée par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT ainsi que des affrontements qui les ont opposés donne une estimation globale de plus d'une dizaine de morts et plus de 35 blessés qui se répartissent ainsi :

- * A hihéatro : plus de 2 morts, plus de 5 blessés ;
- * A Témédja : plus de 2 morts, plus de 5 blessés ;
- * A Amouta I-II et Ogobé : 2 morts, 6 blessés ;
- * A Kpobe : plus de 2 morts, plus de 5 blessés
- * A Sodo : plus d'un mort, plus de 5 blessés
- * A Yao-Copé : plus de 5 blessés.

Et, au décompte provisoire des victimes enregistrées par la LTDH :

- * A Amouta I-II et Ogobé : 2 morts, 6 blessés ;
- * A Kpobe : 1 mort ;
- * A Sodo : 2 blessés.
- * De nombreuses maisons privées de membres ou partisans du régime RPT et institutions publiques saccagées et pillées sur l'ensemble de la Préfecture par les manifestants en colère protestant contre les résultats annoncés par la CENI ;
- * De nombreux biens matériels, maisons privées ainsi qu'une exploitation agricole saccagés et pillés sur l'ensemble de la Préfecture lors de la répression organisée par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT se répartissent comme suit :

- **Maisons saccagées et/ou brûlées :**

- * A Amouta I-II et Ogobé : GUIDIMAWOUKPO Franck, DETEY Sébastien, ELITSA Comlan, ELITSA Koudjo, ELITSA Atsu, ELITSA Yao, DJIGBODI Komlavi, EGUELI Agbodjan
- * A Hihéatro : MAWUSSI Komlan, MENDE Koffi, AMEWOHA dit « Jésus t'aime », ONAGLI (militaire retraité), BOKO Simon, ADJE Kossivi, DOTSE Yawa Marie, AMEWOU Pascal.

- **Dégats matériels :**

- Voiture brûlée : MAWUSSI Komlan (Peugeot 405)
- Moto brûlée : MAWUSSI Komlan (Vespa)
- Nombre de citoyens traqués, contraints à s'exiler, principalement au Ghana, pour fuir la répression des forces de l'ordre et des miliciens du RPT.

5. La Préfecture de l'Est-Mono

A Gbadjahè :

Une bataille rangée a opposé les populations Kabyè qui ont attaqué les Kotocoli de ce même village de 23H jusqu'à 4H du matin, à coups de coupe-coupe, haches, massues,, gourdins, etc. .

Ce sont des différends ethniques existant entre les deux communautés qui ont été transposés au plan politique. Le bilan des victimes est inconnu.

6. La Préfecture de l'Ogou

a- Atakpamé : état de la situation

L'élection présidentielle du 24 avril 2005 s'est déroulée dans un climat de tension généralisée dans la préfecture de l'Ogou et plus particulièrement dans la ville d'Atakpamé, chef lieu de la préfecture.

Il convient d'abord de dire de la ville d'Atakpamé qu'il est un État dans l'État.

En effet, la population d'Atakpamé subit continuellement un double effet des exactions du régime de l'arbitraire du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), l'ancien parti unique créé par feu le Président Gnassingbé Eyadéma et de l'arbitraire d'un groupe d'hommes dont les lois surpassent celles de l'État.

En voici les noms par ordre d'importance :

— M. KOULOUNE M'ma Bilizim, ex-Major de la Gendarmerie, membre du Comité central du RPT dont il est le coordinateur général pour la Préfecture, régisseur local des biens de la famille GNASSINGBE, coordinateur du RPT dans la préfecture de l'Ogou, sorte de proconsul doté de pouvoirs étendus dans la Préfecture de l'Ogou et toute la Région des Plateaux où il ne respecte pas les ordres qui lui sont donnés par ses supérieurs hiérarchiques, quelle que soit leur provenance ;

— M. ABOU KÉRIM , un Libanais, soi-disant acheteur de troncs de teck. Il s'est dernièrement installé à Atakpamé, venant de la ville de Kpalimé d'où il aurait laissé de mauvais souvenirs.

- Monsieur AROUNA (Mairie d'Atakpamé) ;
- Monsieur AGBA (SOTOCO) ;
- Monsieur FABIEN ;
- Monsieur TABO (Ex-directeur du CEGA).

Par ailleurs, certains responsables locaux du RPT, notamment un certain M. BALA, ancien professeur au CEG-Agbonou et un autre M. BALA, instituteur à l'Ecole privée Gamaliel, étaient chargés d'exécuter et de coordonner les plans machiavéliques d'assassinats, de destruction et de haine, commandités par les sieurs KOULOUNE et ABOU KÉRIM . Ces derniers ont posé des actes pour lesquels ils ont constitué un important stock d'armes à Atakpamé, mettant notamment leurs véhicules et des fonds à la disposition de jeunes miliciens qu'ils ont recrutés dans plusieurs préfectures.

A ceux-ci, il faut ajouter les chefs traditionnels qui sont presque tous achetés par le régime RPT, souvent par l'intermédiaire du Major N'ma Bilizim KOULOUNE.

Le mardi 26 avril, jour de la proclamation des résultats, c'est très tôt le matin, aux environs de 5H 30 mn, que les militaires ont été massivement déployés dans tous les quartiers à bord de véhicules de toutes sortes parmi lesquels des voitures bâchées de l'armée (Marque DACIA) avec des fusils mitrailleurs installés dessus. Dans l'un de ces quartiers, on notait même la présence de deux hommes blancs, mais ces derniers n'étaient pas en tenue militaire. Tous avaient les visages fermés, l'air grave, un drôle de regard et la population s'étonnait de les voir un peu partout, ce qui était inhabituel. Ils ne répondaient pas aux salutations.

Vers 08H 45 mn, ils ont enlevé le camion citerne blanc du quartier Djama pour le Camp de Témédja.

Comme cela s'est passé dans les autres régions, la population de la ville d'Atakpamé a suivi avec stupéfaction à la télévision ainsi qu'à la Radio la proclamation des résultats provisoires de l'élection présidentielle par la CENI annonçant la victoire de Faure GNASSINGBE.

Toute la ville a été secouée à partir de ce moment jusqu'à 21H où interviendra une légère pause. Tout le monde avait très peur.

Les jeunes, très révoltés, ont commencé par se mobiliser dans tous les quartiers, dressant des barricades, brûlant des pneus pour exprimer leur désapprobation bien que toute la ville soit encerclée de partout, quartier par quartier.

Révoltés par les résultats annoncés, les jeunes activistes de la coalition de 6 partis de l'opposition, parce qu'ils soupçonnaient des gens du RPT d'avoir falsifié les procès-verbaux de l'élection présidentielle, sont entrés dans leurs maisons et y ont effectivement trouvé des PV originaux, des cartes. Dans une maison du Président de la chambre des métiers, ils ont trouvé des bulletins de vote, des PV, des cartes d'électeurs, un ordinateur. Ils ont tout sorti, cassé et brûlé comme chez d'autres responsables du RPT où ils en ont trouvé comme :

- Komlan Peinter ;
- un professeur d'allemand M. DOSSOU qui a une Vespa ;
- M. AWADE Hodabalo.

C'est quand ils sont entrés dans ces maisons qu'ils ont entendu des coups de feu dans la rue.

Un activiste de l'opposition démocratique raconte ce qu'il avait vécu à ce moment-là :

« Moi, j'avais salué un lieutenant par politesse. La réponse qu'il m'avait donnée est celle-ci : « On ne va plus se laisser faire. Nous allons leur montrer que nous sommes là. »

Nous nous sommes regardés dans les yeux mon second et moi en nous demandant dans quel sens il a dit ça, lorsque soudain, ils ont commencé par tirer derrière nous, plus précisément sur un groupe de jeunes sans armes, qui avançaient pour allumer de vieux pneus. Ils les ont tous cloués par terre. Notre chance est que la foule que les militaires attendaient est celle du quartier opposé. Elle n'était pas apparue à temps. Sinon, nous étions dans la même direction. On aurait été rafalés, tous. »

Ceux qui tiraient étaient des gens qui étaient habillés en treillis mais on voyait qu'ils n'étaient pas des militaires parce qu'ils ne portaient pas de bérets mais un bandeau rouge autour de la tête ou des casques et des cagoules et un T-shirt à l'effigie de Faure GNASSINGBE sous leur treillis. On a compris qu'il s'agissait de miliciens qui venaient du siège du RPT, situé au quartier Kéta, derrière le Lycée et on les a reconnus plus tard lorsque, abattus par les militaires, on a retrouvé cet accoutrement sur eux. Ils avaient sur eux des armes à feu, des machettes, des gourdins cloutés, entraient dans les maisons, qui pour frapper, qui pour tuer, casser, brûler et saccageaient tout sur leur passage. Ils violaient filles et femmes et, quant aux hommes, les abattaient systématiquement ou les blessaient grièvement sans distinction d'appartenance de partis mais principalement ceux et celles qui sont supposés être de l'opposition. Ils semaient ainsi la terreur et la désolation sur leur passage tout particulièrement dans les dix quartiers suivants : Agbo, fief des RPTistes et résidence du Major KOULOUNE et de son adjoint, le Libanais ABOU Kérime ; Nyekonakpoè, en face de Roc-Hôtel, en bordure de la route goudronnée ; Babamè, Akpessèmè, Lom-Nava, Kossi-Kiti, Gngangan, Doulassamé, Djama, Aféyé-Kpota.

Un rescapé de ces tueries qui s'était caché avec un ami dans une maison raconte ainsi ce qu'il a vécu :
« Je jure, j'avais vu deux ambulances, en train de ramasser les cadavres dans la nuit du 26 avril 2005 en direction d'Agbonou.

L'idée de fosse commune ne doit pas être exclue.

De notre chambre, nous entendions tout ce que disaient les militaires. J'en étais indigné. En voici une parole : « Ces bandits ne vont pas nous échapper, on les aura tous. Hé, toi ! Monte un peu plus haut, ils sont là... »

Effectivement, on a entendu des fusillades suivies de cris de douleur. Quelques minutes plus tard, deux jeunes sont délogés et sont entrés dans un couloir sous notre fenêtre. Ils avaient déjà été aperçus par les militaires. Ils pouvaient s'échapper, mais une salle de bain les en avait empêchés... Ils ont tout de suite été mitraillés. On les entendait agoniser jusqu'au dernier soupir.

Nous avons vécu cette terreur jusqu'à l'aube.

Il est à noter que les militaires ont été préalablement positionnés de façon que personne ne pouvait plus sortir de la ville, ni se déplacer de tel à tel quartier. Ainsi, toute personne n'étant pas chez elle à ce moment-là était perdue, sauf les femmes et les enfants.

Toutes les maisons étaient fermées. Imaginez la suite.

Toutes les lignes téléphoniques de n'importe quelle nature étaient coupées.

Notons que la nature a mis deux portes de sortie à la portée d'une partie de la population.

C'est la chaîne de montagnes partant du Stade d'Atakpamé, jusqu'à Doulassamé, au niveau du grand marché d'Atakpamé (près de 3 km de long). En effet, à ce moment chaud, toute la population en bordure, a pris la fuite dans la chaîne de montagne, dans le souci de rejoindre les villages Akposso dans la plaine. »

Au quartier Djama, pris d'assaut dès 13H par les forces de l'ordre, les miliciens du RPT ont pris leur relève un peu plus tard, tirant à balles réelles sur les jeunes manifestants qui protestaient contre les résultats toute l'après-midi jusqu'aux environs de 19H 30 où il y a eu une relative accalmie. Pendant tout ce temps, les habitants du quartier les plus menacés, car étant des responsables politiques, sont partis se cacher chez des voisins alors qu'on entendait des balles tomber sur les toits des maisons.

C'est ainsi qu'aux environs de 22H, les habitants du quartier ont entendu des tirs de militaires et de miliciens sur le portail de la maison de M. NAGBE, responsable de la CDPA à Atakpamé, avec l'intention d'en détruire la fermeture pour pouvoir y entrer. Comme ils n'y arrivaient pas, ils ont été obligés de défoncer la clôture de la maison pour y entrer de même que le portail. On entendait la voix de leur chef qui hurlait à ses subordonnés de ramener le papa vivant, de violer sa femme ainsi que ses filles même mineures et de les terminer après si possible. Heureusement qu'ils n'étaient plus dans la maison. Après qu'ils eurent réussi à défoncer les portes, ordre leur a été donné de mettre le feu à la maison. De leurs cachettes, les habitants du quartier les voyaient alors sortir de la maison avec certains effets de la famille qu'ils pillaient ainsi. Puis ils arrosèrent le reste des affaires avec de l'essence et firent exploser la maison avec des grenades. Toute la maison prit feu et était complètement démolie. Voyant qu'ils avaient réussi à détruire la maison et qu'on ne pouvait plus la sauver vu la vivacité avec laquelle le feu la consumait, les militaires pyromanes s'en allèrent fiers de leur œuvre. Les habitants du quartier sortirent alors sortis, en larmes, pour aider la famille victime à tenter d'éteindre le feu par peur que tout le quartier ne prenne feu. Seules les parties nécessaires pour que le feu ne puisse atteindre les autres maisons ont été éteintes, opération au cours de laquelle constat a été fait que tous les biens de la famille, absolument tout a brûlé : les meubles, documents administratifs dont les attestations d'études, les archives de M. NAGBE

Le lendemain matin, les habitants du quartier recommandèrent à toute la famille dont les membres étaient dispersés en divers endroits de la ville de la quitter pour pouvoir préserver leur vie puisqu'il était probable que les militaires reviennent les chercher dans le quartier comme ils en avaient menacé. Chacun prit un itinéraire différent pour s'échapper de la ville que personne ne pouvait alors traverser, s'enfonçant dans les bois des collines entourant la ville en marchant pendant des heures et des heures pour rejoindre les villages environnant la ville d'Atakpamé. De là les menaces proférées par les forces de l'ordre qui sont revenues dans le quartier où elles annoncèrent qu'elles les pourchasseraient jusque dans les villages environnants leur parvinrent. A l'endroit où se trouvait chacun des membres de la famille, ils durent en partir de nouveau pour aller se réfugier en brousse tout en restant vigilants et éveillés jusqu'au petit matin. N'ayant ni argent, ni bien sur eux, chacun était obligé de survivre en mangeant des mangues trouvées dans la nature.

Face à ces menaces permanentes, ils durent partir d'où ils étaient, et marcher longuement à travers la forêt pour pouvoir atteindre une route et se débrouiller pour arriver finalement au Bénin où les membres de la famille allèrent se réfugier et finirent par se retrouver ensemble.

C'est au quartier Kossi-Kiti et au Quartier Atchrimi que les exactions et la répression des militaires et miliciens du RPT, sous les ordres du Major KOULOUNE, ont été les plus sanglantes, ceux-ci ayant utilisé des gourdins et des fusils mitrailleurs.

Au quartier Atchrimi, un groupe de miliciens du RPT, venus d'Agbonou, armés, ont envahi la colline Oké-Ekpa en venant de Kéta (Losso-Komé, derrière le Lycée d'Atakpamé).

Il convient de relever la ruse qu'ils ont utilisée pour piéger les citoyens et tout particulièrement les activistes de l'opposition démocratique. En effet, en arrivant, ils ont mis les personnes armées de gourdins en première ligne et ceux armés de fusils en deuxième ligne, ceci pour tromper la vigilance des activistes de la coalition qui, eux, étaient seulement armés de gourdins. Lors des affrontements qui ont eu lieu, ceux qui étaient armés de fusils sont montés de leur position arrière en première ligne, occasionnant un grand nombre de tués et de blessés.

C'est lorsque ces miliciens du RPT descendaient de la colline Oké-Ekpa que les soldats de Témédja sont arrivés pour s'interposer entre les agresseurs et la population.

A Kossi-Kiti, ces miliciens avaient attaqué les jeunes activistes de l'opposition démocratique qui avaient été contraints de fuir dans la brousse. De retour de leur exploit, ils étaient tout joyeux et tiraient des coups de feu en l'air pendant que des renforts leur étaient envoyés depuis le siège du RPT. Alors que ceux d'entre eux qui étaient jusque-là en action retournaient vers le siège du RPT où ils se sont affrontés aux militaires qui les ont pris pour des activistes de l'opposition démocratique armés parce qu'ils n'arboraient pas de signes distinctifs permettant à leurs complices de les identifier comme « amis ».

Par ailleurs, lorsque ces miliciens du RPT tiraient, les soldats de Témédja qu'on a fait intervenir auraient identifié, au son des tirs, des armes sophistiquées différentes des leurs. Ils auraient pensé qu'il s'agissait d'armes détenues par des activistes de l'opposition alors qu'il s'agissait de miliciens à la solde de KOULOUNE et ABOU Kérim. ABOU Kérim se vantait en effet devant des citoyens d'Atakpamé qu'il pouvait faire venir des armes sans contrôle au Port de Lomé. Ce que, de source informée, auraient confirmé les soldats du camp de Témédja qui auraient déclaré que les armes dont il dote les miliciens qui sont sous ses ordres sont sophistiquées et ne viennent pas de leurs arsenaux.

Ne voulant prendre aucun risque, ces soldats auraient fait venir des chars et des jeeps armés de mitrailleuses qui ont déclenché des tirs nourris sur les zones d'où provenaient les tirs. Ainsi pris en sandwich entre les militaires venus de Témédja et leurs propres camarades miliciens qui montaient en renfort venant du siège du RPT, ceux-ci les ont affrontés et, s'étant ainsi malencontreusement trompés, les deux groupes, se prenant pour des ennemis, se sont entretués en grand nombre. Certains auraient même été traqués et pourchassés par méprise par leurs propres camarades, jusque dans les bois des collines de cette ville escarpée située dans une région montagneuse qu'ils ne connaissaient pas et où ils avaient cru pouvoir se réfugier. Beaucoup de miliciens ont alors été tués dans ces bois où la décomposition de leurs cadavres, abandonnés dans la nature, laissait flotter une odeur pestilentielle. Non identifiables, la plupart des miliciens du RPT victimes, venus des autres préfectures, auraient finalement été inhumés dans des fosses communes, leur nombre étant trop important.

Ce serait pour cette raison que le bilan des victimes des événements survenus à Atakpamé est très lourd, dépassant les 300 morts selon toutes les sources concordantes. A l'Hôpital, on pouvait voir qu'on transportait des morts venant de tous les quartiers de la ville et des villages environnants.

Par ailleurs, depuis ces affrontements, nombreux sont ceux qui, blessés, ne cessent de mourir.

Au Centre Hospitalier Régional d'Atakpamé, il y avait tellement de blessés que le pavillon de la chirurgie

Ceux qui ont pu s'échapper ont rapporté que les gens que les miliciens du RPT capturaient et ramenaient au siège du RPT à Atakpamé, auraient été saignés au niveau du cou par ABOU Kérim. Comme des poulets qu'on égorge, il leur planterait un couteau dans la gorge pour sectionner leurs artères afin de faire couler leur sang qu'il aurait recueilli dans des récipients jusqu'à ce qu'ils en soient entièrement vidés et que mort s'ensuive. C'est pourquoi, à Atakpamé, des personnes affirment sans preuve qu'ABOU Kérim ferait partie d'un réseau de trafiquants de sang humain pour des cérémonies rituelles de sorcellerie. Une fois les victimes ainsi saignées à mort, leurs cadavres seraient jetés dans une grande et profonde fosse creusée dans l'enceinte du siège du RPT où ils seraient brûlés avec des pneus enflammés.

C'est dans cet enclos d'ABOU Kérim qu'on amène les personnes indésirables indexées par les membres du RPT pour y être brûlés vif ou tabassés à mort ou encore tout simplement décapités.

Un samedi soir, les soldats sont venus à cet enclos d'ABOU Kérim pour en chasser les occupants sur un ordre venu, semble-t-il, de hautes autorités politiques de Lomé.

Le lendemain dimanche, ceux qui n'en avaient pas été informés étaient venus pour y festoyer comme d'habitude, car il y avait à manger et à boire en permanence dans ce centre vers lequel les miliciens du RPT convoaient les butins de la mise à sac des boutiques et magasins qu'ils faisaient pour ravitailler le centre en vivres. Des jeunes filles avaient aussi été mobilisées pour y préparer les repas. Mais ce dimanche-là, ABOU Kérim ne les a plus laissés accéder aux bâtiments du centre mais les a réquisitionnés, après leur avoir distribué des sacs vides, pour ramasser les restes des os calcinés de ceux qu'on avait brûlés tout autour de la maison.

C'est que le démantèlement du centre aurait été exigé par des barons du RPT après le kidnapping de Dosseh KOUDADJE, agent au magasin de la SOTOCO-Talo, qui a été sauvé grâce à la rapidité avec laquelle sa femme est intervenue auprès de Mme KOULOUNE, qui est une agent de la BIA Atakpamé, et de notables de la ville, notamment M. Komlan FANTODJI. C'est cette ultime arrestation qui est à l'origine des problèmes de M. KOULOUNE et de ses miliciens, car elle a porté loin les informations sur leurs pratiques dans ce centre dont il a entraîné la fermeture.

Avant cela, il y a eu le cas d'un menuisier d'ethnie Adja, domicilié au quartier Kossi-Kiti, qui fuyait la ville avec sa famille pour aller se réfugier dans son village d'origine lors des événements. Comme les véhicules de transport en commun n'étaient pas en activité, ils sortaient de la ville par la brousse et c'est sur les rails qui mènent à Atakpamé, derrière la maison d'ABOU Kérim qu'ils ont été arrêtés. Ils furent d'abord fessés puis conduits au centre pour y être tués, mais c'est à leur arrivée au centre qu'ABOU Kérim en personne leur sauva la vie parce qu'il a reconnu le menuisier qui lui avait fait un travail par le passé. Il est à noter que beaucoup de gens ont péri comme cela, pour n'avoir rien fait, ni rien dit.

Le Major KOULOUNE n'est pas en reste dans ces atrocités : un autre rescapé a porté témoignage de ce que, blessé, il aurait été arrêté et conduit au domicile du major KOULOUNE, où il aurait été battu puis grillé sur un feu qu'on y aurait allumé. Il est arrivé à l'Hôpital avec de graves brûlures sur tout le corps.

Ils ont capturé un photographe qui a déclaré avoir été attaché à un siège en attendant le retour d'ABOU Kérim mais il a eu la chance de pouvoir s'échapper.

Dans leur furie destructrice, les miliciens du RPT se sont déchaînés sur des centres de santé qu'ils ont saccagés et détruits. Il s'agit de la Clinique Sauvons la Vie, la Clinique La Grâce, cette dernière parce que, blessé par balles, Sitou Pierre KOUGBLENOU y a été soigné et est décédé par la suite.

Dans ce cafoillage, ils ont même abattu les leurs dont M. Hodabalo AWADE.

Ils ont également tué d'autres citoyens parmi lesquels M. Sonou Assogba DOSSOU, directeur de l'Ecole MICROSS MAY ; Messan NTSOU, un activiste de la coalition ; un mécanicien qui réside à Atchrimikomé ; un jeune garçon de 14 ans, originaire d'Agbofon qui revenait d'une palmeraie.

Ils ont saccagé des maisons : celle de Mme LAWANI où tous les hommes présents dans la maison ont été blessés ; la maison de la famille Gagnon où l'aîné, seul présent, a été grièvement blessé ; la maison de Mme Koutché TCHALASSI et son fils dit Ehouzou.

Au Quartier Doulassamè, la situation était très tendue. Les jeunes activistes de l'opposition y ont tout particulièrement beaucoup souffert. Un jeune dénommé Dosseh, vendeur de souliers, a reçu une balle dans le dos, dans la journée du 26 avril 2005 ; ramené à la maison, il y est finalement décédé des suites de ses blessures.

Aux quartiers Djama-Bas, Djama, Aféyé-Kpota, les militaires, après avoir défoncé les portails et portes des maisons et logements, ont sauvagement mitraillé les citoyens. Ce fut le cas d'un citoyen du nom de Sitou, gratuitement mitraillé devant sa femme et ses enfants, et dont les intestins son sortis de son abdomen, alors qu'il n'avait jamais appartenu à un parti politique, ayant été toute sa vie politiquement neutre. Ils ont aussi tué Pavio et un jeune apprenti mécanicien qui sortait de chez Sitou. Les trois ont été enterrés dans une fosse commune.

C'est dans le même quartier que la maison de M. Atchossin K. ADJIBA dit « Vogue », a été complètement détruite par les miliciens du RPT. Responsable de la Fédération locale du CAR, il était en même temps Président exécutif de la représentation locale de la coalition de 6 partis de l'opposition pour laquelle sa maison servait en même temps de siège.

Non loin de sa maison, il y a celle de M. Ekpé NAGBE, responsable de la CDPA et 1er vice-président de ladite coalition et, un peu plus loin, celle du 2e vice-président, M. Kodjovi AYEFOUNIN.

Dans le même quartier, il y a la maison de M. SESSI qui a été détruite.

Depuis lors, on continue à retrouver des cadavres dans le quartier de Kossi-Kiti qui a totalement été déserté par la population qui l'a surnommé : « Quartier noir » ou encore « Champ de tir ». C'est dans les collines de ce quartier qu'on a retrouvé 4 cadavres dont un a été enterré sur place et les 3 autres ramenés à la morgue, après les trois semaines de répression. On y trouvait encore des cadavres, en état de décomposition ainsi que des ossements provenant de corps non identifiés. Ils n'avaient pas pu être ramassés parce qu'il n'y avait pas de véhicule pouvant se rendre dans ces zones très escarpées de la ville d'Atakpamé qui est bâtie sur des collines. A l'époque on ne pouvait surtout pas s'y rendre à cause de la situation d'insécurité générale qui régnait dans la ville.

En tout état de cause, sur ordre des autorités togolaises, les services du Tribunal de première instance d'Atakpamé auraient supervisé les opérations de ramassage et d'identification des dépouilles mortelles des victimes tuées lors des événements du 26 avril 2005, lorsqu'il aurait commencé à être question de l'arrivée d'une Commission internationale d'enquête pour faire les investigations sur les victimes de la répression avant, pendant et après l'élection présidentielle du 24 avril 2005. L'objectif visé aurait été d'effacer les traces des forfaits commis et de masquer l'ampleur des décès occasionnés.

La LTDH a pu apprendre que lors des tournées effectuées dans les bois des collines de la ville d'Atakpamé :

- 88 corps ont été ramassés lors d'une première tournée ;
- 47 corps ramassés lors d'une deuxième tournée ;
- 23 corps ramassés lors d'une troisième tournée,

soit au total 158 corps qui ont été ramassés mais n'ont pu être identifiés par les services hospitaliers et judiciaires d'Atakpamé qui les auraient fait ensevelir hâtivement dans des fosses communes.

A ces victimes, il faut ajouter 4 cadavres en décomposition retrouvés trois semaines après les affrontements sur les collines de Kossi-Kiti, et 5 militaires tués par les miliciens du RPT au cours des affrontements soit un effectif global de 167 corps.

Il faudrait également y ajouter les nombreux corps brûlés par les miliciens du RPT et à propos desquels un rescapé des affrontements, qui a dû quitter la ville d'Atakpamé parce qu'il y était traqué par eux, porte le témoignage suivant :

« Les miliciens du RPT ramassaient les corps de ceux qu'ils tuaient non pas pour aller les enterrer mais pour aller les brûler derrière leur siège, au niveau des rails, derrière l'INADES-FORMATION. Ils les brûlaient avec de l'essence et des pneus qu'ils passaient autour d'eux.

Cette information a été confirmée par Django, un RPTiste, qui est à Agbofon et dont le petit frère a été tué parce qu'il portait un bandeau de la coalition. Ayant appris l'événement, il est allé voir ses camarades pour retirer le corps de son frère et il a raconté que ceux-ci lui ont dit : « Toi, tu es du RPT, donc on va te rendre le corps de ton frère mais les autres, on va les brûler ! » »

De même faut-il ajouter à ce macabre bilan, les corps que le Major KOULOUNE aurait fait enlever de même que les militaires du camp de Témédja pour les exporter on ne sait où, certainement vers des fosses communes où ils auraient été enterrés.

Par ailleurs, des témoignages faisant état de plusieurs cas de viols particulièrement révoltants lors de la répression organisée par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT, ont été signalés dans cette ville d'Atakpamé parmi lesquelles on compte :

- le viol d'une vieille femme de 92 ans
- le viol de l'épouse d'un enseignant au Lycée de la ville. Cette dernière aurait été violée devant son mari alors même que ce dernier était sauvagement passé à tabac ; grièvement blessé, il aurait été évacué sur l'Hôpital de Kpalimé, dans la Préfecture de Kloto ;
- le viol de l'épouse de M. Sonou Assogba DOSSOU, directeur de l'Ecole privée MICROSS MAY, lui-même tué de façon atroce, au sujet duquel la LTDH a reçu le témoignage suivant :

« Parce qu'il est infirme et ne pouvait s'enfuir pour aller se cacher dans la brousse autour de la ville d'Atakpamé, M. DOSSOU s'était caché dans une pièce de son domicile lorsque les miliciens ont commencé à faire le tour des maisons pour passer à tabac et tuer les gens.

Lorsqu'ils sont entrés dans la maison et qu'ils ont vu sa femme qui leur a dit qu'il n'était pas là, ils lui ont donné l'ordre de se déshabiller pour la violer. C'est alors que son mari, qui suivait la conversation de sa cachette est sorti pour se livrer.

Dès qu'ils l'ont vu, les miliciens ont tiré sur lui pour le tuer, lui ont fracassé la tête avec la gante de son véhicule, l'ont découpé en morceaux avec leurs coupe-coupe et s'apprêtaient à le brûler lorsque sa femme s'est interposée pour les supplier de ne pas le faire. Ils lui ont soutiré 50 000 F.

En fait, il semblerait que le traitement atroce que les miliciens ont fait subir à M. DOSSOU résulterait d'une erreur de leur part car, en réalité, il semblerait qu'ils recherchaient plutôt une autre personne, M. AKAKPO, responsable de la CDPA, directeur de CEG. »

- le viol de 5 femmes dont une femme enceinte, enlevées par des militaires en treillis et des miliciens du RPT. Différents témoignages recueillis à leur sujet font état de ce que celle qui était enceinte aurait été égorgée parce qu'elle aurait farouchement refusé de se laisser violer par ses tortionnaires alors que les quatre autres auraient été violées pendant les 8 jours où elles auraient été séquestrées comme esclaves sexuelles. Lorsqu'elles ont été relâchées les 4 femmes rescapées auraient eu beaucoup de mal à marcher en raison du calvaire subi pendant leurs 8 jours de viol.

Quant aux arrestations, enlèvements et disparitions, ils n'ont cessé de se multiplier avec la chasse à l'homme lancée contre les démocrates depuis le 26 avril 2005. Malgré l'appel lancé par le gouvernement en vue de la cessation de la violence, des enlèvements continuaient à s'opérer nuitamment, ce qui avait contraint la presque totalité des responsables et activistes des partis politiques à fuir la préfecture.

Sur un plan plus général, le point suivant peut être fait au sujet de la ville d'Atakpamé :

- Tous les responsables ainsi que tous les jeunes activistes des partis politiques de l'opposition démocratique ont dû quitter la ville sous les menaces des militaires et des miliciens du RPT qui jurent qu'ils les tueront s'ils reviennent et proclament qu'ils détiennent leur liste. C'est pourquoi les jeunes activistes de ces partis disent qu'ils n'iront plus jamais voter au Togo parce que les élections seront toujours volées par le régime RPT.

- Les arrestations opérées ouvertement ou clandestinement ont continué bien après les événements. Beaucoup de jeunes ont été jetés en prison, de toute évidence sur l'ordre du clan GNASSINGBE qui semble avoir donné des instructions pour traquer ceux qui ont organisé la résistance à ses coups de force. Ce sont les activistes de l'opposition démocratique qui sont ainsi pourchassés alors que ceux du RPT sont impunis. Les enlèvements continuent menaçant constamment la vie des habitants dans les quartiers où ils sont opérés même nuitamment. Ainsi, au Lycée d'Atakpamé, des élèves qui étaient dans les bureaux de vote ont été interpellés dans leurs classes et emmenés vers une destination inconnue.

Sur ordre du proviseur, des gens non-identifiés auraient fait sortir les lycéens de leur classe, le 09 mai 2005. Il leur aurait demandé que sortent des rangs ceux qui avaient été blessés pendant la semaine qui a suivi les élections. Lorsque 16 élèves sont sortis des rangs, ils auraient été accusés d'être de l'opposition pour avoir eu ces blessures lors des manifestations post-électorales de protestation.

On s'apprêtait à les embarquer vers une destination inconnue lorsque, soudain, serait arrivé sur les lieux le Commandant de Brigade (CB) de la gendarmerie. A sa question de savoir pour quelle raison ces élèves étaient emmenés, on lui aurait répondu qu'ils avaient participé aux manifestations post-électorales. Le CB les aurait détenus à la gendarmerie pendant 5 jours avant de les relâcher. Nombre de ces élèves auraient quitté la ville par peur de représailles.

Dans cette situation, c'est la désolation dans toute la ville d'Atakpamé où l'inquiétant problème qui est aujourd'hui posé est de savoir comment on peut vivre dans une ville sans garde-fou, au milieu des tortionnaires et autres criminels qui bénéficient d'une impunité totale. Car les militants du RPT profèrent des menaces contre la paisible population qui n'aspire qu'à la paix. C'est le cas du propriétaire de l'épicerie appelée familièrement « Togolais » qui a pu échapper à ses ravisseurs. Il est actuellement entré dans la clandestinité comme beaucoup d'autres d'ailleurs qui ont beaucoup travaillé dans le camp de la Coalition des six partis avant, pendant et après l'élection présidentielle du 24 avril 2005.

La population est donc très tendue à Atakpamé car toujours sur le qui-vive en attendant l'invasion probable de barbares venus d'où on ne sait où.

La terreur, l'incertitude et les inquiétudes planent toujours sur Atakpamé où KOULOUNE, ABOU Kérim, AGBA (comptable à la SOTOCO) et bien d'autres encore continuent à traquer impunément les militants de l'opposition démocratique dans la ville. Si ces personnes sont interpellées, toute la lumière sera faite sur les cas des crimes atroces qui ont eu lieu dans la ville comme celui de Sonou DOSSOU qui a frappé toutes les consciences.

En attendant, la situation régnant dans la région est celle d'une psychose qui a poussé nombre de citoyens à l'exil.

Un habitant de la ville porte le témoignage suivant :

« Maintenant, ils ne veulent plus voir les membres de la coalition dont on a apprécié l'action dans le déroulement de l'élection. La population d'Atakpamé a été affaiblie du fait de la fuite de ses habitants surtout d'une grande partie de la jeunesse : il ne reste que des femmes et quelques personnes âgées. »

Le commanditaire de tout cela est surtout le Major KOULOUNE. »

L'apaisement ne vient toujours pas, malgré l'action du Chef spirituel de la ville d'Atakpamé Iba qui, contrairement aux trois autres chefs de canton qui composent la ville d'Atakpamé, a pu, sur l'initiative des femmes d'Atakpamé, aller contre la violence gratuite et jouer un rôle de médiateur entre les deux camps rivaux (opposition et RPT).

b- Dans le reste de la Préfecture : état de la situation

Jeudi 28 avril : mise à sac de villages entiers de la Préfecture de l'Ogou

Les miliciens du RPT ont saccagé, pillé et brûlé un grand nombre de villages sur la route qui, à partir de la Nationale 1, va de Gbéko jusqu'au Fleuve Mono.

A Boco, ils ont tué par balles le chef du village, Olu Kassabada qui avait refusé un cadeau que lui avait fait un envoyé du RPT et ont violé une vieille femme de 92 ans qui, en raison de son grand âge, n'a pas pu s'enfuir. Lorsque l'un des enfants de la pauvre dame l'a appris, il a piqué une crise et en est mort sur le coup. Toutes les constructions du village, greniers et cases, ont été brûlées.

Les autres villages qui ont subi le même sort sont : Olèssè, Ogodjè, Adjakpanti, Klala, Elavagnon.

Lorsqu'ils brûlaient les villages, les miliciens du RPT s'attaquaient aux greniers et emportaient tout ce qu'ils pouvaient emporter tout simplement parce qu'ils estimaient que leurs représentants dans ce milieu ont été agressés pendant la pré-campagne ou que les villageois n'ont pas voté RPT.

A ANIÉ

Le vendredi 22 avril, l'opposition a organisé un meeting et le RPT a organisé une caravane pour venir l'agresser.

Il y a eu des affrontements qui ont occasionné 6 blessés graves admis au Centre de santé de la ville.

Après l'élection présidentielle, il y a eu une attaque des miliciens du RPT sur le domicile du chef de canton qui a occasionné un mort.

A KOLOCOPE

Une victime des exactions commises dans cette localité a porté témoignage de ce qu'à partir d'Anié, les fauteurs de troubles dans cette ville, pour le compte du RPT, que sont Baba BOUKPESSI, député suppléant du RPT de la circonscription d'Anié, et l'enseignant Ouro ont affrété un véhicule qu'ils ont rempli de jeunes pour venir commettre des exactions à Kolocopé.

A leur arrivée, ils ont fessé les représentants des partis de l'opposition dans les bureaux de vote lors des opérations de révision des listes électorales et de distribution des cartes d'électeur.

Après la proclamation des résultats de l'élection présidentielle, ces jeunes sont partis saccager les maisons de tous ceux qui sont dans le milieu et qu'ils soupçonnent être de l'opposition. Parmi ceux-ci : un enseignant de collège, l'infirmier Kossi TETSRO, faussement accusé d'avoir voulu injecter des produits toxiques aux ressortissants Kabyè de la localité pour les tuer.

Une salle de classe de 6^e a été brûlée par un élève se réclamant du RPT qui expliquait son acte par le fait que les enseignants qui intervenaient dans cette classe sont tous de l'opposition.

Le bilan global de la répression

Sur la Préfecture de l'Ogou, le bilan provisoire des victimes de la répression de la population civile organisée par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT ainsi que des affrontements qui les ont opposés donne une estimation globale de plus de trois cents morts et plusieurs milliers de blessés qui se répartissent ainsi :

- * Atakpamé : plus de 250 morts, plus de 1000 blessés
- * Anié : plus de 5 morts, plus d'une vingtaine de blessés.
- * De nombreux biens matériels et nombreuses maisons privées et immeubles appartenant à des citoyens ainsi qu'à des notabilités locales, institutions publiques représentant le régime RPT saccagées et pillées sur l'ensemble de la Préfecture soit par les miliciens du RPT et les forces d'opposition en colère protestant contre les résultats annoncés par la CENI ou les exactions des forces de l'ordre et miliciens du RPT.
- * Des milliers de citoyens traqués, contraints à s'exiler au Ghana et au Bénin pour fuir la répression des forces de l'ordre et des miliciens du RPT ;
- * Plusieurs dizaines de citoyens arrêtés et des détentions arbitraires
- * De nombreux disparus ;
- * De nombreux cas de viols isolés ou en réunion, enlèvements et séquestrations de femmes.

Et, au décompte provisoire des victimes et dégâts enregistrés par la LTDH :

* Atakpamé : 199 morts, 109 blessés, 7 viols ;

* Anié : 2 morts ; 3 blessés.

#

Fkds lwuh#Ly#

LA RÉGION CENTRALE

La LTDH a reçu des rapports sur les événements qui ont suivi l'élection présidentielle dans la préfecture de Sotouboua et les exactions commises sur les membres de l'opposition et les délégués des bureaux de vote. On peut en retenir pour l'essentiel que :

« Au cours de la période de la campagne électorale, les militants de la coalition étaient menacés, des propos tribalistes étaient tenus et semés dans les esprits à travers toute la région septentrionale du pays comme quoi l'enjeu de ce scrutin est la rivalité entre le Nord et de Sud, rivalité créée et entretenue artificiellement par le clan Gnassingbé pour conserver le pouvoir en divisant les Togolais.

Des enseignants de tous les degrés ont été mobilisés pour tenir ces propos devant les élèves. Raison pour laquelle ils n'ont pas éprouvé de difficultés à recruter et convoquer les jeunes y compris les élèves vers Lomé pour combattre les jeunes de l'Opposition.

Le jour des élections plusieurs délégués ont été chassés des bureaux de vote. Au moment du dépouillement, les bulletins du candidat de l'opposition ont été purement et simplement remplacés par les bulletins du candidat du RPT.

A la veille des élections des informations concordantes nous sont parvenues faisant état de l'arrivée d'un convoi transportant des urnes et des procès-verbaux pré-établis sur la préfecture de Sotouboua et Tchaoudjo.

Après le scrutin, plusieurs responsables de la coalition ont été violemment attaqués par les RPTistes.

Le Président des délégués de la Coalition de 6 partis politiques de l'opposition de la préfecture de Sotouboua, M. PASSOKO N'Galou, a reçu, dans la nuit du mardi au mercredi 27 avril 2005, vers 3 H 00 du matin, la visite d'un groupe d'individus (au moins 10 personnes) qui lui réclamaient les PV des résultats du scrutin. Le temps de s'expliquer, il a été attaché à un véhicule et traîné par terre, sur une longue distance. Comme conséquence de ces exactions, il a eu une fracture de l'omoplate. Admis au Centre de santé de Sotouboua, il a continué à y recevoir de multiples menaces au point qu'il a dû quitter la ville pour être évacué sur Lomé où il a été hospitalisé dans une clinique privée. Plusieurs délégués des bureaux de vote ont été frappés et humiliés.

La ville de Sotouboua et Adjengré ont connu une situation de terreur où les représentants des partis de l'opposition ont été pourchassés et menacés de mort.

Les maisons des militants de l'opposition ont été défoncées et saccagées, leurs parents molestés et intimidés.

Plusieurs professeurs du lycée d'Adjengré, soupçonnés d'être des opposants ont été traqués. Le domicile de l'un d'entre eux a été visité par les jeunes du RPT qui voulaient l'abattre. Ils ont cassé les portes en vue d'attenter à sa vie. »

1. La Préfecture de Sotouboua

Le bilan provisoire des victimes de la répression de la population civile organisée par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT donne une estimation globale de plus de 2 morts et plus d'une dizaine de blessés qui se répartissent essentiellement sur les localités de Sotouboua et d'Adjengré.

Et, au décompte provisoire des victimes enregistrées par la LTDH :

* Adjengré : 3 blessés ;

* Sotouboua : 5 blessés

* Dégâts matériels et vols

- Appareils électroniques (TV, Vidéo, Radio-cassettes, DV, téléphones portables, etc.) : M. ESSOSSIMNA Etcharè, M. SIDI Touré, M. AYOTO Kabla, M. NONKOU Koffi.

- Vol : M. ESSOSSIMNA Etcharè (532.405 F CFA), Mme AYOTO Kabia (15.000 F CFA)

2. La Préfecture de Tchaoudjo

a- Sokodé : état de la situation

De Sokodé, copie d'un rapport sur les événements qui y sont survenus est parvenue à la LTDH.

«Le mardi 26 avril 2005 : Explosion de la violence

Tout a commencé juste après la proclamation officielle des résultats.

La toute première maison victime d'incendie était celle d'un des principaux leaders d'opposition de la Coalition, non loin de l'ancien (petit) marché : M. El Hadj Abou. C'était l'œuvre d'un groupe d'incontrôlés brûlant par-ci par-là des pneus. Après avoir brûlé le domicile de M. El Hadj Abou, ce groupe s'est rendu à Tchawanda et s'est mis à casser la maison du tâcheron Foadou, un des chefs des milices du RPT. Et la mise à sac de la maison de ce Monsieur Foadou a servi de motif pour le carnage à Sokodé. Qui seraient ces jeunes casseurs chez Foadou ?

Plusieurs versions et témoignages expliquent que ce serait un montage. Pour preuve, des spectateurs confirment que Foadou lui-même filmait le spectacle de sa propre maison en destruction. Quand ces gens ont commencé par enlever les tuiles, Foadou filmait la scène. Parmi ces casseurs étaient reconnus certains de ses propres ouvriers et les milices du RPT qu'il dirigeait. Et c'était après que la vraie violence éclata à Tchawanda.

Tchawanda et sa population : Premières principales victimes du forfait déclenché par le sieur Foadou et son équipe.

Au moment où les forces de sécurité s'occupaient des lieux en ébullition, la panique devint générale. Toutes les écoles se vidèrent ; ici et là les parents couraient à la recherche de leurs enfants, les personnes ciblées cherchaient des refuges de fortune, les magasins, baraques et kiosques et les stations d'essence furent fermés. A Tchawanda les militaires et les milices du RPT faisaient irruption dans toute maison ciblée pour tabasser et casser les portes et fenêtres. L'une des premières victimes était la maison Agoro, l'oncle de M. Gngangbé, où les milices comptaient attaquer MM Gngangbé et Dodja. Il y a eu des blessés actuellement hospitalisés parmi lesquels des femmes et des jeunes innocents. Plusieurs maisons ont subi le même sort à Tchawanda entre 11h 30 et 14 h. Au même moment, la violence se répandait à Salimdé et s'est soldée par la mort d'un jeune manifestant. Celui-là était tué par balle devant le domicile du Ministre Foli Bazi Katari. C'est ainsi qu'un policier fut sauvagement molesté et admis au CHR de Sokodé. A Salimdé, la population a été sauvagement molestée par les milices protégées par des hommes en uniforme. **Et à Didauré ?** Un jeune homme à vélo fut atteint par « balle perdue » tirée par un gendarme, selon les révélations faites par le Directeur de Campagne de la Coalition au Capitaine de la Gendarmerie devant nous. Ce jeune était mort au CHR lors de l'opération et enterré le mercredi à 9 H.

Intensification de la violence : opération Foadou

Dans l'après-midi, le tâcheron Foadou et Nasser (fils du Chef spirituel El Hadj Touré) ont déclenché une nouvelle phase de violence plus atroce : avec une équipe composée de milices et de bérêts rouges, ils ont commencé par le siège de la coalition de l'opposition (maison du feu DJOBO BOUKARI, paix à son âme) après avoir brûlé la maison et même la tombe de feu Djobo Boukari, ils ont incendié la mosquée, toutes les boutiques, magasins, bref tout centre de vente et les ateliers ; ils ont mis à sac toutes les maisons connues de l'opposition (maison de l'ancien maire, leader d'opinion et père du secrétaire exécutif de la coalition). Plusieurs personnes ont subi le même sort. Par conséquent, la population de Tchawanda, surtout les jeunes sont jusqu'à présent dans le maquis malgré le calme revenu.

La répression s'est étendue en ville

Jusqu'à 21h la même équipe sillonnait toute la ville et incendiait tous les hangars et les baraques où il y avait souvent des regroupements. Plusieurs ateliers professionnels en ont même été victimes.

Début de tentatives d'enlèvement

Vers 1 heure, cette opération a commencé et visait tous les porte-parole de la coalition : quelques exemples. Cette fois ci, renforcé par les hommes en uniforme, ils ont détruit les biens matériels de M. Dodja après avoir molesté sauvagement sa femme et ses enfants. Dieu merci, M. Dodja était dans le maquis. Le pire s'est produit chez El Hadj Séidou Tchagnao. Toute sa maison et ses biens ont été brûlés vers 1h 30.

Mercredi 27 avril : poursuite des violences

L'équipe du mercredi était renforcée : les bérêts rouges armés, les jeunes bien drogués des ethnies Kabyè, Losso, Bassar sont venus casser la maison du Directeur de Campagne M. El Hadj Fofana Bakalawa Amza. Cette fois-ci, ils se sont partagé les localités :

1. Equipe de Foadou, Djossé et Nasser : chargée de Tchawanda, Zongo, Didauré, Kouloundé et Salimdé. Elle était renforcée par l'équipe de Foli Bazi, le journaliste, qui était présent.
2. Equipe de Komah : M. Agadazi avec une équipe de milices et 7 bérêts rouges. Elle s'était chargée de Komah, Dadambara, Kparato et Tchalo.
3. Equipe de Kpangalam : MM Abou le « rouge » et Koko Tcham « ex- Secrétaire Général de Préfecture, Responsable de l'ONG ATHED) renforcé par les bérêts rouges et des milices

Début de l'accalmie ou la révolution du Régent

Dépassé par les événements, surtout que les tenants de la violence évoluaient vers une attaque à caractère interethnique, le Régent de Komah a pris la décision de s'impliquer. Tchaoudjo doit saluer cette action. C'est ainsi qu'il y a eu une accalmie. Les Chefs de Kouloundé et de Kpangalam ont fait de leur mieux dans le même sens.

Jeudi 28 avril : poursuite des violences

Poursuite des violences surtout à Salimdé et une partie de Kouloundé. A Salimdé c'était le comble : dans toutes les maisons, du plus petit au plus âgé, personne n'y était épargné.

L'action salubre du Chef Supérieur

Le Régent de Komah a dû organiser une réunion express des chefs et responsables, toutes ethnies confondues. Tous ont reçu les instructions et la mission de faire enterrer cette forme de destruction suicidaire.

L'action des porte-parole de la Coalition

Beaucoup étaient déjà très loin. Le peu qui restait dans le maquis arrivait à s'échanger après le rétablissement du réseau. Ceux-ci ont pris attache avec leurs frères de la coalition résidant à Lomé. Ensemble ils ont entrepris des démarches les jeudi et vendredi pendant que les chefs continuaient les leurs. C'est ainsi qu'un émissaire fut envoyé de Lomé par un commandant de haut rang, à son arrivée, celui-ci a travaillé avec notre Directeur de Campagne et le Capitaine pour garantir la sécurité. Par-là une rencontre a pu être décidée par le Capitaine du Camp de gendarmerie sur le samedi 30/04 /05 à 7 heures en vue d'en finir avec ce problème. Pourtant, nous qui étions dans le maquis et qui avons le courage, nous nous sommes retrouvés comme prévu au camp en présence de l'envoyé spécial de Lomé. (Je peux vous donner tous les noms si cela est nécessaire). Après près de 2 heures d'échanges pleines de franchise et de vérités, le Capitaine nous a rassurés que désormais nous sommes en sécurité et il est prêt à appliquer la loi comme il se doit. Il nous a recommandés de sortir des maquis et de circuler librement. Il nous a demandé d'inviter tous nos militants à rejoindre leurs domiciles.

Sur la préfecture de Tchaoudjo, le bilan provisoire des victimes de la répression de la population civile organisée par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT ainsi que des affrontements qui les ont opposés donne une estimation globale de plus de 10 morts et plus d'une centaine de blessés qui se concentrent essentiellement sur Sokodé et ses environs.

Et, au décompte provisoire des victimes enregistrées par la LTDH :

- * A Sokodé : 4 morts, 17 blessés ;
- * De nombreuses maisons privées et immeubles de notabilités locales ainsi que des institutions publiques représentant le régime RPT saccagées et pillées tout particulièrement à Sokodé par les opposants après l'annonce des résultats par la CENI ;
- * De nombreux biens matériels et maisons privées de citoyens saccagés et pillés sur l'ensemble de la Préfecture lors de la répression organisée par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT.

Fkds lwuh#Y#

LA RÉGION DE LA KARA

Dans la préfecture de Kara, il y aurait eu des morts et des blessés mais tout a été mis en œuvre pour étouffer la circulation de l'information à leur sujet. Des enquêtes doivent être dil2é-4.4(TD0.1306.2496 390.36 275.4001 Tf4

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

La norme dans toutes les élections dans cette région démocratiquement sinistrée, consiste à faire voter les morts, des enfants de dix ans ou moins et des étrangers, quand ce n'est pas des votes multiples et l'installation de bureaux de vote fictifs. Bien souvent, dans certains villages et cantons, ce sont des chefs traditionnels ou des officiers en civil qui menacent et mettent les bulletins du candidat du RPT dans l'urne à la place des pauvres paysans terrorisés.

Les mascarades électorales sont telles dans la région de la Kara que le dictateur Gnassingbé EYADEMA et son fils, héritier du trône, Faure GNASSINGBE ont toujours fait des scores ridicules à la Soviétique frisant les 100 % tant pour la participation que pour les suffrages exprimés. Les bourrages d'urnes sont si prisés par les antidémocrates qu'il n'est pas rare de voir le nombre de bulletins de vote mis dans l'urne dépasser celui des votants.

Quant aux délégués des candidats des partis de l'opposition, ils sont systématiquement exclus des bureaux de vote par la milice du RPT et des militaires activistes avec des menaces de mort à la clé.

Avant, pendant et après les élections, les militants de l'opposition font l'objet de harcèlement, d'arrestation et d'actes de violence.

#

Fkds lwuh#YL#

LA RÉGION DES SAVANES

1. La Préfecture de l'Oti

Le journal gouvernemental Togo-Presse a confirmé le fait qu'il y a eu plus de 500 blessés dans l'Oti. La LTDH manque d'informations sur cette vaste région où la résistance de la population aux coups de force n'a pas été des moindres.

#

#

#

#

#

#

#

#

#

#

#

F'kds lwuh #YII#

BILAN GLOBAL

Ce tour d'horizon national donne toute sa pertinence à la Déclaration du 28 avril 2005 par laquelle la LTDH indiquait :

« Depuis le 26 avril 2005, date de la proclamation des résultats provisoires de l'élection présidentielle controversée du 24 avril 2005 par la CENI, l'escalade de la violence qu'avaient prédites les organisations de

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La situation des droits de l'Homme au Togo est très sombre. Le clan GNASSINGBE y a érigé un état de non-droit pour servir ses intérêts : la conservation du pouvoir pour le pouvoir par tous les moyens si l'on en juge par le nombre impressionnant de vies humaines sacrifiées, de blessés, de femmes violées, de destructions de biens meubles et immeubles et le degré de violence inouï qui s'est abattue sur le peuple togolais.

La période s'étalant de février à mai 2005 a été caractérisée par des massacres et des actes barbares qui nous permettent de parler de violations massives et répétées des droits de l'Homme.

Les atteintes criminelles et sauvages aux droits des citoyens et à leur intégrité physique sont d'autant plus inadmissibles qu'elles ont été le fait du pouvoir détenu par le quartieron d'officiers du clan GNASSINGBE et de son paravent civil, le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT).

Lorsque l'armée, la gendarmerie et la police, secondées par une milice d'assassins et de délinquants renoncent à la neutralité politique institutionnelle et constitutionnelle pour servir d'instrument illégal de conquête et de conservation d'un pouvoir illégitime et usurpé dans un cadre de démocratie formelle, les citoyens victimes de l'arbitraire, de la violence et de la terreur ne disposent plus de recours légal pour assurer leur protection.

En effet, le peuple togolais a vécu une situation paradoxale où il a vu les forces de sécurité et de l'ordre s'en prendre à lui comme le ferait une armée ennemie en territoire occupé.

Fait aggravant depuis le 5 octobre 1990, date du soulèvement du peuple togolais contre la dictature militaire au pouvoir depuis 1967, les escadrons de la mort, bras armés clandestins du régime, qui ont fait tant de victimes seraient dirigés par certains officiers supérieurs jouissant d'une totale impunité.

Tous ces faits accumulés, qui ont fait de l'armée un corps allogène dans la société togolaise, ont consacré le divorce entre les Togolais et les Forces Armées Togolaises (FAT). Comment peut-il en être autrement lorsque des officiers se transforment en agents électoraux du RPT et les soldats en colleurs d'affiches clandestins de ce même parti pendant la campagne électorale ? Comment accepter qu'après les élections ces mêmes militaires se transforment en voleurs et destructeurs d'urnes et tirent dans le tas pour empêcher les délégués et les observateurs de faire leur travail ?

Comment comprendre que des militaires et agents des forces de l'ordre répriment des manifestations en tirant à balles réelles et en utilisant des gourdins cloutés et des machettes ?

Le bon sens ne peut accepter que le maintien de l'ordre se fasse par l'invasion des domiciles privés, la mutilation, la torture, le vol et le viol des occupants.

L'extrême violence organisée et planifiée pour terroriser le peuple togolais, s'est aussi manifestée par des opérations clandestines des escadrons de la mort composés de militaires et de miliciens qui ont procédé à des enlèvements et des exécutions extrajudiciaires. Les militants des forces démocratiques étaient leurs cibles.

Le régime du général Gnassingbé EYADEMA, qui a instrumentalisé l'armée à des fins politiques depuis 1967, n'a pas été capable d'en faire une armée nationale dans la mesure où ses objectifs (la confiscation d'un pouvoir illégitime) et sa composition ethnique (elle est composée à 80 % de membres de l'ethnie Kabyè comme le défunt dictateur EYADEMA dont le village, Pya, est très largement représenté parmi le corps des officiers. La population togolaise est composée de 41 ethnies. La composition ethnique des FAT ne correspond pas à l'idéal d'une armée républicaine au service de l'État.

L'ethnisme qui prévaut au niveau des Forces Armées Togolaises participe d'une stratégie de confiscation du pouvoir par un clan qui utilise la terreur et la corruption pour se maintenir au pouvoir contre la volonté du peuple togolais. D'où le conditionnement tribaliste des soldats qui en ont fait la triste démonstration pendant les opérations de répression : insultes tribalistes, victimisation de l'ethnie kabyè, conception tribale du pouvoir d'État, confusion entre le RPT et les Kabyè.

Il s'agit d'une dangereuse instrumentalisation d'une ethnie par le clan GNASSINGBE afin de s'en faire un bouclier contre l'opposition et les forces démocratiques. La confusion sciemment entretenue entre les intérêts illégitimes du clan GNASSINGBE et les intérêts de l'ethnie Kabyè est une énorme escroquerie politique. En effet, il suffit de considérer les victimes des 38 années de dictature militaire pour constater que les ressortissants Kabyè sont parmi ceux qui ont payé le prix fort en termes de vies humaines, de privation de liberté, d'arbitraire et autres traitements cruels, inhumains et dégradants au régime du Général Gnassingbé EYADEMA.

Dans un pays jeune comme le Togo où il existe un ersatz d'État sans la notion de nation, qui est un processus historique de longue durée, c'est le repli identitaire qui prévaut encore bien souvent en cas de conflit. C'est la raison pour laquelle le tribalisme du régime Eyadema est un couteau à double tranchant, car il suscite un autre tribalisme, le tribalisme anti-Kabyè dans toute la population, notamment dans le sud du pays où les Kabyè sont parfois assimilés abusivement aux bourreaux, aux profiteurs du peuple en raison de la confusion créée délibérément par le régime du clan GNASSINGBE.

Le danger en cas de graves conflits liés au pouvoir est la tendance de certaines couches de la population à faire des Kabyè des boucs émissaires. Il arrive également que dans ce genre de situation, certains Kabyè,

par instinct grégaire, fassent bloc autour de l'armée et du RPT, confortant ainsi les tribalistes anti-Kabyè dans la confusion entre l'ethnie Kabyè et le clan GNASSINGBE et ses instruments de pouvoir que sont l'armée et le RPT.

L'analyse politique est alors primaire et simpliste :

- Kabyè = RPT, dictature et tribalisme
- Opposition = démocratie et tribalisme anti-Kabyè.

Au Togo, le tribalisme est essentiellement un phénomène entretenu par les politiciens. A preuve, lorsque la Conférence Nationale Souveraine a élu le Premier Ministre de la transition Joseph Kokou Koffigoh, lors de la constitution de son gouvernement et de son cabinet particulier, la presse togolaise a parlé de tribalisme et dénoncé un tribalisme au profit des Ewe du Grand Kloto. Sinon, en dehors des enjeux politiques qui tournent autour de la juste répartition des biens de l'État, les différentes ethnies cohabitent pacifiquement et les unions interethniques font partie du paysage sociologique.

Il apparaît bien souvent que le sentiment d'injustice pousse les victimes à être injustes en cultivant des préjugés. C'est ainsi que tout Kabyè assumant des fonctions de responsabilité ou opérant à un poste quelconque est accusé a priori d'occuper sa place grâce au tribalisme et au népotisme. Le mal est si profond au sein de la société togolaise, du Nord au Sud, que le tribalisme en vient à nier stupidement toute compétence aux citoyens Kabyè quel que soit leur mérite, le niveau de leurs diplômes et leur expérience.

Le tribalisme entraîne des discriminations et des frustrations comme l'atteste ce tract anonyme de certains magistrats de l'Association Professionnelle des Magistrats du Togo (APMT) rédigé en août 2005 : « *La réconciliation nationale qui a commencé au niveau d'un gouvernement d'union nationale composé de plusieurs partis et de personnes d'horizons divers a-t-elle droit de cité à la Justice aussi ? Si oui, elle doit commencer par une égalité de chance dans l'attribution des postes de responsabilité.*

Cette égalité passe par la reconnaissance d'une géopolitique.

A la veille des élections des membres du Conseil Supérieur de la Magistrature, nous vous présentons ce tableau :

1. *Ministre de la Justice : ABI Tchessa*
2. *Président de la Cour d'Appel de Lomé PETCHELEBIA Abalo*

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

Le tableau ci-dessous est éloquent.

Les groupes ethniques du Togo					
N°	Ethnies	Pourcentage de la population totale	N°	Ethnies	Pourcentage de la population totale
1	Ewé	20,76 %	22	Tchamba	0,69 %
2	Kabyè	13,89 %	23 ex	Peda	0,63 %
3	Ouatchi	11,95 %		Tamberma	0,63 %
4	Losso	5,97 %	25	Nago	0,49 %
5	Guin	5,83 %	26	Mossi	0,34 %
6	Kotokoli	5,07 %	27 ex.	Agnagan	0,21 %
7	Moba	4,79 %		- Adélé	0,21 %
8	Gourma	4,38 %		- Somba	0,21 %
9	Akposso	2,78 %		- Haoussa	0,21 %
10	Ana	2,50 %	31 ex	Kpessi	0,14 %
11	Lamba	2,22 %		- Boussanssé	0,14 %
12	Fon	2,01 %		- Yanga	0,14 %
13	Ehoué	1,67 %	34 ex.	Ahlon	0,06 %
14 ex	Bassar	1,46 %		- Aklobo	0,06 %
	- Konkomba	1,46 %		- Bariba-	0,06 %
	- Tyokossi	1,46 %		- Bariba	0,06 %
	- Peul	1,46 %		- Djougou	0,06 %
18	Akebou	1,11 %		- Pla	0,06 %
19	Ngangan	1,04 %		- Logba	0,06 %
20	Awlan	0,83 %		- Sola	0,06 %
21	Adja	0,76 %			

Sources : Club d'Afrique, *Annuaire économique officiel de la République togolaise 1987*, Lomé, Les éditions du Club d'Afrique, 1987, P-41.

Les FAT ont été bâties sur le modèle des armées coloniales, véritables armées d'opérette. A l'instar des armées d'opérette africaines, l'armée togolaise n'a ni la capacité tactique ni la capacité stratégique de défendre les frontières nationales et le peuple contre un ennemi extérieur.

A défaut d'ennemi extérieur, les armées prétoriennes ne se mobilisent et ne s'organisent que par rapport à un ennemi intérieur : le peuple.

Les FAT sont instrumentalisées comme un outil de conquête et de conservation du pouvoir contre le peuple. A partir de cet objectif réel, officieux et inavouable, son ennemi historique ne peut être que le peuple auquel elles livrent une guerre asymétrique déloyale et non-déclarée.

Les événements sanglants et barbares liés au coup d'Etat du clan GNASSINGBE l'ont clairement démontré à ceux qui en doutaient encore.

Les FAT sont un corps allogène, haï par les Togolais, qui favorise les forces centrifuges, la désintégration du pseudo-Etat-Nation et empêche l'avènement d'un sentiment national impossible à créer autour d'un dissensus fondamental représenté par l'illégitimité du pouvoir et les discriminations qu'il génère en refusant de prendre en compte l'intérêt général.

Malgré la prise en otage de l'armée par le clan GNASSINGBE, beaucoup d'officiers et de soldats veulent le changement mais ils ont peur. Ils sont conscients que le Togo doit rompre avec le régime militaire pour prendre un nouveau départ sur de nouvelles bases prenant en compte la démocratie, les droits de l'Homme et le développement.

A propos des discussions politiques imposées par l'Union Européenne au pouvoir de fait, et qui doivent réunir les partis politiques et la société civile sous l'appellation de Dialogue Nationale, nombreux sont les officiers et soldats de l'armée qui s'étonnent que l'armée ne soit pas invitée alors qu'elle est la vraie détentrice du pouvoir dans la dictature militaire qui régent le Togo depuis 38 ans. N'a-t-elle pas nommé Faure GNASSINGBE chef de l'Etat, le 5 février 2005, à la place de son père, s'indignent-ils ?

Les accords politiques pour une refondation du Togo qui n'associeraient par l'armée n'engageraient que les parties contractantes.

Le principal acteur politique du pays qu'est l'armée ne se sentirait pas concerné, car elle demeurerait le maître du jeu politique au Togo en dépit des engagements contractés par la classe politique dans son dos.

Le souci des militaires patriotes qui ont à cœur l'intérêt national, c'est que les changements à venir et qui sont inéluctables avec les forces démocratiques au pouvoir, ne soient pas de l'éyadémaïsme sans Eyadéma. Ils n'accepteront le changement que s'il s'agit d'un vrai changement.

Durant la période de février à mai 2005, le Togo était pratiquement devenu un État d'anomie dans lequel les normes et les valeurs de civilisation avaient disparu. La barbarie et les abominations les plus horribles avaient droit de cité dans un pays livré aux hordes sauvages qui faisaient régner la loi du fusil et de la machette dans un climat de terreur.

Le peuple togolais, d'habitude hospitalier, assista impuissant à des scènes de xénophobie inadmissibles où l'on vit dans un premier temps des patrouilles militaires violenter les ressortissants africains des pays de la CEDEAO dont les gouvernements avaient condamné le coup d'État du 5 février de Faure GNASSINGBE. Dans un deuxième temps, ce fut au tour des manifestants de l'opposition démocratique de s'en prendre à ces mêmes citoyens innocents des pays de la CEDEAO, dont les dirigeants s'étaient fait les complices de la fraude électorale des putschistes du clan GNASSINGBE sous les injonctions pressantes de la France. Les citoyens nigériens furent particulièrement ciblés en raison de la forfaiture du président en exercice de la CEDEAO, le président Mamadou TANDJA du Niger.

Le chef d'orchestre du coup d'État et de l'adoubement de Faure GNASSINGBE n'est autre que le président français Jacques CHIRAC. C'est ce rôle de CHIRAC qui poussa des militants de l'Opposition démocratique, qui interprétèrent ses actes comme une provocation colonialiste, à piller et violenter des ressortissants français innocents avec une rare sauvagerie que la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme a condamné énergiquement.

Après l'armée, l'autre béquille du pouvoir illégitime est l'ancien parti unique, le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT).

Le RPT, en violation de la charte des partis politiques, a transformé une partie de ses militants en miliciens dont la mission consiste à tuer, violer, piller, semer la terreur pour empêcher la bonne tenue de l'élection présidentielle et, après le déroulement de celle-ci, vandaliser les bureaux de vote et s'adonner à la chasse à l'homme sur la personne des militants de l'opposition et ses délégués dans les bureaux de vote.

Les actes criminels commis par les dirigeants du RPT ont été exécutés en concertation avec l'armée et les forces de l'ordre. Les uns en appui des autres, selon les circonstances.

Bien souvent, en cas d'affrontement entre le RPT et l'opposition, les forces de l'ordre, au cours de leurs interventions, se rangeaient du côté de la milice du RPT pour mater les militants de l'opposition.

Les informations qui sont parvenues à la LTDH ont fait état de distribution d'armes à feu aux miliciens par des responsables du RPT et des officiers. Certains miliciens étaient même équipés de grenades à fragmentation, une arme de guerre. La plupart du temps, ces distributions d'armes se sont déroulées dans l'enceinte des différents sièges du parti sur le territoire.

Sûrs de leur impunité, les dirigeants du RPT sont allés jusqu'à transformer les sièges de leur parti en lieu de torture, de séquestration et d'exécution des militants de l'opposition d'une part, et de camp de regroupement des miliciens, d'autre part.

Dans sa guerre déclenchée contre les forces démocratiques décidées à empêcher les fraudes électorales et le coup de force, le RPT a usé de tous les moyens pour arriver à ses fins. C'est ainsi que les moyens de l'État ont été illégalement mis à contribution, notamment les véhicules du parc administratif et le carburant.

Le cas le plus flagrant est l'utilisation criminelle des camions de la Société Togolaise de Coton (SOTOCO), une société d'État, pour convoier les nervis du RPT vers les lieux d'affrontement comme Sokodé, Mango, Atakpamé ou Lomé où ils furent parqués dans l'enceinte de la Foire d'Exposition Togo 2000 appartenant à l'État.

Les violences aveugles déclenchées par le RPT ont atteint leur paroxysme à partir de la deuxième semaine de la campagne électorale, celle qui a vu l'entrée en campagne de la Coalition des Six partis de l'Opposition. Tant que l'opposition démocratique n'était pas entrée en campagne, la violence était contrôlée.

Les différents appels à la communauté internationale et les dénonciations de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme et la société civile togolaise relayées par la FIDH et la société civile internationale ont permis au monde entier de suivre le drame vécu par le peuple togolais .

Si les ONG de par le monde furent au premier plan pour se solidariser avec le peuple togolais, il n'en fut pas de même pour les États et les organisations internationales qui, lâchement et cyniquement, se plièrent au diktat du président français Jacques CHIRAC pour reconnaître et cautionner le coup d'État électoral de Faure GNASSINGBE et priver le peuple togolais de liberté, de démocratie et de progrès.

Sur le front de l'indignité, la France et la CEDEAO s'illustrèrent de la plus vile des manières entre mensonges, reculades et provocations. Même l'Union Européenne, si prompte à donner des leçons de démocratie, capitula piteusement malgré la dénonciation par le Parlement européen de la mascarade électorale. Quant à l'Union Africaine, elle ne démentit pas sa réputation de syndicat de dictateurs. L'ONU aussi céda à la realpolitik française.

Ce reniement concerté des principes démocratiques par des États européens, les États-Unis d'Amérique, l'Union Européenne, l'Union Africaine, la CEDEAO, confortèrent les Togolais dans l'idée qu'il s'était tramé contre eux un complot international orchestré par la France pour la préservation de ses intérêts mafieux et colonialistes au Togo en complicité avec le clan GNASSINGBE.

Au Togo, pour la France, le pacte colonial est toujours d'actualité. C'est la France qui impose les chefs d'État de son choix aux Togolais. Le 13 janvier 1963, elle a fait assassiner le président Sylvanus OLYMPIO par le Sergent de la coloniale au chômage, Etienne Gnassingbé EYADEMA. Le 13 janvier 1967, le président Nicolas GRUNITZKY eut plus de chance qui fut évincer vivant du pouvoir par le coup d'État du même EYADEMA, le nouvel homme de la France au Togo.

EYADEMA a été maintenu au pouvoir par la France pendant 38 ans parce que celle-ci le considérait comme le garant du pacte colonial au Togo. Aussi s'est-elle toujours opposée à l'accession au pouvoir par la voie électorale des personnalités et partis politiques de l'opposition qui ont battu aux différentes élections EYADEMA et le RPT puis Faure GNASSINGBE, le nouvel homme de la France, à l'élection présidentielle du 24 avril 2005.

Soucieuse de protéger le clan GNASSINGBE qui lui assure le pillage du Togo, la France n'a pas hésité à faire patrouiller ses militaires qui ont participé ponctuellement à la répression des manifestations contre la dictature dans les rues de Lomé. Les témoins, nombreux, sont formels quant à cette participation de la soldatesque française à la répression, malgré les démentis du gouvernement français.

Après la fraude électorale et la sanglante répression déclenchée par Faure GNASSINGBE pour asseoir son pouvoir frauduleux, le président Jacques CHIRAC, suivi par d'autres, a voulu imposer un gouvernement d'union nationale à la classe politique togolaise conviée à tirer une croix sur la présidentielle volée.

En France, si CHIRAC s'aventurait à organiser des fraudes électorales, il irait en prison. Pour les Togolais, il trouve cela normale peut-être parce qu'ils ne sont pas des êtres humains ?

En soutenant jusqu'à sa mort - après Charles de GAULLE, Georges POMPIDOU, Valéry GISCARD D'ESTAING, François MITTERRAND - le despote Gnassingbé EYADEMA, Jacques CHIRAC a nié au peuple togolais les droits les plus élémentaires : le droit à la liberté, les droits de l'Homme.

EYADEMA est comparable au tyran des Balkans MILOSEVIC, actuellement en jugement au tribunal international de la Haye en Hollande pour génocide et crimes contre l'humanité.

La Ligue Togolaise des Droits de l'Homme s'autorise à poser cette série de questions à CHIRAC et au peuple français qu'il prend à témoin. Le Président de la République française, pays des droits de l'Homme, aurait-il eu le courage de soutenir le tyran MILOSEVIC contre la volonté des peuples de l'ex-Yougoslavie, des Européens et du peuple français imbus des idéaux de démocratie et des droits de l'Homme ? Ce qui est valable en Europe pour des êtres humains ne l'est-il pas au Togo pour d'autres êtres humains ? Démocratie en France et dictature héréditaire au Togo : telle est la conclusion que les Togolais doivent retenir des leçons de démocratie de la France.

En installant Faure GNASSINGBE au pouvoir et en le flanquant d'Edem KODJO, un autre homme de la France comme premier ministre, la France possède au sommet de l'État togolais deux hommes de la France. L'ordre colonial français règne dès lors avec arrogance et cruauté au Togo, plus que jamais, augurant de lendemains très sombres pour le peuple togolais martyr.

Le régime monarchique légué par feu le général Gnassingbé EYADEMA à sa progéniture est une démocrature, c'est -à -dire un système qui s'affuble de toutes les apparences de la démocratie à travers ses institutions, mais qui demeure fondamentalement une dictature fasciste et mafieuse.

Il suffit, pour s'en convaincre, de gratter le vernis des institutions de l'Etat-RPT : Justice, Cour Suprême, Cour Constitutionnelle, Assemblée Nationale, Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, Commission Nationale des Droits de l'Homme, Commission Électorale Nationale Indépendante etc.

Toutes ces institutions sont aux ordres du pouvoir militaire et du RPT. Les chefs de ces institutions - qui sont toutes des coquilles vides - sont généralement recrutés parmi les apparatchiks du RPT ou ses affidés tout comme la grande majorité des membres qui les composent.

- La Cour Suprême

Il s'agit d'une institution totalement discréditée et qui est la risée de la population. Elle a validé le putsch de Faure GNASSINGBE et a pissé sur le droit en entrant dans le jeu indigne et stupide des contorsions juridico-politiques lorsqu'il s'est agit de justifier juridiquement, après coup, le viol de la Constitution par le quarteron d'officiers du clan GNASSINGBE, auteur du coup d'État du 5 février 2005. Son président actuel, Ekue Siphon GABA, à l'instar de ses prédécesseurs, est un baron du régime dictatorial, un antidémocrate notoire.

- La Cour Constitutionnelle

Cette Cour n'a de constitutionnelle que le nom tant elle s'est illustrée par la forfaiture lors des différentes fraudes électorales organisées par le RPT sous Gnassingbé EYADEMA et Faure GNASSINGBE. La Cour Constitutionnelle s'est particulièrement manifestée par sa complicité avec le régime putschiste au moment de la proclamation des résultats frauduleux de la présidentielle du 24 avril 2005. Tous les graves motifs de dysfonctionnement qu'elle avait relevés auraient été, dans tout autre pays normal, des motifs d'annulation de l'élection présidentielle.

Cette institution bidon a ainsi violé la souveraineté du peuple togolais dont les suffrages ont été volés.

Elle sert à donner un habillage juridique aux méthodes arbitraires du régime RPT. Elle s'est rendue complice du coup d'État.

L'actuel président de la Cour Constitutionnelle, Atsu Koffi AMEGA, est un vieux cacique du régime RPT et ancien ministre. C'est un antidémocrate notoire.

- l'Assemblée Nationale

Cette institution n'a de nationale que le nom puisqu'il s'agit en réalité d'une sorte de comité centrale bis du RPT dans laquelle les membres ont été nommés suite à une mascarade électorale – sans les partis de l'opposition démocratique. Même certains partis affiliés au RPT comme ceux du CPOC ont eu à dénoncer cette escroquerie sur les médias avant que leurs dirigeants ne soient arrêtés brièvement. Cette Assemblée Nationale RPT n'a donc aucune légitimité et représentativité dès lors qu'elle est composée à 100% de « députés » du RPT et partis affiliés.

Elle a participé au coup d'État du 5 février en violant la constitution et en adoubant Faure GNASSINGBE.

Son président, Abass BONFOH, a accédé à ce poste au moment du putsch lorsqu'il s'est agi d'écarter le président en titre Fambaré OUATTARA NATCHABA afin qu'il n'assume pas, comme l'y autorise la Constitution, l'intérim du chef de l'État décédé, par des tours de passe-passe juridico-politiques farfelus.

Abass BONFOH, durant la période d'intérim à la tête de l'État, s'est rendu responsable, au même titre que Faure GNASSINGBE, des crimes abominables commis contre le peuple togolais.

- La Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI)

La CENI dont la composition doit être paritaire (pouvoir/opposition) est en réalité très largement dominée par les hommes du pouvoir. Elle a toujours été un pilier du système de fraudes du régime RPT. En effet, c'est à son niveau que se fabriquent les faux résultats fantaisistes, ne correspondant à aucune réalité, qui sont envoyés à la Cour Constitutionnelle pour proclamation.

Sa présidente est Kissew WALLA-TCHANGAÏ, un apparatchik du RPT et ancienne ministre. C'est une antidémocrate notoire.

- La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)

Cette institution bidon est un tonneau vide qui fait beaucoup de bruit pour rien. Loin d'être en instrument de promotion de la liberté de presse au Togo, elle fait plutôt figure d'ennemi public de la liberté de presse. Elle s'est associée au coup d'État et à la fraude électorale en fermant des radios privées et une télévision privée tout en interdisant aux journaux privés la couverture de la campagne électorale en violation de la liberté d'expression afin de les empêcher de dénoncer la machine à fraudes du régime.

Autant elle ferme les yeux sur les dérapages des médias proches du RPT, autant elle réprime de façon partisane ceux qui sont proches de l'opposition ou indépendants.

Le président de la HAAC est un vieil apparatchik du RPT et ancien ministre : Georges Combévi AGBODJAN. C'est un ennemi de la démocratie.

- La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)

La CNDH est un organisme étatique dont la création est imposée à chaque État signataire de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

La CNDH ne dispose pas de moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission. De plus elle est pour l'essentiel composée de personnes à la dévotion du régime RPT, davantage préoccupées par le carriérisme que par la défense des droits de l'Homme.

Si la CNDH ne jouit pas de la confiance de la population, c'est parce qu'elle sert d'alibi au pouvoir tout en étant trop souvent impuissante à mettre fin à l'arbitraire et aux traitements inhumains et dégradants infligés par le pouvoir aux citoyens.

La CNDH s'est discréditée publiquement à plusieurs reprises en dénonçant sur les médias d'État des rapports objectifs sur la situation des droits de l'Homme au Togo publié par la FIDH ou Amnesty International. Ainsi, cette institution, au lieu de défendre les victimes des abus, se fait parfois l'avocat du principal violeur qu'est l'État.

La CNDH a même sombré dans le ridicule lorsqu'elle a refusé de reconnaître l'existence de prisonniers politiques au sein de la commission ad'hoc mise sur pied par le gouvernement dans le cadre des 22 engagements. Cette commission dont faisait aussi partie la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme avait pourtant pour mission de répertorier les prisonniers politiques en vue de leur libération. Et pourtant le gouvernement qui sollicitait l'expertise des organisations des droits de l'Homme, avait reconnu l'existence de prisonniers politiques dans l'engagement 2.2. Faut-il être plus royaliste que le roi ?

- La Justice

« *Si vous voulez connaître l'injustice, adressez-vous à la justice togolaise* » a-t-on l'habitude d'entendre au sujet de l'institution chargée de dire le droit entre les justiciables, d'une part, et entre l'État et les justiciables, d'autre part.

La justice togolaise est tellement corrompue qu'elle en est pourrie. Elle en est même devenue caricaturale tant la corruption et les magouilles semblent être devenues la norme. Les différents corps assermentés : juges, huissiers, avocats, notaires, greffiers, etc. contiennent en leur sein de véritables délinquants qui n'ont rien à faire dans une profession du droit.

Face à une justice affairiste dont la motivation principale est l'argent et le carriérisme mafieux, le pauvre citoyen est livré à l'arbitraire du juge.

Les dirigeants politiques du régime dictatorial ont laissé à dessein la justice se gangrener de l'intérieur après avoir créé les conditions de son pourrissement de l'extérieur.

Sous ce régime, la norme, c'est la proclamation du verdict des procès par le Chef de l'État, des ministres, des barons ou des officiers supérieurs. Il n'est pas rare non plus que la police et la gendarmerie se substituent à la justice dans la pratique en cas de litige entre individus.

Tout régime corrompu – et le régime RPT est l'un des plus corrompus au monde – a besoin d'une justice corrompue pour garantir l'impunité des dirigeants politiques et de leurs protégés affairistes et mafieux.

En réduisant les petits juges en de vulgaires exécutants de ses intérêts, le régime militaire a transformé la justice en un instrument de vengeance et de répression légale visant à châtier des opposants politiques ou des personnes gênantes.

La justice togolaise est aussi malade du tribalisme et du népotisme. Ces formes de discrimination constituent en elles-mêmes un déni de la justice. Les magistrats et les avocats dénoncent en vain l'incompétence de ces individus qui jouissent de la faveur du Prince sans avoir les compétences et la moralité qui seyant aux hautes fonctions auxquelles on les nomme en totale violation des textes en vigueur régissant le corps des magistrats.

Dans un tract diffusé clandestinement par certains magistrats de l'Association Professionnelle des Magistrats du Togo (APMT) à propos des promotions politiques et autres, il est dit : « *Bien plus, le procureur de la République qui vient dans la prise de rang avant le Vice-Président, les Présidents des Tribunaux spéciaux, le doyen des juges d'Instruction, est inférieur en grade à ces derniers (...)* C'est comme un lieutenant qui commande des capitaines dans une même garnison (...). On veut un homme de la Kozah, on l'a trouvé, peu importe son grade. Soyons conséquents et revoyons tout cela pour le bien de nous tous ».

Au cours de la sanglante répression liée aux fraudes électorales, des témoins éberlués ont vu un juge en tenue de guerre tribale, armé d'arc et de flèches, de machette et de gourdin clouté dans les rues de Lomé au sein d'une milice du pouvoir, prêt à casser de l'opposant. Qui l'eût cru ? Un juge !

La justice togolaise est un sujet de honte pour les Togolais confrontés à tant de mascarades judiciaires, de salissures morales et de crapulerie. Une justice mafieuse ne mérite qu'un seul sort : l'éradication.

La culture de l'impunité fait partie de l'héritage léguée par le général EYADEMA à son fils Faure GNASSINGBE en même temps que le pouvoir du clan.

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

Le 13 mai 2005, la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme a invité la presse, des personnalités et les diplomates en poste au Togo à une conférence de presse pour la présentation de son rapport préliminaire sur les violations des droits de l'Homme par les gouvernements de Faure GNASSINGBE et Abass BONFOH avant, pendant et après l'élection présidentielle d'avril 2005.

A cette occasion, le ministre de la Communication, Pitang TCHALLA, avait aussi été invité.

EXIGE :

- la fin de l'impunité pour tous les violateurs des droits de l'Homme, notamment la traduction en justice de tous les auteurs de coup d'Etat du 5 février 2005 (militaires et civils), des organisateurs de la présidentielle frauduleuse du 24 avril 2005, des commanditaires de la répression barbare ainsi que de tous les exécutants qui se sont rendus coupables d'actes cruels, inhumains et dégradants ;
- la traduction en justice du Ministre de la Santé, Mme Suzanne AHO ASSOUMA, et des membres du corps médical qui se sont adonnés à des mauvais traitements et des manquements criminels à la déontologie médicale comme les négligences délibérées et le refus de prodiguer des soins aux victimes pour des motifs politiques partisans ;
- la reprise de l'élection présidentielle frauduleuse du 24 avril 2005 avant l'organisation des élections législatives et locales en raison du coup d'Etat électoral organisé par Faure GNASSINGBE dont le pouvoir illégitime est source de division des Togolais ;
- la mise sur pied d'une commission d'enquête internationale pour faire toute la lumière sur la participation de l'armée française dans les opérations de répression des manifestations ;
- la cessation immédiate de la chasse à l'homme et la prise de mesures d'apaisement avec une garantie internationale pour permettre le retour des réfugiés.
- la fin du harcèlement et de la répression à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme, des journalistes, des démocrates, des membres de la société civile et des opposants au régime militaire ;
- la libération inconditionnelle et immédiate des démocrates, militants et citoyens arrêtés et détenus arbitrairement ;
- l'indemnisation et la prise en charge par l'Etat des victimes et des familles des victimes de la répression ;
- la démission immédiate du Ministre délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine chargé de la Coopération, Gilbert BAWARA, pour la prise en otage du Bureau Exécutif de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme, le 13 mai 2005, par une milice criminelle du RPT dont il était l'un des leaders.

Eu égard à l'État de non-droit qui prévaut au Togo en général et plus particulièrement depuis le coup d'État du 5 février 2005, date du décès du dictateur Gnassingbé EYADEMA et le coup d'État du 24 avril 2005 perpétrés par le clan GNASSINGBE contre le peuple togolais, la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme accuse formellement les gouvernements de Faure GNASSINGBE et de Abass BONFOH de crimes contre le peuple togolais. La LTDH demande au peuple togolais et à la communauté internationale d'en tirer toutes les conséquences – notamment de droit – qui en découlent. C'est pourquoi la LTDH

RECOMMANDE :

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

- l'envoi par l'ONU d'une commission d'enquête internationale indépendante et incriminante dotée des moyens d'investigations les plus étendus pour faire toute la lumière sur les auteurs des crimes commis en relation avec le coup d'Etat du 5 février 2005 et l'élection présidentielle du 24 avril 2005 ;
- la mise sur pied d'un tribunal pénal international, sous l'égide de l'ONU, pour juger les criminels, en l'absence d'une justice indépendante et crédible au Togo, afin qu'ils y répondent des graves violations des droits de l'Homme commis contre leurs compatriotes.
- l'incrimination de la torture dans le code pénal togolais ;
- l'amélioration des conditions de détention et la cessation de la pratique de la torture dans les lieux de détention comme les gendarmeries, les commissariats de police et les prisons ;
- l'accès libre aux lieux de détention et aux prisons aux ONG des droits de l'Homme.

C'est le lieu de rappeler que l'État togolais est partie aux instruments internationaux suivants :

- a. la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) ;
- b. la Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) ratifié le 01 septembre 1983 ;
- c. la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ratifiée le 26 septembre 1983 ;
- d. le Pacte Internationale relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) ratifié le 24 mai 1984 ;
- e. le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (CCPR) ratifié le 24 mai 1984 ;
- f. la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT) ratifié le 18 novembre 1987 ;
- g. le Protocole facultatif au Pacte International relatif aux droits civils et politiques (CCPR-OP1) ratifié le 30 mars 1988 ;
- h. la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC) ratifiée le 01 août 1990 ;
- i. le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC-OP-SG) ratifié le 15 novembre 2001 ;
- j. la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles (MWC) ratifiée le 15 novembre 2001 ;
- k. la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples, qui énonce des principes consacrés par la loi fondamentale du Togo, ratifiée le 21 octobre 1986.

Considérant que le Togo a vécu, à travers les massacres et les exactions d'une rare sauvagerie, les prémices de ce qui aurait pu se transformer en un génocide programmé par des criminels, la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme, dans le souci que de telles horreurs (massacres, viols...) et violations (Constitution, coups d'État...) ne se répètent plus,

EXHORTE :

- la classe politique, l'armée et la société civile à engager des négociations visant à mettre fin au régime militaire en dépolitisant l'armée pour en faire une armée républicaine au service exclusif du Togo et non plus d'un clan afin de démocratiser le pays et ses institutions. Les négociations devront se dérouler sous l'égide des Nations-Unies ;
- les partis de l'opposition démocratique à plus de démocratie interne, au renouvellement de leur leadership et à ne pas trahir le peuple togolais en oubliant la reprise de l'élection présidentielle truquée du 24 avril 2005. Un politicien qui se proclame démocrate respecte plus que tout la souveraineté du peuple manifestée par le vote pour le libre choix de ses dirigeants ;

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

- le peuple togolais en général et tous les démocrates en particulier à demeurer extrêmement vigilants pour que les ennemis de notre pays n'y instaurent pas une monarchie héréditaire en violation de notre constitution républicaine et des idéaux de liberté et de progrès ;
- l'Union Européenne à exiger du gouvernement actuel, un 23^{ème} engagement : la démission de Faure GNASSINGBE de la présidence de la République et la reprise de l'élection présidentielle, car toute conditionnalité démocratique qui ne prendrait pas en compte la cause principale de la crise togolaise, serait une énorme supercherie, une escroquerie politique ;
- la France à mettre fin à sa politique colonialiste et fasciste de pillage et de maintien des Togolais sous le joug d'une dictature archaïque d'une autre époque en leur refusant le choix libre de leurs dirigeants, car comme le dit si bien le philosophe français Condorcet (1743-1794) : « *Ou aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits ou tous ont les mêmes ; et celui qui vote contre le droit d'un autre, quels que soient sa religion, sa couleur ou son sexe, a dès lors abjuré les siens* ».
- la communauté internationale à faire pression sur la France pour qu'elle démantèle immédiatement et sans conditions sa base militaire au Togo, conformément au Préambule de la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples dans lequel il est dit que les Etats contractants sont : « *Conscients de leur devoir de libérer l'Afrique dont les peuples continuent à lutter pour leur indépendance véritable et leur dignité en s'engageant à lutter contre le colonialisme, le néocolonialisme(...), les bases militaires étrangères d'agression(...)* » ;
- les Forces Armées Togolaises à ne plus considérer le peuple comme son ennemi historique ;
- les protagonistes du Dialogue National (partis politiques, société civile) à considérer les sujets de discussion tels que l'armée, le tribalisme comme essentiels pour une vraie solution à la crise togolaise dont ils font partie des non-dits.

LA LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME

Décembre 2005

ANNEXES

ANNEXE 1

Le rôle de la France, des institutions sous-régionales (CEDEAO, Union Africaine) et internationales dans le coup d'Etat électoral de Faure GNASSINGBE et la répression sanglante de la population sans défense

Le Togo a accédé formellement à l'indépendance le 27 avril 1960. D'abord colonie allemande puis française suite à la défaite allemande lors de la Première guerre mondiale de 1914-1918, le Togo, malgré les indépendances africaines des années 1960, est toujours demeuré sous la domination française.

L'indépendance nationale a été conquise au terme d'une lutte où les partis qui se réclamaient de l'indépendance nationale immédiate dite « Ablodé », conduits par Sylvanus OLYMPIO, remportèrent une grande victoire électorale, le 27 avril 1958.

Cette situation a toujours valu au peuple togolais une surveillance particulière de l'Etat français toujours préoccupé par les répercussions de ses traditions de lutte jusque dans ses autres colonies d'Afrique occidentale et centrale.

Même la Conférence Nationale Souveraine du Togo en juillet-août 1991 a donné plus d'inquiétude que partout ailleurs à l'Etat français dès lors qu'elle a dénoncé comme liberticide, le régime militaire en place et l'homme à sa tête en la personne du général Gnassingbé EYADEMA qui se trouve être un ancien soldat de l'armée coloniale française, un homme de la France.

La contestation du régime militaire instauré sous la direction de feu le Président Gnassingbé EYADEMA, avec le concours de la France, a été immédiate après le coup d'Etat du 13 janvier 1967, perpétré contre le gouvernement d'Union et de la Réconciliation Nationale du chef d'Etat d'alors, Nicolas GRUNITZKY. Celui-ci avait été mis en place suite au premier coup d'Etat du 13 janvier 1963 lors duquel, Gnassingbé EYADEMA, à l'époque sergent démobilisé de l'armée coloniale française, avait publiquement revendiqué l'assassinat du premier président de la République togolaise, démocratiquement élu, à l'accession du pays à l'indépendance, Sylvanus OLYMPIO.

Devenu par la suite monopartisan avec la création du parti unique – parti Etat RPT (Rassemblement du Peuple Togolais) en 1969, la dictature militaire, à travers l'homme de paille des Français a saigné le peuple togolais.

Avec le soulèvement populaire du 05 octobre 1990, la contestation, qui s'exprimait de manière diverse au départ, prenant souvent la forme d'une résistance passive, prit une ampleur telle qu'elle ébranla le régime de l'arbitraire en place, dont l'immense majorité du peuple togolais, avide de liberté, de démocratie, de justice et de progrès, voulait la fin.

La responsabilité de la France dans la tragédie que vit le peuple togolais depuis 1960 et plus particulièrement depuis 1967 et le 5 février 2005, date du décès du général Eyadema et du coup d'Etat monarchique de son fils Faure GNASSINGBE, au nom du clan GNASSINGBE qui a pris les Forces Armées Togolaise (FAT) et le peuple togolais en otage sous la menace des fusils et des chars, sera établie à travers une analyse chronologique des événements politiques les plus marquants.

Au décès du président Gnassingbé EYADEMA, Jacques CHIRAC, le président français, a salué sa mémoire en déclarant qu'il était « *un ami personnel et un ami de la France* ». Cela en dit long sur les relations entre la France et le dictateur que fut Eyadéma, trente-huit années durant.

Quel meilleur aveu que celui de Faure GNASSINGBE se rendant à la grand-messe néocoloniale du sommet France-Afrique à Bamako, en décembre 2005, lorsqu'il qualifie l'esclavage et la colonisation, deux crimes contre l'humanité, infligés par la France aux peuples africains de « passé solidaire » : « *La relation entre mon pays et la France s'inscrit dans la durée. Elle plonge ses racines dans un passé solidaire.* » C'est la « solidarité » du maître et de l'esclave !

La France n'a pas fait mystère de son parrainage bienveillant de la succession monarchique préparée par le clan GNASSINGBE en violation de tous les principes démocratiques tant lors du coup d'Etat constitutionnel du 5 février 2005, lorsque des officiers des Forces Armées Togolaises (FAT) ont « nommé » Faure GNASSINGBE Président de la République en remplacement de son père, que lors du coup d'Etat électoral du 24 avril 2005.

L'ancien ministre français Koffi YAMGNANE a déclaré sur les médias internationaux, suite à une visite à l'Elysée au sujet de la crise togolaise que les conseillers de Jacques CHIRAC lui ont fait comprendre que Faure GNASSINGBE était l'homme de la France et que l'opposition togolaise n'avait qu'à se contenter des élections législatives.

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

Il est de notoriété publique que la CEDEAO, chargée de surveiller le processus, s'est laissée dicter par la France l'attitude et les positions qu'elle a adoptées sur le terrain, ce qui a mis en cause la crédibilité de cette institution sous-régionale pour avoir fermé les yeux sur les graves irrégularités qui ont entaché cette mascarade d'élection présidentielle.

Au terme des opérations de vote, le soir du 24 avril 2005, lorsque les militaires emportaient les urnes ou les détruisaient et tiraient à balles réelles sur les électeurs et manifestants qui s'opposaient à leurs actes illégaux, des témoignages concordants faits à la LTDH indiquaient que des soldats français faisaient partie des forces de répression qui tiraient à balles réelles pour massacrer la population.

Ces soldats français, membres du corps expéditionnaire français dit « Opération Licorne » en Côte d'Ivoire ont été redéployés à Lomé, depuis l'aggravation de la crise en Côte d'Ivoire. Ils font partie de la force

Alors même que le Ministre Akila-Esso BOKO, organisateur de l'élection, a tiré la sonnette d'alarme quant à l'impréparation de l'élection et aux magouilles du pouvoir, le président en exercice de la CEDEAO, le président Mamadou TANDJA du Niger, n'a rien trouvé d'autre que de qualifier ses propos « d'irresponsables ».

Les pressions de la France sur les chefs d'Etat francophones de la CEDEAO sont un secret de polichinelle. Tout porte à croire que le revirement puis la complicité de la CEDEAO avec la dictature militaire sont le fait des pressions de Jacques CHIRAC sur Mamadou TANDJA et ses homologues.

La CEDEAO, l'ONU, l'Union Africaine, l'Union Européenne, les Etats-Unis ont tous fermé les yeux sur la mascarade électorale et les violations massives des droits de l'Homme. Cette attitude des plus surprenantes a laissé le sentiment amer au peuple togolais qu'un complot international se tramait contre lui.

Nous rappelons qu'un rapport confidentiel d'un diplomate de l'Union européenne a fait état de 900.000 électeurs fictifs sur les listes électorales et qu'un observateur béninois de la CEDEAO, M. Martin ASSOGBA, a dénoncé son organisation mandataire pour avoir ignoré volontairement les rapports relatant les fraudes massives.

Selon le rapport confidentiel du diplomate de l'Union Européenne :

« La CEDEAO a envoyé 150 observateurs. Toutefois, ceux-ci n'ont pu être déployés qu'au dernier moment samedi 23 avril 2005 et n'ont eu pour mission que d'observer le scrutin proprement dit. (...) »

« L'observation CEDEAO n'a pas porté sur deux étapes principales qui sont la révision des listes électorales et les opérations de dépouillement, au cours desquelles de nombreuses irrégularités ont été constatées ».

Et pourtant la CEDEAO ose déclarer, selon ce rapport, que le « scrutin a globalement répondu aux critères et principes usuellement admis en matières d'élection ».

Cette contradiction flagrante, l'Union Européenne n'y échappe pas non plus puisque son commissaire au développement M. Louis MICHEL : « prend note de l'annonce des résultats officiels de l'élection présidentielle faite par la cour constitutionnelle du Togo et de l'investiture de Faure GNASSINGBE comme nouveau Président du Togo ».

Mais la Commission européenne a été désavouée par la suite par le Parlement européen, plus digne, qui a réclamé une nouvelle élection présidentielle au Togo tout en refusant la reconnaissance de l'élection de Faure GNASSINGBE.

Cependant, parmi les chefs d'Etat et institutions qui ont cautionné la proclamation frauduleuse de Faure GNASSINGBE comme ayant été élu président de la République malgré les fraudes scandaleuses organisées au vu et au su de tous et largement relayées par les médias internationaux, on a commencé à compter, dès le 5 mai 2005, outre la pléthore de chefs d'Etat africains, tous violateurs des droits de l'Homme dans leur pays : Omar BONGO du Gabon, Mamadou TANDJA du Niger, Abdelaziz BOUTEFLIKA d'Algérie etc., les chefs d'Etat des grandes puissances du monde entier : Jacques Chirac de France (avec ses « félicitations ») ; George BUSH des Etats-Unis, à travers un communiqué du porte-parole du département d'Etat, Richard BOUCHER.

Tous ces soutiens ont dévoilé le véritable complot international ourdi contre le Togo et son peuple, à l'occasion de cette élection présidentielle, par les chefs d'Etat et institutions de ladite Communauté internationale.

ANNEXE 2

« Inquiétudes au sein des populations togolaises

Les militaires français patrouillent-ils à Lomé ?

Les militaires français sont visibles partout à Lomé ; ce que les militaires togolais ne peuvent jamais faire à Paris. Ils circulent dans des véhicules de transport de troupe des Forces Armées Togolaises (FAT) comme s'ils sont intégrés dans cette armée.

L'inquiétude est de plus en plus grandissante dans la population qui se demande si dans quelques jours on en verrait pas ces militaires français prendre position aux points névralgiques de la capitale où ne vont pas commencer par faire la patrouille dans les rues la nuit (sic).

Ces militaires français en terre togolaise sont normalement en transit. Ils sont arrivés à Lomé aux lendemains des troubles à Abidjan en République de Côte d'Ivoire où les Français sont pris à partie par les patriotes commandés par Charles Blé Goudé. Accusée par le camp du président ivoirien Laurent Gbagbo d'apporter un appui logistique à la rébellion, la France a dégraissé son contingent militaire pour Lomé. Le lot de militaires français arrivés à Lomé est une partie de la troupe aéroportée constituant la base militaire française installée depuis près de quarante ans en Côte d'Ivoire. En son temps la presse togolaise s'est beaucoup inquiétée de la présence de ces militaires sur le sol togolais en invoquant les accords de défense qui existent entre la France et le Togo.

Depuis leur arrivée au Togo quelques mois avant la mort du général EYADEMA, tout ce passe comme si la France a constitué une nouvelle base à Lomé et ceux (sic) en violation de la souveraineté nationale du Togo. Aucune base militaire étrangère ne serait installée au Togo sans que l'Assemblée Nationale ait légiféré. Dans le cas présent il y a déjà plus d'un an que les militaires français sont débarqués à Lomé. Le transit devient une installation et une occupation d'un territoire souverain sans l'accord de l'Assemblée qui représente le peuple.

Il est à remarquer que lors du coup d'État militaire et constitutionnel des 5, 6, et 7 février dernier, les militaires français ont commencé par prendre position. Dénoncés par la presse, ils sont rentrés à (sic) leur zone de cantonnement. On sursure (sic) que pendant la barbarie électorale des 24 et 26 avril de cette année, les avions de chasse française (sic) qui ont survolés (sic) Lomé ont fait de la transmission pour les forces armées togolaises.

Celles-ci ont à cet effet pu localiser les poches de résistance qui se sont élevées (sic) contre le hold-up électoral.

On attend de voir jusqu'où ces militaires français iraient (sic). »

(Source : **CROCODILE** N°752 du jeudi 21 au 28 décembre 2005)

ANNEXE 3

La Situation des réfugiés et des déplacés

Depuis que la répression des forces démocratiques s'est accrue avec le début de la campagne électorale de Faure GNASSINGBE, successeur de son père, feu le président Gnassingbe EYADEMA, visant à ériger le Togo en une monarchie héréditaire, de nombreux Togolais, insécurisés par la multiplication des exécutions extrajudiciaires et autres exactions qui ont créé un climat de terreur dans tout le pays, ont été contraints de prendre les routes de l'exil pour sauver leur vie.

Cet exode est la conséquence de l'intrusion intempestive et cruelle des militaires, des gendarmes, des policiers et des membres de la milice du régime RPT dans les maisons des paisibles populations.

Une fois dans les maisons, après avoir escaladé les murs ou fracassé les portails et les portes, ils tirent des coups de feu sur tout ce qui bouge. Lorsqu'ils ne tuent pas, ils s'adonnent à des séances abominables de torture, amputent, volent et violent avec un sadisme inouï.

De nombreux témoignages révèlent que certains, parmi les militaires arrivés de Kara à Lomé, n'hésitaient pas à proclamer : « *Nous sommes venus faire la guerre à Lomé* », pour justifier leur barbarie commanditée par le pouvoir RPT et Faure Essozimana GNASSINGBE contre le peuple togolais.

A Aného, Atakpamé, Tsévié, Kévé, Sokodé, Mango, Kpémé, Dalavé, etc., les militaires se sont littéralement comportés en armée d'invasion ennemie en territoire conquis, tirant et bombardant de grenades lacrymogènes leurs propres compatriotes civils.

L'évaluation provisoire du nombre des réfugiés qui se sont exilés dans les pays voisins frontaliers du Togo, selon les chiffres rendus publics le 6 mai 2005 par le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) des Nations Unies, s'établissait, à cette date, à un total de 22 681 réfugiés se décomptant comme suit :

- 12 000 réfugiés au Bénin ;
- 10 681 réfugiés au Ghana.

Il faut cependant préciser que ces chiffres du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) ne rendent compte que très partiellement de l'ampleur du mouvement de population qu'il y a entre le Togo et les pays voisins depuis l'aggravation de la crise. Une grande masse de réfugiés rejoignent directement leurs parents vivant dans ces pays, sans avoir été recensés par cette institution. La dernière évaluation du HCR fait état de plus de 40.000 réfugiés.

A ces réfugiés de l'extérieur, il faut ajouter ceux de l'intérieur, personnes déplacées, qui ont fui les localités où elles vivent, principalement les grandes villes et tout particulièrement la capitale, Lomé, pour s'abriter dans les localités de l'intérieur du pays afin de fuir les massacres ou la chasse à l'homme. Fait nouveau, relevé à l'occasion des violences électorales qui ont marqué l'élection présidentielle du 24 avril 2005, ceux qui se sont réfugiés dans les localités de l'intérieur du pays venant des grandes villes ont eu à y subir à nouveau des violences et exactions lorsqu'elles se sont systématisées et généralisées dans tout le pays, jusque dans les villages les plus reculés, poussant certains de leurs habitants à fuir dans la brousse pour aller vivre dans des huttes.

Mais, particulièrement alarmante est la situation des réfugiés togolais qui reviennent au Togo au sujet de laquelle la LTDH avait adressé, le 13 mai 2005, une lettre au Ministre de la Défense et des anciens Combattants (Réf. : 229/LTDH/VP/NK/05) ayant pour objet une « Demande de protection de la population » qui l'interpellait dans les termes suivants :

« Monsieur le Ministre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance en vertu de l'article 48 de la constitution de la IV^{ème} République les faits suivants.

Après la visite du Ministre de la Justice et chargé de l'Intérieur par intérim, du Ministre chargé des Relations avec le Parlement et la Ministre de la Culture à Aného dans la Préfecture des Lacs invitant les réfugiés togolais ayant fui au Bénin et au Ghana à rentrer au pays en toute sécurité et quiétude, leur appel a été entendu par certains réfugiés qui sont rentrés dans leurs localités.

Mais la LTDH a eu à constater, avec consternation, que cet appel au retour n'a été qu'un piège tendu à ces personnes dont certaines étaient des délégués de l'opposition dans les bureaux de vote de l'élection présidentielle du 24 avril 2005.

Certains réfugiés ont été arrêtés arbitrairement ou ont dû reprendre le chemin de l'exil et d'autres sont activement recherchés. La chasse à l'homme se poursuit sur toute l'étendue du territoire.

La LTDH déplore l'irruption nocturne des gendarmes dans les maisons après avoir escaladé les murs d'enceinte et défoncé les portes des habitations ainsi que les arrestations illégales et arbitraires dans presque toutes les préfectures du pays.

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

La LTDH attire votre attention sur le fait que des gendarmes ont tiré des coups de feu dans la nuit du 10 au 11 mai 2005 à Agbodrafo et dans l'enceinte du CEG avec tout le risque que cela comportait pour la sécurité des enfants et élèves.

Face à cette situation qui n'honore pas notre pays, la LTDH vous demande, Monsieur le Ministre, d'user de votre autorité pour faire cesser les exactions et les violations massives des droits de l'Homme qui contribuent à créer un climat de terreur et d'anarchie au Togo.

La LTDH vous demande la libération immédiate de toutes les personnes arrêtées arbitrairement au cours de la campagne de répression.»

A cette préoccupation de la LTDH, les informations publiées par le journal français Le Monde, dans son édition du 22 mai 2005, indiquant que des réfugiés, retournés au Togo, sont portés disparus, suite à une enquête dans le camp de réfugiés de Comé au Bénin, sont venues donner une confirmation tragique à cette situation.

Unaniment tous les réfugiés des camps situés au Bénin et ceux du Ghana se plaignent de leurs conditions de vie extrêmement difficiles.

Si, au Bénin, le gouvernement et le HCR ont fait des efforts louables pour faciliter l'accueil, les soins et l'existence des réfugiés, il n'en est pas de même au Ghana où ils sont en butte à l'hostilité du gouvernement qui met tout en œuvre pour les pousser à retourner au Togo pour tomber entre les griffes des tueurs à leur poursuite.

Les Togolais réfugiés au Bénin font état d'une complicité entre le président KUFUOR, qui serait redevable, selon eux, à feu le général Gnassingbé EYADEMA, à l'époque où il était dans l'opposition au gouvernement RAWLINGS, et le régime militaire de Faure GNASSINGBE.

Outre la misère, l'inconfort matériel et le stress dans les camps de toile en pleine brousse, parmi les moustiques et les serpents, les réfugiés ont à subir le harcèlement des sbires de la dictature du clan GNASSINGBE.

C'est ainsi que la LTDH est souvent saisie par les réfugiés faisant état de visites dans les camps des bourreaux qu'ils ont fuis au Togo. Face à ces actes d'intimidation et de harcèlement, il règne une telle psychose dans les camps où des individus, venus de l'extérieur, soupçonnés à tort ou à raison d'être de connivence avec le régime du clan GNASSINGBE, sont victimes de violences.

Certains auraient été lynchés à mort n'eût été la célérité du HCR pour les protéger.

Les réfugiés togolais n'ont qu'un désir : le retour au Togo dans leur foyer le plus tôt possible. Mais ils ne peuvent le faire dans les conditions actuelles où des personnes ciblées par la dictature continuent à fuir le pays pour échapper à la chasse à l'homme organisée par l'armée et les milices du RPT et ce, en totale contradiction avec le discours démagogique de Faure GNASSINGBE et Edem KODJO, appelant à leur retour au bercail.

Apparemment, l'exil de plusieurs dizaines de milliers de compatriotes membres de l'opposition démocratique, semble arranger les tenants du pouvoir.

Le tandem Faure GNASSINGBE-Edem KODJO semble tout mettre en œuvre pour empêcher ou décourager leur retour. Plusieurs réfugiés téméraires ont eu à regretter leur retour puisqu'ils ont dû reprendre la fuite précipitamment pour retourner sur leur lieu d'exil quand ils n'ont pas été arrêtés et jetés en prison après un passage à tabac en règle.

ANNEXE 4

BENIN-TOGO : des milliers de réfugiés togolais vivent encore en exil

COME, le 14 décembre (IRIN) – De nombreux de réfugiés togolais qui s'étaient installés au Bénin en avril dernier sont finalement rentrés chez eux, mais plus de 19 000 vivent encore en exil, selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Faisant le point sur la situation des réfugiés au Bénin, le HCR a indiqué que 10 960 personnes vivent actuellement dans ses camps de réfugiés de Comé et d'Agamé, et 8 130 autres sont à Cotonou, la capitale ou dans les autres centres urbains du pays.

Selon les estimations de l'agence, 24 500 ont fui le Togo pour se réfugier au Bénin à la suite des violentes manifestation déclenchées par les élections présidentielles très contestées du 24 avril, et 15 000 autres sont partis au Ghana.

A plusieurs reprises, le gouvernement de Faure Gnassingbé, le nouveau président élu, a exhorté les réfugiés à rentrer au pays au nom de la réconciliation nationale.

Par vagues successives, des togolais avaient traversé les frontières de ce petit pays d'Afrique de l'ouest à la fin du mois d'avril, lorsque les manifestations de rues avaient dégénéré en guérilla urbaine dans la capitale, Lomé, à la proclamation de la victoire de M. Gnassingbé aux élections présidentielles qui, selon l'opposition, avaient été entachées de nombreuses irrégularités.

Consternés par l'usurpation du pouvoir par Faure Gnassingbé à la suite du décès de son père dans l'exercice de ses fonctions en février dernier, après avoir dirigé le pays pendant 38 ans, des milliers de militants de l'opposition ont fui le Togo par peur des persécutions des forces de sécurité appelées pour rétablir l'ordre.

Selon les conclusions de la commission d'enquête gouvernementale rendues publiques le mois dernier, 154 personnes ont été tuées et 600 autres blessées durant les troubles. Mais selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'Homme, 400 à 500 personnes auraient trouvé la mort pendant ces émeutes.

Beaucoup de réfugiés ont peur de rentrer, craignant d'être persécutés à leur retour.

A en croire le chargé de programme du HCR, M. Van Castele, il n'y a pas eu de nouvelles arrivées au camp de Comé depuis deux mois. La plupart des 239 mineurs non accompagnés enregistrés au départ avaient retrouvé leurs familles, et seuls 54 enfants vivaient encore sans leur parent à Comé, a-t-il ajouté.

Avec l'aide des autorités béninoises, l'agence travaille actuellement à la mise à jour des données relatives aux réfugiés togolais dans son nouveau système Projet profil – une méthode d'enregistrement utilisée dans 40 pays -, qui offre à chaque réfugié une attestation d'enregistrement et une carte d'identité, comprenant une photographie et des empreintes digitales.

Imorou Kossi, président de la coordination des réfugiés à Comé a confié à un groupe de journalistes qui visitaient le camp, que les résidents continuaient d'avoir peur pour leur sécurité se plaignaient de l'insuffisance des rations alimentaires et des soins de santé.

L'agence a acheté une ambulance neuve qu'elle a mise à la disposition du camp et a remboursé des frais de soins médicaux aux autorités locales qui supportent une partie des problèmes liés à la prise en charge des déplacés, a indiqué M. Van Castele. Une équipe de Médecins sans frontières devrait également arriver au mois de janvier.

Au plan alimentaire, le HCR affirme que les réfugiés reçoivent les 2 100 calories requises quotidiennement, mais que certains ont l'habitude de manger des quantités plus importantes de nourriture.

Entre-temps, le Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations Unies a sollicité des bailleurs de fonds une contribution financière pour assurer l'alimentation des réfugiés jusqu'en mars 2006.

« Chaque réfugié dans le camp a reçu une ration alimentaire complète d'un mois », a déclaré à IRIN Marcus Prior, le chargé de communication du PAM pour l'Afrique.

« Le fait que certains ne semblent pas satisfaits souligne bien la précarité de la situation d'un réfugié, même lorsqu'on reçoit de l'aide », a-t-il ajouté.

Malgré l'importante contribution financière de la Norvège, il manque encore près d'un million de dollars pour réunir les 3 millions nécessaires qui permettront de couvrir les besoins alimentaires des réfugiés jusqu'au mois de mars prochain.

Le PAM fournit une aide alimentaire non seulement aux réfugiés installés dans les camps du Bénin, mais aussi aux milliers d'autres qui ont fui au Ghana ou qui ont été déplacés à l'intérieur du Togo.

(Source :Agence IRIN)

ANNEXE 5

MISSION DANS LES CAMPS DE REFUGIES TOGOLAIS AU GHANA ET AU BENIN

1. 1- Différentes étapes de la mission

Le processus électoral de 2005, marqué par des violences et des biens matériels détruits, a contraint des milliers de Togolais à fuir leur domicile et à s'exiler au Bénin, au Ghana voisins, dans d'autres pays de la sous-région et dans des pays occidentaux.

Une mission de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH) et du Collectif des Associations de la Société Civile et des Organisations Syndicales du Togo (CASCOST) qui s'était rendue dans les camps de réfugiés au Bénin, au Ghana et à l'intérieur du pays, début juillet 2005, a permis de faire l'état des lieux au sujet des conditions d'accueil, d'existence et de vie des réfugiés et des déplacés togolais.

A – ETAPE DU BENIN

1.2- Conditions d'accueil au Bénin

*La plupart des réfugiés passent par la frontière de « Sanvi-Condji » (côté togolais) et sont accueillis à leur entrée au BENIN dans l'enceinte de l'église catholique de Hilla-Condji (frontière côté béninois) par les autorités du Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés (HCR). Ils s'inscrivent et reçoivent des brassards et doivent attendre l'arrivée d'un bus de transport pour se rendre au camp de réfugiés. Dans le cas où le bus accusait du retard dans l'acheminement des réfugiés vers les camps, ces derniers sont obligés de séjourner dans l'enceinte de l'église catholique Notre Dame de l'Assomption de Hilla Condji et de passer la nuit sous une tente ou dans l'église devenue «**camp de transit**» pour tous les réfugiés togolais qui passent par la voie terrestre du côté du Bénin. Avant de quitter le « camp de transit », ils reçoivent des autorités du HCR un bol de riz par personne et une pâtée de viande pour deux personnes avant d'être conduits aux camps d'Agamé ou de Comé au Bénin.*

D'autres réfugiés qui empruntent la voie fluviale en traversant le fleuve Mono et d'autres rivières, transitent par la mairie de Lokossa où ils reçoivent une attestation de reconnaissance du statut de réfugié qu'ils doivent présenter au camp pour l'obtention de la carte de ration.

Rappelons que des organisations internationales et nationales telles que l'UNICEF, le PNUD, PLAN BENIN, CARITAS, la CROIX ROUGE, PAM, TERRE DES HOMMES se sont mobilisées et viennent en aide aux réfugiés togolais au Bénin.

1.3- Arrivée sur le camp

Les réfugiés, à leur arrivée au camp, sont soumis aux formalités d'interview et de prise de photo d'identification avant d'avoir leur tente (portant l'inscription UNICEF) et leurs cartes de ration alimentaire. Ainsi, un réfugié qui arriverait par exemple au camp la nuit, doit attendre le lendemain matin pour avoir sa tente, et celui qui arrive, par exemple le vendredi, doit attendre le lundi suivant pour avoir sa tente et une ration alimentaire.

1.4- Conditions de logement des réfugiés

Les réfugiés sont regroupés à dix (10) dans une tente avec leurs effets et reçoivent chacun une natte et une couverture. Ils reçoivent à dix, deux moustiquaires imprégnées, un sceau d'eau, deux casseroles et une cuillère.

1.5- Conditions d'alimentation des réfugiés

Les réfugiés reçoivent toutes les deux semaines chacun, un bol de maïs, un bol de haricot, un litre d'huile d'arachide, 1 paquet de sucre ou deux savons de marque « Lyon ».

Durant l'exercice de Madame Catherine, coordinatrice des activités du HCR à Agamé, les réfugiés recevaient à dix, 10 bols de maïs, 10 bols de riz, 10 bols de haricot, 1 sac de farine de semoule, 8 boîtes de sardines, 6 paquets de sucre, 10 savons.

Mais cette dotation déjà dérisoire se dégradera sous la coordination d'une Béninoise qui a remplacé Madame Catherine dès le mois d'août 2005.

1.6- Soins

Lorsque des réfugiés sont malades (paludisme, morsure de serpent, accouchement des femmes,...) ils sont admis à l'hôpital de Lokossa pour recevoir des soins dans des conditions misérables, dans la mesure où les soins qu'ils reçoivent ne sont pas adéquats. Plus grave, les malades admis dans les centres de santé sont mal nourris. Ce qui oblige la plupart des malades à fuir les hôpitaux pour se rendre au camp afin de bénéficier de l'attention des proches parents ou amis d'infortune.

Lorsqu'un réfugié souffre par exemple du paludisme, de la fièvre jaune ou des maux de tête, il ne reçoit auprès des responsables de la Croix Rouge que des antalgiques pour l'essentiel (paracétamol, aspirine...). Le manque de produits pharmaceutiques dans les camps pousse certains réfugiés à recourir aux plantes médicinales qu'ils vont chercher dans la brousse pour se soigner.

Cette situation a valu le surnom suivant à la Croix-Rouge béninoise : « 02 matin, 02 midi, 02 soir », terme utilisé par les agents de la Croix-Rouge béninoise en donnant du paracétamol aux réfugiés malades.

A.1 COME

Il faut noter que le camp de Comé abrite un quartier exclusif où logent 130 enfants non-accompagnés dont les photos sont affichées devant le Bureau de l'UNICEF dans l'enceinte du camp afin de faciliter les recherches des parents. D'après les informations recueillies auprès de ces enfants réfugiés et les responsables du HCR, ils ont suivi le mouvement des masses jusqu'au Bénin, car témoins de graves atrocités, d'assassinats de leurs parents ou de proches parents portés disparus durant la répression pré et post-électorales.

Ceux qui sont blessés par balles ou ayant été victimes de violence, une fois arrivés dans le camp, sont immédiatement conduits à l'hôpital de zone de Comé pour y recevoir des soins. C'est ainsi que plusieurs réfugiés ayant reçu des balles ont eu la vie sauve dans cet hôpital où les balles ont été extraites.

Les responsables du HCR Bénin des camps de Comé et d'Agamé disposent d'un nombre considérable de ces balles extraites et d'autres éléments de preuves des derniers événements relatifs aux graves atteintes aux droits humains au Togo durant la période concernée.

A.2 COTONOU

Il n'existe plus à ce jour de camps de réfugiés à Cotonou, capitale du Bénin. Mais des informations recueillies auprès des autorités du HCR, il ressort que la plupart des réfugiés identifiés habitent dans des familles.

Mais les jeunes filles non accompagnées sont prises en charge par Terre des Hommes et les Sœurs Salésiennes au Centre Don Bosco à Zogbo.

B. ETAPE DU GHANA

Cette étape a été effectuée par une mission conjointe du Forum et du Collectif des Associations de la Société Civile et des Organisations Syndicales du Togo (CASCOST) dont la coordination est assurée par la LTDH. La mission s'est rendue au Ghana entre les 14 et 16 juillet 2005.

B.1- AFLAO

Les réfugiés et leur statut :

Contrairement au campement structuré des réfugiés togolais au Bénin, il est impossible dans le cas du Ghana de rencontrer des réfugiés dans un camp. Tous se sont éparpillés sur l'ensemble du pays en intégrant soit des familles proches, soit en optant pour le système D (la débrouillardise) ou le « sauve-qui-peut » en l'absence d'une prise en charge du HCR et de l'indifférence des autorités ghanéennes en violation des conventions de Genève relatives à la protection des réfugiés et d'autres textes internationaux de protection des personnes auxquels est partie l'Etat ghanéen.

A Aflao, les réfugiés togolais ne sont localisés nulle part et il était donc difficile de les retrouver tous ensemble. Certains se sont dirigés vers le domicile du chef Togbui Fiti (d'Aflao), ou installés dans la cour de l'Eglise catholique Sts Peter & Paul. Une bonne partie de ces réfugiés ont poursuivi leur route sur Satsimadja ou Accra. D'autres ont rebroussé chemin pour le Bénin.

L'infime partie des réfugiés togolais résidant à Aflao était donc, et majoritairement, composée des anciens réfugiés de 1991 ou de 2003. Ceux qui pouvaient être considérés comme ayant fui le pays à la suite des derniers événements de 2005 se sont finalement répartis dans des familles d'accueil.

Les réfugiés togolais à Aflao, aussi bien les anciens que les nouveaux, ne bénéficient d'aucune reconnaissance et d'assistance, ni de la part des autorités locales, ni de celles du HCR. En conséquence, ils n'ont aucun statut juridique.

a- Les mobiles d'exil

Selon leurs témoignages, les réfugiés togolais ayant transité par Aflao ou qui y vivent encore dans la clandestinité à la suite des derniers événements ont fui le pays pour plusieurs raisons : témoins oculaires d'enlèvements, d'assassinats, de bastonnades, de torture ; menaces de morts, rescapés de fusillades ou autres atrocités.

1.6-1. Les conditions d'existence

Les conditions de vie des réfugiés togolais, anciens réfugiés de 1991 comme celles des nouveaux de 2005 qui sont hébergés pour quelque temps par les premiers, sont précaires et c'est cette situation de précarité qui a abrégé leur séjour à Aflao ou qui les a contraints à se cacher dans des familles par manque de nourriture, d'installations sanitaires, d'abris, etc. Les réfugiés qui se sont installés dans l'enceinte de l'Eglise Catholique à Aflao dormaient dans un dénuement total sous une tente ayant servi à une fête paroissiale).

B.2 SATSIMADJA

a - Les réfugiés et leur statut

Satsimadja est vraisemblablement le seul point où l'on peut trouver aujourd'hui en bloc un nombre relativement important de réfugiés togolais.

Au lendemain des événements du 26 avril 2005, ils étaient en tout 235 personnes provenant de 38 familles à s'installer dans la localité. Selon le responsable des réfugiés, il y avait plus d'hommes que de femmes, une quarantaine d'enfants, des blessés (qui seraient repartis faute de soins), 4 femmes en état de grossesse, dont une accouchera d'une petite fille (Blandine) le 1^{er} juin 2005, et surtout un vieillard de 90 ans environ (décédé en exil fin juin 2005), emmené là-bas par sa fille qui voulait sauver le reste de la famille, après que ces deux jeunes garçons eurent été mortellement bastonnés et blessés.

Les réfugiés rencontrés à Satsimadja, exerçaient au Togo différentes professions parmi lesquelles on retrouve des enseignants, des artisans de tous genres, des cadres d'administration, des commerçants, des étudiants, des élèves, des revendeurs et vendeuses, des ménagères...

La majorité des réfugiés qui ont transité par Aflao et Avoème (Eglise catholique Sts Peters & Paul d'Aflao) n'ont pas accepté de révéler leur lieu de provenance au Togo pour des raisons de sécurité.

b Les mobiles d'exil :

Comme à Aflao, les mobiles d'exil ont été les mêmes d'autant plus que ce sont, en partie, les mêmes personnes qui se sont installées dans la localité. Il convient cependant d'ajouter que la majorité a été poursuivie pour avoir travaillé comme délégués de la coalition ou milité pour le changement démocratique lors du scrutin du 24 avril 2005. C'est le cas par exemple de M. Simon Y. qui a été le délégué de la Coalition dans le bureau de vote 2062 à Soviépe (Adidogomé). Ils sont 5 personnes (hommes) à être actuellement dans ce cas à Satsimadja.

1.6.2 Les conditions d'existence

La précarité dans laquelle vivent les compatriotes togolais réfugiés à Satsimadja, pour le moins qu'on puisse dire, est pitoyable.

En ce qui concerne d'abord leur hébergement, ni le HCR ni les autorités gouvernementales ghanéennes n'ont pris aucune disposition pratique pouvant servir d'abris aux réfugiés. C'est le « Vocational Training School » de la localité qui a offert deux de ses bâtiments en construction aux réfugiés. Ils se sont alors répartis en des groupes de 65 personnes par salle de classe.

Pour ce qui concerne la ration alimentaire, les réfugiés sont aussi sous-alimentés que mal nourris. La seule assistance dont ils ont bénéficié jusqu'à l'arrivée de la Mission du Forum, fut celle du Comité International de la Croix Rouge (CICR) : quelques mesures de riz, de haricot, des bidons d'huile, du sel, du sucre, de la farine, des seaux en plastique, des assiettes, des gobelets, des savons et 10 nattes pour certaines mamans dont les enfants ont entre 0 et 6 mois. Tout naturellement, cette assistance du CICR s'est avérée insuffisante car, à titre d'exemple, 199 personnes ont eu à se partager un bidon de 25 litres d'huile. La seule visite effectuée par le HCR auprès des réfugiés de Satsimadja n'a été marquée que par la distribution de préservatifs.

Au plan sanitaire, on note une inexistence systématique de soins : les réfugiés souffrent de paludisme et n'ont aucun médicament pour se soigner ; ils n'ont pratiquement pas de moustiquaires. Ceux dont l'état nécessite des soins hospitaliers ont dû se heurter à la réticence des agents des hôpitaux et dispensaire de la localité. Rappelons que la petite Blandine a été mise au monde dans le camp, à même le sol, sans aucune assistance médicale, sans oublier qu'il a fallu des interventions de tradithérapeutes pour extirper le placenta de la maman qui venait d'accoucher. Le pire a été évité de justesse.

Dans cette misère chronique, le moyen prépondérant de subsistance des réfugiés est le métayage moyennant une rémunération insignifiante de 2000 Cedis soit environ 100F CFA (0,2 \$US) pour une grande surface cultivée.

La scolarisation des nombreux enfants réfugiés n'est pas non plus à l'ordre du jour.

Au-delà de tous ces problèmes graves de subsistance, les compatriotes togolais réfugiés à Satsimadja rétorquent par un non systématique à la question du retour au bercail. Pour eux, il n'en est pas question tant que la situation socio-politique n'aura pas été normalisée.

3 - HOHOE

1.6.3 Les Contacts :

Comme partout ailleurs au Ghana, il est impossible de retrouver les réfugiés en un lieu fixe.

C'est par le biais de M. Ankou, Coordinateur délégué de la Société Civile à Danyi, réfugié à Hohoè, que le contact a été établi avec un groupe de cinq réfugiés.

Ici, c'est l'ONG Christian Rural Aid Network (CRAN), qui apporte une assistance assez importante aux réfugiés de la localité.

b- Les réfugiés et leur statut

L'essentiel des réfugiés de Hohoè sont arrivés de la Région des Plateaux (Danyi, Kpélé, Kpalimé, Badou...) et quelques-uns du Golfe (l'Ave) et de Lomé. Ils seraient au nombre de plus de 300. Les autres sont répartis dans beaucoup d'autres localités que nous n'avons pas pu visiter, à l'instar de Kute, Bala, Oboissy, Jassika, Kedzebi, Vli Todzi, Bakua, Todomé, Maté.

1.6.4 Les conditions d'existence

Il n'existe pas de camp pour les réfugiés togolais ni à Hohoè ni dans les localités sus-énumérées. Ils sont donc hébergés par des proches ou des personnes de bonne volonté ou dorment carrément dans la rue.

Depuis leur arrivée, en avril 2005, pour la majorité d'entre eux, le HCR n'a distribué qu'une seule fois (le 16 juin 2005) quelques mesures de maïs en piteux état de surcroît. C'est dire que la faim et la malnutrition sévissent dans les lieux de résidence des réfugiés de Hohoè.

Il existe des malades sans soins et le cas le plus marquant est celui du jeune AGBETI, artiste plasticien blessé par balles à la tête à Lomé dans le quartier de Tokoin Protestant en avril 2005, et dont les balles n'ont été extraites (3 au total) que le vendredi 17 juin 2005, contre des frais d'opération s'élevant à 30.000 cedis et exigés par l'hôpital.

Cas de décès : Ces difficiles conditions de subsistance ont entraîné des décès dont au moins deux cas nous ont été signalés : celui d'une femme décédée en couche avec le bébé à Kédzébi et celui du chef Togbui Kodzo AGBLEZE du village de Danyi Zotsi, décédé à Oboissy Cemente.

1.6.5 Les mobiles d'exil

Le motif général de la fuite des personnes rencontrées à Hohoè est la chasse à l'homme orchestrée par le pouvoir militaire et les miliciens du RPT avant, pendant et après les élections du 24 avril 2005.

A Hohoè, il existe un nombre assez important de réfugiés ayant fui le Togo à cause de leur appartenance à la Coalition, à la Société Civile, et de leur militantisme pour la démocratie et les droits humains

4. – PENYI

Un groupe de réfugiés togolais composés essentiellement de jeunes habitent cette localité. Dans des conditions difficiles. Une partie du groupe loge dans une villa privée inachevée et la seconde partie vit dans des salles de classe de l'école primaire de la localité.

A l'instar des autres groupes de réfugiés au Ghana, la situation de ceux de Penyi est très misérable ; le HCR Ghana n'aurait donné des vivres qu'une seule fois depuis l'arrivée des réfugiés à partir du 26 avril 2005.

C'est l'église catholique de la localité qui leur apporte une assistance.

A la lumière de ce constat, il est impérieux que le gouvernement ghanéen et le HCR prennent leurs responsabilités pour que tous les réfugiés togolais établis sur le sol ghanéen bénéficient de leur assistance conformément aux conventions de Genève et tous les autres textes internationaux ratifiés par le Ghana.

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

Que ce soit dans les camps du Bénin ou au Ghana, toutes les dispositions doivent être prises en faveur de la protection et de la sécurité des réfugiés togolais conformément aux instruments internationaux relatifs au droit des réfugiés.

Les partenaires au développement doivent honorer leurs engagements en apportant leur contribution à l'amélioration des conditions de vie et d'existence des réfugiés.

La question du retour des réfugiés doit s'inscrire dans un cadre global de dialogue national et ne saurait donc se limiter à un simple accord entre le gouvernement togolais et le HCR.

ANNEXE 6

Les arrestations et les disparitions

La LTDH est fortement préoccupée par la multiplication des arrestations et disparitions qui se poursuivent encore.

Une requête qu'elle a reçue sur l'arrestation de Monsieur Koffi AGBO indique notamment :

« Suite au déroulement du scrutin présidentiel du 24 avril 2005 et après la proclamation des résultats provisoires dudit scrutin, nous avons constaté qu'une opération de patrouilles des agents de sécurité s'opère pendant la nuit dans notre quartier DEVE et ses environs.

Cette opération a conduit à l'arrestation de mon mari AGBO Koffi Aklama dans la nuit du 29 au 30 avril 2005.

J'étais avec mon mari avant son arrestation. Le groupe d'agents de sécurité qui était arrivé a escaladé la clôture de notre maison. Ils ont tapé à la porte et à la fenêtre plusieurs fois avant que je n'ouvre. Aussitôt ils ont braqué l'arme sur mon mari et l'ont arrêté.

A l'heure où je vous écris, ils l'ont gardé à la gendarmerie de Tsévié sans motif. »

Une autre requête de la famille H. précise :

« Suite au déroulement du scrutin présidentiel du 24 avril 2005 et après la proclamation des résultats provisoires dudit scrutin, nous avons constaté qu'une opération de patrouille des agents de sécurité s'opère pendant la nuit dans notre quartier DEVE et ses environs.

Cette opération a conduit à l'arrestation de mon frère HOUNKPATI Kokou Jean, enseignant de profession et fondateur de l'École Primaire Privée Laïque « le Baobab » dans la nuit du 29 au 30 avril 2005.

Selon sa femme, un groupe d'agents de sécurité est arrivé aux environs de 23 h dans la maison et a tapé à la porte.

A peine mon mari a-t-il ouvert la porte qu'il fut arrêté et conduit manu militaire à la gendarmerie de Tsévié.

Au vu de ce qui précède, ma famille et moi tenons à informer la Ligue en vue d'entreprendre les démarches nécessaires pour la libération de notre frère détenu actuellement à la gendarmerie de Tsévié.

La LTDH a été saisie au sujet des mêmes inquiétudes quant au sort de M. EKOUE-BLA par une requête qui présente ainsi sa situation :

« Pendant le dépouillement des urnes de l'élection présidentielle du 24 avril 2005, il y avait l'intervention des militaires à l'école primaire catholique d'Ablogamé N°1 qui commençaient à tirer pour emporter les urnes et il y avait opposition des jeunes gens qui assistaient au dépouillement par lesquels se trouvait Monsieur EKOUE-BLA Edoh, conducteur de taxi-moto.

Après cette manifestation, ce dernier n'était pas revenu à la maison jusqu'au lendemain malgré nos recherches.

Monsieur le Président, nous craignons pour sa sécurité surtout avec la situation qui prévaut maintenant dans notre pays et nous venons vers votre institution pour nous aider à le retrouver ».

Il faut signaler que d'autres cas d'arrestation, de disparition et surtout de chasse à l'homme continuent de parvenir à la LTDH qu'elle ne cesse de dénoncer par l'interpellation des autorités compétentes.

Situation en total contradiction avec l'appel au retour des réfugiés que lance le gouvernement de Faure GNASSINGBE et Edem KODJO.

Ces deux dirigeants souhaitent-ils réellement le retour des réfugiés ? il est permis d'en douter.

ANNEXE 7

Les actions de la LTDH

La LTDH dont la première vocation est de mener des actions de promotion et de défense des droits de l'homme, s'est vue engagée dans des actions urgentes, dans l'assistance aux victimes, le recensement et la dénonciation des faits ainsi que la mobilisation de l'opinion. La demande s'est accrue subitement de la part des victimes mais aussi et surtout, fait surprenant, de la part des partis politiques de l'opposition et de certains membres du RPT, parti au pouvoir dont les parents ont été victimes des exactions commises par les forces de l'ordre.

A- Actions urgentes d'assistance aux victimes de la répression barbare

Elles sont multiformes :

- assistance médicale : prise en charge des frais de consultations et des ordonnances médicales et des hospitalisations ;
- assistance matérielle ;
- assistance psychologique.

B- Mobilisation de l'opinion nationale et internationale sur les cas de violations des droits humains

Depuis le 05 février 2005, date de l'annonce du décès du Président de la République du Togo, le Général Gnassingbé EYADEMA, suivi du coup d'État militaire et constitutionnel perpétré par un quarteron d'officiers des Forces Armées Togolaises, la LTDH et la FIDH, après avoir fermement condamné le coup de force, ont exigé, avec les organisations de la société civile réunies au sein du Collectif des Associations de la Société Civile et des Organisations Syndicales, le retour à la légalité constitutionnelle.

En matière des droits de l'Homme et des libertés publiques, la LTDH a lancé un cri d'alarme à l'ONU, l'Union Africaine, la CEDEAO et l'Union Européenne pour solliciter l'intervention urgente d'une force d'interposition et la mise sur pied d'une commission d'enquête sur les crimes abominables perpétrés par les putschistes contre le peuple togolais depuis le 12 février 2005.

Lorsque ces institutions ont fermement condamné le coup de force et exigé la démission de Faure Gnassingbé, elle les a félicitées pour leurs prises de position sans équivoque et les a interpellées quant à l'impérieuse nécessité de protéger les populations civiles contre les risques d'aggravation des violations des droits de l'homme qui se profilaient à l'horizon, compte tenu de celles qui se multipliaient déjà sans que les autorités en place prennent quelque disposition que ce soit pour y mettre fin.

Depuis le 12 février 2005, date de la première manifestation de la population contre le coup de force du 5 février 2005 à l'appel des partis de l'opposition soutenus par les associations de la société civile et certains syndicats, jusqu'à ce jour, les craintes de la LTDH et de la FIDH se sont malheureusement confirmées.

Il y a une régression dramatique en matière de respect des droits de l'Homme et des libertés publiques.

Au total, sur toutes ces questions, la LTDH a rendu public tant en son nom que conjointement avec sa fédération internationale (FIDH) ou d'autres organisations, les prises de positions suivantes :

- 1- Une « déclaration » intitulée « La LTDH dénonce le coup d'Etat monarchique et appelle à une élection présidentielle démocratique » datée du 07 février 2005.
- 2- Une prise de position conjointe du « Collectif des Associations de la Société Civile et des Organisations Syndicales du Togo (CTSD, LTDH, UNSIT, SEST, GF2D, CSTT, CAD-Togo, ONG AMONO, UJA-Togo, LIDE, Barreau-Togo, SOLIDA, SAAD, FOSCAO, WANEP, ACAT-Togo, CTDH, DHT21, ONUTA, CURLCT, PCAR, JUDA, CAO-Togo, DIASTODE, CNSC, FSCT, Terre Nouvelle, CRSC, DHDCMC, Amis-Crocodile) » intitulée « Déclaration de la Société Civile en réaction au coup d'Etat des 05 et 06 février 2005 » ;
- 3- Une « lettre ouverte » conjointe LTDH-FIDH adressée à M. Jacques Chirac, Président de la République française demandant « à la France de condamner fermement ce coup de force et d'user de son influence internationale afin que l'ordre constitutionnel soit rétabli » signé par Adoté Ghandi AKWEI, Président de la LTDH ; Michel TUBIANA, Président de la LDH, Sidiki KABA, Président de la FIDH, datée du 07 février 2005 ;
- 4- Une « Déclaration » datée du 08 février 2005 par laquelle « La Ligue Togolaise des Droits de l'Homme dénonce avec indignation l'occupation, toute la matinée du 07 février 2005, de la portion de rue en face de son siège par une cinquantaine de gendarmes » alors qu'elle n'a jamais demandé une telle protection, ne se sentant menacée par personne. Elle y dénonce : « Cette façon d'intimider notre organisation dans l'accomplissement de sa tâche, laisse planer de sérieuses inquiétudes quant au travail des organisations des droits humains au Togo et au respect des libertés fondamentales en général ».
- 5- Un « Communiqué » conjoint de la LTDH-FIDH intitulé « Au-delà des condamnations, la FIDH et la LTDH appellent à la mobilisation », daté du 08 février 2005 ;

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

6- Un « Communiqué » conjoint de la FIDH–LTDH intitulé « Togo – Répression arbitraire des manifestations du 12 février : Les témoins pris pour cibles », daté du 14 février 2005 ;

7- Une « Déclaration » intitulée : « Le préfet Batandao menace et intimide les populations de Tchaoudjo » datée du 25 février 2005 ;

8- Une « Déclaration » intitulée : « La LTDH condamne la présence à la tête de l'Etat de l'usurpateur Abass BONFOH », datée du 1^{er} mars 2005 ;

9- Un communiqué contre : « La répression et le coup d'état permanent » au Togo, avec la FIDH, daté du 1^{er} mars 2005 ;

10- Une « Déclaration » intitulée « La LTDH lance un cri d'alarme à l'ONU, l'Union Africaine, la CEDEAO et l'Union Européenne pour l'intervention urgente d'une force d'interposition et la mise sur pied d'une commission d'enquête sur les crimes abominables perpétrés par les putschistes contre le peuple togolais depuis le 12 février 2005, datée du 1^{er} mars 2005 ;

11- Un « Appel urgent aux organisations internationales des droits de l'homme », sollicitant l'intervention d'une force d'interposition pour protéger la population des massacres de l'armée et des milices à la solde du clan GNASSINGBE, daté du 2 mars 2005 ;

12- Une « Déclaration » de dénonciation « des violations massives des droits de la personne humaine à Lomé et sur toute l'étendue du territoire » et « Des violations des libertés publiques » datée du 3 mars 2005 ;

C- La dénonciation des violations des droits de l'Homme auprès des autorités :

- Ministère de la Santé
- Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation

A son Excellence Monsieur le Ministre
de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Excellence,

La LTDH a relevé avec indignation la recrudescence des violations des droits et libertés des citoyens depuis le coup de force du 5 février 2005 qui a suivi le décès annoncé la même date du Président de la République.

La LTDH vient par la présente exprimer ses vives réprobations de ces actes qui sont en totale contradiction avec la loi et les conventions internationales ratifiées par notre pays le Togo.

Au nombre de ces violations, la LTDH se préoccupe particulièrement des cas des exécutions sommaires, des exactions et des violences physiques exercées par les éléments des forces de l'ordre et de l'armée sur les manifestants et de paisibles citoyens jusque dans leurs maisons.

Outre les morts qui ont succombé sous les balles des tueurs depuis le 7 février 2005 déjà et dont le nombre définitif reste à déterminer, vous avez annoncé publiquement sur la voix des ondes, Monsieur le Ministre, que cinq corps avaient été retrouvés à Bè dont trois repêchés dans la lagune à la hauteur de l'hôtel Napoléon, le 28 février 2005, le lendemain de la marche « rouge » organisée par les associations féminines.

Vous avez ensuite annoncé l'ouverture d'une enquête dans les formes requises par la loi.

Le 4 mars 2005 la Ligue a été saisie par les parents des victimes dont les corps avaient été déposés à la morgue du CHU-Tokoin à Lomé.

Les inquiétudes de ces parents étaient relatives aux informations qu'ils avaient reçues de sources proches des services médicaux de l'hôpital, faisant état de l'imminence du retrait et de l'inhumation de certains corps des victimes des répressions mentionnées plus haut.

La LTDH a immédiatement pris contact avec le Procureur de la République joint au téléphone le 4 mars 2005 aux environs de 18H 50mn pour savoir si la décision avait été prise par ses soins d'autoriser l'enlèvement des corps en question.

En réponse, le Procureur de la République nous a confié que les enquêtes étaient en cours et qu'il n'avait autorisé personne à enlever ces corps.

Quelle ne fut la surprise de la LTDH lorsque, la nuit même, nous fûmes informés, vers 22H, 40mn, sur les antennes de Radio Lomé, que le Procureur aurait annoncé en substance, que les résultats des enquêtes menées concluaient que le décès des personnes repêchées dans la lagune de Bè avait pour cause une noyade. Le communiqué poursuivait qu'aucune trace de coups et de blessure n'était visible sur les corps selon le médecin légiste.

Si cette information est confirmée, la LTDH vous prie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir lui communiquer copie des résultats des enquêtes qui, à notre avis, paraissent expéditives.

La LTDH se réserve le droit de demander une contre-expertise pour vérifier les conclusions de vos enquêtes, à toutes fins utiles.

Par ailleurs, pour situer les responsabilités des actes de violences posés par les forces de l'ordre durant la période indiquée (du 7 février 2005 à ce jour), la LTDH vous prie de mettre à sa disposition les informations suivantes :

- les unités chargées du maintien de l'ordre dans les différents postes de commandement à Bè et ses quartiers environnants,
- les noms des officiers désignés à la tête de ces unités,
- les armements et les munitions mis à la disposition de ces unités.

La LTDH réaffirme son attachement au respect strict de la loi en matière de protection de la vie et de l'intégrité physique du citoyen, en conformité avec les conventions internationales ratifiées par le Togo.

Une réponse prompte et favorable à la présente correspondance nous obligerait.

Veillez croire, Excellence Monsieur le Ministre, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

48.	Koffi	M	26/04/05	Tué par les forces de l'ordre près de l'Ecole Française après la proclamation des résultats.
49.	SANTA Biham (35 ans, policier, sous-brigadier, garde du corps du Procureur de la République)	M	26/04/05	Lynché par des jeunes sur lesquels il a tiré à Nyékonakopè-Boka
50.	LAWSON PLACCA Latévi Tchékpotou (Né en 1940)	M	14/05/05	Arrêté dans son quartier, à Nyékonakpoè, par les forces de l'ordre le 13 mai 2005, enlevé, sauvagement torturé, obligé de ramasser un pneu brûlé. Relâché mourant à côté de son domicile le lendemain matin et décédé lors de son transport à l'hôpital
51.	Une femme non identifiée	F	26/04/05	Enlevée à Nyékonakpoé par les miliciens du RPT, violée et torturée pendant 3 jours dans la brousse, quelque part sur la route de Kpalimé et tuée
52.	Un homme non identifié	M	27/04/05	Enlevé à Nyékonakpoé par les miliciens du RPT, torturé pendant 3 jours dans la brousse, quelque part sur la route de Kpalimé
Canton de Bè et ses environs				
53.	AGBODJAN Séwa	M	26/04/05	Tué par les forces de l'ordre à Bè Château après la proclamation des résultats.
54.	AMEGANVI Komlan	M	28/04/05	Tué par les forces de l'ordre à Bè-Hédjé
55.	GAYITO (Étudiant en 1 ^{ère} année)	M	26/04/05	Tué par balles, en plein cœur, par les forces de l'ordre devant le CHR de Bè
56.	Un jeune non identifié	M	26/04/05	Abattu par balles à Bè, près de la Lagune, par un soldat français
57.	Un autre jeune non identifié	M	26/04/05	Abattu par balles à Bè, près de la Lagune, par un soldat français
58.	YOVO Folly Ayi Agbomassou	M	26/04/05	Décédé le 04/06/05 au CHU Tokoin des suites des coups qui lui ont été portés à la tête et sur tout le corps par les forces de l'ordre qui l'ont sauvagement passé à tabac à son domicile, au quartier Kpéhénou, où ils ont pénétré en escaladant le mur
59.	EKLOU François Doussé	M	27/04/05	Aurait été tué par balles par M. AGBODJAN à Bè Klouvi Kondji
60.	IBOKOU Aholouvi Emile	M	27/04/05	Aurait été tué par balles par M. AGBODJAN à Bè Klouvi Kondji
61.	ASSOUVI	M	27/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre à Bè Château après le supermarché Tigre
62.	AKHOU Edoh	M		Tué par balles par les forces de l'ordre
63.	AWANOU Nandjaré (Gardien à Bè)	M	12/02/05	Tué par balles par les forces de l'ordre au retour du service
64.	AMOUZOU Nico	M	07/02/05	Abattu froidement et traîtreusement à la fin de la mutinerie à la prison civile de Lomé
65.	ALLOFA Bruno, (Élève au Collège le Savoir de Bè Kpota)	M	12/02/05	Tué par balles par les forces de l'ordre à Bè Kpota Atsantimé
66.	AZIAMATI Yao	M	20/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre à Bè Kpota Atsantimé
67.	NYAMLEY Folly (Docker)	M		Tué par balles par les forces de l'ordre à Bè Kpota Atsantimé
68.	DOKOU Koudzo (Mécanicien auto)	M		Tué par balles par les forces de l'ordre à Bè Kpota Atsantimé
69.	ZUNGA Ayaovi	M		Tué par balles par les forces de l'ordre à Bè Kpota Atsantimé
70.	DANDRAKOU Laré	M		Tué par balles par les forces de l'ordre à Bè Kpota Atsantimé
71.	SOULEY Abdou	M		Tué par balles par les forces de l'ordre à Bè Kpota Atsantimé
72.	DAMESSI Anani	M		Tué par balles par les forces de l'ordre
73.	SOSSOU Wonekou	M	12/02/05	Tué par balles par les forces de l'ordre
74.	KOUDI Koffi (Bè)	M	27/02/05	Battu, jeté dans la lagune de Bè et mort par noyade
75.	SEDONOU Yao (Menuisier à Bè)	M	27/02/05	Tué par balles par les forces de l'ordre
76.	Un jeune homme non identifié	M	27/02/05	Battu et jeté dans la lagune de Bè et mort par noyade
77.	GBADOE Nicolas Gnazo (Bè)	M	27/02/05	Battu, jeté dans la lagune de Bè et mort par noyade
78.	AMOUZOU Têko (25 ans)	M	27/02/05	Battu, jeté dans la lagune de Bè et mort par noyade
79.	EZE Efoé, (Élève)	M	27/02/05	Battu, jeté dans la lagune de Bè et mort par noyade
80.	DAMBRE Antoine, (Artiste chorégraphe à Adakpamé)	M		Abattu d'une balle dans la nuque à Bè Kpota

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

81.	AKAKPO Gloria, (19 ans, étudiante en FASEG I à l'UL)	F	27/02/05	Abattue froidement par des militaires, mortes des suites de ses blessures par balles au cou
82.	AKPAKA Yao (25 ans, chauffeur)	M	27/02/05	Mort dans le quartier de Bè Aklassou
83.	DADZIE Kossi Jean	M	12/02/05	Décédé suite à une blessure par balles au CHU Tokoin
84.	KOUGBLENOU Masso	M	12/02/05	Tué par balles par les forces de l'ordre à Doulassamé
85.	AKOHOUE Kodjo Edoh	M	06/04/05	
86.	AZIAMADI Koffi Jérôme (25 ans, peintre)	M		Tué, selon les témoignages concordants, par un groupe de miliciens du RPT
Quartier Tokoin				
87.	Un soldat membre de la FOSEP 2005	M	24/04/05	Tué par des militaires qui ont fait irruption dans l'enceinte du Collège Protestant
88.	FANNOU Marcelin (6 ans)	M	25/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT à son domicile, à Tokoin-Gbadago
89.	MATREVI Kokou Doh	M	26/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre devant l'Ambassade du Ghana à Tokoin-Kodomé
90.	SOGOYOU Éric Tcha (Elève au CERFER)	M	26/04/05	Membre du RPT abattu, à Tokoin-Casablanca à côté du Stade d'Agaza, par d'autres miliciens du RPT qui l'ont pris pour un opposant parce qu'il fuyait lorsqu'ils arrivaient en tirant sur la population lors du soulèvement après la proclamation des résultats
91.	Un bébé de 2 mois	M	26/04/05	Tué par les forces de l'ordre qui l'ont jeté dans de l'eau bouillante à Tokoin Gbadago
92.	AGBATI Komlanvi	M	24/04/05	Abattu par les forces de l'ordre devant le bureau de vote de Hédjranawoé, a reçu 17 balles dans le corps
93.	AKOUESSON Adoté Germain (Bébé de 3 mois)	M	26/04/05	Alors qu'il dormait, a été pris par les 2 pieds par un militaire qui a fracassé sa tête contre un mur, à Adakpamé
94.	AKOUESSON Adoté Philippe (22 ans, élève en classe de 1 ^{ère})	M	26/04/05	Sommairement abattu par balles par les forces de l'ordre alors qu'il protestait contre l'assassinat bestial de son neveu, bébé de 3 mois
95.	AKOUESSON Adovi Norbert (20 ans)	M	26/04/05	Sommairement abattu par balles par les forces de l'ordre alors qu'il protestait contre l'assassinat bestial de son neveu, bébé de 3 mois
Quartier Adidogomé				
96.	ATABOU Kossi François (30 ans)	M	26/04/05	Chauffeur de taxi-moto, froidement abattu par les forces de l'ordre devant sa maison à Adidogomé-Avatamé par des balles au pied et à l'abdomen. Son corps, enlevé dans un premier temps par les militaires du 2 ^e RIA d'Adidogomé, a été déposé ensuite à la morgue sur instruction du Commandant Kabia
97.	Kodjo (30 ans, coiffeur)	M	26/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre à Adidogomé, à côté du bar « La Pampa »
98.	AVITY Venyo Kokou (25 ans, maintenancier informatique)	M	26/04/05	Tué au Bar « Petit à Petit » par un milicien du RPT habillé d'un T-Shirt à l'effigie de Faure GNASSINGBE à Adidogomé-Soviépé, après la proclamation des résultats
99.	Un homme (2 bras coupés)	M	26/04/05	S'est fait couper les deux bras par les miliciens du RPT, vraisemblablement aidés par des miliciens libériens. Evacué au Ghana, y est décédé des suites de ses blessures.
Quartier Djidjolé				
100.	OLIVIER (Étudiant)	M	26/04/05	Tué par balles à Djidjolé par des miliciens du RPT
Quartier Agoènyivé				
101.	PARANI Abalo Wéléssiourèm (42 ans, employé au ministère de la Communication)	M	13/05/05	Tué par balles par les forces de l'ordre, pris dans les fusillades en arrivant à Lomé, venant de Kara
102.	BATOMA Patrice	M	29/04/05	Tué par les forces de l'ordre après avoir été pris au piège des fusillades en venant de la ville d'Atakpamé
103.	AWOUDJI Komlavi (Conducteur de taxi moto)	M	26/04/05	Tué par balle par les forces de l'ordre
104.	MONDJRO Etou (Travailleur à Togo Electricité)	M	26/04/05	
Décès de la localité de Baguida				
105.	ADJEGO Agbeko (62 ans)	M	26/04/05	Abattu à son domicile à Baguida
106.	ADIGO Jean-Marie Mitonwoahu Agbéko dit « Gabonais »	M	01/05/05	Tué par balles et découpé à la hache par les miliciens du RPT à Baguida

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

107.	Kossivi	M	8/05/05	Tué par balles par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT à Baguida
Décès de la localité de Avépozo				
108.	AHAMA Koffi	M	27/04/05	Sauvagement passé à tabac à son domicile par les forces de l'ordre, le 26 avril 2005, alors qu'il était déjà gravement malade, il est décédé le lendemain. Informé de sa situation, le Commandant KABIA aurait donné 100.000 F CFA pour faire taire sa famille mais il est décédé le lendemain des suites de ses traumatismes
109.	YAGBOTE Komla	M	26/04/05	Tué par balles à son domicile par les forces de l'ordre. Le Commandant KABIA aurait également donné de l'argent pour faire taire sa famille
PRÉFECTURE DES LACS				
Décès de la ville d'Aného				
	Noms et prénoms	Sexe	Date	Fait
110.	ADJAWA Mokpokpo (19 ans)		26/04/05	Tué par les forces de l'ordre par balles dans le ventre
111.	AKLADJA Kodjo (22 ans)	M	26/04/05	Tué par les forces de l'ordre par balles explosives en pleine tête (explosée)
112.	ANANI Kodjo Franck (25 ans)	M	26/04/05	Tué par les forces de l'ordre par balles en plein visage
113.	ATTISSOH Akolly (28 ans)	M	26/04/05	Tué par les forces de l'ordre par balles en pleine poitrine
114.	AZIAWOR Mokpokpo (19 ans)		26/04/05	Tué par les forces de l'ordre par balles au flanc gauche
115.	BRUCE Etoname		26/04/05	
116.	DJOKO-AKO Dodji (18 ans)	M	26/04/05	Tué par les forces de l'ordre par balles dans le ventre
117.	LAWSON-HELLU Laté (3 ans)	M	26/04/05	Tué par les forces de l'ordre par balles en pleine tête et à la poitrine
118.	MESSANVI Amélé Jeanne Senavon	F	26/04/05	Tuée par balles en pleine poitrine par les forces de l'ordre devant ses enfants et son mari à son domicile
119.	SEFONOU Aklidja (Coiffeur)	M	27/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre
120.	AZIAGBA Komi (Délégué de la Coalition des six partis de l'opposition dans un bureau de vote)	M	26/04/05	Tué par balles par les militaires bérets rouges qui ont escaladé les murs de son domicile, défoncés les portes
121.	LAWSON Latevi (55 ans, enseignant à l'EPP d'Anfoin)	M	27/04/05	Tué par balles devant son domicile à Aného par les militaires bérets rouges et verts
122.	AMOUSSOGO Bossou	M	28/04/05	
123.	GBADOE	F	26/04/05	
124.	LAWSON Heller Laté Kodzo (24 ans)	M		
125.	Un homme non identifié	M	26/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre
126.	SOU MAGBO K. (Elève)	M	27/04/05	Mort après avoir été sauvagement passé à tabac par les forces de l'ordre puis contraint à inhaler du gaz lacrymogène
127.	AMENOVI Kossi	M	27/04/05	Battu à mort par les forces de l'ordre qui l'ont obligé à inhaler du gaz lacrymogène
128.	KOUMAVO Agossou (Elève)	M	26/04/2005	Torturé et asphyxié par du gaz lacrymogène avant d'être abattu par balles par les forces de l'ordre
129.	MALOU Assou (47 ans, électricien, père de 6 enfants)	M	26/04/05	Tué par balles par les militaires qui ont fait irruption dans sa maison en défonçant portes et fenêtres. Ils l'ont fait sortir dehors, dans la nuit, l'ont torturé et abattu de 5 balles
130.	Mensah (20ans)	M	26/04/05	Tué par balles par les militaires
131.	DAKPON Koku (employé à l'IFG, ex-OTP)	M	26/04/05	Blessé par balles lors du dépouillement des bulletins de vote de Kpémé, la nuit du 24/04/05, suite à l'irruption des militaires dans le bureau de vote où il était délégué de la coalition des six partis de l'opposition. A rendu l'âme, trois jours après, à Gumukopé, faute de soins médicaux
Décès de la localité d'Agbodan-Kopé				
132.	AGBODAN Tété (25 ans)	M	27/04/05	Tué par balles dans le ventre par les forces de l'ordre
133.	AMELE Jeanne	F	27/04/05	Tuée par les forces de l'ordre par balles dans le ventre
134.	AGBIDI Amévi (Enceinte de 7 mois)	F	27/04/05	Tuée par balles par les forces de l'ordre et enterrée à Vogon

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

135.	Un homme non identifié	M	27/04/05	
PRÉFECTURE DE YOTO				
N°	Noms et prénoms	Sexe	Date	Fait
Décès de la ville de Tabligbo				
136.	NOUTSOUGA Koffi Noël (Originaire de Sikakondji)	M	08/04/05	Tué par balles à la gare routière
137.	ATTISOVI Kodjo (Originaire d'Atikéssimé)	M	08/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT
138.	KPADENOU Ayivi	M	26/04/05	Tué par les forces de l'ordre
139.	EDOH Kokou (Originaire de Zouvi)	M	08/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT
140.	KOUMASSI Tanti (Akpadjavi Kondji)	F	08/04/05	Tuée par balles par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT
141.	AGOSSOU Koffi (Ntifafa Komé)	M	08/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT
142.	AZONVI Enyonam (Kpokpokondji)	F	08/04/05	Tuée par balles par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT
143.	HOUNKPATI Komi (Kpokpokondji)	M	08/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT
144.	AMEGNIHA Koffi (Kpokpokondji)	M	08/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre et les miliciens du RPT
145.	ASSIGBE Yaovi	M	08/04/05	
146.	APEDO Gan	M		
147.	LABOU Blaise (15 ans)	M		
148.	MATI Fogan	M	08/04/05	
Décès du canton de Ahépé				
149.	TOKPO Koffi (12 ans à Ahépé Notsè)	M	26/04/05	Tué par les forces de l'ordre
150.	DJADE Kodjo	M	26/04/05	Tué par les forces de l'ordre
préfecture DE vo				
N°	Noms et prénoms	Sexe	Date	Fait
Décès de la ville de Vogan-commune				
151.	AMEVI Kokou (25 ans, 1 enfant)	M	26/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre
152.	AGBEDI Amen (19 ans)	M		
Décès de la localité de Akoumapé				
153.	YIBOKOU Kokou (25 ans, 2 enfants)	M	26/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre
154.	TOUDEKA Togbé (27 ans, 2 enfants)	M	26/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre
Décès de la localité de Hahotoé				
155.	Un inconnu	M	26/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre
156.	DENOU Kokou (Environ 29 ans)	M	27/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre
PRÉFECTURE DU ZIO				
N°	Noms et prénoms	Sexe	Date	Fait
Décès de la ville de Tsévié				
157.	AKOUTOR Komi Agbéko	M	26/04/05	Criblé de balles à l'abdomen avec éviscération par les forces de l'ordre
158.	DOUVON Beau-Gard	M	26/04/05	
159.	AZIAWO Folly	M	28/04/05	Passé à tabac par les forces de l'ordre avec fracture du poignet et achevé par balles à l'abdomen
160.	TOGLO Akouété Agbédidi	M	26/05/05	Tué par balles par les forces de l'ordre
PRÉFECTURE DU HAHO				
2. RÉGION DES PLATEAUX				
PREFECTURE DE KLOTO				
Décès de la ville de Kpalimé				
N°	Noms et prénoms	Sexe	Date	Fait
161.	Un homme non identifié	M	26/04/05	
162.	Un autre homme non identifié	M	26/04/05	
163.	ASSIH Palababawi (Gardien du CHR de Kpalimé)	M	27/04/05	Décédé par crise cardiaque sous l'émotion de la vue des corps décapités et des blessés ensanglantés conduits à l'Hôpital
164.	Un homme non identifié à Kpélé Akata	M		Tué par balles par les forces de l'ordre
165.	KPELAM (18 ans, élève en 1 ^{ère} année DEP Kpalimé)	M	25/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre
166.	AZIKI Anani	M		
Décès localité Agou-Nyogbo				
167.	Un homme non identifié	M	26/04/05	

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

168.	Un autre homme non identifié	M	26/04/05	
Décès de la localité de Kpélé Adéta				
169.	GAMODJI Flora dite Guyno (54 ans, commerçante)	F	22/05/05	Tuée par balles par les forces de l'ordre sur la route de Bodjé à Kpélé Adéta
170.	ABOTSIVI Kodjo Magloire Chef de division des gardiens de préfecture	M	26/04/05	Lynché et décapité par la population
Décès de la localité de Kpélé Akata				
171.	ADASSOU Komi Gbeblewou (72 ans)	M	26/04/05	
172.	ABALO Yao	M		
173.	KOULESSOU Yawo (40 ans, cultivateur)	M	26/04/05	
174.	TSOLEGNANOU Kossi (50 ans)	M	26/04/05	
175.	EKLOU Hé (50 ans)	M	26/04/05	
PREFECTURE DE DANYI				
N°	Noms et prénoms	Sexe	Date	Fait
Décès des localités de Dayes				
176.	ABOTSIVI Kodjo Magloire	M	26/04/05	
177.	DZOTSI Senyo	M	26/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre
178.	EKLU Parfaite (9 ans)	F	26/04/05	Tuée par balles par les forces de l'ordre
179.	KLU Adjo (élève)	F	26/04/05	
PREFECTURE DE L'AMOU				
N°	Noms et prénoms	Sexe	Date	Fait
Localités de Amouta I-II et Ogobé				
180.	AMA Kodjo	M	26/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre
181.	AMEGANVI Claude	M	26/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre
182.	STOUWOU Koadjo	M	26/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre
183.	WAMPA Komlan (45 ans, responsable d'ONG)	M	26/07/05	
PREFECTURE WAWA				
N°	Noms et prénoms	Sexe	Date	Fait
184.	ASSEDOU Kouma	M	26/04/05	
185.	BOKOU Komlanvi	M		
Localités de Kpobe				
186.	BAKOU Donko (36 ans, cultivateur, père de 7 enfants)	M	28/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre
SOUS-PREFECTURE DE L'AKÉBOU				
N°	Noms et prénoms	Sexe	Date	Fait
187.	ARABA Kouma	M		
188.	ESSERO Kouma (28 ans)	M	26/04/05	
Décès de la ville de Kougnohou				
189.	SEIDOU Kouma	M		Tué par balles par un tir des forces de l'ordre aux 2 jambes
PREFECTURE DE MOYEN-MONO				
N°	Noms et prénoms	Sexe	Date	Fait
190.	Chef de Canton de Salgbe	M	25/04/05	Poignardé, il est décédé pendant son transfert à l'hôpital
191.	AMEWOUGA Apédoh (Adokomé)	M		Tué par balles par les forces de l'ordre
192.	AMOZOU Komi Kpinkpin	M		Tué par balles par les forces de l'ordre
193.	APEDO Amewounya (40 ans)	M		
194.	NOUMONVI Jules	M		
PREFECTURE DE HAHO				
N°	Noms et prénoms	Sexe	Date	Fait
195.	GREEM Dieudonné	M	27/04/05	Sauvagement passé à tabac par les forces de l'ordre, décédé à l'hôpital et enterré le 6/05/05
PRÉFECTURE DE L'OGOUE				
Décès de la ville d'Atakpamé				
N°	Noms et prénoms	Sexe	Date	Fait
196.	DOSSOU Yakpon (18 ans, apprenti-chauffeur à Agbo-Fon)	M	24/04/05	
197.	AKLOBESSI	M	26/04/05	Tué à coups de gourdin près du CEG par les miliciens du RPT
198.	KONDO Toutabizi, (Enseignant)	M	24/04/05	
199.	Kokou (Matelassier)	M	24/04/05	
200.	LOGO Setsinou	M	24/04/05	
201.	Noël (Coiffeur)	M	24/04/05	
202.	KOTE Yakpon Melessoussou (Chauffeur, 19 ans)	M	26/04/05	

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

203.	Milessou	M		
204.	N'TCHOUI Messan	M		
205.	KOUGBLENOU Komlan	M		
206.	Koffi Yao			
207.	OBIANOU Koudjo			
208.	BATOMA	M	26/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre à Agbonou, nouveau marché
209.	DJAPA	M	26/04/05	Brûlé vif
210.	DOSSEH (Vendeur de chaussures)	M	26/04/05	
211.	DOSSOU (Directeur de l'Ecole privée MIGROSMAY)	M	26/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre
212.	GATO Koffi (Apprenti mécanicien)	M	26/04/05	
213.	Mme WAHABOU (Couturière)	F	26/04/05	
214.	MOUSOU Mensah (Ferrailleur-soudeur)	M	26/04/05	
215.	SITOU Kougbéno (Chauffeur)	M	26/04/05	
216.	TOMEKPE Papavi (Chauffeur)	M	26/04/05	
217.	Une femme enceinte	F	26/04/05	Enlevée par des militaires en treillis et des miliciens du RPT. Égorgée parce qu'elle aurait farouchement refusé de se laisser violer par ses tortionnaires et de leur servir d'esclave sexuelle
218.	Un élève	M	26/04/05	Aurait été tué par le major KOULOUNE
219.	YAO Noël	M	26/04/05	Aurait été tué par le major KOULOUNE
220.	ADJIBA	M	27/04/05	Aurait été tué par le major KOULOUNE
221.	AFIDJIGBE	F	27/04/05	Aurait été tué par le major KOULOUNE
222.	BAGA Kossi	M	27/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre
223.	AGATA Ama	F		Crâne défoncé
224.	BALE Lassana	M		Blessure à la tête
225.	GARBA Moumouni	M		Tué par les Forces de l'ordre
226.	ABI Mbabinou	M		Cou tranché à la machette
227.	AGAYI Kokou	M		Blessure par balles à la jambe
228.	EDOH Sama	M		Blessure à la tête par balles
229.	FOLLY Adjo	F		Blessure par balles à la fesse droite
230.	FLESSIAMENOU Akakpo	M		Blessure par balles au bras
231.	DOSSOU Sonou	M		Dépecé à la machette en petits morceaux et décapité
232.	BOUKA Théodore	M		Blessure par balles à la tête et à la cuisse droite
233.	ASSOGBA Akoumy	M		Battu à mort
234.	AMOUZOU Yaovi	M		Blessure par balles à la tête
235.	ASSOGBA Samuel	M		Battu à mort
236.	ATCHAFLI Madou	M		Blessure par balles à la tête
237.	AROUNA Yacoubou	M		Blessure par balles à la tête et au bras gauche
238.	AKLOBESSE Kokouvi	M		Blessure par balles à la tête
239.	AKLOBESSE Koffi	M		Tué par balles
240.	GNADO Delphin	M		Blessure par balles à la tête
241.	AWALI Morou	M		Crâne défoncé
242.	BATCHASSIM Berena	M		Blessure par balles à l'épaule gauche
243.	BADJAMKOMA Essozinam	M		Battu à mort
244.	GAGNON Folly	M		Blessure par balles à la tête
245.	BAKOURA	M		Battu à mort
246.	FIOKPOR Ata	M		Blessure par balles au bras gauche
247.	FANGBEDJI Kokou	M		Crâne défoncé
248.	AGOUDA K. Kossi	M		Blessure au bassin
249.	ASSOUKOULIM Kpandja	M		Blessure à la tête
250.	ABOTSI Yao	M		Blessure au bassin
251.	BIAKOU Yaovi	M		Blessure à la tête
252.	DENA Martin	M		Blessure par balles à la jambe
253.	BAGAGA Makpé	M		Blessures au bras et à la jambe
254.	DANGO Komlan M.	M		Blessures au bras et à la jambe
255.	BELETI Essozimna	M		Blessures à l'épaule et au bras
256.	GNANDOU Abdoulaziz	M		Blessures au crâne et au bras
257.	BODY Yaovi	M		Crâne défoncé
258.	BOBO Atsou	M		Blessure par balles au bras
259.	AMOUZOU Komi	M		Blessure à l'épaule
260.	Un homme non identifié	M		Blessure au crâne
261.	ALEDI Kili	M		Crâne défoncé
262.	ASSIH Essohana	M		Blessure au crâne
263.	GNADOU Koffi	M		Blessure au crâne

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

264.	AMEDOME Akouto	F		Blessures au thorax et à l'épaule
265.	IHOUE Akoua	F		Crâne défoncé
266.	KARABOU	M		Blessures à la tête
267.	PATASSE Sémmoulam	M		Blessures au thorax et au coude
268.	YAO Bitamulé	M		Blessures au bras et au genou gauche
269.	MOUMOUNI Komi	M		Blessures au ventre
270.	KOUYA Kpatcha	M		Blessures aux jambes
271.	KORE Noatchi	M		Tué par balles
272.	Caporal KOKODJA	M		Blessures au crâne, à la jambe gauche et au bras droit
273.	KPOTE Abraham	M		Blessure à la jambe
274.	LAMBONI Kolani	M		Blessures au bras et à la hanche
275.	POKOU Essodina	M		Blessures au bassin
276.	KASSEGNE Kokou	M		Blessure à la jambe gauche
277.	SALIFOU Moussibao	M		Blessure à la jambe gauche
278.	KOUMEOUNOU Mawuko	M		Blessures au ventre et au thorax
279.	SIMGBE Oscar	M		Blessure à la machette et à la main gauche
280.	TOGBE Laly	M		Blessures à la cuisse droite
281.	NGANI Kossi	M		Battu à mort
282.	KODJOCO Tchalim	M		Blessures au bras et à la cuisse
283.	SOSSOU Sénadé	M		Blessure à la cuisse droite
284.	KPATI Koffi	M		Crâne défoncé
285.	KPATI Ahoéfa	F		Blessures à l'épaule et à la jambe
286.	MOURA Komi	M		Crâne défoncé
287.	HOUSSIN Kodjo	M		Blessure à la jambe droite
288.	OURENE Kokou	M		Blessures par balles dans le dos et à la poitrine
289.	YOVO Kodjo	M		Blessures par balles à la poitrine
290.	KWASSI Didimé	M		Blessures par balles à la poitrine
291.	IBRAHIM Boussari	M		Blessures au bras droit
292.	SONDOU Essobazou	M		Blessures à la jambe gauche et à la poitrine
293.	MAWULI Kossi	M		Blessure au dos
294.	KOUTSETAN Epiphane	M		Blessure au crâne et au bras gauche
295.	HODIN Eké Kokou	M		Blessure au front
296.	SODJI Kanley	M		Blessure au bras droit
297.	IDOTCHAOU Agbo	M		Blessure au bras droit
298.	HODABALO Essotena	M		Battu à mort
299.	PANTERO Kokou	M		Blessure par balles au genou droit
300.	KASSEGNE Akouété	M		Blessure au dos
301.	MONTCHO Komlanvi	M		Crâne défoncé, roué de coups
302.	MISSITE Telem	M		Battu à mort
303.	SESSIE Edoh	M		Battu à mort et crâne défoncé
304.	SEIDOU Yao	M		Blessures au thorax et à l'épaule
305.	TCHOKPONHOE Nestor	M		Blessure au front
306.	MAYO Kossi	M		Blessures au genou, aux pieds et au thorax
307.	EDOH Oklou	M		Crâne défoncé
308.	TAKOU Mondom Oubè	M		Tué par balles
309.	KOUGBLENOU Sitou			
310.	MENSAH M.			
311.	AWADE Ebeteng (Chef du village AWADE)	M		
312.	AWOUNGA Aluan	M	24/04/05	
313.	ADOSSI Mawuena (31 ans)	M	26/04/05	
314.	AKAKPO Koffi	M	26/04/05	
315.	AGBESSI Noèl	M	24/04/05	
316.	AGOSSOU Kokou	M	24/04/05	
317.	AVOHOU Moise Omaboe (18 ans)	M	26/04/05	
318.	ALADJI Komlan (41 ans)	M	26/04/05	
319.	ANANI Seplo	M	26/04/05	
320.	AWOUDJA Alagbé (25 ans)	M	26/04/05	
321.	ISSA Barry Idé (Pêcheur)	M	24/04/05	
322.	BATOMA Patrice (57 ans, comptable)	M	24/04/05	
323.	DAGAN Kokou	M	24/04/05	
324.	FOMBO	M	26/04/05	
325.	Edoh Nale (50 ans, enseignant)	M	22/04/05	
326.	Djafalo Kossivi	M		
327.	BESSOU Dosseh	M	26/04/05	
328.	TCHAFALO Arite (23 ans)	M	24/04/05	

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

329.	WOULI Kodjo	M	24/04/05	
330.	YACOUBOU Letchou (31 ans, couturière)	F	26/04/05	
331.	SEKOU Essohana (28 ans, mécanicien)	M	26/04/05	
332.	WALLA Tchaa	M		
333.	SETCHANOU Logo	M		
Décès de la ville d'Anié				
334.	Un inconnu		26/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre
335.	Un autre inconnu		26/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre
336.	KOGO Akakpo Kossivi	M		Tué par un certain Bernard
337.	Un apprenti du Chef de Canton	M		Tué par un certain Salami
PREFECTURE DU MOYEN-MONO				
N°	Noms et prénoms	Sexe	Date	Fait
338.	AMEWOUGA Apédoh (Adokomé)	M		Tué par balles par les forces de l'ordre
339.	Amouzou komi Kpinkpin (Adokomé)	M		Tué par balles par les forces de l'ordre
3. RÉGION CENTRALE				
PRÉFECTURE DE TCHAUDJO				
N°	Noms et prénoms	Sexe	Date	Fait
Décès de la ville de Sokodé				
340.	KORODOWOU Walidou (21 ans, élève en classe de 4 ^{ème})	M	26/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre au quartier Salimdé
341.	FOFANA Fousséni (22 ans, apprenti soudeur)	M	26/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre devant la maison du ministre Katari Foli Bazi
342.	TAYIROU Koumaï (27 ans, maçon)	M	27/04/05	Tué par balles par les forces de l'ordre au quartier Tchawanda
343.	Une femme non identifiée	F	27/04/05	Tuée par balles par les forces de l'ordre au quartier Salimdé
4. RÉGION DE LA KARA				
N°	Noms et prénoms	Sexe	Date	Fait
344.	Un milicien du RPT	M		Électrocuté par le contact avec un câble électrique au départ du camion de la SOTOCO transportant les miliciens du RPT de Kara à Lomé
345.	ATCHO Karouming (60 ans, agriculteur)	M	07/03/05	Abattu dans son sommeil par balles au CHR de Tomdè
346.	KOLOU Amah	F	07/03/05	Tuée par balles au CHR de Tomdè

Cas des cadavres disparus et non recensés

La Ligue Togolaise des Droits de l'Homme a rencontré d'énormes difficultés pour procéder au recensement des morts au moment où les violences avaient atteint leur paroxysme. Les principaux acteurs de la violence étant les militaires, les gendarmes et les policiers, appuyés par les milices du RPT, le parti au pouvoir.

Les morgues étaient particulièrement surveillées par les forces de l'ordre pour empêcher de recenser les morts ou de les photographier. Les registres officiels ont été systématiquement truqués pour camoufler la réalité du carnage aux Togolais.

En dehors des personnes décédées effectivement enregistrées par la Ligue, il convient de signaler de nombreux cas dont nous n'avons pas eu connaissance et surtout les cas des cadavres emportés par les camions militaires vers des destinations inconnues.

Une enquête internationale devra retrouver ces charniers pour l'exhumation des cadavres.

D'après les différents témoignages et recoupements, la Ligue estime entre 400 et 500 le nombre de morts non identifiés et disparus.

La Ligue inclut dans son recensement les 167 de corps que les autorités d'Atakpamé ont fait ramasser en catimini dans les bois des collines entourant la ville pour éviter qu'une commission internationale d'enquête - réclamer par la LTDH - ne les découvre après le massacre de l'élection présidentielle.

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)

Les cadavres étaient si nombreux que les autorités ont dû organiser trois expéditions pour les ramasser. C'est ainsi que la première expédition a pu ramener 88 corps. La deuxième a livré 47 corps et la troisième 23 corps.

A ces personnes décédées, il faut ajouter les cadavres de 5 militaires tués par les miliciens du RPT suite à une méprise et les cadavres en décomposition au nombre de 4 découverts sur les collines de Kossi-Kiti trois semaines après les combats sanglants.

Récapitulation : 88 + 47 + 23 + 5 + 4 = 167

- Liste nominative de la LTDH : 346
- Cadavres ramassés par les autorités : 167

Estimation prenant en compte des corps emportés par les militaires vers des fosses communes, les corps brûlés par les miliciens du RPT et les personnes disparues déclarées par la coalition des six partis de l'opposition démocratiques dans son rapport sur la répression. : 400/500

Le recensement des militaires, gendarmes et policiers décédés reste à faire

Total : 900/1000

Justification du bilan estimatif de la LTDH

Sur la liste nominative de la LTDH figurent 346 personnes décédées auxquelles s'ajoutent les 167 corps ramassés sur les collines d'Atakpamé, soit un total de 513 personnes assassinées.

Pour ce qui concerne l'estimation de quelque 400 à 500 morts dissimulés et non recensés, il est raisonnable de penser que la LTDH n'a pu recenser au mieux que la moitié des personnes massacrées – ce qui est une estimation basse- d'autant plus qu'elle manque d'information sur certaines zones et localités (surtout les villages isolés) du pays alors que l'on sait que la résistance aux coups d'État constitutionnel et électoral ainsi que la répression barbare des putschistes et de leurs sicaires ont eu lieu sur toute l'étendue du territoire national.

L'estimation de la LTDH situe le nombre de morts entre 900 et 1000.

ANNEXE 9

LISTE PROVISOIRE DES BLESSES
(Liste non exhaustive)

NOTA BENE : Pour des raisons de sécurité, cette liste ne peut être rendue publique.